

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
INSTITUT DE SOCIOLOGIE

50377
1994
230-1

1
50377
1994
230-1

SE DE SOCIOLOGIE
(Nouveau régime)

PROFESSEURS D'EDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE :
LES AMBIGUITES D'UNE
DISCIPLINE SCOLAIRE ET
D'UN CORPS PROFESSIONNEL

Volume I
Yves GOUGEON

Sous la direction de

Monsieur SIMON Michel Professeur de Sociologie
(Emérite) Université Lille I

Jury

Monsieur DUBAR Claude Professeur de Sociologie
Université Versailles-Saint-
Quentin en Yvelines

Monsieur PARLEBAS Pierre Professeur de Sociologie
Université Paris V

Monsieur CLEMENT Jean-Paul Maître de Conférences en
STAPS Université Strasbourg II

9 Décembre 1994



REMERCIEMENTS

Tout chercheur a besoin d'être formé, aidé, guidé et jugé. Qu'il nous soit permis de remercier :

- Monsieur SIMON Michel

Notre Directeur de Thèse pour ses précieux conseils, et son soutien prolongé.

- Monsieur DUBAR Claude

Monsieur PARLEBAS Pierre

Monsieur CLEMENT Jean Paul

d'avoir accepté de faire partie du jury, malgré leurs nombreuses obligations.

- L'Institut de Sociologie de Lille

dont les professeurs ont été les principaux artisans de notre conversion à la Sociologie.

- Les enseignants d'EPS

qui nous ont accordé des entretiens et parmi eux, celles et ceux qui, en plus, nous ont permis de réaliser des observations directes.

Nous tenons également à remercier toutes celles et tous qui directement ou indirectement, ont rendu possible la réalisation de cette thèse, et en particulier mon épouse.

AVANT - PROPOS :

L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

UN PHENOMENE COMPLEXE

Nous nous proposons d'étudier dans ce travail les ambiguïtés d'un corps professionnel : les professeurs d'Education Physique et Sportive et d'une discipline d'enseignement : l'Education Physique et Sportive (E.P.S.).

Chacun d'entre nous pour avoir été un jour élève, ou enseignant, ou parent d'élève a sa propre idée de ce que sont les professeurs d'E.P.S., et de la discipline dont ils ont la charge, mais cette idée relève davantage de « l'expérience première »⁽¹⁾ qu'elle ne résulte d'une activité scientifique.

Le phénomène sportif retient plus facilement l'attention des chercheurs qui lui consacrent de nombreux travaux, tandis que l'Education Physique et Sportive n'est que très rarement objet de recherche dans le champ scientifique en général et dans celui de la sociologie en particulier.

(1) Bachelard G., 1938 (1970, p.23).

Pourtant, l'état de santé des habitantes et des habitants d'un pays dépend de multiples facteurs parmi lesquels l'Education physique tient une place non négligeable, sinon on ne comprendrait pas pourquoi une partie du budget de l'Etat est consacrée à l'Education Physique et Sportive scolaire.

Celle-ci est donc une chose éminemment *sociale* et il n'est pas vain de chercher à comprendre les conditions de la naissance, du développement et de l'évolution récente de l'Education Physique et Sportive.

Dès lors que l'on accepte de l'appréhender autrement qu'à travers des souvenirs d'ancien élève, l'E.P.S. apparaît comme un phénomène *complexe* lequel d'une part, ne peut pas être étudié d'une manière exhaustive et d'autre part, peut faire l'objet de multiples approches, en particulier en fonction du *problème* que le chercheur se pose.

INTRODUCTION GENERALE

A- LE PROBLEME

Comment se fait-il que les professeurs d'E.P.(S). ne soient pas d'accord sur ce qu'est ou devrait être l'Education Physique et Sportive scolaire, pourquoi s'affrontent-ils à ce sujet, et d'où proviennent de telles divergences alors qu'il existe des Instructions et des textes officiels qui régissent cette discipline dans une perspective unitaire ?

Cet énoncé du problème (en trois volets complémentaires), ne sera pas suivi d'une définition préalable puisque notre travail consiste précisément à repérer, classer, analyser et interpréter les manières différentielles de concevoir l'E.P.S., lesquelles varient dans l'espace et dans le temps ainsi que, pour chacun des professionnels du champ de l'E.P.S. scolaire que nous avons pu interroger.

B- LA DEMARCHE

Notre objectif étant de mieux comprendre comment sont structurés les cerveaux des professeurs d'E.P.S.⁽¹⁾, et en particulier d'où proviennent les différentes conceptions de l'E.P.S. à propos desquelles ils s'affrontent, notre démarche sera résolument *compréhensive*.

C- CARACTERES PRINCIPAUX DE LA RECHERCHE ET CHAMP DE LA RECHERCHE

Du début jusqu'à la fin (toujours provisoire), notre recherche aura été *exploratoire* et *intermédiaire*. C'est dire que nous n'allons rien prouver ni rien démontrer, mais seulement tenter de *montrer* que l'Education Physique et Sportive scolaire n'est pas réductible à un ensemble organisé de pratiques plus ou moins hygiéniques, sportives, ludiques etc..., mais est aussi un lieu de transmission de valeurs⁽²⁾ et d'affrontement d'idées.

(1) Sachant que « les structures mentales sont des structures sociales intériorisées » Bourdieu P.(1980b, p.97).

(2) Comme l'attestent les entretiens que nous avons réalisés auprès de professeurs d'E.P.S., mais aussi l'histoire de cette discipline d'enseignement.

Ceci nous permet de pointer une première ambiguïté de l'E.P.S. entre éducation physique et éducation morale.

Le caractère *exploratoire* de notre travail tient au fait qu'une fois parvenu à un état relativement avancé de l'interprétation d'entretiens non-directifs, il nous a fallu choisir entre le questionnaire et l'approfondissement, entre la recherche de la *preuve* et celle de la *profondeur*.

Nous avons opté pour une *sociologie à profondeur historique* et notre travail vise un mode d'intelligibilité qui ne passe pas par l'administration de la preuve quantifiée.

Dire que les enseignants d'E.P.S. de l'Académie de Lille par exemple n'auraient pas répondu à un questionnaire serait mentir, mais l'obstacle majeur tient au caractère même du phénomène étudié.

La pluralité des statuts professionnels, des motivations d'accès à la profession, des formations initiales et des modes de socialisation, imposent au moins à titre de préalable indispensable, le recours à l'analyse qualitative.

C'est seulement, parvenu au terme de cette recherche qualitative que nous commençons à pressentir les thèmes et les questions qui pourraient permettre de recueillir des informations quantifiables et suffisamment discriminantes à propos d'une profession dont les diverses appellations : « prof. de gym », « prof. d'E.P.S. », « prof. de sport », révèlent l'extrême ambiguïté.

Quant au caractère *intermédiaire*, il renvoie au champ exploré situé entre la théorie et la pratique, la pratique et la théorie; les conceptions exprimées par les acteurs d'en haut comme par les acteurs d'en bas étant alimentées autant par leurs propres pratiques que leurs propres idées, autant par celles de leurs contemporains que par celles de leurs prédécesseurs.

Parler de prédécesseurs et de sociologie à profondeur historique c'est déjà s'engager dans la construction d'un modèle dont on sait qu'il comporte « par définition »⁽¹⁾ des hypothèses.

(1) Boudon R. (1986, pp. 240-241).

D- HYPOTHESES

Outre le fait bien connu qu'un modèle scientifique est « toujours une simplification du réel »⁽¹⁾, et qu'il comporte « par définition »⁽¹⁾ des hypothèses, nous tenons à souligner, avec l'aide de Raymond Boudon, d'abord que « le degré de visibilité »⁽¹⁾ des hypothèses est variable, ensuite que la « frontière entre les hypothèses visibles et invisibles est plus ou moins précise selon les cas⁽²⁾ », enfin que « pour les déterrer toutes, il faudrait pouvoir, « d'un regard divin, embrasser la réalité dans toute sa complexité »⁽³⁾.

A ce stade de notre travail et pour déjà accomplir les premiers pas de la « marche vers l'objet »⁽⁴⁾, il nous faut expliciter quelles sont les hypothèses qui nous animent, les unes nous étant extérieures, les autres (les plus difficiles à déterrer), étant vraisemblablement liées à notre « expérience biographique »⁽⁵⁾.

(1) Boudon R. (1986, pp. 240-241).

(2) « Elle est généralement plus précise dans le cas d'un modèle mathématique. Mais la distinction entre les deux types d'hypothèses est toujours présente, quelle que soit la nature du Modèle » Boudon R. Ibid. (1).

(3) Ibid. (1).

(4) Bachelard G. 1938 (1970, pp. 239-240).

(5) Berger P. et Luckmann T., 1966 (1986, p.210).

La première catégorie d'hypothèses tourne autour de l'idée centrale que pour comprendre la situation actuelle du Corps professionnel constitué par les professeurs d'E.P.S. et de leur discipline, le recours à l'interprétation sociologique de données historiques est très précieux, voire indispensable⁽¹⁾.

Suggérée par l'analyse des textes officiels, des productions des théoriciens et des discours des praticiens, l'hypothèse de l'importance du *poids de l'histoire* et de celle du *péché originel* dans la compréhension d'une discipline et d'un Corps, éclaire d'une façon particulière une évolution qui va, du Moniteur de l'Ecole de Joinville au Professeur Agrégé d'E.P.S., de la Gymnastique à l'Education Physique et Sportive.

Entre l'état initial et l'état actuel, autre hypothèse, il existe pour l'E.P.S. (comme discipline et comme Corps professionnel), de profondes différences, mais structurellement aujourd'hui comme hier, « la population professeurs d'E.P.S. est une population *dominée*⁽²⁾ dans le système de l'enseignement »⁽³⁾, ce qui

(1) « Il n'y a pas de sociologie sans histoire. La sociologie est la science des groupes humains réels et concrets, c'est-à-dire enracinés dans l'histoire » Cuvillier A., cité par Agulhon M. (1976, p.83).

(2) Souligné par nos soins.

(3) Bourdieu P.(1982, p.5).

n'empêche pas ces enseignants d'avoir une *conscience fière* de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont dans le domaine de l'Education.

Autres hypothèses : cette domination est en grande partie due au fait que les professeurs d'E.P.S. sont issus d'un monde où *l'excellence était corporelle*⁽¹⁾, qu'ils sont en quête de reconnaissance dans un univers, l'enseignement secondaire français, où l'excellence est plutôt intellectuelle et qu'ils ne possèdent pas véritablement de *matière* à enseigner; bien plus, certains acteurs du champ affirment même que « l'éducation physique ne s'enseigne pas »⁽²⁾.

En tout cas celle qu'ils possédaient officiellement depuis 1967 : les Activités Physiques et Sportives, semble remise aujourd'hui en question, au sein même du Corps des professeurs d' E.P.S..

La seconde catégorie d'hypothèses étant par nature et par définition invisibles ne peuvent pas être formulées dans l'immédiat sinon elles cesseraient d'être

(1) DeFrance J. (1987).

(2) Bui-Xuan G. et Gleyse J. (1993, p.9).

invisibles, mais leur existence dans l'espace « qui sépare le modèle de la réalité »⁽¹⁾ nous oblige à prendre quelques précautions épistémologiques.

E- CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE : PRECAUTIONS EPISTEMOLOGIQUES

Certes, la connaissance première est une des formes de la méconnaissance⁽²⁾, mais un chercheur peut-il se permettre d'élaborer, de mener, de contrôler et d'exploiter une enquête alors qu'il ignorerait tout des acteurs, de la genèse, de la structure, des pratiques et des idées du champ à étudier ?

En accord avec Lise Demailly (1991), il nous semble que, « le sociologue qui travaille sur un champ professionnel doit avoir une idée des modèles

(1) Boudon R. (1986, pp. 240-241).

(2) « La connaissance première est méconnaissance, reconnaissance d'un ordre qui est établi aussi dans les cerveaux » Bourdieu P. (1979, p.192).

praxéologiques qui y circulent, à la fois pour des raisons théoriques (...) et pour des raisons pratiques de collaboration avec des acteurs »⁽¹⁾.

Cela dit, tout chercheur, qui a une connaissance ordinaire (non scientifique ou préscientifique) du milieu qu'il est un jour amené à étudier scientifiquement, doit procéder à un « décapage »⁽²⁾ constant du regard qu'il est tenté de porter spontanément sur le champ considéré.

Cependant, dans le cadre de l'étude des enseignants d'E.P.S., les formes de la méconnaissance, par préjugés, aveuglement⁽³⁾, intérêt, qui sont autant d'obstacles⁽⁴⁾ pour le chercheur possédant un certain degré de familiarité avec le milieu étudié (ce qui est le cas dans cette recherche), ne sont pas plus insurmontables que la méconnaissance par ignorance, d'un chercheur qui serait totalement étranger au domaine exploré.

(1) Demailly L. (1991, p.72), qui poursuit : « on imagine mal un chercheur travailler sur le système scolaire sans avoir quelques connaissances techniques en pédagogie, comme on imaginerait mal qu'il travaille sur une organisation industrielle sans un minimum de compréhension de la technique de fabrication utilisée ».

(2) Ibid. (1).

(3) « le plus caché, c'est ce sur quoi tout le monde est d'accord, tellement d'accord qu'on n'en parle même pas, ce qui est hors de question, qui va de soi » Bourdieu P., (1980, p.83).

(4) « C'est en termes d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique » Bachelard G., 1938 in Quillet P. (1964, p.177).

Ainsi, ni totalement indigène ni totalement étranger au champ de l'E.P.S. scolaire du second degré, et parce que « le sujet de la science fait partie de l'objet de la science »⁽¹⁾, il convient dans notre effort d'objectivation du « sujet objectivant »⁽²⁾ de préciser aussi que la sphère du travail qui est la nôtre, et surtout notre cursus en sociologie, nous ont progressivement éloigné du monde de l'E.P.S. scolaire.

Mais alors, comment mener l'enquête ?

F- ENQUETE, RECHERCHE ET CONQUETE DE L'EXTERIORITE

Même lorsqu'il s'agit d'un travail à caractère exploratoire, le sociologue ne va pas et ne circule pas au hasard dans le sous-univers à explorer, il part en ayant en tête un problème à étudier, des hypothèses, un ou des paradigmes, des connaissances scientifiques, des connaissances issues du « champ doxologique »⁽³⁾ et un plan d'enquête.

(1) Bourdieu P. (1980b, p.69) qui poursuit : « on ne peut comprendre la pratique, qu'à condition de maîtriser, par l'analyse théorique, les effets du rapport à la pratique qui est inscrit dans les conditions sociales de toute analyse théorique de la pratique ».

(2) Bourdieu P. (1987, p.112).

(3) « Le champ doxologique est le champ du savoir non systématisé, du langage et des évidences de la pratique quotidienne, d'où la pratique scientifique doit précisément s'efforcer d'arracher ses problématiques spécifiques » Bruyne P. de, Herman J., Schoutheete M. de (1974, p.32).

Ce plan d'enquête n'est pas définitif, il peut évoluer, en particulier, mais pas seulement, en fonction des résultats partiels obtenus.

Or, les premières observations directes, comme les dernières d'ailleurs, ne nous ont fourni que peu de renseignements par rapport à notre problème, nettement moins en tout cas que ceux apportés par les entretiens et l'analyse documentaire.

Nous avons alors décidé de prendre en compte les pratiques déclarées, la question de l'adéquation entre le dire et le faire n'étant pas centrale dans notre problématique. Il s'en suit que les pratiques déclarées n'ont pas été des pratiques vérifiées.

Cela dit, on notera que dans le cadre d'une enquête par questionnaires portant sur les pratiques sportives, alimentaires, vestimentaires, sexuelles etc... et donnant lieu à une exploitation quantitative des données, il n'y a pas non plus toujours de vérification des pratiques.

Peut-être même que la situation d'entretien non directif parce qu'elle est une situation de face à face

prolongée favorise-t-elle davantage la sincérité que la réponse à un questionnaire⁽¹⁾.

De plus, en écoutant parler des professionnels de l'E.P.S. de leurs pratiques quotidiennes⁽²⁾ en faisant un « détour par l'intériorité des acteurs »⁽³⁾, nous courrions moins le risque d'entendre et de voir, ce que nous avons envie d'entendre et de voir (ou de ne pas entendre et de ne pas voir), pour avoir été pendant trop d'années exposé à des déroulements de séances d'E.P.S..

Certes, on sait que non seulement « les pratiques professionnelles des enseignants ne peuvent s'analyser en état de naïveté »⁽⁴⁾ car « elles sont recouvertes de représentations et de catégories »⁽⁴⁾, et en plus que « l'enseignement qui parle de sa propre pratique pédagogique participe lui aussi de ce recouvrement »⁽⁴⁾, mais ce *détour* comme le *retour* aux formes les plus primitives de l'E.P. scolaire et à sa genèse historique

(1) « La mauvaise interprétation et l'hypocrisie des intentions sont plus difficiles à soutenir dans l'interaction en face-à-face que dans des formes moins intimes de relations sociales » Berger P. et Luckmann Th., 1967 (1986, p.46).

(2) « La zone de la vie quotidienne qui n'est le plus proche est celle qui est directement accessible à ma manipulation corporelle. Cette zone contient le monde à ma portée, le monde dans lequel j'agis de manière à modifier sa réalité, ou le monde dans lequel je travaille. Dans ce monde du travail, ma conscience est dominée par les motifs mobiles pragmatiques, c'est-à-dire que mon attention à ce monde est principalement déterminée par ce que je suis en train de faire, ce que j'ai fait ou ce que je suis en train de faire, ce que j'ai fait ou ce que je compte faire en lui. En ce sens, il est *mon monde* par excellence » Berger P et Luckmann Th., 1967 (1986b, pp. 35-36).

(3) Crozier M. et Friedberg E. (1977, p.395).

(4) Demailly L. (1991, p.68).

ont été des moyens (à côté d'autres possibles), de *distanciation* pour, en nous éloignant de « l'objet perçu »⁽¹⁾, tenter de parvenir à construire un objet à l'aide d'éléments qui soient extérieurs à notre conscience individuelle.

En effet, nous n'avons pas participé à la rédaction du discours officiel ni à celle des documents qui nous ont servi à bâtir la genèse (une genèse) de l'E.P.S. scolaire, et nous ne savions pas en fait ce que pensent les professeurs d'E.P.S. d'aujourd'hui, de sorte que nous sommes passé progressivement de l'observation des « caractères les plus extérieurs et les plus immédiatement accessibles [Instructions Officielles, documents historiques] »⁽²⁾, aux « moins visibles et aux plus profonds, [les conceptions des praticiens de l'E.P.S. scolaire] »⁽²⁾.

Ces trois orientations de recherche : analyse de documents officiels, genèse historique et entretiens non directifs nous ont permis de découvrir, de trouver des éléments de réponse au problème posé, tandis que les observations directes se sont avérées être, dans le cadre

(1) Bruyne P. de, Herman J., Schoutheete M. de (1974, p.49).

(2) Durkheim E., 1937 (1983, p.XII).

étroit de cette recherche, une piste peu fructueuse sans doute parce que nous n'avons pas pu (pas su) regarder ce qu'un chercheur complètement extérieur au champ de l'E.P.S. n'aurait pas manqué d'observer.

Bref, dans notre effort d'objectivation nous avons, compte tenu du problème initial posé et de notre position sociale⁽¹⁾, privilégié des techniques et une certaine méthode nous permettant de chercher pour *trouver* et non pour retrouver par des moyens détournés ce que nous "savions" déjà⁽²⁾ du fait de dispositions acquises antérieurement et durablement inscrites dans notre cerveau.

Certes, ce risque existe toujours, mais il nous a constamment semblé au cours de ce travail que pour mieux étudier *scientifiquement* les professeurs d'E.P.S. il nous fallait nous en éloigner.

(1) « On ne fait pas de la recherche sociologique sur le système scolaire de la même façon en étant universitaire, chercheur, enseignant, formateur, responsable administratif, inscrit en sociologie ou en sciences de l'éducation etc... » Demailly L. (1991, p.10).

(2) Au sens de « prénotion qu'en avait l'auteur antérieurement à la recherche » Durkheim E., 1937 (1983, p.XII).

La plupart des recherches nécessitent un temps plus ou moins long de « familiarisation avec un monde étranger »⁽¹⁾, ici c'est le « déracinement d'un monde familier »⁽¹⁾ qui était indispensable pour accéder à une connaissance objectivée (construite) du monde de l'E.P.S. scolaire dans le second degré.

C'est dire à quel point, pour nous *engager* dans la recherche, il nous aura fallu nous *dégager* du sous-univers de l'E.P.S. scolaire.

(1) Bourdieu P. (1972, p.156).

PREMIERE PARTIE

LE CHAMP DES CONCEPTIONS
ET DES POSITIONS LEGITIMES
EN E.P.S.

« La réalité sociale dont parlent les objectivistes est aussi un objet de perception. Et la science sociale doit prendre pour objet et cette réalité et la perception de cette réalité, les perspectives, les points de vue que, en fonction de leur position dans l'espace social objectif les agents ont sur cette réalité ».

Bourdieu P., *Choses dites* 1987, p.154.

INTRODUCTION

La configuration des conceptions liée à celle des positions dans le champ de l'E.P.S., que nous nous proposons d'analyser dans cette première partie (courte), appelle et ne peut prendre pleinement son sens que reliée d'une part, à la seconde partie (longue), portant sur la genèse de la discipline et du corps des professeurs d'E.P.S. dont elle est en réalité le prolongement, et d'autre part, à la troisième partie dans laquelle, l'analyse d'entretiens non-directifs réalisés auprès de praticiens de l'E.P.S. scolaire, permet de mettre en évidence de profondes différences de conceptions.

Hormis la similitude d'intérêt fondamentaux qui fait que tous les agents du champ de l'E.P.S. scolaire ont au moins en commun le souci tacitement partagé d'assurer leur maintien au sein du système scolaire⁽¹⁾, car il est devenu pour la majorité d'entre eux le lieu d'appropriation principal et le plus souvent exclusif de leurs moyens matériels d'existence, *tout le reste n'est*

(1) « Tous les gens qui sont engagés dans un champ ont en commun un certain nombre d'intérêts fondamentaux, à savoir tout ce qui est lié à l'existence même du champ : de là une complicité objective qui est sous-jacente à tous les antagonismes » Bourdieu (1980, p.115).

que divergences de conception, différences de position et rapports de pouvoir⁽¹⁾ à propos de la définition légitime de l'E.P.S. (pratiques et conceptions).

Que les acteurs soient individuels ou collectifs⁽²⁾, il s'agit toujours et encore d'imposer à autrui des formes de pratiques, des conceptions et des valeurs.

D'où l'intérêt, avant d'observer l'évolution socio-historique des buts et des moyens de l'E.P. (point qui sera étudié en cours de seconde partie), et d'interroger des praticiens d'aujourd'hui (notre troisième partie), d'analyser même succinctement les aspects des textes officiels qui ont un rapport avec le problème que nous nous posons.

Nous avons utilisé plusieurs fois et sciemment le terme de conception, cela nécessite quelques explications. Nous examinerons ensuite à grands traits comment est structuré le champ des conceptions et des positions légitimes en E.P.S..

(1) « La fonction scientifique de la sociologie est de comprendre le monde social, à commencer par le pouvoir » Bourdieu P. (1980b, p.28).

(2) « Il n'y a pas de systèmes sociaux entièrement réglés ou contrôlés. Les acteurs individuels ou collectifs qui les composent ne peuvent jamais être réduits à des fonctions abstraites et désincarnées » Crozier M. et Friedberg E. (1977, p.25).

CHAPITRE XI
IDÉES, CONDUITES ET
CONCEPTIONS

A- L'APPORT PASSE DE TAYLOR ET DURKHEIM

L'un des objectifs de ce travail est de redonner de la consistance à un concept devenu mou en sociologie : celui de conception.

Au point de départ de cette préoccupation il y a le souci d'analyser sociologiquement l'usage très répandu, dans le monde de l'E.P.S., du terme conception.

Nous avons donc cherché dans ce qui est le bien commun des sociologues⁽¹⁾, des éléments susceptibles de nous éclairer.

C'est dire que nous n'avons ni n'allons rien inventer, mais simplement *réactiver* un concept présent en sociologie urbaine, en sociologie de l'éducation et en sociologie du travail.

(1) « L'ensemble des sociologues dignes de ce nom s'accorde sur un capital commun d'acquis, concepts, méthodes, procédures de vérification » Bourdieu P. (1980b, p.19).

De ce que nous avons trouvé, et qui est présenté en annexe I (sous forme d'un article⁽¹⁾ publié dans un ouvrage collectif⁽²⁾ destiné à être lu par les candidats au C.A.P.E.P.S. et à l'Agrégation d'E.P.S.), nous retiendrons surtout l'apport de Taylor et Durkheim, auquel nous ajouterons l'apport plus récent d'Edgar Morin et de Claude Dubar.

En différenciant nettement tâches de *conceptions* et tâches *d'applications*, Taylor fournit une opposition utilisable dans le domaine de l'enseignement et utilisé d'ailleurs par Henri Wallon⁽³⁾ en 1959, lorsqu'il affirmait que l'enseignant ne peut être qu'un « fonctionnaire de conception »⁽⁴⁾. Le réduire à un « fonctionnaire d'application »⁽⁴⁾ serait « vouer à l'inefficacité toute tentative importante de transformation du système éducatif »⁽⁵⁾

Durkheim (1938) en articulant idée, conduite et conceptions sous la forme : « il est une idée qui,

(1) Gougeon Y. (1993, pp.151-155).

(2) Intitulé *L'identité de l'Education Physique et Sportive Scolaire au XX^e siècle*, sous la direction de Jean-Paul Clément et Michel Herr avec la collaboration de Paul Boyer, Clermont-Ferrand, éd. de l'AFRAPS, oct.1993.

(3) Dans « les étapes de la sociabilité chez l'enfant » in Revue *Enfance* n°3/4, mai-oct. D'après Marsenach J. (1982, p.76).

(4) Cité par Marsenach J. (1982, p.53).

(5) Marsenach J. (1982, p.53).

suivant que nous en sommes fortement convaincus ou que nous ne la pensons que superficiellement, change totalement notre conduite et la conception que nous nous faisons de ce que notre conduite doit être : c'est l'idée du déterminisme de l'univers »⁽¹⁾, situe les conceptions dans le domaine des idées, mais ces idées loin d'être orientées vers la pensée spéculative, et bien qu'influencées autant par la pensée spéculative que par les pratiques, sont tournées vers la pratique.

Les conceptions s'objectivent dans le plan de l'architecte, la maquette de l'ingénieur, l'ouvrage d'un écrivain, le plan de leçon d'un enseignant d'E.P.S. etc....

B- L'APPORT RECENT DE MORIN ET DUBAR

Pour Edgar Morin (1986) « la conception transforme le connu en conçu, c'est-à-dire en pensé »⁽²⁾. On retrouve ici la définition classique de conception comme idée.

(1) Durkheim E., 1938 (1969, p.387).

(2) Morin E. (1986, p.185).

Toutefois, et parce que Morin trouve trois sens⁽¹⁾ dans l'idée de conception, il définit la conception comme « l'engendrement, par un esprit humain d'une configuration originale formant unité organisée »⁽²⁾.

Enfin, du fait que « la conception couvre tous les champs sociaux, politiques, pratiques, techniques de l'activité humaine »⁽²⁾, Morin parle « d'oeuvre de conception »⁽²⁾ à propos de la constitution d'une République, du programme d'un parti, d'un ouvrage d'art, de la mise en scène théâtrale etc...

Par ailleurs, dans un ouvrage récent intitulé *La socialisation*, Claude Dubar (1991) précise dans une note de bas de page, à propos de la bibliographie du chapitre I : « l'année mentionnée entre parenthèses correspond généralement à la date de la *conception*⁽³⁾ de l'écrit »⁽⁴⁾, reconnaissant du même coup, l'existence d'une véritable activité de conception déployée par les auteurs cités.

(1) « L'idée d'engendrement ou de procréation; l'idée de formation de concept; l'idée récente, mais pertinente, de *design*, c'est-à-dire de configuration originale constituant un modèle pour des ensembles, assemblages ou objets nouveaux » Morin E. (1986, p.185).

(2) Ibid.(1).

(3) Souligné par nos soins.

(4) Dubar Cl. (1991, p.33).

Ainsi, de ces différents apports pouvons-nous tirer des enseignements intéressants dans la compréhension de l'usage fréquent du terme de conception dans le monde de l'E.P.S. et proposer une définition « nominale »⁽¹⁾ propre au champ étudié.

C- CONCEPTION : PROPOSITION POUR UNE DEFINITION

Situées entre la pensée et l'action soit comme ultime étape précédant le passage à l'acte, soit le prolongeant comme première étape d'une réflexion consciente (non spontanée), les conceptions peuvent être définies comme un ensemble d'idées rationnellement organisées destinées à guider les conduites d'ego ou d'autrui.

Elles dépendent de nombreux facteurs matériels⁽²⁾ ou immatériels⁽³⁾ et sont objectivées le plus souvent dans un plan écrit.

(1) « La définition nominale, utilise un mot ou une phrase comme substitut d'une autre. Le concept dans ce cas a la signification qui lui est donnée arbitrairement. Il ne prétend à d'autre vérité que la conformité à sa propre définition. Il n'ajoute rien à nos connaissances, mais peut sur le plan méthodologique aider à les accroître. (...) On juge les définitions nominales d'après leur utilité » Grawitz M. (1981, pp.24-25).

(2) « Sur les conditions d'existence sociale s'élève toute une superstructure d'impressions, d'illusions, de façon de penser et de conceptions philosophiques particulières. La classe tout entière les crée et les forme sur la base de ces conditions matérielles et des rapports sociaux correspondants » Marx K., 1852 (1976, p.47).

(3) Dans le sens où comme l'écrit Duby G. à propos de la vie économique : « dans toutes les sociétés, un grand nombre des besoins qui gouvernent (...) sont de nature immatérielle » (1973, p.62).

Bref, les conceptions fonctionnent comme médiateur entre la pensée et l'action. Pour paraphaser Bourdieu⁽¹⁾, on peut dire que les conceptions sont des *théories non spontanées de la pratique qui accompagnent les pratiques* et, pour faire plus court encore, des *idées réalisantes*.

L'analyse des travaux des historiens, comme celle des documents de première main et des entretiens révèle une extrême variété de conceptions de l'E.P.S.

En est-il de même des textes officiels et les conceptions officielles sont-elles les seules légitimes dans le champ de l'E.P.S. scolaire ?

(1) « Cela conduirait à poser, comme on le fait ici la question des relations entre les schèmes générateurs des pratiques (...) et les représentations qui accompagnent les pratiques - comme les théories spontanées de la pratique -, et les idéologies, ce terme devant être réservé pour désigner les productions savantes d'un corps d'idéologues professionnels » Bourdieu P. (1972, p.255).

CHAPITRE XII
LE PROBLEME DE LA LEGITIMITE
DE L'E.P.S.

A- LA DIVERSITE DES POSITIONS

Contrairement à la perception ordinaire des agents et des usagers du système d'enseignement qui attribuent, au sein des établissements scolaires, l'identité de « prof d'E.P.S. » à tout enseignant portant un survêtement, les travaux sur les « enseignants du secondaire »⁽¹⁾, montrent que « si l'on peut parler à juste titre d'un corps (...), leur grade (...), leur origine sociale, leur alliance matrimoniale jouent sur leurs positions »⁽²⁾.

Comme leurs collègues des autres disciplines, les enseignants d'E.P.S. n'occupent pas tous la même position au sein du système scolaire; ce que décrit Philippe Néaumet dans son livre *L'éducation physique et ses enseignants au XX^e siècle* par exemple⁽³⁾.

Il n'est pas facile d'indiquer avec précision la répartition des positions statutaires dans la mesure où

(1) Tels ceux d'Alain Léger (1983).

(2) Viviane Isambert-Janati dans la préface de l'ouvrage d'Alain Léger (1983, p.9).

(3) Néaumet Ph. (1992).

les statistiques les plus récentes, compte tenu de la réintégration des enseignants d'E.P.S. au Ministère de l'Education nationale, ne les comptabilisent plus à part.

Toutefois parmi les statistiques détaillées disponibles, l'édition 1986 de *Repères et références statistiques sur les enseignants et la formation*, publiée par le Ministère de l'Education nationale⁽¹⁾ permet pour l'année scolaire 1984-1985 de relever la distribution des grades et les effectifs suivants :

	Effectif
- Titulaires	
Professeurs EPS	12.989
Chargés d'enseignement d'EPS	40
Professeurs adjoints EPS	8.768
Certifiés	358
P.E.G.C.	483
Instituteurs spécialisés	49
Adjoint d'enseignement	603
Autres	31
Total titulaires	23.321
- Non-titulaires	
Maîtres-auxiliaires	1.568
Contractuels	271
Total non-titulaires	1.839
Total enseignants	25.160

(1) M.E.N. (1986, p.89).

La variété des grades signale un certain type de formation reçue et une position plus ou moins temporaire. La distribution des effectifs montre que ceux qui ne sont pas passés par la voie royale sont légèrement plus nombreux que les profeseurs d'E.P.S..

Cela dit, la définition que les statisticiens de l'I.N.S.E.E. donnaient des personnels d'E.P.S. comme « personnels rémunérés à l'article Education Physique et sportive du budget du Ministère de l'Education nationale »⁽¹⁾ pour intéressante qu'elle soit dans sa précision est insuffisante sociologiquement surtout lorsqu'on problématise les choses en termes de champ.

Il nous semble en effet qu'il faille prendre en compte dans la constitution du champ de l'E.P.S. les « tenants »⁽²⁾ c'est-à-dire les personnels enseignants, mais également :

- l'ensemble des élèves qui sont leurs clients;
- les « prétendants »⁽²⁾ étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. qui sont les clients du corps intermédiaire constitué par les formateurs des U.F.R.-S.T.A.P.S.⁽³⁾ et des I.U.F.M.⁽⁴⁾;
- le personnel d'Inspection et son personnage central le Doyen du Groupe E.P.S. Inspecteur Général de l'Education Nationale;
- les syndicats propres à l'E.P.S.;

(1) M.E.N. (1986, p.89).

(2) Bourdieu P. (1979, p.167).

(3) Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

(4) Institut Universitaire de Formation des Maitres.

- les théoriciens issus du champ de l'E.P.S. diplômés soit dans des sciences constituées soit en S.T.A.P.S.;
- les théoriciens qui, bien que n'appartenant pas au champ de l'E.P.S. participent à sa définition, à son identification.

A l'intérieur de chacune de ces catégories, les acteurs luttent soit individuellement soit collectivement en fonction de leurs intérêts⁽¹⁾ pour faire valoir, voire imposer leur manière de concevoir l'E.P.S..

Il s'en suit que les processus de légitimation changent en fonction de la position des acteurs et des formes de pouvoir dont ils disposent d'où...

B- LA DIVERSITE DES FONDEMENTS DE LA LEGITIMITE

1) LEGITIMITE ET CONTRE-LEGITIMITE

A la légitimité sont souvent associées les notions d'autorité⁽²⁾, de domination⁽³⁾, de violence

(1) Sans oublier que « l'intérêt est à la fois condition du fonctionnement d'un champ (...), en tant qu'il est ce qui « fait courir les gens », ce qui les fait concourir, se concurrencer, lutter, et produit du fonctionnement du champ » Bourdieu P. (1987, p.125).

(2) « L'Etat ne peut exister qu'à la condition que les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs » Weber M., (1919, p.101).

(3) « L'Etat consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme » Ibid (1).

physique⁽¹⁾ ou symbolique⁽²⁾ et de pouvoir⁽³⁾. La raison du plus fort est alors la meilleure.

Toutefois, si nous voulons pouvoir rendre compte d'un maximum de faits observés, il faut considérer une autre acception de la légitimité comme « qualité de ce qui est juste, équitable, raisonnable. Légitimité d'une conviction, d'une prétention »⁽⁴⁾, et que l'on retrouve d'une certaine manière chez Bourdieu dans l'expression « contre-légitimité »⁽⁵⁾.

Il devient alors possible de reprendre chacun des groupes d'acteurs précités et de chercher à identifier à quelles formes de légitimité ils ont recours, ou, en d'autres termes, comment exercent-ils leur pouvoir ?

(1) « Il faut concevoir l'Etat contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé (...) revendique avec succès pour son propre compte *le monopole de la violence physique légitime* » Weber M., 1919 (1959, p.100).

(2) « La violence symbolique, dont la réalisation par excellence est sans doute le droit, est une violence qui s'exerce, si l'on peut dire, *dans les formes*, en mettant des formes » Bourdieu P. (1987, p.103).

(3) Max Weber distingue le « pouvoir traditionnel », le « pouvoir charismatique » et « le pouvoir tel que l'exerce le serviteur de l'Etat moderne, ainsi que tous les détenteurs du pouvoir qui s'en rapprochent sous ce rapport » Ibid.(1), p.102.

(4) Dictionnaire Petit Robert (1979, p.1083).

(5) Bourdieu P. (1979, p.460).

2) LEGITIMITE, LEGITIMATION⁽¹⁾, POSITIONS, CONCEPTIONS

Les acteurs du champ de l'E.P.S. scolaire ne fonctionnent que très rarement à la violence physique aussi, les rapports sociaux sont-ils dépendants non seulement de la position de chacun, de la distance sociale qui sépare par exemple les Maîtres auxiliaires des professeurs Agrégés d'E.P.S., les professeurs Agrégés d'E.P.S. de l'Inspection Générale etc..., mais également de ce qui les oppose (ou les rapproche) concernant ce qu'est ou devrait être l'E.P.S..

En ce sens, les processus de légitimation qui redoublent par la parole ou par les écrits plus ou moins officiels, plus ou moins savants, plus ou moins pédagogico-didactiques, les différences de position, sont liées aux conceptions comme produits (expressions) à un moment donné de l'histoire du champ, des luttes passées à propos de la définition (légitime) de l'E.P.S. et comme matériau de base dans l'élaboration des discours de légitimation qui justifient en raison les pratiques.

(1) « Si cependant la légitimité est une condition primordiale à la stabilité des systèmes (...), son caractère à la fois subjectif et relatif impose la compréhension des processus par lesquels elle s'acquiert, se maintient ou se défait, autrement dit la prise en considération des problèmes de légitimation » Durand P. (1989, p.115).

3) LES FONDEMENTS DE LA LEGITIMITE DES PRATICIENS DE L'E.P.S.

Chaque génération d'enseignants d'E.P.S. dispose d'un capital de pratiques et de conceptions qu'elle utilise en les reformulant ou en les transformant.

L'enquête que nous avons menée montre qu'il y a autant de conceptions qu'il y a d'enseignants.

Cependant, ces diverses conceptions sont classables, il est possible d'en faire une typologie (notre troisième partie), car tout se passe comme si, chacun des discours de légitimation renvoyait soit à des formes de légitimation déjà anciennes⁽¹⁾, soit aux formes de légitimation actuellement disponibles dans le champ des conceptions produites par les théoriciens.

(1) Le nouveau « Schéma directeur du programme d'éducation physique et sportive » publié par l'Inspection Générale en liant les composantes bio-fonctionnelles aux contenus de l'E.P.S. renoue avec ce qui était primordial dans la Méthode française de 1925-1930, à savoir que « l'Education physique doit être gouvernée par les principes de la physiologie ». Resurgit dans le même temps la tutelle médicale, le Docteur Henri Périé étant remercié pour avoir « bien voulu nous confier la dernière édition du rapport de la commission nationale chargée d'étudier « les activités physiques et sportives de la naissance à la maturité » Hébrard A. et Pineau Cl. (1994, p.54).

Plutôt que de les énumérer nous nous sommes efforcé de les articuler en construisant un schéma structural à partir de quatre pôles et un centre.

Au centre figure l'opposition actuelle entre une conception et par conséquent une forme de légitimation *scientifique*⁽¹⁾ contre « la langue de bois de la didactique »⁽²⁾; à la périphérie, en opposition mais également en liaison, les conceptions-légitimations qui valorisent les *idées*⁽³⁾, (en haut) et celles qui accordent le primat aux pratiques⁽⁴⁾ (en bas), celles qui insistent sur les structures⁽⁵⁾ (à gauche) et celles qui placent en avant les *acteurs*⁽⁶⁾ (à droite).

(1) « L'Éducation physique sera scientifique ou ne sera pas » Parlebas P. (1971b, p.15).

(2) Parlebas P. (1991, p.13).

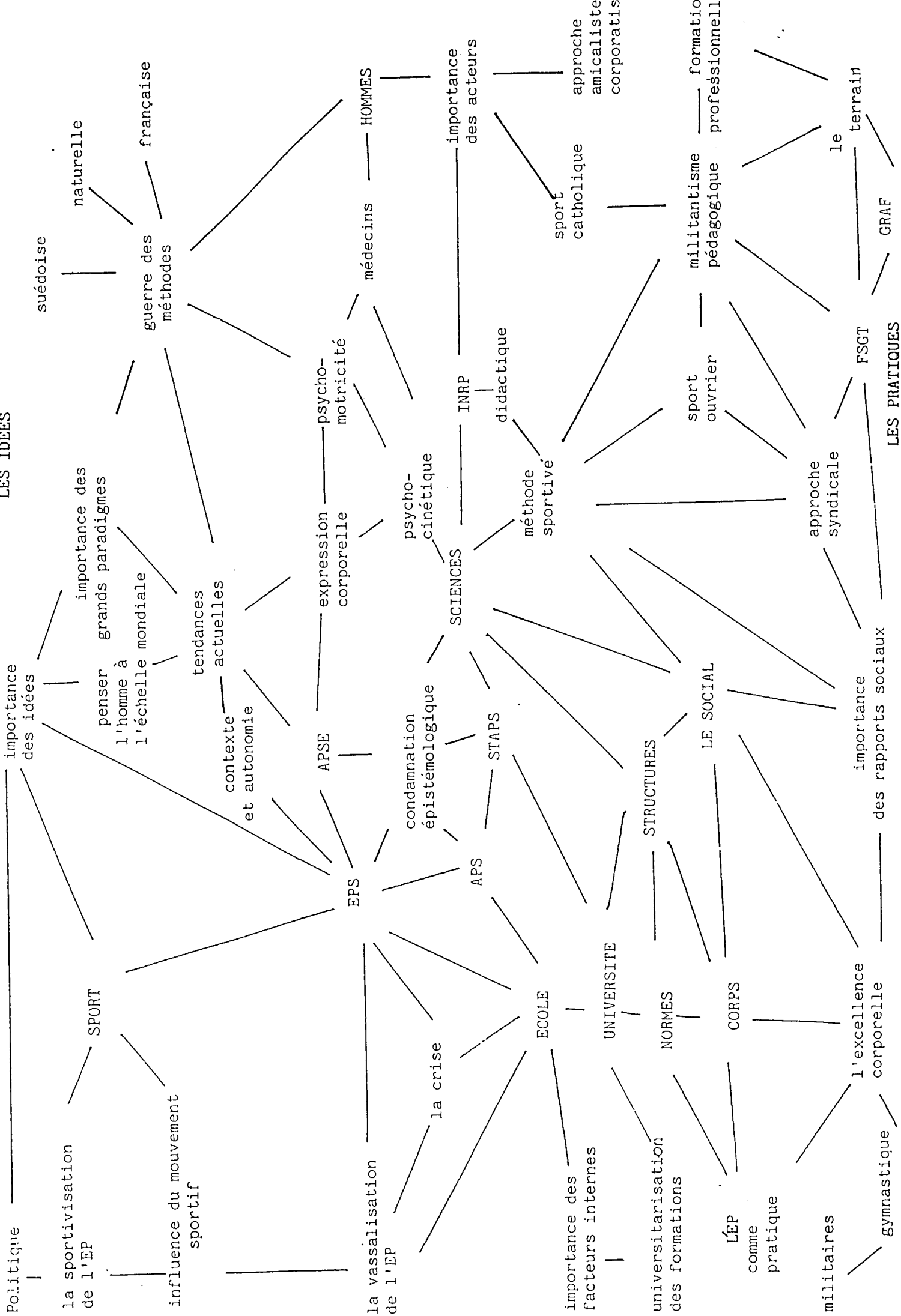
(3) « Les idées, comptent en Éducation Physique plus que les gestes » Ulmann J. 1965 (1971, p.7).

(4) « La légitimité de l'éducation physique et sportive ne naît pas avec des démarches scientifiques, mais avec des pratiques. Ce sont des pratiques sociales qui l'ont fondée » Vigarello G. (1985, p.20).

(5) « L'Éducation physique n'a d'existence et de légitimité que par rapport à l'institution scolaire qui l'accueille » Arnaud P. (1981b, p.9).

(6) C'est parmi les collègues qui assurent l'exercice quotidien du métier d'enseignant d'E.P., qu'il faut identifier les auteurs essentiels, les acteurs principaux des transformations corporelles en milieu scolaire » Mérand R. (1984, p.5).

LES IDEES



Ce schéma comme beaucoup d'autres est discutable et incomplet, mais il s'agit pour nous de mettre en évidence la pluralité des formes de légitimation, en quelque sorte disponibles, et plus ou moins utilisées, plus ou moins recomposées par chacun des professeurs d'E.P.S. en fonction de sa position actuelle dans le champ, son histoire et ses aspirations⁽¹⁾.

Au quotidien, les professeurs d'E.P.S. sont en présence d'élèves qu'ils jugent, évaluent, notent, classent. Ils exercent donc un pouvoir, une autorité qu'ils détiennent du fait de leur statut d'agent de l'Etat, des connaissances qu'ils ont acquises, de leur capital physique (et sportif), de leur culture du métier, et éventuellement de leur charisme.

Cependant, peut-on dire que les élèves n'ont aucun pouvoir ?

4) LES ELEVES ET LEUR POUVOIR EN E.P.S.

A la légitimité professorale, les élèves opposent une contre-légitimité et cherchent aussi à imposer les

(1) D'où l'intérêt des entretiens non-directifs (notre troisième partie) pour savoir le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et l'intérêt de l'étude de la genèse de la discipline et du corps professionnel (notre seconde partie) pour analyser quand, où, par qui, comment et pourquoi les conceptions-légitimations ont été produites.

pratiques qui leur plaisent, ce à quoi certains enseignants souscrivent tandis que d'autres s'y opposent⁽¹⁾.

Outre la résistance ouverte, les élèves bénéficient de la force d'inertie et d'une forme de contestation : *l'absentéisme*, qui prend un relief particulier du fait que l'E.P.S. est une petite matière.

A la frustration institutionnelle s'ajoute alors la frustration pédagogique.

Parmi les élèves certains et certaines envisagent de devenir un jour professeur d'E.P.S. et pour ce faire auront pendant plusieurs années le statut d'étudiant en S.T.A.P.S.-E.P.S.. Quel rôle joueront-ils, et en quoi peut-on dire que les étudiants participent aux processus de légitimation et de contre-légitimation de l'E.P.S. ?

(1) Comme l'attestent les entretiens.

5) LES ETUDIANTS EN S.T.A.P.S.-E.P.S. :
INSERTION, REPRODUCTION, ASCENSION

En un sens, les étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. sont hors du champ, ils n'appartiennent pas (encore) au champ de l'E.P.S., mais en un autre sens parce qu'ils sont dans une « phase biographique »⁽¹⁾ au cours de laquelle ils acquièrent ce qui est nécessaire pour satisfaire aux exigences des concours de recrutement, ils participent à leur manière à l'oeuvre de légitimation de l'E.P.S. scolaire, et ce, de diverses façons.

Tout d'abord, les étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S., soucieux d'intégrer le corps des professeurs d'E.P.S. sont très attentifs et très sensibles au nombre de postes ouverts dans les concours nationaux de recrutement. Toute menace de réduction de postes entraîne de vives protestations comme l'attestent les manifestations de novembre 1993 par exemple.

La légitimité prend alors la forme d'une revendication du droit à l'accès à une profession et les arguments déployés, dont la presse rend compte,

(1) Berger et Luckmann T., 1966 (1968, p.137).

alimentent le discours corporatiste et s'efforcent de donner, de la profession et de la discipline E.P.S. une image positive.

Ensuite, le corps des professeurs d'E.P.S. est un corps qui se reproduit biologiquement et socialement.

Biologiquement, car les couples d'enseignants d'E.P.S. ne sont pas rares et parmi leurs enfants un certain nombre deviendra professeur d'E.P.S..

Sociologiquement, car de nombreux dispositifs existent pour socialiser puis sélectionner les pareils à soi, en particulier autour du mythe du *terrain* et celui de *l'intervention*.

Le style d'études dans lequel le sport tient une grande place crée un climat de familiarité, qui n'existe pas dans les autres cursus, entre les étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. et les professeurs d'E.P.S. formateurs. Ce climat qui n'est pas exempt de paternalisme est propice pour transmettre ce qui dans *l'habitus* de professeurs d'E.P.S. différencie l'identité Sport de l'identité E.P.S. par exemple. La persuasion joue ici plus que la coercition.

Le caractère *préprofessionnel* de la formation des futurs professeurs d'E.P.S. qui rapproche les étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. de leur conseiller pédagogique ou maître de stage est une situation privilégiée de transmission de *la culture d'un métier* fait de beaucoup d'oralité, de présence physique et de techniques (plus ou moins sportives).

Enfin, les épreuves mêmes des concours et leurs préparations ne font que renforcer cette construction de l'habitus en transformant des sportifs en ardents défenseurs de la cause de l'E.P.S..

Autrement dit (en termes d'identité et de légitimité) : la majorité des étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. s'identifie aux praticiens de l'E.P.S., à leurs manière d'être et de faire, ainsi qu'aux valeurs et à l'identité *E.P.S.* qu'ils véhiculent. Leur préférence pour la « culture technique »⁽¹⁾, et s'agissant de la « culture savante »⁽¹⁾ pour, comme ils disent, « ce qui est directement applicable sur le terrain », font des étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. des agents produits (formés) et bientôt producteurs, en l'occurrence

(1) Michon B. (1984, p.125).

reproducteurs, d'une forme de *légitimité* dans laquelle « le terrain » est à la fois un signe de reconnaissance, d'appartenance et de mise à distance⁽¹⁾.

On n'observera à cet endroit que la marginalité dont les professeurs d'E.P.S. se disent être les victimes est en partie construite, entretenue et transmise par eux. Le « nous on n'est pas comme les autres » fait partie intégrante de la sous-culture professionnelle des professeurs d'E.P.S., ce qui n'est pas le propre des professeurs d'E.P.S., et explique peut-être qu'en période de crise ou d'incertitude le regroupement et par conséquent les divisions et les oppositions se fassent autour de la *discipline enseignée*⁽²⁾

Néanmoins, parmi les actuels étudiants en S.T.A.P.S.-E.P.S. une faible proportion⁽³⁾ est plus S.T.A.P.S. qu'E.P.S..

(1) « Il y a une spécificité des lieux [de travail], mais l'élaboration des lieux en un « terrain », avec pour pancarte implicite « défense au profane d'entrer », est une « mythologisation » constitutive de la Profession et une réactivation indirecte d'un dualisme en voie de disparition par ailleurs » Prevost Cl.M. (1991, p.31).

(2) « Chaque discipline tend, non seulement à se comporter de manière autonome, mais encore à se déployer et à poursuivre l'ensemble des finalités éducatives, comme si elle était toute seule » Sachot M. (1993, p.136).

(3) Elle est plus forte dans le midi de la France où beaucoup d'étudiants renoncent au C.A.P.E.P.S. ou à l'agrégation de peur d'être nommés dans ce qui est pour eux le "Nord".

L'un des objectifs de notre troisième série d'entretiens était de mieux comprendre qui sont ces étudiants dont la trajectoire se caractérise par les étapes biographiques suivantes : C.A.P.E.P.S., Agrégation d'E.P.S., Doctorat -S.T.A.P.S., mutation dans le midi ou recherche d'un poste préférentiel.

Peu importe pour le moment les motivations de telles conduites, ce qui nous intéresse ici, c'est d'observer que les étudiants en quête d'ascension sociale qui choisissent après la licence, de poursuivre un cursus en S.T.A.P.S. pendant que leurs camarades choisissent la filière qui conduit au Professorat d'E.P.S., parce qu'ils quittent momentanément ou définitivement le monde de l'E.P.S., ne *contribuent plus* à sa légitimation; certains allant même jusqu'à produire une contre-légitimité qui tourne en dérision les efforts accomplis et les valeurs respectées par celles et ceux qui préparent les concours de recrutement en E.P.S..

Ces nouveaux diplômés en S.T.A.P.S. se différencient des actuels tenants du champ des S.T.A.P.S. dont la plupart ont en commun d'avoir été des professeurs d'E.P.S.

Mais, peut-on dire avec Christian Dorvillé que les S.T.A.P.S. « légitiment »⁽¹⁾ l'E.P.S. ?

6) THEORICIENS ET LEGITIMITE DE L'E.P.S.

Il semble en effet que les théoriciens du champ des S.T.A.P.S. soient les grands fournisseurs d'arguments qui permettent aux praticiens de l'E.P.S. de légitimer, en raison, les pratiques qu'ils mettent en pratique.

Cela dit, plusieurs remarques s'imposent.

La première est que, originaires pour la plupart d'entre eux du champ de l'E.P.S., les théoriciens des S.T.A.P.S. ne font que reproduire à un *niveau plus abstrait* les profondes divisions qui donnent au champ de l'E.P.S. sa configuration.

Celle des positions, obéissant aux normes scolaires est assez semblable à celle des autres disciplines d'enseignement; quant à la configuration des conceptions le schéma précédemment proposé s'efforce d'objectiver leur diversité tout en les articulant.

Il s'en suit que les théoriciens des S.T.A.P.S. ne donnent pas aux praticiens de réponses claires, univoques, à leurs questions; ce qui complique du même coup leur travail de légitimation.

La seconde remarque concerne le contenu même des Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives qui est un contenu récent, en construction, voire pour certains inconsistant.

Il existe par conséquent une homologie entre la position scolaire de l'E.P.S. dans l'enseignement secondaire et la position universitaire des S.T.A.P.S. dans l'enseignement supérieur.

En ce sens, les légitimateurs de l'E.P.S. ont eux-mêmes besoin d'être légitimés et trouvent dans les sciences mères qui les accueillent les moyens de lutter pour (ou contre), la reconnaissance des S.T.A.P.S.⁽¹⁾.

(1) Ou pour quelqu'uns d'entre eux d'abandonner les S.T.A.P.S. pour rester dans le giron de leur science mère nourricière.

Cette situation de dépendance (relative) des légitimateurs rejaillit sur les professeurs d'E.P.S..

La troisième remarque concerne l'écart qui se creuse chaque jour davantage entre les professeurs d'E.P.S. soumis aux normes scolaires du second degré, et les théoriciens en S.T.A.P.S. soumis aux normes universitaires.

Le débat actuel à propos de la définition du mémoire professionnel présenté par les professeurs d'E.P.S. - stagiaires admis au C.A.P.E.P.S. externe, par rapport à ce qu'est habituellement un mémoire de maîtrise révèle, l'existence de deux mondes dans lesquels les mêmes mots n'ont pas la même signification.

D'un côté, *le terrain* est un terrain d'intervention ici et maintenant, *l'objet* (les sujets-élèves) sont à transformer, *l'enseignant* est persuadé de son emprise sur le réel⁽¹⁾; de l'autre, *le terrain* est un terrain de mise

(1) « Pour que ça fonctionne, il faut que l'acteur croie qu'il est au principe de l'efficacité de son action » Bourdieu (1980b, p.32). En ce sens les professeurs d'E.P.S. sont très croyants, comme le montrent les entretiens (3^e partie).

à l'épreuve d'hypothèses, l'objet est à construire, le chercheur ne prétend pas changer la réalité⁽¹⁾.

Ces deux types d'attitudes renvoient à des formes de légitimation différentes. La méconnaissance réciproque des problèmes des uns et des autres, source d'incompréhension ôte du crédit aux théoriciens⁽²⁾.

Au total, la fonction remplie par les théoriciens des S.T.A.P.S. dans la légitimation de l'E.P.S. est *indirecte*, ce n'est le plus souvent qu'une fois triés, tronqués et traduits par des acteurs perçus comme plus proches de leurs préoccupations (dont le Syndicat et le corps d'Inspection), que les praticiens s'approprient, par bribes, une partie des travaux des théoriciens.

(1) Dans le cadre strict de sa recherche, ce qui ne veut pas dire qu'il soit, selon l'expression de Bourdieu, « comme un poisson dans l'eau dans le monde social tel qu'il est » (1980b, p.76).

(2) « La force de l'habitus des techniciens [i.e. des praticiens] les soudant dans une identité qui les installe confortablement dans le corps des « prof de gym », peuvent-ils spontanément sortir d'une logique de reproduction ? À l'opposé, la mobilité ascendante de tous ceux qui aspirent à un changement de statut ne les conduit-elle pas à se détourner des fondements mêmes de leur corps d'origine ? Doit-on s'étonner dans ces conditions que les uns et les autres ne soient pas sur la même longueur d'ondes ? » Bui-Xan G. (1992, p.22).

7) LE S.N.E.P. ET LA LEGITIMITE DE L'E.P.S.

Nous reviendrons, au cours de la seconde partie sur les conditions de la naissance et du développement d'un syndicat spécifique des professeurs d'E.P.S.⁽¹⁾. Nous ne parlerons pas de ce qui fait que le S.N.E.P. est un syndicat comme les autres, mais bien plutôt de ce qui semble, au cours de la période qui correspond à notre enquête⁽²⁾ (1985-1990), singulariser ce syndicat par rapport aux autres, en matière de légitimation.

Tout d'abord, l'existence même d'un syndicat particulier propre à un groupe professoral et à une discipline d'enseignement, est un phénomène proprement *français*, curieux, mais qui peut s'expliquer dans le cadre de la genèse de la discipline et du corps des professeurs d'E.P.S. (notre seconde partie).

Il y a donc, pour la masse des syndiqués et plus particulièrement pour leurs représentants à fournir tout

(1) En réalité, il existe plusieurs syndicats spécifiques E.P.(S).

(2) Par entretiens non directifs, questionnaires réduits, observations directes, observations participantes et analyse documentaire.

un travail de légitimation pour assurer ne fusse que le maintien de la reconnaissance officielle (étatique) d'un tel syndicat⁽¹⁾.

Cette contrainte suppose, outre, sinon l'alliance avec d'autres syndicats au moins leur reconnaissance, et sinon l'adhésion au moins la sympathie d'une majorité des professeurs d'E.P.S..

Les fondements de la légitimité seront alors profondément enracinés dans *le monde du travail* des professeurs d'E.P.S.⁽²⁾, dans *l'histoire*⁽³⁾ (syndicale en général et singulière du S.N.E.P.) ainsi que tournés vers *l'avenir*⁽⁴⁾, non sans une crainte de cet avenir⁽⁵⁾.

Le S.N.E.P. est un syndicat de praticiens à la fois fiers et frustrés (ce qu'attestent nos entretiens). Ce n'est pas par hasard, ni pour rien, que Jacques Rouyer,

(1) Chaigneau M. (1989, p.10), parle « d'exigence permanente de légitimation de l'E.P.S. dans le système éducatif ».

(2) « Le SNEP a fait effort, depuis 20 ans pour enraciner ses revendications dans l'activité professionnelle des enseignants d'EPS » Chaigneau M. (1989, p.10).

(3) « Histoire d'une profession qui, au plan de son activité professionnelle, a connu bien des évolutions depuis 1945 (...). Mais cette histoire c'est aussi celle du S.N.E.P. et de ses actions » Ibid.(2).

(4) « Quelle EPS voulons-nous et quelle EPS faut-il, dans quelle école, pour quel projet de développement de la société et des personnes, avec quels enseignants ? » Ibid.(2), p.9.

(5) « Le pire est peut-être devant nous (...). On voit se dessiner des tendances lourdes à une remise en cause de l'éducation physique » Rouyer J. (1989b, p.334).

Secrétaire Général du S.N.E.P., a en 1988 lors du discours de clôture d'un colloque rassemblant 600 personnes, parler « d'une certaine souffrance du professeur d'éducation physique »⁽¹⁾, après avoir dans le discours introductif (reproduit dans un ouvrage) annoncé que « ce livre doit être considéré comme une arme »⁽²⁾.

Ainsi, le S.N.E.P. en se légitimant légitimet-il les professionnels de l'E.P.S. scolaire, lesquels contribuent à leur tour à maintenir l'existence d'un « outil autonome et spécifique »⁽³⁾ permettant de suivre (en utilisant les théoriciens des S.T.A.P.S. tout en les maintenant à l'écart), le mot d'ordre « faisons ensemble l'éducation physique que nous voulons »⁽⁴⁾.

Bien que souvent en désaccord, le S.N.E.P. et le corps d'Inspection de l'E.P.S. ont intérêt d'une part, à ce que les professeurs d'E.P.S. continuent à s'identifier comme intervenants - praticiens de l'E.P.S. scolaire dans le second degré, et d'autre part, à ce qu'ils parlent au nom de la reconnaissance de l'E.P.S..

(1) « On peut parler d'une certaine souffrance du professeur d'éducation physique qui reflète une profonde aspiration qu'on rencontre souvent chez les collègues à se réconcilier avec la société, à voir sa fonction reconnue, l'utilité sociale du métier reconnue et à surmonter le divorce entre l'école et la vie civile entre l'EPS et le Sport » Rouyer J. (1989b, p.333).

(2) Ibid., p.5.

(3) Ibid., p.334.

(4) Leitmotiv utilisé comme sous-titre d'ouvrages collectifs publiés par le SNEP : *L'évaluation en EPS* (1984); *EPS. Contenus et didactique* (1986); *L'Education physique et sportive d'aujourd'hui. Ce qui s'enseigne* (1989).

Cependant, parce que le discours officiel est (c'est une hypothèse) oecuménique⁽¹⁾ c'est-à-dire qu'il combine différentes formes de légitimité, dont celles précédemment identifiées, nous allons lui consacrer un chapitre particulier.

(1) Dans le langage indigène, l'usage a consacré le terme « d'éclectisme ».

CHAPITRE XIII
LES PRINCIPALES
CARACTERISTIQUES DU
DISCOURS OFFICIEL EN
E.P.S.

INTRODUCTION

L'analyse des Instructions Officielles et des textes qui les accompagnent en les précédant ou en les suivant⁽¹⁾, a fait l'objet d'approches variées y compris et jusqu'à la critique acerbe de ce genre de travail⁽²⁾.

Dans le champ de l'E.P.S. scolaire, les textes officiels sont étudiés par les candidats aux concours nationaux de recrutement en E.P.S. et leurs formateurs, car la connaissance de ces textes, leur philosophie politique surtout, est une des conditions nécessaires pour pouvoir être recruté.

En revanche, sauf quand ils ont la responsabilité d'une classe « à examem », les professeurs d'E.P.S. ne sont pas des lecteurs assidus des textes officiels : les entretiens et les observations directes que nous avons menées montrent à l'évidence que les problèmes à régler,

(1) Ce qui est la définition tacitement reconnue, car produite par une fraction dominante dans le champ, et officiellement entretenue de ce que sont, en E.P.S., les textes officiels.

(2) Jacques Defrance lors du « Séminaire de réflexions sur les méthodologies de la recherche en S.T.A.P.S. », qui s'est tenu à Nice les 12-13 et 14 juin 1992 parle du « conformisme d'un milieu qui passe sa vie à étudier les instructions des officiels pour savoir ce qu'il doit faire (attitude impensable au Canada ou en Angleterre), même si la situation n'y est pas rose » Cité par Midol N. (1992, p.20).

dans l'urgence, sont d'une autre nature (en particulier le lutte contre le vol, la violence et de désintérêt scolaire).

L'Inspection Générale elle-même ne s'y est pas trompée, en publiant les textes qui régissent les épreuves d'E.P.S. des examens scolaires avant les programmes et instructions; ce qui fait dire à Bernard Boda qu'on peut se demander si ces textes, de par leur date de publication, n'ont pas « tenu lieu »⁽¹⁾ d'Instructions officielles, et surtout ne produiraient pas « des effets autrement plus considérables »⁽¹⁾ en faisant finalement office de programme⁽²⁾.

Cela dit, et compte tenu de nos hypothèses, les textes officiels au sens large comme au sens étroit d'Instructions officielles, nous intéressent en tant que *produit*, à un moment de l'histoire, des luttes internes et externes au champ de l'E.P.S., *tentative* d'unification et *reformulation* d'aspirations déjà anciennes mais insatisfaites.

(1) Boda A. (1989, p.168).

(2) « Paradoxalement sans qu'il n'existe de programmes, les contenus proposés se déduisent des exigences réelles et supposées des examens en EPS » Ibid.(1), p.170.

Nous examinerons d'abord le caractère *ambigu* des textes officiels et nous proposerons ensuite, en nous inspirant largement de Jean-Louis Derouet, un outil d'analyse et d'interprétation de ces textes.

A- LES TEXTES OFFICIELS EN E.P.S. OU L'AMBIGUITE
LEGITIMÉE

Sans oublier un seul instant que « la langue officielle a partie liée avec l'Etat. Et cela tant dans sa genèse que dans ses usages sociaux »⁽¹⁾, nous allons nous efforcer de montrer que les rédacteurs des Instructions Officielles, le plus souvent des Inspecteurs Généraux produisent des textes *ambigus* qui provoquent le trouble voire le rejet de la part des enseignants d'E.P.S. les plus âgés, ou ayant reçu une formation initiale courte voire pas de formation du tout, et qui ont acquis leur savoir professionnel (savoir essentiellement pratique) lors de l'exercice du métier.

Les Inspecteurs Généraux sont parmi les occupants des positions les plus élevées dans le champ de l'E.P.S., et remplissent au minimum trois fonctions comme :

(1) Bourdieu P. 1982c (1991, p.27).

- *porte parole* des décisions prises par l'Etat en ce qui concerne l'E.P.S. scolaire;
- *idéologues* du champ de l'E.P.S. producteurs de théories se défendant d'être des théoriciens;
- *contrôleur* des concours de recrutement avec tout le pouvoir afférent à ce genre de fonction, comme celui qui consiste à évaluer les candidats à la marge des programmes fixés, ce qui est un des épisodes de la lutte entre le clan de l'Inspection Générale et de ses alliés les professeurs Agrégés d'E.P.S. d'une part, et le clan des Professeurs et des Maîtres de Conférences en S.T.A.P.S. d'autre part.

Six ambiguïtés (au minimum), peuvent être repérées dans les textes officiels ce sont elles que nous allons analyser maintenant.

1) L'AMBIGUITE ENTRE EDUCATION PHYSIQUE ET
SPORTIVE (EPS) ET ACTIVITES PHYSIQUES
ET SPORTIVE (APS)

Nous étudierons dans la seconde partie les conditions dans lesquelles, dans le champ de l'E.P.S. (1967), puis jusque dans les sommets de l'Etat (1975), l'expression *Activités Physiques et Sportives* s'est peu à peu imposée.

Cela dit, est-ce pour autant que les choses soient claires entre E.P.S. et A.P.S. ?

Une lecture rapide des Instructions Officielles (I.O.) de 1985 pourraient le laisser croire car on peut y lire « L'éducation physique et sportive ne se confond pas avec les activités physiques qu'elle propose et organise »⁽¹⁾.

Cependant, dès la phrase suivante il est affirmé, que les activités physiques (selon notre hypothèse forme euphémisée pour désigner l'ensemble des activités physiques sportives et non sportives), ont « leurs finalités propres »⁽¹⁾, ce qui signifie que les enseignants d'E.P.S. proposent et organisent l'apprentissage des A.P.(S.), lesquelles n'ont pas besoin d'être légitimées.

Il est difficile à cet endroit de ne pas penser à Bernard Jeu lorsqu'il plaçait au centre du débat la question de savoir « si le sport doit servir des fins qui lui sont extérieures (...) ou si au contraire il est déjà lui-même une fin, un but, une valeur »⁽²⁾.

(1) M.E.N., *Collèges. Programmes et Instructions*, (1985, p.317).

(2) Jeu B., 1973 (1979, p.1). Bernard Jeu est un des théoriciens, qui bien qu'extérieur au champ de l'E.P.S. a fortement influencé des générations entières d'enseignants d'E.P.S., en particulier par le biais de deux ouvrages *Le Sport, la mort, la violence* (1972) et *Le Sport, l'émotion, l'espace* (1977).

Les Instructions Officielles pour les Lycées, publiées un an après (1986) celles des Collèges, ne feront que renforcer l'ambiguïté existante puisqu'il est affirmé que « L'éducation physique et sportive au lycée, ainsi que pour chacun des niveaux d'enseignement, assure, dans un but d'éducation, l'apprentissage des activités physiques et sportives »⁽¹⁾.

Un an plus tard (1987), les Compléments aux programmes et instructions des classes de 6^e et 5^e des Collèges stipulent : « les activités physiques et sportives sont à la fois objet et moyen de l'éducation physique et sportive. Toutefois, celle-ci ne se confond pas avec les activités qu'elle enseigne. Le professeur, quelle que soit l'activité à laquelle il fait appel, *vise le plus haut niveau possible d'habileté et d'efficacité* »⁽²⁾ ;⁽³⁾

Ainsi l'ambiguïté se trouve-t-elle entretenue, et ce n'est pas la subtile nuance établie par le doyen Pineau entre « le sport comme entité »⁽⁴⁾ le sport qui « n'a pas d'unité matérielle »⁽⁴⁾ et les « pratiques sportives »⁽⁴⁾ qui va lever cette ambiguïté, au contraire, car :

(1) Arrêté du 14 mars 1986, B.O. n°15, 17 avril 1985, p.1344.

(2) Souligné par nos soins.

(3) Ibid., (1), p.142.

(4) Pineau Cl. (1990, p.18).

Le sport⁽¹⁾, « s'il se définit difficilement dans ses mises en oeuvre et demeure volontiers au niveau du principe, il n'en est pas de même des pratiques ou spécialités sportives sur lesquelles se fonde⁽²⁾ l'éducation physique et sportive »⁽³⁾.

L'ambiguïté entre E.P.S. et sport apparaît en pleine lumière c'est elle qui structure et partage de la façon la plus visible⁽⁴⁾ le champ de l'E.P.S. scolaire entre, d'un côté les tenants d'un sport-culture éducatif et de l'autre, les tenants d'une Education physique plus transversale, plus systématisée, plus orientée vers le développement de la personne.

Chacun de ces deux pôles est idéal-typique et n'existe pas comme tel dans la réalité où l'on peut observer des conceptions nuancées dans lesquelles les deux approches sont en fait combinées.

Cependant, peut-on dire que les textes officiels légitiment (légalisent) des pratiques largement répandues ou au contraire incitent à de nouvelles pratiques ?

(1) Lorsqu'il parle de sport (au singulier), le Doyen Pineau se situe dans une perspective idéalisée et idéaliste du sport. Assimilant le sport au sacré il fait référence à Bernard Jeu (1987) : « dans le sport, il est indéniable qu'il y a du sacré. Et le sacré se réalise le plus généralement à travers un sacrifice », allant jusqu'à, comme de Coubertin considérer le sport comme une religion : « comme toute religion, le sport... » Ibid (1)

(2) Souligné par nos soins.

(3) Pineau Cl. (1990, p.18).

(4) Comme l'attestent les résultats obtenus lors de la première série d'entretiens (voir annexe II).

2) L'AMBIGUITE ENTRE CONFIRMATION DU CHANGEMENT ET INCITATION AU CHANGEMENT

La question est de savoir si comme le pensent certains praticiens-théoriciens, les Instructions officielles *entérinent* des pratiques déjà existantes⁽¹⁾ ou bien si au contraire, elles sont destinées à provoquer des changements.

La réponse est ambiguë car l'observation indique que les deux propositions sont recevables.

En effet, parmi les innovations proposées, certaines pratiques pédagogiques et activités physiques sont adoptées par les praticiens avant d'être officialisées, car elles sont plus attrayantes⁽²⁾, plus économiques⁽²⁾ ou plus efficaces que les pratiques habituellement préconisées.

(1) Pour Robert Mérand ce sont les transformations opérées par les « collègues qui assurent l'exercice du métier au quotidien (...), transformations jamais achevées qui sont stabilisées, de temps en temps par les I.O. » (1984, p.5).

(2) « A finalité identique de deux méthodes en concurrence directe, c'est toujours à terme la plus facile la plus directe, la plus attrayante ou la plus excitante qui l'emporte. Il ne s'agit pas d'un choix, mais d'une loi » Chervel A. (1988, p.97), cité par Sachot M. qui rétorque « cela n'est pas si sûr ou, en tout cas, cette loi est fâcheusement concurrencée par une autre, qui est celle du principe d'économie ou de ménagement des forces » (1993, p.146).

Mais, dans le même temps parce que l'éducation physique n'a « jamais complètement dégagé ses fondements philosophiques de la gangue des considérations naïves, empiriques ou idéologiques »⁽¹⁾ qui l'entoure, la publication de nouvelles Instructions Officielles vise, sous couvert de transformation des pratiques des élèves, à modifier les conduites des enseignants, car « l'imagination pédagogique souvent débordante ne pourra pas longtemps encore se substituer à une didactique spécifique de l'E.P.S. »⁽²⁾.

Ainsi, les rédacteurs des textes officiels produisent-ils de l'*ambiguïté* car à la fois ils font des mots avec des choses (existantes) et des choses (qu'ils voudraient bien voir exister) avec des mots⁽³⁾.

Parmi ces mots, savoirs et connaissances sont sources d'*ambiguïté* dans le champ de l'E.P.S. scolaire.

(1) Pineau Cl. (1990, p.8).

(2) Ibid. (1988, p.71).

(3) « Les mots font les choses, pour une grande part, et changer les mots, et plus généralement, les représentations (...), c'est déjà changer les choses » Bourdieu P. (1987, p.69).

3) L'AMBIGUITE DU STATUT DES SAVOIRS ET DES CONNAISSANCES EN E.P.S.

L'évolution récente des épreuves d'E.P.S. dans les examens scolaires (il s'agit en réalité le plus souvent d'un contrôle en cours de formation), commencée en 1980, imposait que soit prises en compte, dans l'évaluation, les connaissances des élèves.

Il s'en est suivie ce qui sera identifié comme étant une dérive, laquelle fera bientôt l'objet de rappels à l'ordre de la part de l'Inspection Générale, (groupe EPS).

Comment une telle dérive est-elle possible et que traduit-elle ?

Nous émettons à cet endroit deux hypothèses : si certains professeurs d'E.P.S. ont fabriqué des photocopies ou fait subir des interrogations écrites à leurs élèves, c'est qu'il existe un flou, une ambiguïté quant au statut des savoirs dans cette discipline (première hypothèse); de telles manières d'agir renseignent sur les aspirations

des professeurs d'E.P.S. et sur le statut inférieurisé de cette discipline et de ses enseignants (seconde hypothèse).

Un des éléments que nous ayons pu relever lors des observations directes est la diminution, lors du déroulement des séances d'E.P.S., du temps traditionnellement consacré à la « mise en train », quand ce n'est pas sa disparition complète, au profit d'une courte séquence au cours de laquelle l'enseignant d'E.P.S. *joue le rôle du professeur qui fait un cours magistral* : il est debout près du tableau noir il parle, il explique, les élèves sont assis par terre, ils devraient être, en principe, silencieux.

Une telle situation associée à la production de photocopies traduit d'une part, l'ambiguïté du discours officiel lorsqu'il porte à croire que les savoirs enseignés par les professeurs d'E.P.S. sont identiques à ceux qui sont enseignés par leurs collègues des autres disciplines⁽¹⁾, et d'autre part montre à quel point les professeurs d'E.P.S. aspirent à transmettre leur savoir, à ne pas seulement *animer* mais aussi à *pouvoir enseigner* un savoir savant.

(1) Pineau Cl. (1989, p.25).

Or, cela leur est en quelque sorte *interdit* car « savoir nager ou s'appropriier les savoirs relatifs à la pratique des sports collectifs devront être identifiés en nageant ou en pratiquant tel *sport*⁽¹⁾ et non par des compositions écrites ou par des Q.C.M. »⁽²⁾

Pour les enseignants qui n'auraient compris, le Doyen Pineau, bien que réfutant le dualisme⁽³⁾ et l'usage d'expressions telles que savoir-faire, savoir pratique, savoir-être⁽⁴⁾ assimile les savoirs relatifs aux pratiques physiques, à ceux relatifs aux activités manuelles⁽⁵⁾, réintroduisant du même coup la division entre manuels et intellectuels⁽⁶⁾.

Bref, les professeurs d'E.P.S. ne sont autorisés officiellement à transmettre de façon directe à leurs élèves, que des savoirs *pratiques*.

(1) Pineau Cl (1989a, p.25).

(2) « La proposition relative aux savoirs acquis par l'enseignement physique et sportif et permettant ultérieurement de gérer et d'organiser sa propre vie physique aux différents âge, prend toute son importance et identifie les savoirs dispensés par l'éducation physique et sportive aux savoirs dispensés par les autres disciplines du système éducatif » Pineau Cl. (1989a, p.25).

(3) « Ce débat, semble-t-il, est vicié par un inconscient et perpétuel appel à une conception dualiste, présente en France dans toute réflexion sur l'éducation » Pineau Cl. (1990, p.19).

(4) « Il serait préférable, sans doute, de ne plus parler de savoir-faire ni de savoirs pratiques, encore moins de savoir-être » Ibid., p.20.

(5) « s'assurer de l'existence de savoirs dans le domaine des pratiques physiques, et nous pensons que cette affirmation concerne également les activités dites manuelles, ne peut avoir de signification que par la réalisation, la mise en oeuvre de ce que le sujet a construit en les élaborant » Ibid., p.21.

(6) Dubar Cl. parle d'un « ensemble de distinctions socialement structurantes et classantes qui se sont reproduites à travers les siècles : tête/mains, intellectuels/manuels, haut/bas, noble/vil, etc... » (1991, p.134).

Ce renoncement (venu d'en haut) à la transmission des savoirs savants, est compensé par un appel au *corporatisme*, il s'agit pour pouvoir élaborer « des données didactiques *spécifiques*⁽¹⁾ indispensables »⁽²⁾ à l'enseignement de l'E.P., de ne pas l'abandonner à « la seule réflexion "socio-techniciste" »⁽²⁾, et de ne pas faire « une fois encore, allégeance à des *sciences de tutelle*⁽¹⁾ »⁽²⁾.

Le Doyen produit ici un discours dans lequel les praticiens de l'E.P.S. ne peuvent que se reconnaître.

Autrement dit, la présence de la science en E.P.S. (pour les acteurs du champ, praticiens et praticiens-théoriciens) est tantôt *recherchée* pour étayer certains choix pédagogiques ou didactiques tantôt *écartée* de crainte que la corporation ne subisse une nouvelle forme de domination.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Pineau Cl. (1990, p.22).

Il y a là une attitude *ambiguë* vis-à-vis de la science dont les résultats sont empruntés, mais les démarches ayant servi à les obtenir sont souvent ignorées.

Finalement, la science sert surtout à étayer un discours dont on peut se demander s'il n'est que pédagogique.

4) L'AMBIGUITE ENTRE LE PEDAGOGIQUE ET LE POLITIQUE

L'une des caractéristiques des textes officiels des années 1980 nous paraît être le décalage et par conséquent l'ambiguïté entre d'une part, un discours réaliste qui dit bien ce qu'il veut dire, et d'autre part, un discours utopique faisant de l'E.P.S. une *panacée* et mêlant des valeurs contradictoires.

C'est ainsi par exemple que dans les Instructions Officielles de 1985 (Collèges), les Activités Physiques et Sportives (en réalité des *sports* sauf la danse et les activités d'expression), sont classées en sept

« groupes »⁽¹⁾, et que les enseignants sont invités (contraints) à organiser « douze séances »⁽¹⁾ dans quatre activités différentes »⁽¹⁾. Voilà pour le réalisme.

En revanche, les rédacteurs des Instructions Officielles attribuent à l'E.P.S. des vertus⁽²⁾ dont l'existence n'est ni scientifiquement prouvée ni même reconnue par certains praticiens⁽³⁾, et juxtaposent des valeurs contradictoires comme le dépassement de soi, l'esprit de compétition / la solidarité⁽⁴⁾.

Il n'est pas facile en effet de concilier l'exaltation du dépassement de soi, de la compétition dans ce qu'elle suppose comme agressivité, avec la solidarité; dans les entretiens que nous avons

(1) M.E.N. (1985, p.319).

(2) « L'éducation physique et sportive développe des habiletés pouvant être réinvesties dans diverses activités, sportives, professionnelles ou de loisir (...) Elle contribue au développement de l'élève, à son équilibre, à l'amélioration de sa santé et vise donc à offrir à chacun les meilleures conditions de réussite » M.E.N. (1985, p.316).

(3) « Je pense quand même, mes collègues sans doute, sommes convaincus que l'éducation physique aide ou sert à l'individu dans son entier, mais ne constitue pas une formation professionnelle » E.G., Femme, 30 ans, Collège, vit maritalement, 1 enfant, pratique les sports pour son plaisir, compagnon Professeur d'E.P.S..

(4) L'Education physique « s'appuie sur le goût de l'action et de la solidarité, elle développe le sens de l'effort et de la responsabilité, seul ou en coopération avec les autres, elle inspire le désir de dépassement de soi et l'esprit de compétition » Ibid. (2).

recueillis, les enseignants d'E.P.S. sont très partagés sur les effets de l'utilisation des sports collectifs⁽¹⁾.

Mais, l'ambiguïté n'est-elle pas une des lois du genre en matière de rédaction des Instructions Officielles ? comme l'écrit Michel Herr « plus un texte officiel est flou, plus il est applicable et donc efficace »⁽²⁾ en ce que les enseignants d'E.P.S. ont l'impression subjective de disposer d'un espace de liberté pédagogique.

De plus, « l'argumentation de type philosophico-pédagogique »⁽³⁾ ne masque-t-elle pas le caractère « politique »⁽⁴⁾ des textes officiels ?

(1) Par exemple pour E9 : Homme, 35 ans, LEP, marié 3 enfants, spécialiste de Football et athlète complet, conjointe Prof. d'EPS : « le sport-collectif au niveau de la vie est une école de la vie », tandis que E8 : Femme, 36 ans, Collège, mariée, 2 enfants, forte en maths et portée vers les autres, conjoint électricien, « commence à avoir des doutes sur les sports-co (...). Je me suis rendue compte que surtout dans le collège où j'étais encore l'an dernier, où y avait un fort échec scolaire et beaucoup d'agressivité entre les élèves, j'me demandais dans quelle mesure ça n'accentuait pas leur agressivité ».

(2) Herr M. (1986, p.25).

(3) Clément J.P. (1993, p.16).

(4) « On a trop tendance à considérer ces textes comme des textes pédagogiques et à faire d'eux des éléments importants de l'histoire d'une discipline. Or, penser cela, c'est oublier qu'ils sont, avant tout, des textes politiques plus que des textes pédagogiques » Herr M. (1986, p.43).

Il faut alors placer les textes dans leur *contexte* et sortir de la spécificité sans cesse revendiquée par les agents du champ pour *déspécifier* l'E.P.S. et voir qu'elle est *aussi* une discipline comme les autres c'est-à-dire complètement dépendante d'un Etat qui paye des agents et dicte une politique (ici scolaire).

Lorsque le Ministère de l'Education Nationale publie dans un livre au format de poche (déc.1985), les Programmes et Instructions pour les Collèges, le gouvernement en place est passé de « la relance (1981-1982) »⁽¹⁾, à « la rigueur »⁽²⁾ dès le courant 1982.

Dans le même temps, la promulgation le 2 mars 1982 de la loi sur la décentralisation, perçue par beaucoup comme désengagement de l'Etat, inaugure une *nouvelle ambiguïté* valable celle-là pour l'ensemble des textes officiels qui régissent le système éducatif⁽³⁾, et par conséquent pour tous les personnels enseignants et non-enseignants de l'Education Nationale, entre, le caractère prescriptif et centralisateur d'une part, et le côté responsabilisation locale, établissement par établissement, équipe pédagogique par équipe pédagogique d'autre part.

(1) Bezbakh P. (1990, p.226).

(2) Ibid., p.27.

(3) Au sens administratif du terme.

Il est difficile de concilier les impératifs nationaux avec les disparités individuelles et locales, ce qui n'est d'ailleurs pas nié dans la loi d'orientation sur l'Education du 10 juillet 1989 : « Un des problèmes majeurs posés à chaque école et à chaque établissement scolaire consiste à respecter les objectifs nationaux tout en prenant en considération les élèves qu'ils accueillent dans leur diversité d'origine sociale, de culture, de niveau et de qualités personnelles »⁽¹⁾.

On comprend mieux alors pourquoi les rédacteurs des Orientations et Objectifs concernant l'ensemble des disciplines enseignées en Collège s'efforcent d'articuler « programme national »⁽²⁾ et « activité de l'élève »⁽³⁾ dans un vaste projet éducatif « exigeant et moderne qui doit conduire à la rigueur intellectuelle, à la responsabilité et à la solidarité »⁽⁴⁾.

Dans le cadre de cette politique, le Doyen Pineau exhorte les enseignants d'E.P.S. à faire disparaître tout « égocentrisme disciplinaire »⁽⁵⁾, rappelant que cette évolution interne (à l'école), et nécessaire à l'installation scolaire est vécue « de la même façon »⁽⁵⁾

(1) Rapport annexé à la loi du 10 juillet 1989, in *B.O. spécial* n°4 du 31 août 1989, p.27.

(2) M.E.N. (1985, p.15).

(3) *Ibid.*, p.21.

(4) *Ibid.*, p.22.

(5) Pineau Cl. (1991, p.12).

par les corps d'inspection, qui « légitimement attachés à résoudre les problèmes de leur *discipline*⁽¹⁾, s'attachent cependant, toutes disciplines confondues, à résoudre ceux que pose l'éducation »⁽²⁾

Parmi les attributs⁽³⁾ d'une discipline scolaire figure ce qui s'appelait encore dans les années 1960 notation et porte aujourd'hui le nom d'*évaluation*.

Outre le fait qu'en toute discipline il existe une ambiguïté entre l'évaluation pédagogique et l'évaluation certificative, cette ambiguïté prend en E.P.S. une forme particulière, qui selon l'une de nos hypothèses de départ, tient à *l'absence de matière*, autre que des pratiques plus ou moins sportives adaptées aux différents publics scolaires.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Pineau Cl. (1991, p.12).

(3) Baron Georges-Louis propose : « un corps d'enseignants professionnels (...), des horaires fixés réglementairement, des programmes nationaux d'enseignement (...) Une inspection Générale, et des examens finaux » (1980, p.156).

5) L'AMBIGUITE ENTRE EVALUATION SPORTIVE
ET EVALUATION DES APPRENTISSAGES

Cette forme d'ambiguïté est très liée à l'ambiguïté entre E.P.S. et A.P.S., en réalité entre E.P.S. et sports.

Les rédacteurs des textes officiels ne peuvent échapper au fait que le sport soit devenu un phénomène massif.

Il s'en suit qu'en E.P.S. une partie de l'évaluation des conduites motrices donne lieu à « la prise de performance, traduction d'une maîtrise et d'une efficacité évaluées selon les critères relatifs aux *pratiques compétitives*⁽¹⁾ et dont les références s'établissent par rapport à une pratique spécialisée »⁽²⁾. On ne peut être plus clair, l'excellence ici est sportive.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Compléments aux programmes et instructions des classes des collèges, in *Supplément au B.O.*, n°25, 30 juin 1988, p.142.

Cependant, le second aspect de l'évaluation des conduites motrices concerne « l'application de la maîtrise d'habiletés, en référence à un niveau d'apprentissage conforme aux exigences d'une formation scolaire »⁽¹⁾.

Or, s'agissant des conditions réelles, il conviendrait de dire, non pas *d'une* formation scolaire, mais bien *des formations scolaires différentielles*, qui varient énormément, de sorte que malgré les progrès dans les apprentissages, les niveaux d'arrivée ont d'autant plus de chances d'être élevés que les niveaux de départ l'étaient déjà.

Cette situation pose problème, aussi les enseignants d'E.P.S. s'ingénient-ils⁽²⁾ à bâtir des formes d'évaluation qui, finalement, sont un compromis entre la *performance sportive* et les *progrès* accomplis par les élèves.

Les manières de noter et d'évaluer des enseignants sont certainement l'un des endroits où s'objectivent le

(1) Ibid. page précédente (2).

(2) Lors des entretiens non-directifs le thème de l'évaluation est souvent abordé avec force détails (voir dans le tableau synoptique de la 3^e partie en regard du thème, les pratiques : aspects pédagogico-professionnels).

mieux leurs conceptions, elles révèlent comme ils disent : « moi, ce que je valorise dans mon enseignement c'est... ».

La suite varie beaucoup d'un professeur d'E.P.S. à l'autre.

6) L'AMBIGUITE ENTRE L'UNION ET LA DIVISION

L'importance accordée par le Doyen Pineau à une nécessaire « unité de conception »⁽¹⁾ indique nettement que celle-ci n'existe pas. Elle est même, pour certains théoriciens, à l'instar de René B.X. un « mythe »⁽²⁾.

Nous analyserons dans la seconde partie les conditions socio-historiques des origines et de l'évolution des visions et des divisions subjectives et objectives, que les actuels professeurs d'E.P.S. reçoivent en héritage, et qu'ils « reproblématisent »⁽³⁾ en fonction de leur situation et de leur vision d'avenir⁽⁴⁾.

(1) « Il convient que cet enseignement affirme une unité de conception méthodologique permettant de définir des choix et des moyens en fonction d'une population scolaire donnée, pour atteindre les objectifs qui sont les siens » Pineau Cl. (1990, p.9).

(2) Comme l'explique René B.X. dans un article intitulé : « L'un et le multiple en EPS ou la puissance du mythe unitaire » (1990, pp.79-96).

(3) Clément J.P. (1993, p.13).

(4) Dont notre tableau synoptique (3^e partie) donne un aperçu.

Nous examinerons comment l'argument de l'*union* a été stratégiquement utilisé pour maintenir ou prendre le pouvoir à l'intérieur du champ c'est-à-dire comment « l'invariant »⁽¹⁾ de l'E.P.S. scolaire (son caractère éclectique) est le produit de la « variation »⁽¹⁾ (le changement du poids relatif des différentes méthodes, courants, tendances).

Il reste que les divisions existent, elles sont aussi ce à défaut de quoi, le champ de l'E.P.S. scolaire n'existerait pas⁽²⁾.

Dans ces conditions, les rédacteurs des textes officiels pour l'E.P.S., et plus particulièrement dans les Instructions Officielles, produisent un discours *oecuménique* dans lequel sont, en plus, combinés l'héritage, l'actualité et ce qui est jugé comme souhaitable pour l'avenir de la discipline et donc du corps professionnel.

C'est ainsi par exemple que :

- Le premier objectif général de l'E.P.S., « favoriser chez tous les enfants le développement des capacités organiques et motrices »⁽³⁾ renvoie à la Méthode naturelle, mais aussi à Bellin du Coteau et à Le Boulch;

(1) « Ce que j'essaie de montrer, c'est qu'il y a de l'invariant qui est le produit de la variation » Bourdieu P. (1980b, p.202).

(2) « La lutte permanente à l'intérieur du champ est le moteur du champ » Bourdieu P. (1980b, p.200).

(3) Hébrard A. et Pineau Cl. (1994, p.49).

- Le second objectif général de l'E.P.S., « permettre l'accès des élèves à un domaine de la culture que constitue la pratique des activités, sportives et d'expression »⁽¹⁾ renvoie à la Méthode sportive, mais aussi aux activités d'expression;

- Le troisième objectif⁽²⁾, « offrir à chacun les connaissances et les savoirs concernant l'entretien de ses potentialités et l'organisation de sa vie physique aux différents âges de l'existence »⁽¹⁾ ouvre de nouvelles perspectives en plaçant l'E.P.S. dans le champ du savoir mais renvoie à la Méthode française de 1925-1930.

Par ailleurs, le Doyen Pineau emprunte des réflexions et des résultats de travaux à certains théoriciens du champ (ou extérieurs au champ de l'E.P.S. scolaire) auxquels il rend hommage.

Il est possible par exemple, de relever les noms de : Ulmann J.⁽³⁾, Jeu B.⁽⁴⁾, Parlebas P.⁽⁵⁾, Hébrard A.⁽⁶⁾, Arnaud P.⁽⁷⁾, Famose J.P. et Durand M.⁽⁸⁾.

(1) Hébrard A. et Pineau Cl. (1994, p.49).

(2) Que Delignières D. et Garsault Ch. considèrent « comme une mesure de sauvegarde de la discipline à un moment où les objectifs précédents tendaient à devenir caduques » (1993, p.10).

(3) « Il fallut la remarquable thèse de Jacques Ulmann pour dégager les bases philosophiques de ces orientations [sport éducatif/sport de haute compétition] et légitimer un des trois objectifs fondamentaux de l'éducation physique et sportive : « promouvoir les activités physiques et sportives comme moyen nécessaire de connaissance et de pénétration du tissu culturel » Pineau Cl. (1993c, p.42).

(4) « Exigence et rigueur, c'est là où réside, qui oserait le nier, la grandeur du sport et sa fascination. De plus le risque et le désir de vaincre sont nécessaires à l'ambition et au rêve de l'homme. À cet égard, il appartient aux domaines de la création et du sacré » Pineau Cl. (1990, p.18). Suit une citation de Bernard Jeu, extraite de son ouvrage *Analyse du sport*, 1987. « Dans le sport, il est indéniable qu'il y a du sacré. Et le sacré se réalise le plus généralement à travers un sacrifice ».

(5) « Pierre Parlebas, en mettant en relief les composants signifiants attachés aux conduites motrices et en introduisant les analyses relatives à la métamotricité, permettait de dépasser les méthodologies reposant exclusivement sur des théories du mouvement » Pineau Cl. (1993c, p.42).

(6) Auteur de *L'Éducation physique et sportive, réflexion et perspectives* (1986). « Cet excellent ouvrage dont l'auteur présida les travaux de la "commission verticale" a permis de faire le point des réflexions dans une discipline qui vivait, depuis 1982, une étape décisive de son histoire » Pineau Cl. (1990, p.27).

(7) Dans l'ouvrage *La psychopédagogie des activités physiques et sportives* (1985) cet auteur [Arnaud P.] « a proposé une analyse logique parfaitement pertinente de la démarche didactique relative à l'élaboration des contenus d'enseignement » Pineau Cl. (1992a, p.46).

(8) « Voir l'excellent ouvrage *Aptitudes et performance motrice* (1988) de J.P. Famose et Durand M. » Pineau Cl (1993c, p.43).

Cela dit, faut-il penser comme Combeau-Mari que « cette obsession oecuménique du discours officiel rassemble les différentes options pour mieux les neutraliser »⁽¹⁾ ?

Le ton messianique de certains passages du discours du Doyen Pineau pourrait le laisser croire : une « problématique nouvelle⁽²⁾ (...) arrive à son heure⁽³⁾ comme apparaissent⁽²⁾ les nouveaux fondements des enseignements qui au fil du temps, évoluent selon les modifications que connaissent les sociétés »⁽²⁾. Mais, ce serait oublier d'une part, que le Doyen du groupe E.P.S. oeuvre pour la reconnaissance de la discipline et de ses enseignants et d'autre part, que l'E.P.S. n'est que l'une des composantes du puissant Ministère de l'Education Nationale qui l'accueille, ce qui entraîne des contraintes pour tous les agents du champ de l'E.P.S., quelle que soit leur position.

En effet, rappelant que les Instructions Officielles de 1985-1986 réaffirment la « volonté, non formelle, de l'éducation physique et sportive de se réaliser comme

(1) Combeau-Mari E. (1993, p.58).

(2) « La prise en compte, ces dernières années, d'un troisième objectif concernant, d'une part les données d'accompagnement de l'action, les modes de vie inhérents aux représentations et aux comportements sociaux au regard des pratiques physiques, nous permet de dégager une orientation nouvelle qui s'impose à l'éducation physique et sportive. Cette conception la responsabilise et fait d'elle une discipline d'enseignement » Pineau Cl. (1993c, p.42).

(3) souligné par nos soins.

discipline d'enseignement »⁽¹⁾ le Doyen Pineau rend compte dans la *Revue E.P.S.* de « la difficulté qu'eurent les rédacteurs des Instructions Officielles⁽²⁾ de 1985-1986 à justifier l'absence, en éducation physique et sportive, d'un programme au sens traditionnel du terme »⁽¹⁾, ce qui n'a pas manqué de « surprendre nos partenaires institutionnels »⁽¹⁾. Il en est de même pour l'existence de didactiques propres à chacune des A.P.S. (en l'absence d'une didactique de l'E.P.), aboutissant à ce que chaque enseignant choisisse lui-même les activités enseignées.

Il s'agit d'une « défaillance historique »⁽¹⁾ qui n'ôte rien, dans l'immédiat, à la « crédibilité de l'éducation physique et sportive par ailleurs certaine »⁽¹⁾, mais qui ne peut « longtemps [encore] s'accommoder d'une telle situation »⁽¹⁾.

Ainsi, obligés de composer avec les conflits internes à la profession, les rédacteurs des textes officiels en E.P.S. doivent-ils satisfaire également aux normes scolaires du second degré, afin de concourir à la transformation d'une intégration institutionnelle (formelle, politique) au sein du Ministère de l'Education Nationale, en une intégration *réelle*.

(1) Pineau Cl. (1988, p.71).

(2) Dont Hébrard A. et Rouziès Cl.

Dès lors que les agents qui occupent les positions les plus élevées dans le champ de l'E.P.S. scolaire se trouvent eux-mêmes soumis aux normes scolaires du second degré, c'est de ce côté là qu'il nous faut rechercher des explications supplémentaires concernant les ambiguïtés précédemment analysées.

B- PROPOSITION POUR UNE GRILLE D'ANALYSE DES
TEXTES OFFICIELS

Notre hypothèse à cet endroit est que le caractère ambigu et complexe des textes officiels actuels tient au fait que leurs rédacteurs s'efforcent d'articuler quatre logiques.

S'intéressant aux établissements scolaires, Jean-Louis Derouet (1989), dans le n° 33 des *Cahiers du centre d'études de l'emploi* parle de trois logiques : civique, domestique, industrielle⁽¹⁾.

(1) Derouet J.L. (1989, p.18).

Ce qu'il dit à propos des établissements scolaires⁽¹⁾ nous paraît très éclairant pour la compréhension des textes officiels concernant le monde scolaire en général et le sous-univers de l'E.P.S. en particulier⁽¹⁾.

A la condition d'ajouter une quatrième logique *post-industrielle* en référence à l'ouvrage d'Alain Touraine (1969) et plus spécialement au chapitre IV intitulé : « Loisirs, participation sociale innovation culturelle »⁽²⁾, il devient possible de construire une grille d'analyse des textes officiels et de décrypter par exemple le sens de la phrase suivante : « au dessein de former s'ajoute désormais celui d'enseigner : c'est de l'éducation de la personne et du futur citoyen qu'il s'agit, en même temps que l'acquisition de connaissances et de capacités »⁽³⁾

Cette phrase extraite des Compléments aux Instructions Officielles des classes des Collèges figure dans un texte pour l'E.P.S. mais elle vaut pour

(1) Nous laisserons de côté l'aspect qui vise à « composer une matrice du système de dénonciations croisées par lequel chaque logique permet de dénoncer toutes les autres » Derouet J.L. (1989, p.29) pour nous en tenir à ce que Derouet peut nous apporter dans le cadre de la compréhension des textes officiels.

(2) Touraine A. (1969, pp.261-306).

(3) Compléments aux programmes et instructions des classes des collèges, in *Supplément du B.O.* n°25, 30 juin 1988, p.139.

n'importe quelle discipline. Elle peut être analysée, interprétée et par conséquent devenir compréhensible selon les quatre logiques (dont les principales caractéristiques figurent dans le tableau situé après cet exemple) car :

- « former » est une priorité de la logique industrielle;
- « enseigner » est une priorité de la logique civique;
- « l'éducation » est une priorité de la logique domestique;
- « la personne » renvoie également à la logique domestique dans le cadre d'une éducation globale qui traite à égalité les différentes composantes de la personnalité;
- le « citoyen » renvoie à la logique civique;
- « l'acquisition » en termes de savoirs est classable dans la logique civique et en termes de culture dans la logique post-industrielle;
- les « capacités » comme savoir-faire sont rattachables à la logique industrielle.

GRILLE D'ANALYSE DES TEXTES OFFICELS

	logique civique	logique domestique	logique industrielle	logique post-industrielle
"modèle"	Ecole républicaine	communauté	l'usine; l'entreprise	maison de la culture
principe	l'intérêt général	continuité entre l'éducation de l'enfant dans sa famille et son éducation à l'école	le rendement	nécessité sociale d'être cultivé pour ne pas être dominé
l'établissement scolaire comme...	service public justifié par l'application de règles nationales	communauté scolaire qui vaut par la qualité des personnes qui la compose	lieu d'exploitation des ressources et des capacités	moyen d'accéder à une culture actualisée et efficace
priorité	à l'instruction	à l'éducation	à la formation	à la diffusion culturelle
évaluation	les concours comme pivot de la dynamique méritocratique	le maître évite les épreuves qui mettent trop crûment à nu les différences de performance	nombreux tests à tous les niveaux	participation / retrait intégration / exclusion
objectifs d'éducation	LE SAVOIR s'adresse dans chaque élève à l'universel i.e. à l'intelligence	SAVOIR-ETRE -formation du caractère -éducation globale qui traite à égalité les différentes composantes de la personnalité	SAVOIR-FAIRE savoirs pratiques	SAVOIRS ACTUELS socialement reconnus par les dominants -savoir culturels
le système scolaire comme...	service public	communauté éducative	entreprise produisant des futurs producteurs efficaces	instance de transmission de la culture
justification de l'école	mobilité sociale	le bonheur à l'école et hors école	accès à une profession ou un métier intéressant	lieu de diffusion de la culture (empêche le retrait social)
égalité	égalité des chances	égalité de dignité	égalité des résultats	éviter les trop grandes inégalités culturelles
pédagogie	le rationnel attachement aux savoirs savants (universalité)	attachement au relationnel	attachements aux savoirs pratiques	culture soucieuse ne pas couper la base du sonnet

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE :

De la structure du champ à la genèse du champ

La diversité des positions, la pluralité des conceptions et la variété des fondements de la légitimité entendue aussi bien comme légitimité-légalité (celle des dominants) que légitimité revendiquée (celle des dominés), rendent compte de l'existence d'enjeux particuliers propres à un groupe d'acteurs qui de près ou de loin ont à voir, à faire ou à faire faire avec une discipline d'enseignement particulière : l'E.P.S..

En ce sens, il est possible de parler d'un champ de l'E.P.S., de ce que l'E.P.S. et ses enseignants ont de spécifique.

Cependant, du point de vue du sociologue, il n'existe pas de champ clos.

Dans la théorie des champs proposée par Bourdieu, l'important nous paraît être la notion d'autonomie *relative* ce qui implique d'étudier la *dépendance*, elle aussi relative.

En France, les professeurs d'E.P.S. titulaires sont des agents de l'Etat, nommés, rétribués, placés, déplacés, notés, et sanctionnés par l'Etat.

Dans cette perspective, les enseignants d'E.P.S. sont des enseignants comme les autres avec les mêmes droits, les mêmes devoirs, et la discipline E.P.S. est une discipline comme les autres : « Toutes les disciplines sont fondamentales et concourent à la formation »⁽¹⁾.

Cela dit, force est de constater qu'il existe une hiérarchie des disciplines et pour une même discipline, des changements de statut, auxquels sont liés le statut et le prestige de celles ou ceux qui l'enseignent.

Antoine Léon (1980) parle de « disciplines majeures »⁽²⁾ et de « disciplines mineures »⁽²⁾.

Les humanités classiques longtemps considérées comme la seule discipline n'ont-elles pas vu leur influence diminuer face à la montée de l'enseignement des sciences ?

(1) M.E.N. (1985, p.18).

(2) Léon A. (1980, p.121).

L'opposition entre les langues mortes et les langues vivantes et le renversement d'intérêt des premières au profit des secondes ne montrent-ils pas que des changements s'opèrent dans le temps, en fonction de l'état du milieu social ?

Bref, force est de constater que *structurellement* la hiérarchisation des disciplines et des enseignants est une constante, mais qu'*historiquement* les positions dans cette hiérarchie varient.

Il est donc intéressant voire indispensable (c'est une hypothèse *centrale* dans notre travail), pour comprendre la situation actuelle de la discipline appelée aujourd'hui E.P.S., et des enseignants qui en ont la charge, de rechercher les conditions socio-historiques de sa naissance et d'étudier les différentes étapes de son développement, c'est-à-dire d'en faire la GENESE⁽¹⁾.

(1) « Nous ne pouvons saisir la dynamique d'un champ que par une analyse de sa structure et, simultanément, nous ne pouvons saisir cette structure sans une analyse génétique de sa constitution et des tensions entre les positions qui les constituent ou entre ce champ dans son ensemble et d'autres champs, notamment le champ du pouvoir » Bourdieu P. (1992, p.67).

C'est à cette longue et difficile tâche que nous allons nous atteler maintenant en nous efforçant de montrer la spécificité de l'E.P.S. son autonomie relative, mais aussi les nombreux facteurs de dépendance qui font que les enseignants d'E.P.S. et leur discipline ont été et sont encore selon le mot de Parlebas « vassalisés »⁽¹⁾.

(1) Dans le Journal *Le Monde* des 26 et 27 août 1969, Parlebas utilise la formule « la vassalisation de l'éducation physique » dans un article intitulé « Plaidoyer pour l'éducation physique ». D'après Thibault (1972, p.193).

DEUXIEME PARTIE

LA GENESE HISTORIQUE
D'UNE DISCIPLINE ET
D'UN CORPS

« chaque profession, en effet constitue un milieu sui generis qui réclame des aptitudes particulières et des connaissances spéciales, où régner certaines idées, certains usages certaines manières de voir les choses...»

DURKHEIM, 1922
Education et sociologie, p.95.

INTRODUCTION

Ayant constaté, au delà de l'apparence du discours autorisé en E.P.S., une absence d'unité donc la présence d'une multiplicité de conceptions, il nous faut rechercher les causes d'une telle diversité.

Il nous a semblé que « le recours à l'histoire »⁽¹⁾ comme « méthode d'analyse »⁽¹⁾ pouvait constituer, étant donné les questions que nous nous posons⁽²⁾, un mode d'investigation intéressant⁽³⁾.

Comme l'a écrit J.C. Perrot, les groupes sociaux sont « à la fois ce qu'ils pensent être et ce qu'ils ignorent qu'ils sont »⁽⁴⁾. Dans cette perspective, l'histoire du groupe des professeurs d'E.P.S. peut être

(1) « Le recours à l'histoire est une méthode d'analyse : elle permet de distinguer des éléments d'un système scolaire qui est une organisation, dans ses relations avec les autres sous-systèmes sociaux » Vincent G. (1972, p.59).

(2) « Pour savoir de quoi sont faites ces conceptions que nous n'avons pas faites nous mêmes, il ne saurait suffire que nous interrogiions notre conscience; c'est hors de nous qu'il faut regarder, c'est l'histoire qu'il faut observer... » Durkheim, 1912 (1960, p.28).

(3) La méthode la plus directe et la plus opérationnelle pour saisir les rapports sociaux en oeuvre dans la distinction des savoirs accomplie par l'école serait sans doute de reconstruire l'histoire de la formation des filières et de leurs programmes d'enseignement à partir de questions aussi simples que fondamentales : qui pousse à programmer telle ou telle discipline (par les horaires et les coefficients à l'examen), pour exclure telle ou telle discipline, qui s'y oppose et au nom de quelles raisons etc. L'intérêt d'un tel mode d'investigation est évident... » Tanguy Lucie (1983, p.227).

(4) Perrot J.C. (1968, p.241).

envisagée selon un double aspect, conscient et inconscient : *conscient* comme étude de la mémoire (consciente) d'un groupe d'hommes⁽¹⁾ et *inconscient* comme recherche des conditions sociales ayant permis l'émergence d'une discipline⁽²⁾ (scolaire).

Notre travail ne visant pas à l'exhaustivité mais à essayer de rendre intelligible⁽³⁾, sinon la genèse du moins une *genèse possible* d'un corps d'enseignants et de la discipline qu'il a en charge, nous allons retenir pour chacune des périodes étudiées des *conjonctures* particulières et les traits qui nous paraîtront les plus significatifs d'une *évolution* (progression ou régression) avec comme premier problème à résoudre celui de l'origine de l'E.P. scolaire.

Pour construire cette genèse, il nous paraît important d'opérer à chaque fois que cela sera possible un « va-et-vient entre le présent et le passé afin de les confronter l'un à l'autre, et par cette confrontation,

(1) « L'histoire c'est la mémoire consciente d'un groupe d'hommes » Thibault (1979, p.31).

(2) « Je pense que l'inconscient d'une discipline, c'est son histoire; l'inconscient, ce sont les conditions sociales de production occultées, oubliées : le produit séparé de ses conditions sociales de production change de sens et exerce un effet idéologique » Bourdieu P. (1980b, p.81).

(3) « Tandis que les historiens décrivent les faits sans les expliquer à proprement parler, la sociologie entreprend d'en donner une explication satisfaisante pour la raison. Elle cherche à trouver entre les faits, non des rapports de simple succession, mais des relations intelligibles » Fauconnet et Mauss, 1901 (1968, p.24).

prendre conscience à la fois de nos évidences et de celles d'autrui »⁽¹⁾.

Autrement dit, l'analyse du discours officiel (notre première partie) comme l'analyse du discours de praticiens de l'E.P.S. d'aujourd'hui (notre troisième partie), repose et renvoie dans une large mesure à l'histoire de la discipline et du corps professionnel (notre seconde partie).

Loin de chercher à dissimuler le va-et-vient de la rétrospection aux origines, ce qui pour Raymond Aron est en vérité l'art de l'histoire⁽²⁾, la tâche que nous nous sommes fixée consiste à montrer, à mettre en lumière tout ce qui, dans l'E.P.S. d'aujourd'hui renvoie à son histoire passée et à ses origines, car « il paraît (...) difficilement admissible qu'une institution puisse, au cours de son histoire, se dépouiller totalement d'un caractère qui était à ce point inhérent à sa nature, au moment où elle s'est constituée »⁽³⁾. Ici, c'est la question du péché originel d'une profession qui est posée, et nous verrons à quel point, le physique, l'excellence corporelle comptent en Education physique.

(1) Aron R., 1948 (1981, p.174).

(2) « L'histoire est en vérité l'art de dissimuler le va-et-vient de la rétrospection aux origines » Ibid.(1), p.175.

(3) Durkheim, 1938 (1969, p.102).

C'est la raison pour laquelle, dans leur lutte incessante pour être socialement (scolairement) reconnus⁽¹⁾, les professeurs d'E.P.S. ont accompli et accomplissent encore beaucoup d'efforts, afin d'enrichir leur capital spécifique originel (physique) par une autre forme de capital, intellectuel celui-là, qui soit scolairement plus gratifiant.

Il ne s'agit donc pas pour ce corps d'agents professionnels de l'E.P.S. scolaire, d'abandonner toute référence physique au profit de références intellectuelles, au contraire cette recherche constante d'un équilibre acceptable pour eux comme pour autrui, est au coeur d'une dialectique de la mise en conformité scolaire et de la mise à distance (scolaire)⁽²⁾ tantôt subie, tantôt recherchée, toujours au nom d'une spécificité.

Se voulant à la fois égaux et différents, semblables et autrement que les enseignants des disciplines les plus prestigieuses, les conduites des professeurs d'E.P.S. semblent obéir à une double logique, une logique *d'alignement* et une logique de *démarquage*⁽³⁾.

(1) « Les luttes pour la reconnaissance sont une dimension fondamentale de la vie sociale... » Bourdieu (1987, p.33).

(2) Jean-Paul Clément, parle de « dialectique de la conformité et de la différenciation » (1993, p.13).

(3) Au sens de prendre ses distances.

En ce sens, la genèse historique de la discipline et du corps des professeurs d'E.P.S. est celle d'une *intégration-marginalisation* (scolaire), sans cesse renouvelée, dans laquelle cette catégorie d'enseignants est placée, mais se place elle-même souvent à la limite, aux frontières du scolaire et du non-scolaire, de sorte que la domination, voire la frustration dont les professeurs d'E.P.S. se disent être les victimes⁽¹⁾, est à la fois *subie* et *voulue*.

Cela dit, la marge de manoeuvre est réduite, l'espace de liberté étroit et l'observation historique que nous allons mener verra des professeurs d'E.P.S. non pas inactifs et dépourvus complètement de pouvoir, mais tout de même très dépendants du pouvoir politique. Aussi, fonctionnant à la violence symbolique et appartenant selon les époques plus ou moins à l'Ecole, au Sport, à la Culture, l'E.P.S. est-elle l'une des composantes de ce qu'Althusser a appelé appareil idéologique d'Etat⁽²⁾.

En effet, autant à partir d'un certain moment les conditions d'existence d'un champ (relativement autonome), de l'E.P. scolaire semblent réunies et par

(1) C'est une quasi constante dans les entretiens (notre troisième partie).

(2) Althusser L. (1970).

conséquent celles d'une autonomie relative des professeurs d'E.P.S., autant ce champ devient un appareil⁽¹⁾ à chaque fois que cette catégorie d'enseignants ne fait subir la domination des sommets de l'Etat⁽²⁾.

C'est la raison pour laquelle, la périodisation, en fait le plan que nous allons suivre dans cette seconde partie, bien qu'exprimé en termes d'instances de formation ou de diplômes en E.P.S.-S.T.A.P.S. repose en réalité, sur des événements importants ayant scandé la vie politique française (guerres, changements de régime, de République, de gouvernement etc...), eux-mêmes dépendants de déterminations économiques sociales et culturelles que nous nous efforcerons d'identifier.

A cette périodisation formelle construite sur une base politique, nous allons superposer un autre cadre temporel, sans doute moins rigide dans sa datation, mais rigoureux dans la modélisation de l'ordre de succession des cinq étapes de la constitution et l'évolution du corps des professionnels de l'E.P.(S). scolaire.

(1) « Un champ devient un appareil lorsque les dominants ont les moyens d'annuler la résistance et les réactions des dominés, c'est-à-dire lorsque le bas clergé, les militants, les classes populaires, etc... ne peuvent que subir la domination » Bourdieu (1980, p.136).

(2) Birnbaum P. (1976).

Pour ce faire, nous allons utiliser déductivement et avec les aménagements nécessaires, un modèle élaboré inductivement par Merton⁽¹⁾ lors de ses recherches sur les professions (libérales).

Certes, les professeurs d'E.P.S. n'exercent pas une profession libérale, mais le modèle de Merton nous a paru doublement intéressant, d'une part et alors qu'il n'a pas du tout été construit pour cela il vaut aussi pour eux, et d'autre part, d'un point de vue épistémologique c'est pour nous un instrument de mise à distance, un moyen de résister à l'effet de familiarité.

En effet, appartenant à l'espèce étudiée nous en possédons certaines propriétés et le choix, pour cette seconde partie, d'une sociologie à profondeur historique, s'inscrit également dans un souci de conquête d'extériorité par l'utilisation de matériels historiques soit de première main, soit élaborés par des historiens professionnels.

Reste que l'opération qui consiste à tenter d'objectiver le sujet objectivant⁽²⁾ bien qu'étant dans l'absolu impossible à réaliser complètement, n'en constitue pas moins une nécessité dans toute activité scientifique.

(1) Décrit par Dubar Cl. (1991, p.158).

(2) « Pour les sciences sociales, l'analyse sociologique de la production du producteur est impérative » Bourdieu (1987, p.116).

CHAPITRE XXI
DES CONFERENCES CANTONALES
AU COURS SUPERIEUR
(1869-1903)

A- LA DIFFICILE NAISSANCE D'UNE DISCIPLINE
D'ENSEIGNEMENT

1) LE DECLIC DE SADOWA

« Le secret de la victoire de Sadowa⁽¹⁾ est dans la gymnastique pratiquée dans les écoles primaires en Allemagne ». Telle est, en 1868, la déclaration de Paz⁽²⁾ - gymnaste et journaliste chargé de la formation des instituteurs -, dans son rapport au Ministre de l'Instruction publique Victor Duruy, qui l'avait chargé d'aller étudier la gymnastique en Allemagne, en Autriche, en Suède, en Belgique et en Hollande.

Le titre, évocateur, du rapport : *La gymnastique obligatoire*, publié chez Hachette en 1868 traduit bien la volonté de certains gymnastes civils, reconnus par les pouvoirs publics, que soit rendue obligatoire la pratique de la gymnastique à l'école.

(1) Victoire remportée le 3 juillet 1866 par l'armée prussienne sur l'armée autrichienne.

(2) Paz Eugène-Moise (1835-1901). Fils d'instituteur. Etudes secondaires dans un lycée. Journaliste en milieu financier. En 1859 il crée à Paris "La Société des Amis de la Gymnastique" dont il est Président et Moniteur-Chef. En 1865, il crée le Grand Gymnase, 84 rue des Martyrs où tout le Paris mondain se retrouve. Président-Fondateur de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France en 1873 dont la devise est : « Patrie, Courage, Moralité ». Ses écrits dans le *Petit Journal* attirent l'attention de l'opinion sur la nécessité d'une pratique gymnique dans les lycées et collèges.

Or, dans cette période du Second Empire qualifié de libéral par les historiens (1860-1870) suite à l'Empire autoritaire (1852-1860), la France après l'Angleterre réalise sa révolution industrielle et la bourgeoisie a besoin d'ouvriers physiquement aptes pour rentabiliser le système de production.

Par ailleurs, et malgré de belles paroles : « l'Empire c'est la paix » (Discours de Louis-Napoléon à Bordeaux le 9 octobre 1852), la politique extérieure de Napoléon III fut marquée par des guerres européennes et coloniales.

La guerre était en germe dans ce régime impérial, issu de la tradition napoléonienne et appuyé sur l'armée. Une telle politique ne pouvait être réalisée sans soldats physiquement préparés.

Enfin, dans l'enseignement, la gymnastique est de plus en plus perçue comme un complément, une compensation indispensable aux tâches scolaires. C'est ce qu'affirme Fortoul⁽¹⁾, désireux de : « mettre les élèves en mesure

(1) Fortoul Hyppolyte (1811-1856). Homme politique français. se rallie à Louis-Bonaparte, Ministre de la Marine (octobre 1851) dans le ministère qui prépare le Coup d'Etat du 2 décembre 1851 il reçut aussitôt (3 décembre) le portefeuille de l'Instruction publique.

d'accomplir sans fatigue le travail intellectuel qui leur est demandé » (Arrêté du 13 mars 1854).

Si l'on y ajoute le souci grandissant de l'hygiène, prôné par les médecins, cinq types de raisons -au moins- concourent à l'introduction de la gymnastique à l'école. Elles sont, nous le rappelons, *économiques, militaires, scolaires et médicales* sans oublier les *influences étrangères* ou plus exactement, la lecture que les dirigeants français de l'époque font de l'intérêt pour un pays moderne d'organiser la pratique physique dans l'armée, dans la société civile et à l'Ecole.

Qu'est-ce qui a pu retenir l'attention de Paz lors de son voyage d'étude dans les différents pays d'Europe précités ?

2) COMPARAISON INTERNATIONALE : ANALYSE

2.1- En Allemagne :

Dans les années 1860, bien que l'unité territoriale ne soit pas encore réalisée, la Prusse a, avec les autres Etats de la Confédération, à l'exception de l'Autriche constitué une union douanière, ceci permettant de former

un marché unique, prêt à absorber les produits d'une industrie accrue.

L'essor économique va contribuer à renforcer dans la bourgeoisie allemande le désir d'unité.

Jahn (1778-1852), l'un des grands fondateurs d'une méthode d'éducation physique qui en influencera beaucoup d'autres, va oeuvrer dans le sens de l'unité allemande.

Hygiénique et naturaliste au départ, la gymnastique allemande née de l'« Emile » va devenir avec Jahn une gymnastique militaire, nationaliste et agressive.

Comment peut-on expliquer que ce fils de pasteur, ayant reçu une forte et sévère éducation morale dans le presbytère paternel, étant destiné à la carrière ecclésiastique deviendra au yeux des allemands l'un des héros de la libération de son pays occupé par les Français de 1806 à 1810 ?

Essentiellement parce que, animé d'un ardent patriotisme, dans un but de renaissance nationale et de revanche contre l'étranger, Jahn a réussi à toucher la

jeunesse de son pays, aussi bien physiquement que moralement.

Avec des collègues, Jahn édifie en 1810, près de Berlin, un centre d'éducation physique pour la jeunesse.

En 1811 il donne à l'Allemagne son premier gymnase, modèle de tous les gymnases allemands qui vont pulluler et devenir des centres de ralliement de la jeunesse.

Dès 1812 il obtient énormément de succès grâce au fait que les exercices se pratiquent en plein air et que, la gymnastique va de pair avec la culture des qualités morales propres à l'âme allemande.

La méthode de jahn comprend des exercices gymniques, des jeux, des grands rassemblements et des randonnées pédestres.

Jahn emprunte ses mouvements à Basedow, Gutsmuths et Pestalozzi ; il s'inspire de Clias. Un mot sur chacun d'eux.

1) Basedows (1723-1790)

Pasteur allemand expatrié au Danemark. Il fonde à Dessau en 1771, un « philanthropinum » (comme philanthropie) afin d'éviter d'être accusé de mercantilisme et d'affirmer ses intentions humanitaires. Les exercices corporels, les travaux manuels, la gymnastique, les jeux et les pratiques d'endurcissement comme la résistance au sommeil constituent les principales activités proposées.

2) Gutsmuths (1759-1839)

Après avoir étudié la théologie, débute comme professeur dans l'Institut dirigé par Salzman (1744-1811) aumônier au Philanthropinum. Gutsmuths est considéré comme le père de la gymnastique allemande et de la gymnastique pédagogique rejoignant l'idéal antique et humaniste. On lui reprochera de dispenser une éducation s'adressant aux écoles réservées aux enfants de l'aristocratie.

3) Pestalozzi (1746-1827)

Pédagogue suisse, contemporain de Gutsmuths créateur de l'école populaire. Il étudie d'abord les langues, la théologie, le droit et l'histoire, puis se consacre à l'économie rurale. Il ouvre plusieurs écoles dont celle d'Yverdon en 1805 dans laquelle il se voue avec un désintéressement d'apôtre, à l'instruction des enfants pauvres.

Très influencé par les idées de Rousseau, Pestalozzi pense que l'éducation doit suivre la marche de la nature dans le développement de l'enfant.

Dans cette éducation qui prépare à la vie familiale, professionnelle et sociale, une part importante est réservée aux exercices physiques.

Pestalozzi distingue plusieurs façons de pratiquer la gymnastique : naturelle et instinctive, raisonnée et pratique, industrielle et spéciale. Ceci ne l'empêche pas de lutter contre les effets nocifs de l'industrialisation et contre les déformations professionnelles.

Pour Pestalozzi, l'éducation physique doit être un moyen de formation de l'esprit ainsi que de développement moral et esthétique.

L'importance de Pestalozzi est grande dans la mesure où l'école qu'il a fondée est visitée par de nombreux penseurs et pédagogues qui ouvriront dans leur pays respectif des instituts pestalozziens. C'est le cas d'Amoros à Madrid en 1806. Amoros qui se réfugiera en France à partir de 1813.

Mais les guerres de la révolution française et de Napoléon 1^{er} provoquent dans l'Europe entière le réveil des nationalismes et l'on a pu reprocher au grand pédagogue de s'être laissé aller au point de préparer par l'école, le citoyen-soldat.

En ce sens il fut l'initiateur des bataillons scolaires qui seront également institués en France en 1882.

Il n'en demeure pas moins qu'au total, en rompant avec les systèmes éducatifs antérieurs, en fondant l'école d'éducation intégrale et en reconnaissant à l'éducation physique une importance égale à l'instruction intellectuelle, Pestalozzi a eu une influence considérable.

4) Clias (1782-1854)

Fils d'un suisse émigré, propriétaire d'une maison de commerce très florissante de Boston aux Etats-Unis, marié avec une créole calviniste d'ascendance française, Phokion Heinrich, Clias reçoit une assez solide éducation durant huit années de pensionnat en Hollande.

Orphelin à l'âge de neuf ans , Clias va hériter de ses parents d'un capital lui évitant d'être confronté aux problèmes d'argent et lui permettant même d'équiper plusieurs fois des gymnases et de donner gratuitement des cours.

Il s'oriente vers l'enseignement et va faire une carrière mouvementée et fragmentée dans plusieurs pays d'Europe occidentale (Hollande, Allemagne, Suisse, France et Grande-Bretagne).

De sa biographie on peut retenir que, ayant obtenu la nationalité suisse en 1811, il est nommé en 1814 officier d'artillerie.

Craignant que l'inaction n'abâtardise les soldats, il les soumet à des exercices physiques réguliers (lutte, voltige, natation) tout en joignant le geste à la parole offrant à ses hommes le précepte et l'exemple.

Après avoir en 1817, présenté sans succès sa méthode en France car il se heurte au monopole détenu par Amoros, Clias est appelé en Angleterre (1882) dans des écoles navales et militaires.

De retour en France, Clias remporte un concours qui est organisé en 1847 pour tester des méthodes gymnastiques⁽¹⁾ dans les écoles communales de garçons de la Seine. Son succès lui permettra d'être nommé Inspecteur pour la Gymnastique dans les Ecoles Primaires de Paris.

Sa méthode n'a rien d'extraordinaire si ce n'est qu'elle semble plus maniable que celle d'Amoros. Il classe les exercices en trois parties :

- 1^{ère} partie : développement des membres inférieurs
- 2^e partie : développement des membres supérieurs
- 3^e partie : analyse des mouvements compliqués.

Clias a souvent recherché les honneurs et les louanges allant jusqu'à dénigrer ses devanciers et ses contemporains, aussi l'influence qu'il a pu avoir dans les divers pays où il a exercé ses fonctions s'est trouvée diminuée.

Toutes ces influences ont à chaque fois fait l'objet d'une réinterprétation ou d'une réorientation de la part de Jahn dont l'objectif premier tout au long de sa vie aura été l'unité allemande.

(1) A cette époque, le terme de gymnastique est employé, selon le contexte, soit en tant que substantif soit en tant qu'adjectif, comme c'est le cas ici.

Bref, ce qui a pu frapper un observateur étranger dans les années 1860 en Allemagne dans le domaine de la gymnastique peut se résumer ainsi :

- le mélange subtil entre une discipline de fer, une subordination absolue aux ordres du chef et l'exaltation des joies d'une liberté romantique,
- l'importance de la force et de l'adresse dans l'exécution de tous les exercices,
- l'utilisation de trois agrès particuliers : le cheval, la barre fixe et les barres parallèles,
- les mouvements d'ensemble parfaitement ordonnés, permettant de grouper un nombre important de personnes avec une mise en scène et parades,
- l'existence d'un réseau de sociétés de gymnastique groupées en fédérations puissantes prêtes à intervenir en cas de conflits,
- la confrontation avec les obstacles naturels,
- le développement de sentiments communautaires, nourris d'un même patriotisme ardent, des mêmes sentiments philosophiques et religieux,
- la gymnastique obligatoire pour les garçons en 1842,
- la création du diplôme de professeur de gymnastique en 1865.

Qu'en est-il pour l'Autriche ?

2.2- En Autriche

Les années 1860 en Autriche sont des années de transition entre la période de l'Empire d'Autriche (1806-1867) et celle des débuts de la monarchie austro-hongroise (1867-1918).

La supériorité de l'armée prussienne se révèle décisive à Sadowa (3 juillet 1866).

La paix de Vienne (3 octobre 1866) consacre la perte de la Vénétie éliminée d'Allemagne, privée de ses possessions italiennes, l'Autriche devient une puissance essentiellement danubienne : elle doit réviser ses rapports avec les peuples slaves et les Hongrois.

La monarchie austro-hongroise est issue des négociations engagées à la fin de 1866. Les historiens parlent de compromis. En effet la Hongrie, chargée d'administrer la partie orientale de l'empire, retrouve sa Constitution de 1848. L'autre moitié demeure sous direction autrichienne.

Trois grands ministères communs assurent l'unité : les Affaires étrangères, les Finances et la Guerre. A l'origine, l'Autriche assume la plus grande part des dépenses communes. Le gouvernement de l'Autriche est rendu difficile par le problème des peuples non allemands, qui constituent la majorité de la population.

C'est le cas des Tchèques et du mouvement « Sokol » créé en 1862. Ce mouvement est typique de l'utilisation de certaines formes de gymnastique à des fins nationalistes et par conséquent politiques.

Le mouvement Sokol⁽¹⁾ est né de l'interdiction faite aux Tchèques, Slaves et Moraves de fréquenter les écoles, les sociétés sportives et les clubs ouverts aux allemands et aux autrichiens ; il est aussi à mettre en relation avec les efforts d'ordre économique et politique de la bourgeoisie tchèque dont le mouvement révolutionnaire de 1848 est rapidement réprimé.

(1) Sokol signifie faucon. C'est l'emblème de la hardiesse et de l'héroïsme dans la mythologie de tous les peuples slaves. Actuellement en France, sokol est le nom donné au pantalon fuseau blanc que portent les gymnastes masculins lors de leurs évolutions aux agrès. Récemment, le short (anglais) a été choisi plutôt que le sokol, lors des compétitions gymniques, au saut de cheval (agrès allemand) et au sol.

Le fondateur du mouvement Sokol, Miroslas Tyrš (1832-1884), docteur en philosophie, conçoit l'importance de l'éducation physique en liaison avec la situation politique d'alors : il y voit un moyen efficace d'assainir les forces du peuple et de le garantir, contre tous ses ennemis. Dans cette perspective il crée un système raisonné d'éducation physique qu'il envisage comme étant en parfaite unité avec l'éducation morale, esthétique et surtout patriotique.

Bien qu'opposés au germanisme, les Sokols empruntent cependant aux Allemands leurs techniques de formation physique et morale en alliant exercices de préparation militaire, exercices aux agrès, activités de plein air, jeux, sports de montagne - dans un esprit d'éducation pour la lutte - avec, des activités culturelles, des chants, des danses et des conférences.

Les Sokols développent aussi et surtout les grandes manifestations, les mouvements d'ensemble, exécutés par des dizaines de milliers d'individus.

Tout cela donne au peuple tchèque asservi, l'image vivante de sa force et entretient l'espoir d'un avenir meilleur, hors de la domination autrichienne.

Bref comme le dit Hurtebize⁽¹⁾ (1990,p.97) :« la gymnastique allemande, devait paradoxalement être mise au service des nationalismes les plus affirmés et, par un retournement symbolique, des nationalismes anti-germaniques et anti-allemands »

Globalement pour l'Autriche, l'Education physique est admise dans les programmes scolaires en 1849. Elle devient obligatoire dans les écoles primaires et dans les Ecoles Normales en 1869. Ce n'est que plus tard qu'elle sera obligatoire dans les lycées.

2.3- En Suède :

Au XIX^e siècle, la Suède, vieux pays agricole va développer scientifiquement une riche industrie mécanique et métallurgique.

Un tel développement sans une main-d'oeuvre en bonne santé n'était pas possible ; or à cette époque la Suède est minée par l'alcoolisme et la tuberculose.

(1) Hurtebize Claude : sociologue contemporain, Université de Nice.

Une lutte contre l'alcoolisme va être engagée, une abondante législation sociale votée, un développement intensif de l'école primaire et de tous les ordres d'enseignement entrepris.

C'est sous la pression de ces nécessités économiques et sociales que Ling⁽¹⁾ va participer au développement de son pays et surtout de ses habitants en proposant une méthode d'éducation physique qui, sur le plan pratique correspond aux besoins d'une industrialisation prenant son essor.

L'objectif de Ling est de régénérer la population suédoise et de former des hommes bien portants dans une Suède en paix, le tout teinté de nationalisme. Ling a étudié la mythologie de la vieille Scandinavie avec beaucoup d'intérêt, il est également poète ce qui ne manquera pas d'influencer la forme de son système d'éducation physique.

(1) Il s'agit de Per Henrick Ling (1776-1839) et non de son fils Hjalmar Ling (1820-1886).

Sur le plan théorique la méthode de Ling est fondée :
« sur un idéalisme spiritualiste et conservateur qui rappelle celui de Platon ; mais ce qui est nouveau, c'est qu'elle est logique dans les moyens employés, dans la mesure où le niveau des sciences de l'époque le permet » (Rouyer, 1966, p.53).

Un extrait de l'ouvrage, inachevé, de Ling dont la traduction française du titre est : *Bases générales de la gymnastique*⁽¹⁾ indique comment s'entremêlent pour lui sciences et idéalisme, conceptions et pratiques :
« L'anatomie cette sainte genèse qui met sous nos yeux la grande oeuvre du Créateur, qui nous apprend en même temps la nullité et la grandeur de l'homme, doit être le meilleur document des gymnastes. La physiologie est l'épouse inséparable de l'anatomie. ».

L'originalité de la méthode suédoise ne doit pas faire oublier les influences étrangères présentes et passées auxquelles P.H. Ling a été sensible :

(1) Cité par Legrand et Ladegaillerie, 1970, p.202 sous la forme : « Ling - *les bases générales de la gymnastique* (en suédois) à la Bibliothèque Nationale . Nous n'avons pas par ailleurs trouvé de date pour cet ouvrage inachevé ».

- l'influence française avec l'oeuvre de Rousseau qui plaide pour un développement naturel et harmonieux du corps. Lors de ses études à Copenhague (1799-1804) P.H. Ling reçoit des leçons d'escrime de deux nobles français exilés : le chevalier de Montrichard et Beurnier.

- l'influence danoise : toujours pendant son séjour à Copenhague P.H. Ling fréquente le gymnase créé par Nachtegall (1777-1847) qui lui apprend à envisager méthodiquement les exercices physiques.

- l'influence allemande : face à l'instabilité politique de la Suède vers 1810 les conceptions de P.H. Ling sur les buts de l'éducation physique vont évoluer pour se rapprocher de celles adoptés par Jahn, le père du Turnen allemand. Avec son système de gymnastique, P.H. Ling veut dorénavant contribuer à la formation de bons patriotes et de bons soldats suédois.

- l'influence de l'antiquité : au cours des années 1820, 1830 qui correspondent aux deux dernières décades de sa vie P.H. Ling tout en développant son système de gymnastique va dénoncer l'emprise de la gymnastique médicale prônée par les médecins sur la gymnastique scolaire. Il souhaiterait qu'à l'avenir la gymnastique ait la même importance dans la vie des peuples scandinaves que celle qu'elle avait dans l'esprit de Platon, Hyppocrate et Galien.

- l'influence suisse : P.H. Ling a été aussi très influencé par les idées de Pestalozzi (1746-1827) le pédagogue suisse qui fonda une école pour enfants pauvres (1775-1780), prit la direction en 1798 de l'orphelinat de Stanz où étaient rassemblés les enfants victimes de l'invasion française et enseigna tout en dirigeant le célèbre Institut d'Yverdon de 1805 à 1825 où des pédagogues de nombreux pays suivirent ses leçons.

P.H. Ling distingue quatre formes de gymnastique qui ne sont pas d'ailleurs pas sans liens entre-elles :

- la gymnastique pédagogique grâce à laquelle l'homme apprend à maîtriser son corps en vue de maintenir une bonne santé et d'assurer un développement harmonieux.

- la gymnastique militaire dont la gymnastique pédagogique est la base, complétée par des exercices d'équitation, de lutte, de natation, d'escrime et de tir.

- la gymnastique médicale ayant pour but grâce à des mouvements exécutés seul ou avec l'aide d'une autre personne ou d'appareil, de combattre les défauts du squelette voire de guérir certaines maladies.

- la gymnastique artistique ou esthétique considérée par P.H. Ling comme gymnastique d'expression. Elle consiste à s'efforcer d'illustrer par des positions et des mouvements du corps, les pensées et les émotions.

Sur le plan institutionnel P.H .Ling attire l'attention du gouvernement de son pays sur la nécessité de créer une Ecole Supérieure de Gymnastique.

Il lui sera répondu « qu'il y a déjà assez de jongleurs et de danseurs de cordes, pour ne pas aider à en former d'avantage »⁽¹⁾.

Cela dit, à force d'opiniâtreté P.H.Ling obtient en 1813 la création de l'Institut central royal de gymnastique dont il sera directeur pendant vingt ans. Directeur avec un salaire très modeste mais aussi professeur puisqu'il enseigne l'escrime, la voltige, la danse, l'équitation et la natation.P.H.Ling y ajoute la gymnastique et, comme le fait à peu près à la même époque en France Amoros, il va s'efforcer de montrer l'« Utilité de la gymnastique pour soldat »⁽²⁾.

En réalité, ce n'est pas seulement aux soldats que P.H.Ling s'intéresse mais à l'ensemble de la population. Il obtient du roi non seulement que la gymnastique soit davantage pratiquée dans l'armée, mais aussi qu'elle soit rendue obligatoire dans les écoles en 1820.

(1) D'après Legrand et Ladegaillerie (1970,p.14)

(2) Titre d'un ouvrage de P.H.Ling publié en 1820

La gymnastique suédoise initiale puis la méthode néo-suédoise auront une influence non négligeable et durable sur l'évolution des pratiques et des conceptions de l'Education physique dans de nombreux pays. En France, les effets sont visibles et tangibles encore aujourd'hui. La Fédération Française d'Education physique et de Gymnastique volontaire (FFEPGV) est un exemple patent de cet héritage suédois.

2.4- En Belgique :

Après avoir été soumise au régime français de 1792 à 1815 la Belgique fera partie du royaume-uni des Pays-Bas, amalgamée aussi à la Hollande, pour former une barrière contre un éventuel retour de l'impérialisme français.

Guillaume Ier à la tête de ce royaume : « s'il accomplit en Belgique d'excellentes choses en matière d'instruction publique et de vie économique (...) voulait imposer ses idées à son peuple » (Van der Essen, 1955, p.397).

Il finit par faire naître, dans diverses catégories de la population, un mouvement de mécontentement belge qui s'objective dans l'« Union des oppositions » (1928) suite à une série de maladresses : réformes linguistiques tendant à imposer le neerlandais comme langue officielle, suppression du jury et modification du code napoléonien dans le domaine judiciaire, introduction de l'enseignement obligatoire et neutre ce que les catholiques n'apprécièrent pas du tout, poursuite devant les tribunaux de journalistes adversaires du régime etc...

Bref, tout ceci déclenche une révolution en août 1830 et malgré l'envoi d'une armée destinée à occuper Bruxelles, une résistance acharnée aboutit à la séparation, de la Belgique et de la Hollande, décrétée par un gouvernement provisoire.

La Belgique devient indépendante.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, après avoir prêté serment à la Constitution élaborée par le Congrès national le 21 juillet 1831 deviendra le roi Léopold I^{er} et régnera jusqu'en 1865.

Alors que la révolution de 1848 renverse presque tous les trônes de l'Europe, celui de Léopold I^{er} est respecté. Peut-être cela est-il dû : à l'amitié qui le lie à la reine Victoria d'Angleterre, à son mariage en 1832 avec la fille de Louis-Philippe, au fait qu'il s'en tient dans l'exercice du pouvoir aux limites fixées pour lui par le Congrès national, et, globalement, à une période économique prospère - ce qui ne manquera pas de profiter à certains, tandis que le plus grand nombre voit la longueur de ses journées de travail augmenter, ses salaires se maintenir à la baisse, et ses enfants dépérir⁽¹⁾ -.

Avec Léopold II, fils du précédent qui régnera de 1865 à 1909, ce seront les débuts du Congo Belge.

Dans un tel contexte, quelle est la place de l'éducation physique ?

Alors que sous le régime français les exercices physiques inscrits dans les programmes scolaires ont un caractère militaire et sont dirigés par des militaires,

(1) d'où le "mot de Marx : « la Belgique, ce paradis du libéralisme continental » (*Le Capital*, livre Premier, éditions sociales, 1976, p.617)

sous le régime hollandais dans les programmes scolaires l'éducation physique est pratiquement inexistante. Les enfants - ceux qui pouvaient fréquenter l'école - subissaient un enseignement livresque et scolastique. De plus, entassés dans des locaux malsains, ils étaient réduits à l'immobilité, au silence et risquaient les châtiments corporels.

Les activités physiques civiles étaient des pratiques de classe, la noblesse pratiquant la danse, l'équitation, la chasse, l'escrime, les belles manières et les jeux de salon, tandis que les gens du peuple - ceux qui en avaient encore la force étant données les conditions de travail - s'adonnaient aux jeux traditionnels tels la paume, le tir à l'arc et l'arbalète.

Il faudra attendre 1837 (sept ans après l'accès à l'indépendance) pour que se poursuive un mouvement en faveur des exercices physiques. A cette époque est associée le nom de Joseph Segers⁽¹⁾ qui présente aux autorités d' Anvers un projet de création d'une école de natation.

(1) Joseph Segers (1787-1869), né à Wuestwezel, près d'Anvers est un ancien officier de Napoléon. Devenu professeur à l'Université royale de Bonn, il s'est familiarisé avec la gymnastique allemande qu'il va faire connaître en Belgique. Il donne aussi des leçons d'escrime.

Trois ans plus tard, le Français Hippolyte Triat⁽¹⁾ fonde sa première salle de gymnastique à Bruxelles où il restera de 1840 à 1849.

Son but est de former des professeurs aussi bien masculins que féminins.

Bien que s'inspirant largement de la gymnastique d'Amoros, Triat va innover en supprimant les appareils compliqués et en inventant sa méthode de parquet.

Le plan de la leçon comprend :

- des exercices à mains libres
- des exercices avec barres à sphères de 6 kg
- de la course, des sauts
- des exercices avec des petites haltères
- des exercices avec des barres de fer
- des exercices avec des grosses haltères
- des poses plastiques

(1) Hippolyte Triat (1813-1881) après avoir été formé très jeune par des bohémiens aux exercices de cirque aura la jambe brisée à l'âge de 15 ans. Durant sa convalescence à Burgos il sera placé dans le collège de Jésuite de cette ville. Il y étudiera de nombreux livres anciens traitant des exercices de gymnastique grecs et latins. Durant la Commune de Paris il s'illustrera par une proclamation réclamant au gouvernement provisoire que soit institué au ministère de l'instruction publique, une division spéciale de l'éducation physique de manière à préparer « en même temps que la régénération sociale, la régénération physiologique de tout le Peuple Français » (extrait de la proclamation du 1^{er} mars 1848, d'après Jean Donard, in Zoro, 1986, p. 28). Ses sympathies avec la Commune lui vaudront d'être fait prisonnier par les Versaillais, pour avoir prêté son gymnase parisien aux communards et pour avoir été nommé Directeur des Exercices Gymnastiques de la ville de Paris.

En sollicitant tour à tour tous les muscles et en recherchant le volume musculaire, considéré comme régulateur des fonctions vitales, équilibrateur et tuteur du squelette, Triat est classable dans les culturistes.

C'est aussi un hygiéniste en ce qu'il impose à la fin de chaque leçon une douche suivie d'une friction avec gant de crin. Dans le même esprit Triat propose de fonder une Ecole Normale de Gymnastique Raisonnée dans l'île de Billancourt, véritable temple de la régénération de l'homme. Le projet est refusé et c'est un magasin militaire qui sera installé.

Ainsi en Belgique comme dans la plupart des pays d'Europe la gymnastique militaire précède-t-elle la gymnastique civile qui elle-même précède la gymnastique scolaire.

L'existence de plusieurs textes officiels successifs montre que l'introduction de la gymnastique en milieu scolaire n'a pas été aisée et que, comme cela sera le cas en France, l'obligation de la gymnastique scolaire précèdera celle d'un corps d'agents professionnels civil pour l'enseigner.

En 1842 une loi rend l'enseignement de la gymnastique obligatoire dans les écoles primaires supérieures.

En 1850 une loi organique de l'enseignement moyen rend la gymnastique obligatoire mais en l'absence de personnel civil préparé à cet effet, cet enseignement est confié à d'anciens sous-officiers.

En 1864 Carl Euler⁽¹⁾ est chargé par la ville de Bruxelles d'instruire les élèves instituteurs du Cours Normal communal.

Dans le même temps la gymnastique civile se développe et les influences étrangères se font sentir. Le premier périodique spécialisé intitulé *Le Gymnaste belge*, est fondé en 1860 par Jacob Happel⁽²⁾ qui, la même année,

(1) Carl Euler (1809-1882) hollandais partisan de la méthode allemande. S'installe à Bruxelles en 1860 où il enseignera jusqu'en 1882. D'après De Genst (1949,p.377): « Pas plus qu'aux Pays-Bas, ses grandes qualités ne purent effacer son manque d'adaptation au milieu, mais il exerça néanmoins une forte influence sur des universitaires, des autorités et des pédagogues qui furent ses élèves ». Euler se fait un devoir de contribuer à introduire une éducation physique scolaire rationnelle. En 1862 il publie à Bruxelles *Sur le But de La Gymnastique méthodique* et en 1865 *La Gymnastique pédagogique et La Nécessité de l'organiser en Belgique*.

(2) Jacob Happel (1833-1817), formé à la méthode allemande il connaît aussi la Suède et le Danemark. Il crée son propre système de gymnastique, inspiré de ceux en vigueur dans les pays pré-cités, à partir d'une conception du mouvement sexlatéral et proportionnel. Sexlatéral pour les six directions de l'espace dans lesquelles il faut réaliser les exercices et proportionnel en vue d'obtenir un développement harmonieux du corps. La leçon qui doit provoquer l'entrain, l'émulation et la joie comporte cinq parties : 1. Exercices d'ordre 2. Exercices libres, de plancher. 3. Exercices d'appui et de suspension. 4. Des sauts. 5. Des jeux et des danses.

avec Cupérus⁽¹⁾ va ouvrir un Gymnase normal et créer son système belge de gymnastique.

Dès 1861 un médecin le docteur A.S. Ulrich⁽²⁾ va tenter d'introduire la gymnastique suédoise. Cette date va marquer les débuts d'une lutte des méthodes entre les partisans du système Happel et ceux de la gymnastique suédoise de Ling.

Bien que n'étant pas explicitement désigné dans la liste des pays que Paz devait visiter lors de son voyage d'étude, il nous a semblé qu'il était utile d'examiner aussi le cas du Danemark tant sont importantes les influences réciproques entre les divers pays nordiques.

(1) N.J. Cupérus (1842-1928) disciple de Happel, déploie toute son énergie pour propager les exercices physiques d'abord à Anvers, puis dans toute la Belgique, ensuite en Europe, et enfin dans le monde entier. En 1865 la Société liégeoise de gymnastique propose la fondation de la Fédération belge de gymnastique. Cupérus en sera le premier secrétaire fédéral.

(2) Dr A.S. Ulrich (1826-1889) suédois. Ardent protagoniste de la gymnastique médicale suédoise en Belgique et en Allemagne. Sommité suédoise, membre de plusieurs sociétés médicales en Europe, il propose au Ministre de l'Intérieur belge de créer à Bruxelles, une Académie de Gymnastique rationnelle en prenant comme modèle l'Institut Central de Stockholm (créé en 1813), ainsi qu'un projet d'organisation nationale et scientifique de la gymnastique, comprenant des professeurs correctement préparés et des Inspecteurs spécialisés.

2.5- Au Danemark

Suite à l'agitation créée par la révolution de 1848, le nouveau souverain Frédéric VII (1848-1863) promulgue en 1849 une Constitution d'essence démocratique, commune au Danemark et au Slesvig-Holstein. Ceci provoque le soulèvement des séparatistes des duchés appuyés par la Prusse.

Vaincus en juillet 1850, le calme est rétabli, jusqu'au moment de la guerre des duchés à laquelle la Prusse et l'Autriche prennent part.

La paix de Vienne du 30 octobre 1864 met fin au conflit en obligeant le Danemark à abandonner les duchés. Le Lauenburg et Kiel sont cédés à la Prusse qui administre dès lors le Slesvig, tandis que l'Autriche est chargée du Holstein.

En 1866, une révision de la Constitution crée deux chambres : l'une élue au suffrage restreint, l'autre où les partis populaires sont les plus nombreux. C'est le début d'un conflit qui durera près de trente ans.

Bien que son territoire ait été réduit, le Danemark accroît son agriculture et son commerce. La société des landes créée en 1866 transforme en terres cultivables et en pâturages toute une partie du Jutland. En 1868 l'aménagement du port d'Esbjerg permet l'exportation rapide des produits agricoles en Angleterre.

Dans ce pays, quelles structures, quelles pratiques et quels acteurs gymnastiques existe-t-il ?

Nachtegall⁽¹⁾ est le premier protagoniste des exercices physiques dans les pays nordiques. D'origine allemande, fortement imprégné des idées et des techniques de Gutsmuths, c'est au Danemark qu'il va réussir, à faire valoir ses conceptions, au cours de la première moitié du XIXe siècle.

Il forme de nombreux officiers et sous-officiers qui par la suite interviendront dans l'enseignement et, oeuvre pour la gymnastique qui sera : introduite dans les

(1) Frantz Nachtegall (1777-1847) Allemand. A 22 ans il commence des études de théologie. Pour améliorer ses conditions matérielles d'existence il fonde une société de gymnastique, devient professeur au Philantropinum de Copenhague et ouvre le premier Institut privé de gymnastique en Europe. Ses cours sont suivis par une élite dont P.H. Ling. Pour Legrand et Ladegaillerie (1970, p.12) Nachtegall « propagateur et professeur remarquable, (...) initia le vaste mouvement scandinave qui devait de l'empirisme de Gutsauths conduire au système scientifique de Ling. »

programmes scolaires dès 1801, rendue obligatoire pour les garçons dans toutes les écoles du pays par la loi d'éducation de 1814, et effectivement pratiquée dans tous les établissements d'enseignement en 1828.

L'armée a son institut de gymnastique militaire pour l'entraînement des instructeurs (1804, à Copenhague). Pour les professeurs civils de gymnastique, un institut est également mis en place à la même époque. Il sera fermé suite aux guerres napoléoniennes. En 1828 une Ecole Normale de Gymnastique est ouverte.

Le conflit de 1848-1849 contre la Prusse va relancer l'intérêt pour l'entraînement physique.

Une activité typiquement militaire : le tir, va être étendue à la société civile par le biais de clubs de tir créés à partir de 1861.

En ce qui concerne les pratiques et les conceptions de la gymnastique, le Danemark des années 1840 à 1860 va connaître un climat de concurrence entre : - les professeurs de gymnastique formés par Nachtegall, lui-même très influencé par Gutsmuths i.e. par une forme de

gymnastique pédagogique et humaniste inspirée par l'idéal grec. Ces professeurs, tous d'anciens militaires avaient un niveau d'instruction générale assez faible et étaient plutôt partisans de la gymnastique aux agrès (on retrouve l'influence des pratiques allemandes).

- Le docteur C.U. Sonden (1802-1875) médecin suédois, qui lors d'un Congrès des Sciences naturelles de Copenhague en 1840 présente la gymnastique suédoise comme un moyen éducatif et un art thérapeutique.

- Le docteur A.G. Sommer, Professeur à l'Université de Copenhague qui, au cours d'une conférence sur « La gymnastique comme moyen d'éducation nationale » prend position contre le gymnastique suédoise.

- Le Général N.G. La Cour,, successeur de Nachtegall à la direction de l'Ecole de gymnastique à la tête de laquelle il dépense beaucoup d'énergie publie en 1855 un manuel de gymnastique complété en 1860 par une annexe. Ce manuel inspiré de Gutsmuths et de Pestalozzi décrit un certain nombre d'exercices libres, préparatoires⁽¹⁾ à des diverses applications⁽¹⁾ civiles ou militaires. On y

(1) Cette conception : exercices préparatoires, exercices d'applications est une quasi constante dans le domaine des pratiques corporelles où avec des appellations diverses c'est toujours le même principe qui fonctionne : la maîtrise de certaines techniques de base simples, étant considérée comme indispensable pour pouvoir aborder et réaliser ensuite, des schèmes d'actions plus complexes. Elles sont aux pratiques corporelles ce que les gammes sont à la pratique musicale.

retrouve la marche, la course, le saut, les exercices d'équilibre de suspension et d'agilité, les jeux et la natation. Le manuel donne en même temps des indications générales sur la méthodologie de l'enseignement, les locaux adéquates et les engins.

- Le Suédois Nycander fonde en 1861, à Copenhague, un Institut privé de gymnastique médicale. A partir de 1864 il forme des professeurs féminins de gymnastique éducative. Avec une de ses élèves Anna Hjort il publie en 1869 le premier manuel danois de gymnastique suédoise. Ce manuel imprégné de gymnastique médicale va provoquer des réactions de la part des milieux de la gymnastique danoise.

- Enfin le Professeur A.G. Drachmann promoteur d'une gymnastique esthétique féminine va trouver une partie de son inspiration chez le Français Napoléon Laisné⁽¹⁾

(1) Napoléon Laisné (1811-1896) poursuit l'oeuvre d'Amoros (1770-1848) tout en l'adaptant à de nouveaux publics et en l'étendant à de nouveaux territoires. Pendant son service militaire à Arras en 1829 il construit des agrès et le gymnase du régiment. Il devient directeur de plusieurs gymnases régimentaires (Metz, Lyon, Montpellier). Remarqué par Amoros il est nommé

« Sous-Inspecteur des travaux et exercices du Gymnase Normal militaire et civil de Paris ». Suite à la suppression de cet établissement Laisné devient professeur de gymnastique au Couvent des Oiseaux, puis il enseigne dans les hôpitaux parisiens à l'Institut des Jeunes Aveugles et des Sourds Muets, à l'hôpital des Enfants Malades ainsi qu'au lycée Saint-Louis et à l'Ecole Polytechnique. Il participe également à la formation des instituteurs et terminera sa carrière comme Inspecteur de la gymnastique militaire attaché à l'école de Joinville dont, il est l'un des co-fondateurs. Dans le domaine civil il sera également Inspecteur de gymnastique des écoles municipales et communales de la ville de Paris en 1873.

Au niveau des pratiques il varie les activités en fonction des différents publics :

- Pour les soldats il met en place des parcours qui préfigurent le parcours du combattant.
- Aux corps de métiers il propose des musculation adaptées à chaque type de travaux.
- Avec les jeunes filles : il met l'accent sur le chant, la musique, la danse, associés aux différents exercices propres à fortifier le corps, à entretenir la santé et à préparer un bon tempérament. Cette gymnastique pour jeunes filles porte, à l'époque, le nom de calisthénie. - Avec les scolaires il évite d'utiliser des exercices avec machines et instruments et accorde, durant les leçons une large place au travail au sol.

D'après J.P. Godet et J.C. Lyleire (in Zoro, 1986, p.27) Laisné a fait cette déclaration qui résume ses intentions et ses actions dans le civil :

« J'ai voulu que nos jeunes gens dans les lycées, dans les collèges, dans les écoles de tous ordres, les enfants même dans les familles ne fussent ni moins robustes ni moins lestes que nos soldats ».

auteur, en 1854, d'un ouvrage intitulé *Gymnastique des Demoiselles* et auquel il va emprunter ses : mouvements préparatoires, sauts, courses, barres à sphères, haltères, poignées à sphères mobiles, échelle orthopédique, vindas, bascule brachiale, natation et jeux divers.

2.6- En Hollande

L'indépendance de la Belgique, proclamée le 4 octobre 1830 brise l'union entre les deux parties des Pays-Bas (Belgique et Hollande avaient été réunies de 1815 à 1830 en un Royaume des Pays-Bas lors du Congrès de Vienne. Pour les quatre puissances de l'époque - Autriche, Prusse, Grande-Bretagne, Russie - il s'agit d'enchaîner la France).

Guillaume 1^{er} ne reconnaît l'état de fait qu'en 1839 et abdique peu après le règlement final de l'affaire belge en 1840.

Ce monarque bien que contre-révolutionnaire semble désireux d'améliorer le sort matériel de ses sujets : il patronne de nombreux travaux d'assèchement, améliore les

communications sans craindre les innovations, il encourage l'industrie en majorité artisanale et dispersée.

Les bénéfices réalisés par le gouvernement et par la compagnie néerlandaise de commerce que le roi fonde en 1824 pour les transports d'Etat en Indonésie, résorbent une partie de la dette publique et financent les travaux publics.

L'opinion publique aux Pays-Bas est stimulée au moment de la révolte belge. Dans les milieux conservateurs, le réveil religieux protestant, provoque la formation d'un nouveau parti, dit antirévolutionnaire tandis que dans les classes populaires les mauvaises récoltes de 1845 à 1848 provoquent une grande misère.

La menace d'émeutes à Amsterdam incite le roi Guillaume II (1792-1849, fils du précédent) à réunir une commission, animée par le chef des libéraux, Thorbecke, en vue de modifier la Constitution.

En 1849, Guillaume III (1817-1890) appelle Thorbecke au gouvernement. Celui-ci présidera trois ministères (1849-1853; 1862-1866; 1871-1872) en alternance avec des gouvernements conservateurs.

Dans un tel contexte, quelle est la place de l'éducation physique ?

L'examen de l'histoire institutionnelle montre que l'intégration de la gymnastique sera difficile, progressive et longue.

Alors que Guillaume I^{er} est un adversaire résolu des tentatives d'introduction de la gymnastique dans l'enseignement, il faudra attendre la loi de 1857 sur l'enseignement primaire (élèves de 6 à 12 ans) pour que l'Education physique figure et encore, comme branche facultative.

Dans les écoles secondaires (élèves de 12 à 18 ans) l'Education physique est rendue obligatoire en 1863. L'obligation dans les écoles primaires est décidée en 1889.

Sans doute, cette obligation n'était-elle pas respectée puisque deux lois,, l'une en 1920 et l'autre en 1941 vont porter sur l'obligation de l'Education physique. La loi de 1920 précise la fréquence hebdomadaire et les horaires officiels : deux fois trois quarts d'heure par semaine dans les écoles primaires et trois fois une heure dans les écoles secondaires et supérieures.

En ce qui concerne le personnel d'encadrement il s'agit surtout de sous-officiers, d'instituteurs et de quelques professeurs de gymnastique.

En 1852, la municipalité d'Amsterdam nomme un "professeur de gymnastique" dans les écoles municipales; en réalité c'est un ancien militaire.

De 1853 à 1857 le nombre des établissements de gymnastique augmente, la formation y est donnée par des instituteurs et surtout par des sous-officiers pensionnés.

En 1857 un examen, pour le grade de professeur de gymnastique est institué.

En ce qui concerne les pratiques c'est surtout la gymnastique allemande de Jahn qui domine ou plus précisément celle de deux de ses "successeurs-adaptateurs" : Ernest Eiselen⁽¹⁾ et Adolph Spiess⁽²⁾.

Cela se traduit avec Eiselen par l'introduction des exercices articulaires, des exercices avec bâtons et haltères, et par l'étude, en détail, d'exercices nouveaux aux appareils : barre fixe, barres parallèles et cheval, tous les exercices étant classés en série de quatre degrés successifs.

De son côté Spiess insiste sur le fait que la gymnastique devrait être quotidienne pour tous, obligatoire depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'Université et contrôlée lors des examens. Il classe les exercices selon les régions mobilisées, les possibilités articulaires et les appareils. Sa gymnastique commence par des exercices simples pour arriver à des combinaisons d'exercices complexes.

(1) Ernest Eiselen (1791-1848). Elève et collaborateur de Jahn. Ouvre en 1825 à Berlin une salle d'escrime et de voltige. Technicien du système allemand. Se préoccupe d'orienter les exercices vers des formes rationnelles et éducatives sans toutefois arriver à en faire un système scolaire.

(2) Adolph Spiess (1810-1858). Fils de pasteur. Reçoit une excellente culture générale. Aptitudes exceptionnelles pour les exercices physiques. Elève d'Eiselen (1829). Docteur en théologie (1831). Déçu de ne pas être nommé à l'Institut de Berlin, il s'installe en Suisse où il forme de nombreux instituteurs. Sa renommée nationale et internationale ira grandissant. Par son souci permanent d'adapter la gymnastique aux scolaires et sa volonté de faciliter la tâche des maîtres qui ont à l'enseigner, il va produire un système applicable à l'école

D'une façon générale il adapte les exercices à l'âge et au sexe, c'est ainsi que les jeunes filles utiliserons la corde à danser, les haltères légères, l'échelle horizontale, le pas de géant, les cordes et les rondes.

La leçon - type se compose de quatre séries d'exercices auxquels s'ajoutent des sauts et des jeux :

- exercices d'ordre
- exercices sans engins
- exercices en suspension
- exercices en appui.

3) COMPARAISON INTERNATIONALE : SYNTHÈSE

Cette première comparaison internationale que nous avons réalisée en recherchant pour chacun des pays abordés quelques liens entre l'état du milieu social et l'éducation physique nous conduit au delà des différences, à observer des similitudes. Nous en avons retenu cinq.:

- 3.1- Les influences réciproques
- 3.2- Gymnastiques et nationalismes
- 3.3- Gymnastique pour l'enfance et la jeunesse ?
- 3.4- Imbrication entre gymnastique militaire,
gymnastique civile et gymnastique scolaire
- 3.5- Les lenteurs de l'intégration scolaire de la gymnastique.

3.1- Les influences réciproques

En effet, si chaque pays étudié met en place un système original d'organisation de la pratique physique - nous dirions aujourd'hui un pôle d'excellence particulier - avec ses moyens propres en vue d'obtenir telle ou telle finalité, on ne peut qu'être frappé par les nombreuses influences réciproques.

Les conflits armés, les territoires occupés, la proximité géographique, les promiscuités ainsi que la concurrence économique, technique et culturelle y sont sans doute pour quelque chose, de même que certains promoteurs de la gymnastique qui, loin d'être des prophètes en leur pays, trouveront le succès hors de leur terre natale.

Aussi, des expressions aujourd'hui consacrées telles drill prussien ou gymnastique suédoise par exemple, ne doivent pas faire oublier que dans leurs conditions de production il faut inclure les influences étrangères.

3.2- Gymnastiques et nationalismes

Loin d'être des formes de gigotage innocentes ou puériles, les "méthodes" de gymnastique - véritables systèmes de pratiques et de théories - ont servi de ferment et de ciment dans l'édification ou le renforcement des nationalismes, ou de certains particularismes socio-culturels, comme l'opposition entre les germains et les latins, par exemple.

La comparaison internationale - comme prise de recul géographique et historique - montre que l'éducation physique n'est pas isolable du politique, ce qui se conçoit aisément mais ne s'énonce pas facilement chez les professeurs d'EPS que nous avons interrogés (nous y reviendrons dans la troisième partie de notre travail).

Là encore se cache une *ambiguïté* de taille révélée par les entretiens non-directifs.

3.3- Gymnastique pour l'enfance et la jeunesse ?

Un souci commun semble être partagé par l'ensemble des concepteurs, des promoteurs et des modificateurs des différentes "Méthodes d'éducation physique" : la formation physique et morale, non seulement de l'enfance et de la jeunesse, mais de la population entière.

Cela dit, sans doute parce que perçue comme plus malléable et donc plus rentable à terme, la formation i.e. l'encadrement de la jeunesse fait l'objet de soins particuliers, les garçons surtout, dans lesquels les adultes voient les futurs soldats-citoyens.

Dans cette perspective en plus du militaire, l'instituteur va devenir un personnage central qu'il va falloir aussi former.

3.4- Imbrication entre gymnastique militaire, gymnastiques civiles et gymnastique scolaire

Alors que de nos jours les pratiques de l'éducation physique scolaire ont souvent l'apparence de pratiques sportives adaptées aux différentes populations concernées

-classables en particulier selon, le sexe, l'âge, l'ordre d'enseignement, le type d'établissement et le diplôme de fin de cycle préparé -, à l'origine, les pratiques de la Gymnastique scolaire ont été largement inspirées par la gymnastique militaire et les diverses formes de gymnastiques civiles existantes.

La pédagogie différenciée et l'attachement aux formes de travail individualisées actuelles - l'heure n'est-elle pas à l'auto-évaluation - contrastent fortement avec les formes collectives d'exécution des exercices, scandées par les commandements du professeur.

Ainsi aux débuts de l'introduction de la gymnastique à l'Ecole, l'influence militaire a-t-elle été triple :

- d'abord au plan institutionnel comme l'une des composantes de la structure étatique particulièrement influente, détentrice non seulement de l'usage de la violence légitime mais aussi comme lieu où les pratiques liées à cet usage font l'objet d'un apprentissage systématique.
- ensuite parce que la majorité du personnel d'encadrement de la gymnastique est composée soit de militaires, soit d'anciens militaires,
- enfin parce qu'une bonne partie des exercices sinon en substance du moins dans la forme, présente un caractère

martial⁽¹⁾ : l'exemple le plus typique étant la marche au pas cadencé.

La plupart des pays que nous venons d'étudier possédaient un ou plusieurs établissements civils au sein desquels il était possible de pratiquer des exercices mais aussi d'être formé par le "Maître" des lieux : les promoteurs de la gymnastique assurant ainsi la diffusion de leur conception et de leur pratique.

Quels que soient leurs statuts, ces promoteurs, lorsqu'ils sont amenés soit à intervenir directement à l'Ecole, soit à informer et former ceux qui par la suite deviendront les premiers "maîtres spéciaux de gymnastique scolaire", utilisent des exercices, des appareils et des "théories" qui leur sont familières.

(1) Pour la France, la lecture du *Manuel de Gymnastique à l'usage des Ecoles Primaires, des Ecoles Normales Primaires des Lycées et Collèges* (1869) ne laisse aucun doute sur ce point. C'est ainsi que pour les élèves de 9 ans et au-dessous sont proposés parmi les « mouvements préliminaires » : « formation des pelotons » la « station régulière du corps », les « alignements à droite ou à gauche », le « demi-tour à droite », les « principes du pas accéléré » etc... (Vergnes, 1869, pp.3-6).

Ainsi, les débuts de l'introduction scolaire de la gymnastique sont marqués par l'influence de la gymnastique militaire et des gymnastiques civiles.

Autre trait que les pays que nous venons d'examiner ont en commun :

3.5- Les lenteurs de l'intégration scolaire de la gymnastique

La promulgation au sein d'un même pays de plusieurs textes officiels successifs recommandant la gymnastique, la rendant facultative ou obligatoire à l'Ecole atteste des difficultés d'introduction puis d'intégration au sein du système scolaire d'une nouvelle discipline d'enseignement.

Autre source de lenteur : la force d'inertie des instituteurs qui, non formés à cette discipline nouvelle, parfois très âgés et surtout pas forcément convaincus de l'utilité de la gymnastique en quoi ils voient une perte de temps, va constituer un frein à l'introduction de la gymnastique à l'Ecole.

Par ailleurs, une chose est, l'affirmation du principe de l'obligation de la gymnastique, une autre chose est, d'allouer des horaires permettant sa pratique effective dans des locaux ou des espaces prévus à cet effet avec en plus un budget de fonctionnement.

Ainsi, quel que soit le pays, même lorsque l'utilité sociale de la pratique de la gymnastique est reconnue reste encore à trouver les moyens de sa mise en oeuvre réelle.

Ainsi, la question du personnel d'encadrement et de sa qualification, des horaires, des installations et du budget a-t-elle été posée dès l'origine et demeure-t-elle encore aujourd'hui centrale.

Les promoteurs de la gymnastique scolaire agissant soit pour leur propre compte soit au sein d'une organisation ont trouvé en face d'eux de nombreux obstacles.

Cinq points communs concernant différents pays, ayant été analysés, revenons maintenant au cas français.

4) LE PROBLEME DE L'ORIGINE DE L'EP EN FRANCE

4.1- Pratiques et / ou projet ?

A ce stade de l'observation historique, le problème de l'origine de l'EP scolaire en France reste entièrement posé.

Certes l'EP scolaire est une pratique, ceci est indéniable, et il est tout à fait possible de montrer - parce que toute éducation a nécessairement une composante physique - que les cours d'EPS d'aujourd'hui sont le résultat d'une évolution : celle p.e. du passage de la récréation comme temps "libre" à la leçon d'EPS comme temps "contraint" pour les élèves dès lors que la gymnastique a le statut d'une discipline scolaire obligatoire.

Mais, en un autre sens, il est possible de montrer aussi, que l'EP scolaire avant d'être une pratique réelle, a d'abord été un projet, sinon on ne comprendrait pas pourquoi il aura fallu tant d'insistance de la part des gouvernements successifs pour la faire exister.

De plus, il est difficile de ne pas constater que le développement de la gymnastique, puis celui du sport à partir des années 1880 sont contemporains du développement du capitalisme.

Cela dit, la gymnastique sauf sous forme de soins corporels accompagnant un traitement médical, ne semble pas être une préoccupation de la part des tenants du développement du capitalisme, davantage attirés par tout ce qui fait le luxe aristocratique.

Ce sont au contraire les adversaires, plus ou moins virulents du système capitaliste qui, réagissant, contre l'exploitation, les inégalités et l'aliénation des classes dominées réclameront, entre autres choses, que soit développée la gymnastique à l'Ecole⁽¹⁾.

4.2- L'INFLUENCE DE PAZ

Mais, ce qui revient à la dynamique collective de groupes organisés n'exclut pas l'action personnelle de

(1) Comme l'écrit Antoine Léon (1967, p.69) : « on doit aux représentants de la pensée ouvrière et socialiste, aux disciples de Saint-Simon (1760-1825) de Fourier (1772-1837), de Proudhon (1809-1837) et de Marx (1818-1883), d'avoir élaboré ou enrichi les notions d'éducation intégrale, de formation polytechnique et d'avoir, du même coup, préconisé une pédagogie libérale et de développement de certaines disciplines mineures comme les arts, la gymnastique et les travaux manuels ».

promoteurs particuliers⁽¹⁾. Paz est l'un d'entre eux.

Il va s'efforcer à la fois : d'attirer différentes couches de la population dans son gymnase privé, de lancer la pratique individuelle permettant à des particuliers de s'exercer chez eux à l'aide de petit matériel, de rassembler les Sociétés de Gymnastique existantes au sein de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France (1873) et d'influencer⁽²⁾ le Ministre de l'Instruction Publique, Victor Duruy, par l'ensemble de ses actions et des rapports transmis, en particulier celui faisant suite à son voyage d'étude à l'étranger.

4.3- Mesures prises par Duruy

L'ensemble de ces facteurs d'influence, des plus économiques aux plus culturels, et des plus macro-sociologiques aux plus micro-sociologiques, va conduire Victor Duruy à rendre la gymnastique⁽³⁾ obligatoire (décret du 3 février 1869) dans les lycées, les collèges

(1) Sans oublier que : « les promoteurs, sont à la fois les produits et les producteurs de l'éducation physique de leur temps » (Defrance, 1981, p.203).

(2) Une des preuves de l'influence personnelle exercée sur Victor Duruy par Paz réside dans le fait que le Ministre va abonner d'office tous les établissements d'enseignement au mensuel rédigée par Paz : *Le Moniteur de la gymnastique scolaire* (première parution, le 15 déc. 1868).

(3) « le domaine de la gymnastique se caractérise, jusque vers 1869, par des différenciations internes et par un état relativement lâche des rapport entre les pôles opposés. Il n'y a pas d'instruments de confrontation des divers courants, pas de méthode unique, pas de critère univoque de définition du professeur de gymnastique »

communaux, les écoles normales primaires et les écoles primaires⁽¹⁾ qui leur sont annexées.

Jusqu'à cette date, l'organisation des activités physiques scolaires était soumise au bon vouloir des chefs d'établissement ou des municipalités.

D'après Thibault (1972, p.45) l'article 2 du décret établit : « qu'un maître de gymnastique, nommé par le Ministre est attaché à chaque lycée ou collège ».

En réalité, force est de constater avec Arnaud (1983,p.49) que « la gymnastique est rendue obligatoire dans le Secondaire, mais le texte n'est pas appliqué puisque les mêmes recommandations sont répétées en 1880 ».

4.4- L'EP comme pratique et comme projet

Pour synthétiser et en nous appuyant sur des travaux d'historiens de l'EP nous dirons que :

(1) Contre une idée largement répandue, les *Données sociales*, édition de 1978, rappellent que : « le XIX^e siècle a un développement continu de l'instruction élémentaire (...). L'obligation de scolarité [loi du 28 mars 1882] est donc, pour l'essentiel, la codification d'une pratique déjà acquise » (p.254).

- 1) la discipline scolaire Education Physique (à l'époque appelée gymnastique), discipline essentiellement pratique a d'abord été un projet révolutionnaire⁽¹⁾ allant dans le sens d'une éducation intégrale et pas seulement intellectuelle et,

- 2) que l'introduction de la gymnastique à l'école a été un acte de politique générale dans un contexte scolaire favorable à l'encyclopédisme⁽²⁾, tenant de plus en plus compte des remarques et des critiques formulées à propos du régime subi par la jeunesse scolarisée⁽³⁾ à une époque où la concurrence est vive entre l'enseignement officiel et l'enseignement privé, alors même qu'un véritable corps d'agents scolaires spécialisés n'existe pas pour l'enseigner⁽⁴⁾. Les deux formes de gymnastiques dominantes sont « la gymnastique militaire »⁽⁵⁾ et la « gymnastique commercialisée »⁽⁵⁾.

(1) Pour Jacques Defrance (1980, p.85) : « La gymnastique figure dans les programmes des réformistes modérés comme le républicain Boulay de la Meurthe et des révolutionnaires comme Karl Marx, visant à résister à l'exploitation précoce et sans frein des classes dominées ». Nous rappelons qu'elle était également au programme décrété le 21 octobre 1793 par le Comité d'Instruction Publique de la Convention nationale.

(2) Pour Pierre Arnaud (1991, p.28) : « En fait, l'introduction de la gymnastique dans les plans d'étude a bénéficié d'une politique en faveur de l'encyclopédisme »

(3) Pour Jacques Thibault (1972, p.37) : « les travaux et les études qui ont amené l'introduction officielle et obligatoire de la gymnastique dans l'enseignement secondaire sont dus, non pas à des préoccupations humanistes ou d'éducation générale, mais aux inconvénients du régime scolaire de l'époque ».

(4) Voir dans l'introduction de cette seconde partie, le passage intitulé : une discipline sans enseignants ».

(5) Ce qui fait dire à Gilbert Andrieu (1990, p.14) que : « s'il est difficile de parler d'éducation physique en milieu du XIX^e, il faut cependant reconnaître que l'idée existe, qu'un effort est fait en faveur de l'école primaire et que l'obligation de faire de la gymnastique dans les lycées et collèges se précise au point d'être officialisée, peu avant la guerre de 1870 (...). A cette époque dominent deux sortes de gymnastique : la gymnastique militaire, celle d'Amoros, et la gymnastique qui, commercialisée, celle des directeurs de gymnases privés qui, comme Triat, vendent un produit à la mode ».

En résumé, si les origines militaires de l'éducation physique en France ne sont plus à démontrer (1), il convient d'ajouter l'action des « médecins éducateurs » (2), celle des « hygiénistes » (3), celle des « représentants de la pensée ouvrière et socialiste » (2) celle des « protagonistes de l'exercice physique » (4) dont les effets cumulés, même en l'absence d'une véritable concertation, car émanant d'acteurs vivant dans des conditions différentes et ayant des perceptions sociales différentes, vont aboutir à faire pression sur le pouvoir politique en faveur de l'obligation de la gymnastique scolaire.

4.5- Pratiques souhaitées et pratiques réelles

Mais, si la gymnastique est une pratique et que cette pratique est obligatoire, les conditions de sa mise en pratique sont loin d'être réunies au moment où elle est intégrée comme discipline d'enseignement.

(1) En particulier depuis la publication de la thèse de Spivak, 1972, précisément sur Les origines militaires de l'éducation physique en France (1774-1848), Ministère d'Etat chargé de la Défense nationale, Etat-Major de l'Armée de Terre, Service historique.

(2) Antoine Léon (1967, p.69)

(3) Jacques Thibault (1975, p.69)

(4) Jacques DeFrance (1980, p.84).

Ceci ne veut pas dire que cette pratique soit inexistante mais, qu'il faudra attendre la conjoncture des années 1880 pour qu'elle soit généralisée.

5) LA GENERALISATION DE L'OBLIGATION

Contemporaine des lois de Jules Ferry, les précédant même un tout petit peu, l'obligation de la gymnastique dans l'enseignement primaire alors que les élèves y sont 39 fois plus nombreux que dans le secondaire, à une époque où le sport anglais et le mode d'éducation anglais commencent à intéresser de plus en plus la bourgeoisie libérale et montante, cette obligation va imprimer sa marque scolaire et primaire à une nouvelle discipline d'enseignement.

5.1- La marque du primaire

Avant d'être massivement présents dans l'enseignement secondaire, comme c'est le cas aujourd'hui, les ancêtres des enseignants d'EPS, ont exercés surtout dans le primaire.

Même les détenteurs du Certificat d'Aptitude à l'enseignement de l'E.P. (degré supérieur)⁽¹⁾ encore en 1933, sont nommés « instituteurs-adjoints délégués chargés de l'enseignement de l'E.P. »⁽²⁾.

Ainsi la scolarisation de la gymnastique correspond-t-elle à sa "primarisation".

Comme l'écrit Arnaud, (1986, p.33) : « L'histoire de l'éducation physique se confond avec celle de l'Ecole (en particulier l'école primaire) ».

Mais, parce que le Collège unique des années 1960 suite à l'explosion scolaire et le Lycée d'après 1968 ne sont plus tout à fait à l'image de l'Ecole (primaire) de la III^e République, nous serons amenés à prendre quelques distances avec les propos d'Arnaud qui est, à l'heure actuelle, l'un des producteurs du discours d'en haut en EPS, connu et reconnu par l'Inspection générale puisque cité par le Doyen de l'Inspection générale.

(1) A ne pas confondre avec le précédent Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique; ce qui est un bon indice de l'évolution du passage de la Gymnastique à l'éducation physique.

(2) D'après Néaunet (1979, p.81).

Après la "primarisation" de la gymnastique nous analyserons la "secondarisation" de l'EP(S) puis avec Michon (1986, p.107) « l'universitarisation » des STAPS et enfin ce que nous appellerons la re-normalisation de l'EPS avec la mise en place des IUFM.

Mais avant d'en arriver à l'étude de cet état de développement, revenons à un état plus primitif⁽¹⁾ i.e. contemporain des premières mesures officielles prises en faveur de l'introduction de la pratique gymnastique dans le milieu scolaire.

5.2- Première certification nationale : le C.A.E.G.

Alors qu'en 1850 une loi introduit la gymnastique « à titre de branche facultative, dans les écoles primaires »⁽²⁾, que la gymnastique est « rendue obligatoire dans les Ecoles Normales d'Instituteurs le 24 mars 1851 »⁽³⁾ et que le Ministre de l'Instruction

(1) Au sens d'ancien, de premier, mais certainement pas au sens courant de simple : la question des origines scolaires de la gymnastique étant déjà en elle-même complexe comme nous nous sommes efforcés de le montrer précédemment. Nous voudrions aussi insister sur le fait que l'opposition couramment employée dans le champ de l'EPS entre pratiques sociales et pratiques scolaires, à ceci de pernicieux qu'elle porte à croire que les pratiques scolaires ne sont pas sociales, ce qu'aucun sociologue ne saurait admettre. Si donc, nous utilisons souvent l'expression EP scolaire c'est uniquement pour préciser la structure au sein de laquelle les pratiques d'EPS sont socialement produites.

(2) De Genst (1949, t.2, p.304)

(3) Néaunet, 1979 (1980, p.64)

Publique Fortoul⁽¹⁾ décide que « la gymnastique fait partie de l'enseignement des Lycées et qu'elle est l'objet d'un enseignement régulier »⁽²⁾, le décret du 3 février 1869 portant organisation de « l'enseignement de la gymnastique dans les lycées impériaux, les collèges communaux, les écoles primaires communales et les écoles normales primaires »⁽³⁾ institue un diplôme *national* appelé Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique (C.A.E.G.).

Reste à le mettre en place. Ce sera chose faite à la fin de l'année 1869.

Entre temps, un extrait du Bulletin administratif de l'Instruction publique n° 201 du 12 mars 1869 - en fait un extrait du rapport Hillairet - précise à propos de la gymnastique : « ce ne sont plus des moniteurs sans instruction qu'il convient de donner désormais à la jeunesse dans toutes les écoles de l'Empire, mais des professeurs suffisamment lettrés, sachant par des démonstrations claires et bien dites, faire comprendre quel est le but sérieux de cet enseignement »⁽⁴⁾.

(1) 1851 à 1856

(2) Thibault (1972, p.42)

(3) Arnaud (1987, p.411)

(4) Cité par Michon (1982, p.15)

Non seulement le but de l'enseignement de la gymnastique est sérieux mais encore les pratiques de la gymnastique surtout aux appareils et aux portiques présentent pour les élèves un réel danger.

C'est la raison pour laquelle le Ministre Victor Duruy publie le 4 mai 1869 une circulaire ordonnant : « les précautions à prendre pour l'admission des élèves aux exercices et pour la visite des appareils »⁽¹⁾.

Certes, l'existence de ce diplôme - dont les conditions d'obtention sont fixées par l'Arrêté du 25 novembre 1869 - peut apparaître comme peu importante.

Il est vrai que pour Chifflet (1989, p.135) le C.A.E.G. : « permet, en fait, de contrôler administrativement l'utilisation d'officiers ou de gymnastes » pour enseigner la gymnastique à l'école et que le programme de cet examen est « fort vague »⁽²⁾.

Ce diplôme est décerné à la suite d'un examen passé dans chaque Académie.

(1) De Genst (1949, t2, p.309)

(2) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.214)

Le jury, « désigné par le recteur »⁽¹⁾ est « composé d'anciens Joinvillais »⁽²⁾ ce qui signifie que la présence militaire, est encore très forte malgré les demandes répétées en faveur d'une Ecole Normale civile de gymnastique.

Nous avons pu relever celles de, d'Argy en 1864, de Laisné en 1865 et de Paz en 1866.

On peut y ajouter la proclamation de Paz : « je demande avec instance la création d'une Ecole Normale de Gymnastique civile, qui forme des professeurs pour les écoles, rien que pour les écoles »⁽³⁾.

Un seul diplôme sera délivré en 1869, 20 en 1872 et 40 en 1877⁽⁴⁾.

C'est peu et c'est déjà beaucoup, pourquoi ?

(1) Thibault (1972, p.63)

(2) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.214)

(3) J.P. Goddet et J.Cl.Lyleire in Zoro (1986, p.29)

(4) Données chiffrées que nous empruntons à Defrance (1987, p.150)

Quantitativement, un seul diplôme délivré l'année de sa création représente un effectif modeste et balaie du même coup l'hypothèse volontariste qui voudrait qu'un groupe d'hommes organisés parte à la conquête de la forteresse Ecole.

En revanche, qualitativement, si l'on regarde de plus près les épreuves et la composition du jury, on peut dire que le C.A.E.G. est à la fois à l'image de son temps quant aux pratiques, aux conceptions, aux théories scientifiques et en même temps préfigure l'avenir par les trois types d'épreuves existant encore aujourd'hui au CAPEPS, à savoir :

- Des épreuves pratiques
- Des épreuves théoriques
- Des épreuves pédagogiques.

En 1869, ces trois types d'épreuves correspondent à trois groupes d'acteurs pouvant juger des capacités des candidats.

Aux épreuves pratiques correspondent les militaires, aux épreuves théoriques les médecins et à l'épreuve pédagogique certains propriétaires de gymnases ou moniteurs de gymnastique faisant fonction d'enseignants.

La certification de professeurs civils destinés à intervenir spécialement en milieu scolaire n'ayant pas existé jusqu'à la création du C.A.E.G., la solution choisie pour composer les jurys a été de faire appel à des groupes distincts.

Aux militaires revient de noter les épreuves pratiques d'exécution de mouvements et de manoeuvre en peloton⁽¹⁾.

Aux médecins revient de noter les épreuves théoriques comprenant des questions d'anatomie et de physiologie.

Aux "faisant fonction d'enseignants" revient de noter l'épreuve pédagogique qui est dotée d'un coefficient double de celui des autres épreuves. Faut-il y voir l'indice d'une volonté de diminuer l'importance des militaires ?

(1) À ce titre le *Manuel de gymnastique* à l'usage des Ecoles primaires, des Ecoles Normales primaires, des Lycées et des Collèges, de 1869 ne laisse planer aucun doute quant à l'influence exercée par les militaires sur la gymnastique civile et scolaire.

Sans doute, mais si ces trois groupes sont en concurrence, ils ne sont pas de force égale. Le maître d'oeuvre est l'Instruction Publique et les épreuves se déroulent dans ses locaux.

Les "faisant fonction d'enseignants", en nombre limité sont sous la coupe des instances universitaires puisque ce sont elles qui fixent la composition des jurys.

A cette époque les militaires dominant la gymnastique y compris la gymnastique civile, mais comme l'écrit Defrance (1987, p.148) : « l'existence d'une dominante n'exclut pas la présence de variantes ».

Chacune des institutions intéressées par la gymnastique produit des formes de pratiques particulières qu'elle tente de diffuser voire d'imposer aux autres.

Se trouvent ainsi en concurrence les militaires, les médecins, les sapeurs-pompiers, les gymnastes du monde du spectacle, ceux du para-médical, ceux de la gymnastique à domicile et ceux qui interviennent aussi, mais pas exclusivement, à l'Ecole.

Qui sont les candidats au C.A.E.G. ?

Deux remarques préalables nous semblent nécessaires pour répondre à cette question.

D'abord, quand le Ministre de l'Instruction Publique recrute des enseignants, il recherche un personnel pourvu d'un certain nombre de dispositions compatibles avec les normes scolaires. La réussite à l'examen du C.A.E.G. suppose donc, en principe, que les candidats, soient jugés selon les règles de l'excellence scolaire i.e. que seront sélectionnés, parmi les candidats, les plus "civils" et les plus "intellectuels".

Ensuite, on peut raisonnablement penser que ceux qui se présentent au C.A.E.G. souhaitent en tirer un bénéfice en vue d'améliorer leur condition. Mais, la profession étant peu étendue donc peu reconnue, va surtout attirer des individus déjà insérés dans la vie professionnelle⁽¹⁾: il s'agit pour eux de stratégies de reconversion ou "d'accumulation" de petits revenus provenant d'occupations diverses.

(1) « At first the people who are recruited to the occupation come, of necessity, from other occupations » (Hugues, p.133).

Les possibilités institutionnelles, temporelles et matérielles de préparation à tout examen ou concours sont déterminantes pour la réussite.

Les candidats les plus à même de satisfaire aux exigences du C.A.E.G. semblent être :

- les militaires formés à l'Ecole de Joinville, parce que rompus aux pratiques de la gymnastique,

- les professeurs de gymnastique du secteur civil dont l'occupation principale est d'exercer dans un gymnase privé et de faire fonction dans le secteur scolaire, parce que ayant une bonne connaissance de la clientèle civile et de l'école - pour ceux qui y exercent déjà - ils ont davantage de chances que les militaires de réussir l'épreuve pédagogique,

- les instituteurs, surtout formés dans une Ecole Normale⁽¹⁾, parce qu'ils ont reçu eux-mêmes une formation à la gymnastique et ont acquis des dispositions pédagogiques que les militaires ne possèdent pas.

(1) car les instituteurs qui ne sortent pas des Ecoles Normales ne reçoivent en 1869 que quelques notions de gymnastique lors de conférences pédagogiques cantonales.

- les élèves des Ecoles Normales d'instituteurs (garçons surtout) quand elles sont pourvues d'installations couvertes leur permettant de s'entraîner régulièrement, parce que comme leurs maîtres ils reçoivent une formation pédagogique et physique.

5.3- Les prémices de la première étape de Merton

Cela dit, ces différentes potentialités ne sont pas toutes couronnées de succès et les militaires jusqu'en 1880, réussissent mieux que les civils.

Il n'empêche que la création du C.A.E.G. va déclencher un processus de rapprochement entre l'Institution scolaire et une partie des professionnels de la gymnastique, candidats à une certification scolairement et rationnellement reconnue.

En nous resituant dans la perspective des "cinq étapes de Merton" nous pouvons constater qu'une partie des conditions pour que cette première étape puisse exister sont réunies.

Sauf que, l'ensemble des praticiens de la gymnastique avant 1884 est, selon les formulations de Durkheim (1) : « un agrégat confus et sans unité », ce n'est pas encore « un groupe défini organisé », un de ces « groupes secondaires » situé entre l'Etat et les individus, un de ces groupes professionnels synonyme de corporation (chez Durkheim) dans le sens où : « tous les agents d'une même industrie réunis et organisés » forment « un même corps ».

Néanmoins, un nouveau corps professionnel est en gestation.

Mais, la défaite de Sedan, le difficile établissement de la III^e République, la guerre franco-allemande, la Commune et l'Ordre moral, vont ralentir jusqu'en 1880 le développement de la gymnastique scolaire et par la même, celui de ceux qui sont chargés de l'enseigner.

(1) Dans la Préface de la 2^e édition de la *Division du Travail* in Davy G., 1927 - *Emile Durkheim*, Paris Vald. Ramussen, pp.199-220.

5.4- Premières tentatives révolutionnaires

Ralentir ne veut pas dire arrêter et on peut relever aux cours des années 1870 un certain nombre de tentatives dont les unes seront éphémères et les autres durables mais dont toutes, auront une influence sur le devenir des pratiques corporelles dans notre pays.

Bien que notre travail soit centré sur l'EP scolaire, il nous paraît indispensable de toujours associer e.p. sociétale et EP scolaire. Ce souci, présenté dans l'introduction, est pour nous constant.

L'autarcie de l'Ecole existe certes, mais elle est toute relative et ne doit pas faire oublier l'ensemble des conditions économiques, culturelles et sociales permettant l'existence même de cette autarcie (relative).

Parmi les tentatives éphémères, dans le temps, mais durables quant aux propositions avancées, la courte période de la Commune de Paris⁽¹⁾ mérite d'être relevée.

(1) Du 18 mars au 27 mai 1871, la semaine du 21 au 27 mai étant qualifiée de « sanglante » par les historiens.

En effet il s'agit, dans le domaine que nous étudions d'une « tentative assez ignorée pour mettre la pédagogie physique sur un pied d'égalité avec les enseignements plus traditionnels »⁽¹⁾. Preuve supplémentaire que notre hypothèse d'une Education physique scolaire comme étant à la fois un ensemble de pratiques et un projet révolutionnaire n'est pas dénuée de fondements.

Pendant la Commune, les problèmes scolaires sont aussi à l'ordre du jour, et les propositions nouvelles sont les bienvenues.

Edouard Vaillant⁽²⁾ encourage les travaux portant sur l'Ecole.

Parmi les participants à ces travaux, Jules Allix⁽³⁾ se fait remarquer. Il « cherche à instituer des écoles de musique et de dessin, afin que ces matières, considérées

(1) Thibault (1977, p.206)

(2) Edouard Vaillant (1840-1915). Homme politique français. Ingénieur de Centrale. Etudes et diplôme de docteur en médecine en Allemagne où il adhère à la section allemande de l'Internationale. Participe à la Commune et devient l'un des sept membres de la Commission Exécutive. Il est principalement chargé des questions d'enseignement.

(3) Jules Allix (1818-1897) s'identifiait comme «professeur de sciences et professeur de gymnastique» Thibault (1977, p.283)

jusque-là comme des arts mineurs, fassent l'objet d'un enseignement régulier au profit de tous, dans des écoles renouvelées »(1).

Dans le domaine de la gymnastique, en grande partie encadré par des militaires, Allix voudrait former des moniteurs civils. En avril 1871, il projette la création d'une école spéciale, placée sous la direction du citoyen Hyppolyte Triat qui lui, se propose de former à l'enseignement des jeunes gens âgés de 16 à 20 ans.

Une des causes du soulèvement populaire de la Commune de Paris avait été les résultats des élections de février 1871 favorables aux monarchistes.

Malgré l'écrasement de la Commune, les Républicains vont progresser aux élections partielles du 2 juillet 1871 et face aux conservateurs pour qui « L'Évangile est le principe directeur des sociétés et Dieu le maître de l'histoire »(2), ils opposent l'idéologie d'une France « républicaine, libre penseuse, libérale en tous cas, qui a pour idéal la société sécularisée issue de la Révolution française »(2).

(1) Thibault (1977, p.206)

(2) Jean-Marie Mayeur (1973, p.11)

5.5- Consensus pour une jeunesse forte

Aux lendemains de la défaite de 1870 le besoin se fait sentir de trouver des responsables. Les vaincus de Sedan seront montrés du doigt et surtout ceux qui les ont si mal éduqués en particulier les officiers que Paz fustige car ils préfèrent à « l'hygiène gymnastique, aux exercices militaires et à l'escrime à la baïonnette, l'air méphitique des cafés et l'abrutissante énérvation des nuits passées en fréquentations dangereuses » Paz (1881, p.60).

Ceci explique peut-être, qu'au delà des clivages - politiques : un désir de retour à la monarchie contre celui d'installer la République, religieux : catholicisme contre laïcité ⁽¹⁾, scolaires : enseignement congréganiste contre enseignement public - une sorte de consensus s'établisse quant à ce que devrait être la formation de la jeunesse :

« Dès 1872, une idée force s'impose à tous, quelle que puisse être l'opinion politique professée : il faut à la France une jeunesse forte, dressée au maniement des armes, apte à supporter toutes les vicissitudes des campagnes les plus pénibles » ⁽²⁾.

(1) D'après Prost (1968, p.184) le mot laïcité apparaît dans le supplément du Littré en 1871.

(2) Marcel Spivak (1977, p.35)

5.6- Exercices physiques, exercices militaires :
l'ambiguïté originelle

De là, va naître une *ambiguïté* due à la confusion entre exercices physiques et exercices militaires. Elle atteindra son maximum lors de l'épisode des bataillons scolaires (1882-1890).

La loi du 27 juillet 1872, instituant le principe du service obligatoire jette les bases de la renaissance militaire du pays et l'Ecole Normale de gymnastique et d'escrime de Joinville qui depuis sa création, en 1852, fonctionne à l'image du Gymnase Normal d'Amoros, va créer⁽¹⁾ une section spéciale d'escrime afin : « de mettre un terme à l'hégémonie ancestrale des maîtres et prévôts d'armes »⁽²⁾, et choisir les premiers maîtres des régiments exclusivement parmi ceux qui ayant confirmé leur niveau ont réussi à obtenir un brevet spécial, délivré à Joinville.

Ainsi, le niveau d'exigence envers le personnel d'encadrement militaire s'élève-t-il. Qu'en est-il dans le domaine civil ?

(1) Circulaire du 25 octobre 1872

(2) Marcel Spivak (1981, p.251)

« Marginal-sécant »⁽¹⁾ parce que cofondateur de l'Ecole militaire de Joinville, professeur de gymnastique au Couvent des oiseaux, intervenant paramédical à l'hôpital des Enfants malades, enseignant au lycée Saint-Louis et à l'Ecole Polytechnique, Laisné tire son pouvoir de sa connaissance et du fait d'être reconnu dans quatre structures différentes : l'Armée, l'Enseignement catholique, l'Hôpital et l'Instruction publique.

5.7- Les débuts d'une (in)formation en gymnastique scolaire

Laisné de par sa situation, va réussir en 1872, à mettre en place un Cours d'information de gymnastique destiné aux instituteurs de la ville de Paris.

Ces cours théoriques et pratiques se dérouleront d'abord dans les locaux de ce qui deviendra en 1879, à Paris, le Musée pédagogique⁽²⁾, boulevard Sébastopol, puis au gymnase Huyghens, rue Huyghens, ainsi qu'au stade de Clichy.

(1) Crozier et Friedberg (1977, p.73) parlent du « pouvoir dit du marginal-sécant, i.e. d'un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut de ce fait, jouer le rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires ».

(2) Créé à Paris pour les besoins de l'enseignement primaire, le Musée pédagogique contribue au perfectionnement des instituteurs et des institutrices par, « le prêt de livres ou de documents et par l'organisation de conférences ou de stages » A.Léon (1967, p.93).

Les cours au gymnase Huyghens, ont lieu deux soirs par semaine pendant deux heures et au stade le dimanche matin. Ils commencent le 4 juillet 1872.

Laisné qui deviendra en 1873 Inspecteur de gymnastique des écoles municipales et communales de la ville de Paris poursuivra son travail de formation jusqu'au moment de sa retraite en 1892.

Le cours d'information de gymnastique des instituteurs parisiens - enseignement primaire - préfigure ce que deviendra en 1903 le Cours Supérieur d'Education physique de l'Université (de Paris) - administrativement intégré à l'enseignement supérieur -.

Cette initiative de Laisné s'inscrit dans le cadre plus vaste d'une tentative de réforme pédagogique visant dans le primaire à fixer des instructions précises susceptibles de guider les instituteurs tout en fournissant un cadre suffisamment large pour que les conditions locales puissent être prises en compte, et, dans le secondaire : à diminuer le travail excessif de mémoire imposé aux candidats bacheliers, à éviter "l'impasse" de la philosophie et à transformer des méthodes jugées vieilles.

5.8- Les obstacles au développement de la gymnastique scolaire

Dans la circulaire du 27 septembre 1872, le Ministre de l'Instruction publique Jules Simon fait observer que « l'éducation physique est encore à faire en France » et qu'il « faut établir des rapports nouveaux entre le développement du corps et celui de l'esprit sans le sacrifier imprudemment l'un à l'autre ».

Mais, la mauvaise volonté de l'Université, et l'attitude des traditionalistes classent la gymnastique parmi les innovations dangereuses, les attaques de Mgr Dupanloup contre certaines disciplines scolaires - dont l'histoire, les sciences et la gymnastique - et le peu d'enthousiasme de la majorité des instituteurs et des professeurs des matières intellectuelles vont aboutir à ce qu'un an plus tard, la circulaire du 28 septembre 1873 diminue l'horaire alloué à la gymnastique, jugée comme « activité secondaire » et à laquelle est accordée « une importance excessive ».

Ainsi, malgré la volonté gouvernementale, indéniable, d'introduire et d'augmenter la pratique gymnastique dans l'enseignement c'est plutôt hors de l'Ecole, qu'à cette époque, va se développer une gymnastique patriotique qui

époque, va se développer une gymnastique patriotique qui n'est pas sans rappeler ce que nous avons déjà pu relever lors de la comparaison internationale pour d'autres pays.

Commence aussi à poindre l'influence anglaise. Certes le sport est loin d'être ce qu'il sera dans les années 1880 et deviendra par la suite avec la rénovation des Jeux Olympiques et l'accès à un plus grand nombre avec le Front Populaire, mais on peut relever en 1872 la fondation du Havre Athletic Clubs « par des anciens d'Oxford et de Cambridge expatriés »⁽¹⁾.

L'influence anglo-saxonne touchera plutôt dans un premier temps certaines couches de la population française en mal de distinction, tandis que les adeptes des sociétés de gymnastique seront issus pour la plupart des milieux populaires et des classes moyennes.

5.9- Les ambitions de l'U.S.G.F.

Une partie des sociétés de gymnastique existantes vont se regrouper le 28 septembre 1873 en une Union des Sociétés de Gymnastique de France (U.S.G.F.) avec comme devise : Patrie - Courage - Moralité.

(1) Richard Holt (1980, p.258)

Paz qui est l'instigateur sera également le premier président de cette Union. Il se fixe comme but « de favoriser le développement des forces physiques et morales »⁽¹⁾ de ses contemporains.

C'est dire que les ambitions de l'U.S.G.F. dépassent largement le cadre d'un ensemble de pratiques physiques anodines.

5.10- Idéals- types d'action chez Weber et actions gymnastiques

Le large programme d'activités des associations en plus de la gymnastique élémentaire comprenait « le tir, la marche de jour et de nuit, le campement, la manoeuvre des pompes à incendie et des appareils de sauvetage, l'instruction militaire et l'enseignement de la topographie »⁽²⁾, ainsi que le caractère fortement utilitaire et patriotique lié à ces pratiques, nous suggèrent que les pratiques gymnastiques peuvent aussi être analysées à l'aide des quatre types⁽³⁾ d'action de Max Weber (1864-1920).

(1) Jacques Defrance (1981, p.206).

(2) Jacques Thibault (1972, p.90).

(3) Tels que décrit par Raymond Aron(1967, p.500).

En effet :

1) comme : « science raisonnée de nos mouvements et de leurs rapport avec nos sens, notre intelligence, nos moeurs et le développement de nos facultés »⁽¹⁾ la gymnastique est bien une action rationnelle par rapport à un but : 1^{er} type d'action de Max Weber,

2) comme école permanente de patriotisme où l'on apprend à défendre l'honneur de la patrie et de la République jusqu'au sacrifice suprême, la gymnastique est une action rationnelle par rapport à un valeur : 2^e type d'action de Max Weber,

3) par l'intensité, la violence et le risque, la gymnastique n'est pas que rationnelle, est elle aussi source d'émotion, l'action est ici affective : 3^e type d'action de Max Weber,

4) enfin, comme communauté et comme lieu de spectacle la "société" des gymnastes et (leurs confrontations) perpétue la fête. L'action est traditionnelle : 4^e type d'action de Max Weber.

En croissant en nombre et en importance, étant donné son poids socio-politique et son assise populaire, la gymnastique va aussi se diversifier, se diviser sachant que, « ce n'est pas en fonction d'une différence de compétence gymnastique que les critères de jugement des

(1) Définition prononcée par Amoros en 1820 lors de l'inauguration de son Gymnase Normal, militaire et civil.

uns s'imposent aux autres (...) mais en raison de différences de pouvoir et d'autorité qui trouvent leur principe ailleurs, dans le champ des positions sociales »⁽¹⁾.

Ainsi le modèle de Weber et de celui de Defrance - ce dernier formé à l'écolde de Bourdieu - nous permettent-ils d'appréhender le phénomène gymnastique, plus tard celui d'éducation physique, comme conduites humaines ayant un sens pour les acteurs, sens différentiel en grande partie dicté par un ensemble de déterminations sociales qui sont conditionnées autant économiquement que culturellement.

5.11- Concret cahotique et concret pensé

Au confort qu'aurait pu nous apporter la référence quasi constante à l'un des grands paradigmes de la sociologie, nous avons préféré, l'insécurité voire la fragilité liée à toute entreprise qui vise, à dépasser certaines oppositions "classiques" en sociologie, à rapprocher l'Education physique de grands sociologues passés et à tenter également avec l'aide de sociologues

(1) Jacques Defrance (1987, p.120)

présents de construire un modèle, cela en étant parfaitement conscient qu'un modèle « est toujours une simplification du réel »⁽¹⁾

Nous nous efforçons donc de reproduire un « concret pensé »⁽²⁾ sachant que « ce n'est nullement là le procès de la genèse du concret lui-même »⁽²⁾.

5.12- Croissance et crise de la gymnastique

Revenons à la genèse de l'EP scolaire en France à un stade de son développement où la pratique gymnastique au sein même de l'Ecole est limitée mais où le rayonnement grandissant de l'U.S.G.F. va lui permettre de « peser sur les décisions législatives et administratives de la fin du siècle et notamment le vote de la loi d'obligation de la gymnastique dans tous les établissements d'enseignement public (27 janvier 1880) »⁽³⁾.

Initialement formées de voyageurs de commerce allemands - l'influence du Turnen allemand est nette - les premières sociétés de gymnastique seront implantées

(1) Boudon (1986, p.240)

(2) Marx, 1857 (1977, p.165)

(3) Bernard, Pociello, Vigarello (1975, p.710)

dans le Nord-Est et le Nord de la France, par la suite, elles s'étendront à l'ensemble du territoire et leur nombre augmentera significativement après la défaite de 1870.

J.P. Goddet et J.C. Lyleire (1986, p.29) donnent comme chiffre pour les sociétés de gymnastique :

34	avant	1870
189	en	1876
260	en	1883
809	en	1889
1100	en	1909

Cette progression ne doit cependant pas masquer le crise qui va s'emparer du monde de la gymnastique à partir des années 1880, crise qui est contemporaine d'ailleurs des débuts du mouvement sportif en France.

5.13- Enseignement et enseignants

Dans le domaine scolaire, l'action des catholiques va contraindre Jules Simon à démissionner en 1873. Dégagé de son obligation de réserve il publie en 1874 un

ouvrage : *La réforme de l'enseignement secondaire*, dans lequel il insiste sur la nécessité de transformer le système scolaire français.

Inspiré par l'éducation anglaise, Jules Simon pense que les programmes devraient être allégés et une place plus importante devrait être accordée à l'Education physique.

Il critique le surmenage scolaire et le caractère des formes d'enseignement qui conduit surtout à la passivité et à la docilité.

La formation générale et professionnelle des instituteurs et des institutrices de l'enseignement public est réorganisée par la Loi du 9 août 1879.

Cette formation qui a lieu dans les Ecoles Normales départementales est sanctionnée par le Brevet Supérieur et le Certificat d'Aptitude Pédagogique.

A la même époque la formation et la position sociale des maîtres et professeurs de gymnastique est loin d'égaliser celle des instituteurs.

Le statut de la discipline gymnastique et au plus bas de l'échelle des disciplines d'enseignement, d'abord parce que les leçons de gymnastique ont lieu en dehors des horaires habituels de classe (tôt le matin, après 16H voire le dimanche matin), ensuite parce que n'étant pas véritablement intégrée dans l'emploi du temps et enseignée par un personnel pédagogiquement souvent peu qualifié la comparaison avec les autres disciplines est en sa défaveur enfin, parce que globalement la population n'y est pas favorable.

Parlant des professeurs de gymnastique de la fin du XIX^e siècle Arnaud (1991, p.63) distingue les « mercenaires » et les « pauvres hères ».

- Les « mercenaires » sont ceux qui, « bénéficiant d'une position connue dans le champ des offres commerciales » utilisent « leur traitement d'enseignant » comme « un appoint » et leur présence à l'école comme « moyen d'élargir la sphère de leur influence ».

- Les « pauvres hères » sont ceux « que les nécessités de la subsistance condamnent à être exploités » d'autant plus qu'ils sont « sans qualification professionnelle ».

5.14- La question scolaire : un enjeu politique

Sur le plan politique le rétablissement de l'ordre moral en mai 1873 devait préparer la Restauration et la Monarchie. Il n'en sera rien.

La question scolaire est placée au premier plan de l'actualité, l'Ecole étant l'objet d'un enjeu entre les catholiques et les républicains, le «laïcisme offensif »⁽¹⁾ répondant au « confessionnalisme engagé »⁽¹⁾ et nous dit Prost (1968, p. 184) : « en ces années 1871-1875 , les deux camps s'équilibrent ».

La loi du 12 juillet 1875 instituant la liberté de l'enseignement supérieur sera l'une des ultimes conquêtes du parti clérical-légitimiste.

Les progrès des républicains s'affirment dans la lutte contre l'ordre moral. Le vote, à une voix de

(1) Roger Labrusse (1977, p.37)

majorité, de l'amendement Wallon⁽¹⁾ le 30 janvier 1875 - le centre droit orléaniste se ralliant à la gauche - va assurer l'établissement de la République.

Le 16 mai 1877 le président Mac-Mahon est en conflit avec la chambre, il la dissoudra le 25 juin et en octobre les électeurs rééliront une chambre républicaine. C'est la fin de la République des ducs.

Le 5 janvier 1879, les républicains obtiennent la majorité au Sénat ce qui entraîne la démission de Mac-Mahon le 30 janvier.

Il est remplacé par un républicain modéré Jules Grévy qui de 1879 à 1887 mettra en oeuvre « le programme des bourgeois républicains libéraux anticléricaux⁽²⁾ ».

Les premières mesures prises par les républicains seront : le retour de l'Assemblée à Paris, le 14 juillet fête nationale, *La Marseillaise* hymne national et l'amnistie aux condamnés de la Commune.

(1) Lors de la discussion des lois constitutionnelles de 1875, Henri Wallon (1812-1904), historien et homme politique français grand-père d'Henri Wallon (1879-1962) dépose un amendement substituant aux mots « le maréchal de Mac-Mahon est élu ... » ceux de « le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible ». Résultat du vote : pour l'adoption : 353; contre 352.

(2) Gisèle et Serge Berstein (1987, p.158).

La lutte religieuse jusqu'à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 va marquer profondément la gauche.

L'esprit positiviste et laïque, la volonté de revanche contre l'ordre moral poussent Jules Ferry, Paul Bert et Camille Sée à instituer l'enseignement public gratuit, obligatoire, laïque puis neutre.

B- OBLIGATION GYMNASTIQUE, OBLIGATION SCOLAIRE
ET NATIONALISME FRANCAIS

« A partir de 1880, tout va changer, (...) non point, bien entendu, du jour au lendemain mais tout va se mettre en marche pour une transformation continue de la société française. Un souffle nouveau s'élève »⁽¹⁾.

Les Républicains au pouvoir vont s'efforcer de former des patriotes et une nation. L'enseignement obligatoire et gratuit donné au sein d'une Ecole laïque doit permettre de diffuser et d'inculquer un sentiment national dépassant les particularismes locaux.

(1) Bertaut (1959, p.60)

1) LES RAISONS D'UNE OBLIGATION RENOUVELEE

L'imposition de la gymnastique de même que l'imposition du français⁽¹⁾ vont contribuer, comme éducation de masse, à susciter et à développer « chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné »⁽²⁾.

1.1- Remarques sur la loi du 27 janvier 1880

La loi du 27 janvier 1880 rendant la gymnastique obligatoire appelle quelques remarques :

- L'obligation de la gymnastique précède l'obligation de l'instruction primaire ce qui est un indice de l'importance que les pouvoirs publics accordent à ce nouvel enseignement.
- Cette loi est votée à l'unanimité c'est donc que le Sénat et la Chambre des députés attendent quelque chose de ce nouvel enseignement.

(1) Pour Arnaud(1991, p.256) la gymnastique est « aux jeux traditionnels ce que la langue française est aux patois et dialectes locaux »

(2) Durkheim, 1922 (5^e éd 1985, p.51).

- Ce nouvel enseignement est considéré comme : « le complément indispensable des études scolaires et comme un moyen très efficace d'assurer le bon fonctionnement de nos lois militaires (...) le double but de la gymnastique est de développer les forces physiques des jeunes gens et de leur donner en même temps des habitudes d'ordre et de discipline » (1).
- C'est la première fois en France que l'obligation de la gymnastique est étendue dans tous les établissements d'instruction publique de l'Etat, des départements et des communes.
- Cette obligation concerne les établissements de garçons. Il faudra attendre la loi du 28 septembre 1882 pour que l'obligation soit étendue aux établissements de filles.
- L'enseignement de la gymnastique semble pouvoir s'inscrire parfaitement dans l'organisation pédagogique existante.

Pour toutes ces raisons, nous pouvons dire avec Arnaud (1991, p.128) que la loi du 27 janvier 1880 : « signe le véritable acte de naissance de l'histoire de l'éducation physique ».

(1) Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique n°453 du 25 mai 1880; cité par Arnaud (1991, p.131).

Dans le cadre du modèle que nous nous efforçons de construire, notre interprétation est la suivante :

1.2- Scolarisation et primarisation

Au début des années 1880 le processus de scolarisation de l'enseignement de la gymnastique est accélérée par une volonté politique soucieuse d'unité nationale et animé d'un esprit de revanche suite à la défaite de Sedan.

A la scolarisation de la gymnastique correspond sa primarisation i.e. son intégration dans le primaire - école du peuple- avec une forme pré-militaire accentuée, tandis que dans le secondaire quelques fils de notables mettent en route le processus de sportivisation i.e. que tournant le dos à des pratiques gymnastiques qui ne sont pas de leurs goûts, et à des professeurs qui ne sont pas issus du même milieu qu'eux, ils pratiqueront en autonomie (self government oblige), les sports et les jeux anglais.

1.3- L'affirmation d'une volonté politique

A partir de 1880 donc, l'enseignement de la gymnastique devient un élément important intégré dans un projet politique républicain et laïque, soucieux de construire l'unité nationale, de former une armée de conscrits, d'augmenter la force de travail des ouvriers et de contrôler la jeunesse -les garçons surtout dans le laps de temps qui sépare l'Ecole du Régiment -.

A la voix des médecins éducateurs et hygiénistes, à celle des penseurs de la pensée socialiste se joint maintenant - pour des raisons différentes et que nous venons d'évoquer - celle d'un gouvernement républicain certes mais bourgeois, libéral et affairiste.

A une époque où l'Ecole gratuite, obligatoire et laïque est jugée par les Républicains comme une panacée, la gymnastique est le (fortifiant) qui doit régénérer l'écolier, le soldat et l'ouvrier, en même temps qu'est affirmée la division sexuelle du travail.

En effet, comme l'indique le programme annexé à l'arrêté du 27 juillet 1882 relatif à l'éducation

physique et à la préparation à l'éducation professionnelle : « l'éducation physique à un double but : d'une part fortifier le corps, affermir le tempérament de l'enfant, le placer dans les conditions hygiéniques les plus propices à son développement physique en général; d'autre part, lui donner de bonne heure ces qualités d'adresse et d'agilité, cette dextérité de la main, cette promptitude et cette sûreté des mouvements qui, précieuses pour tous, sont plus particulièrement nécessaires aux élèves des écoles primaires, destinés pour la plupart à des professions manuelles. Sans perdre son caractère essentiel d'établissement d'éducation, et sans se changer en atelier, l'école primaire peut et doit faire aux exercices du corps une part suffisante pour préparer et prédisposer, en quelque sorte, les garçons aux futurs travaux de l'ouvrier et du soldat, les filles aux soins du ménage et aux ouvrages de femmes »⁽¹⁾.

1.4- Grands discours et petits budgets

A noter que le discours officiel en cette fin de XIX^e siècle n'a pas atteint le degré d'euphémisation et d'hypocrisie que l'on peut observer aujourd'hui s'agissant des différences sociales. Les rédacteurs de la

(1) Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique n° 504, cité par Araud (1991, p.233)

loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des APS, n'ont pas craint d'écrire à l'article 2.

« L'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles ».

Les enseignants d'EPS pouvaient bomber le torse ils allaient devenir des agents de la réduction des inégalités sociales.

Curieuse situation de cette discipline d'enseignement à laquelle, hier comme aujourd'hui, les gouvernements semblent attribuer un rôle social primordial alors que les moyens horaires, matériels et humains font cruellement défaut.

Il y a donc *ambiguïté* entre la largesse des attendus politiques et l'étroitesse des moyens mis en oeuvre ou lorsque les moyens matériels existent c'est le nombre et / ou la qualification du personnel qui fait ou font défaut.

Tel est le cas lorsqu'en 1880 Jules Ferry se voit confronté à la nécessité de faire appliquer la loi sur l'obligation de l'enseignement de la gymnastique.

1.5- Jules Ferry face à l'obligation gymnastique

Examinons quelques chiffres pour illustrer la situation. Au cours de l'année scolaire 1881-1882 le nombre total d'élèves⁽¹⁾ était de 5.341.000 encadrés par 124.965 instituteurs⁽¹⁾, l'enseignement secondaire regroupe plus de 150.000 élèves⁽²⁾ en 1880, leurs professeurs « ne forment pas un corps de beaucoup plus de 5000 fonctionnaires »⁽³⁾. Dans le domaine de la gymnastique 273 diplômes⁽⁴⁾ de C.A.E.G. seront délivrés en 1880 et il y avait en 1878, 194 titulaires⁽⁵⁾ du C.A.E.G.

Il est clair que les professeurs de gymnastique sont en nombre insuffisant pour faire face à l'obligation de l'enseignement de la gymnastique.

(1) Antoire Prost (1968, p.108)

(2) Ibid, p.32

(3) Ibid, p.352

(4) D'après Defrance (1987, p.150)

(5) D'après Arnaud (1989a, p.266)

De plus, les dangers que certaines formes de gymnastique peuvent occasionner ont conduit l'Administration à réglementer sa pratique scolaire interdisant l'accès dans les écoles à toute personne non agréée par l'Inspection académique et en précisant que : « nul ne peut être nommé professeur de gymnastique dans les lycées s'il n'est pas pourvu du C.A.E.G. et s'il ne donne pas au moins 12 heures de cours par semaine »⁽¹⁾

Dans ces conditions, comme l'écrit Arnaud⁽¹⁾, « l'essentiel des maîtres de gymnastique dans les écoles comme dans les établissements secondaires, sera fourni par l'autorité militaire et recruté directement par les municipalités ».

1.6- Est-il légitime de parler d'un champ de l'EP scolaire ?

Il convient, pour l'époque, de faire la différence entre Paris et la province d'une part, et en province entre les villes et les campagnes d'autre part. Il resterait à prouver que les choses ont véritablement

(1) Arrêté du 13 décembre 1882, cité par Arnaud (1991, p.157)

changé dans le domaine des STAPS-EPS car la multiplication des pôles d'excellence régionaux d'aujourd'hui n'a en rien diminué le centralisme d'hier.

De sorte que, la notion de champ, d'autonomisation d'un champ de l'EP scolaire, pour autant quelle soit utile à certains moments, en vue d'analyser des enjeux dont on peut dire qu'ils sont propres aux enseignants d'EPS, perd de sa puissance face à l'observation historique qui nous suggère fortement qu'en cette fin de XX^e siècle le corps des professeurs d'EPS loin d'obéir à une logique qui lui serait propre tend à s'inscrire au fond dans ce que le pouvoir en place attend de lui⁽¹⁾.

Le moniteur de gymnastique de Joinville est devenu un pseudo ingénieur en didactique de l'Education, physique et sportive, « c'est un spécialiste de l'ingénierie didactique »⁽²⁾.

(1) « de nos jours, elle [l'éducation physique] n'a plus qu'un but hygiénique et se préoccupe surtout de contenir les dangereux effets d'une culture intellectuelle trop intense. Ainsi, même ces qualités qui paraissent, au premier abord, si spontanément désirables, l'individu ne les recherche que quand la société l'y invite et il les recherche de la façon qu'elle lui prescrit » Durkheim, 1922 (1985, p.106)

(2) Jacques André (1988, p.21)

2) PERSONNELS GYMNASTIQUES ET STRUCTURES DE FORMATION EN 1880

2.1- Les Joinvillais

En 1880, les Joinvillais ou les ex-Joinvillais vont fournir la majorité du personnel chargé d'enseigner, en milieu scolaire, l'instruction physique militaire et son adjuvant indispensable la gymnastique. L'Ecole Normale Militaire de Gymnastique de Joinville est le seul véritable centre de formation de cadres, dans le domaine de la gymnastique, contrôlé par l'Etat, mais, il s'agit de cadres militaires.

2.2- Les professeurs du privé

Dans le civil il existe bien des gymnastes privés qui forment les professeurs de la gymnastique commercialisée, mais d'une part ils sont peu nombreux et d'autre part ne peuvent pénétrer dans l'enceinte scolaire que s'ils détiennent le C.A.E.G.

2.3- Les instituteurs

Restent, et ils sont nombreux, les instituteurs. C'est vers eux que l'Etat va se tourner, réalisant en cela le voeu émis par Gambetta dès 1871 : « il faut mettre partout, à coté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens soient tous aptes à tenir une épée, à manier un fusil, à faire de longues marches, à passer les nuits à la belle étoile , à supporter vaillamment toutes les épreuves pour la patrie »(1).

Or, tous les instituteurs ne sont pas disposés à dispenser ce nouvel enseignement. L'Etat va devoir les convaincre et recycler ceux d'entre eux qui, n'étant pas passés par l'Ecole Normale n'ont pas reçu de formation gymnastique et d'instruction militaire.

« Fonder l'école laïque, c'est fonder la République »(2). Il ne s'agit pas pour les Républicains

(1) Discours de Gambetta, le 26 juin 1871 à la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde, cité par Arnaud (1991, p.26)

(2) Jean-Marie Mayeur (1973, p.113)

au pouvoir de faire enseigner la gymnastique pour la gymnastique mais de transmettre une « instruction physique, fondement de l'instruction militaire »⁽¹⁾.

Les instituteurs prussiens avaient formé les vainqueurs de Sadowa, il faudra que les instituteurs français, avec l'aide des militaires et des gymnastes, préparent les revanchards de l'après défaite de 1870.

L'obligation de l'enseignement de la gymnastique et d'une instruction prémilitaire ainsi que l'extension de l'obligation d'une instruction générale élémentaire vont de pair avec la volonté des Républicains de transformer l'armée de métier existante « avec son cadre d'officiers venus de l'aristocratie »⁽²⁾ en une armée démocratique formée de beaucoup de conscrits.

Dans cette perspective il est urgent :

- de rappeler aux instituteurs qu'ils doivent désormais enseigner l'instruction militaire et la gymnastique, ce qu'indique la circulaire du 29 mars 1881,

(1) Jean-Marie Mayeur (1973, p.114)

(2) Jean Lestocquoy (1968, p.127)

- d'insister sur leur rôle en matière d'éducation militaire : « nous croyons que l'éducation militaire ne pénétrera complètement dans nos moeurs scolaires qu'après que l'instituteur sera devenu lui-même un professeur des exercices militaires »⁽¹⁾,

- de rappeler les liens entre la gymnastique et l'éducation militaire : « la gymnastique est inséparable de l'éducation militaire, celle-ci est le but l'autre est le moyen »⁽¹⁾,

- de recycler les instituteurs pendant les grandes vacances lors de stage de quelques jours.

- d'inciter les instituteurs à participer à cet effort d'éducation militaire « en offrant des primes d'encouragement aux instituteurs des communes rurales qui auront organisé avec le plus de succès l'enseignement de la gymnastique et l'instruction militaire »⁽²⁾ d'une part, et, en créant à partir de 1883 des prix pour les élèves - ce qui est une façon indirecte de contraindre les maîtres -, prix d'instruction militaire et de gymnastique.

(1) Extrait du discours que Jules Ferry lors de la fête fédérale de l' U.S.G.F. à Reims en 1882. Bulletin Administratif du Ministère de l'Instruction Publique n°495 du 2/6/1882. Cité par Arnaud (1991, p.135)

(2) Arnaud (1991, p.161)

3) LES REPUBLICAINS, LES JEUNES FILLES ET LA GYMNASTIQUE

3.1- L'enseignement féminin : un enseignement spécial

Au début des années 1880, quelle est la place des filles et des femmes ?

Certes, dans le projet de loi concernant l'enseignement secondaire public, féminin - car il existe pour les filles de la bourgeoisie des cours privés - déposé par Camille Sée en 1878, il s'agissait de donner des « compagnes républicaines aux hommes républicains »⁽¹⁾ et Jules Ferry approuvait tout ce qui pouvait porter la femme « vers la lumière, vers le savoir, vers la science laïque »⁽¹⁾, mais quelle était la réalité scolaire ?

Tout d'abord, à propos d'enseignement secondaire féminin il convient de distinguer « la paysanne »⁽²⁾ de la « bourgeoise »⁽²⁾. Seule cette dernière a accès aux cours privés dont le niveau des études s'élève au

(1) Jean-Marie Mayeur (1973, p.117)

(2) Antoine Prost (1968, p.261)

point que « de 1866 à 1881, 49 »⁽¹⁾ jeunes filles réussissent le baccalauréat en lettres et « 39 en sciences »⁽¹⁾.

Ensuite cet enseignement ressemble « beaucoup à l'enseignement spécial »⁽¹⁾, i.e. une sorte d'intermédiaire entre le « vieil enseignement classique »⁽²⁾ et selon la conception de Guizot⁽³⁾ un enseignement « approprié à des professions et à des situations sociales sans lien nécessaire avec les études savantes »⁽⁴⁾.

Enfin et surtout pour « mettre fin à l'influence de l'Eglise sur les jeunes filles de la bourgeoisie »⁽⁵⁾ les Républicains par la loi, dite loi Camille Sée, du 22 décembre 1880, vont instituer un enseignement secondaire public féminin en créant des externats de jeunes filles. La résolution du délicat problème de l'internat qui aboutit en partie à « enlever les jeunes filles à leurs

(1) Antoine Prost (1968, p.263)

(2) Durkheim, 1938 (2^e éd. 1969, p.359)

(3) En toute rigueur il vaudrait mieux avec Guizot parler d'enseignement intermédiaire comme projet et réserver le terme d'enseignement secondaire spécial à sa réalisation par Victor Duruy en 1865. Nous avons choisi cette citation car elle contient l'expression, large, de « situations sociales » qui permet de prendre en compte la situation sociale particulière des femmes de la bourgeoisie au XIX^e siècle dont la plupart était sans profession.

(4) Durkheim, 1938 (2^e éd. 1969, p.358)

(5) Jean-Marie Mayeur (1973, p.117)

mères⁽¹⁾ est laissée à l'appréciation des municipalités qui ont la possibilité d'annexer un internat à l'externat.

La mise en place de ce nouvel enseignement nécessite de recruter et de former des professeurs féminins. La création de l'Ecole Normale Supérieure de Sévres le 26 juillet 1881 et de deux agrégations, l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences par le décret du 5 janvier 1884, vont combler un manque existant dans l'instruction publique.

Qu'en est-il pour les jeunes filles dans le domaine de la gymnastique scolaire ?

3.2- Condition féminine et pratiques gymnastiques

« On considérait encore en 1881 la gymnastique comme inutile et peu séante pour les filles »⁽²⁾. Il faudra attendre 1882 pour que soit votée l'introduction de la

(1) Antoine Prost (1968, p.263)

(2) Martine Garrigues (1979, p.7)

gymnastique dans les programmes scolaires féminins⁽¹⁾.

Mais l'orientation militaire de cet enseignement a dû déplaire à bon nombre d'institutrices d'autant que le Manuel de Gymnastique et des Exercices militaires publié en 1881 contenait un répertoire d'exercices « rappelant les pratiques amorosiennes, même pour les filles et institutrices »⁽²⁾.

Dans les lycées et les collèges l'enseignement de la gymnastique est confiée à des « dames »⁽³⁾ qui doivent posséder le C.A.E.G.

Cela dit, dans une société où pour les femmes, la séparation des classes est redoublée par la séparation des sexes - les femmes quelles que soient leurs positions sociales sont exclues des groupes marqués par une sociabilité masculine, dont les groupes de gymnastes font partie -, la pratique gymnastique féminine n'est pas, vraiment pour les hommes politiques une préoccupation importante, au delà de quelques discours visant à

(1) D'après Arnaud (1991, p.137) cette mesure ne vise « que les établissements secondaires ». Pour Fabienne Legrand (1967, p.26) la loi du 28/9/1882 rend la gymnastique obligatoire dans tous les établissements scolaires primaires de filles. Une solution possible pour lever une telle contradiction consiste, peut-être, à observer que la commission chargée de rédiger un Manuel de Gymnastique et des exercices militaires, ayant travaillé du 27 janvier au 20 mai 1880, prévoit des exercices pour les garçons et pour les filles. Ce qui laisse à penser que dans certains établissements féminins les pratiques auraient précédé les textes officiels.

(2) De Genst (1949, p.311) tome 2

(3) Arnaud (1991, p.157, N 57)

magnifier le rôle de la mère de famille élevant ses enfants dans le sens de l'amour de la mère-patrie.

Finalement, « la République, sans être misogyne, ne s'est guère préoccupée de l'enseignement de la gymnastique pour les filles ».(1).

Les garçons, au contraire, ne laisseront indifférents ni le gouvernement républicain et les groupes qui le soutiennent, ni l'Eglise et l'opinion cléricale conservatrice.

4) LES REPUBLICAINS, LES GARCONS ET L'EDUCATION MILITAIRE

4.1- La militarisation de la gymnastique

De 1882 à 1890 environ, l'épisode des bataillons scolaires, en France, va représenter le summum de l'*ambiguïté* entre l'instruction physique et l'instruction militaire au nom de l'éducation du futur soldat-citoyen d'une République laïque en voie d'unification.

(1) Pierre Arnaud (1991, p.138)

Cette militarisation de la gymnastique, son encadrement le plus souvent assuré par des professeurs de gymnastique au faible capital culturel ne peuvent concourir qu'à déprécier une discipline d'enseignement naissante ainsi que ceux qui sont chargés de l'enseigner.

Toutefois et dans le même temps, la décomposition à l'extrême des exercices à accomplir et leur progressivité construite du simple au complexe font de la gymnastique un véritable abécédaire du mouvement se prêtant admirablement à de nombreuses répétitions et à des exécutions en commun dans l'ordre et le respect de l'autorité qui les fait accomplir et selon le Manuel en vigueur.

En ce sens, la gymnastique a la même forme que la lecture, l'écriture et le calcul : elle répond en cela aux impératifs scolaires, primaires, de l'époque, ce qui est positif pour son intégration scolaire.

Par ailleurs, et en particulier avec Jahn, la démonstration n'est plus à faire du rôle que peut jouer la formation gymnastique au sein d'un pays à la recherche de son unité : la gymnastique est à la fois physique et morale, elle est un élément important de la socialisation.

Mais, tout dépend de ce que les dominants veulent faire.

Or, « la guerre de 1870 a fait du patriotisme une matière d'enseignement. Les procédés pédagogiques vont suivre »⁽¹⁾. Ils sont scolaires et post-scolaires : « L'Ecole fait école »⁽²⁾ et la France devient « un vaste territoire pédagogique : elle est une Ecole, elle est un foyer de contamination culturelle »⁽³⁾.

4.2- La ligue française de l'enseignement

Le mouvement avait d'ailleurs été amorcé avec Jean Macé qui, de retour du 2^e congrès de la ligue belge de l'enseignement propose dès 1866 la création de la ligue française de l'Enseignement avec comme devise « Pour la Patrie par le livre et par l'épée »⁽⁴⁾. Cette création fait suite en France à un important développement des bibliothèques communales et à la fondation par Jean Macé en 1863 d'une « Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin »⁽⁵⁾.

(1) Jean Lestoquoy (1968, p.136)

(2) Arnaud (1991, p.256)

(3) *ibid.*, p.119

(4) Jean Lestoquoy (1968, p.137)

(5) Antoine Prost (1968, p.183)

Le but de la Ligue française de l'enseignement est de favoriser de diffusion de l'instruction dans les classes populaires.

A partir de 1871, l'idée de revanche faisant son chemin, des initiatives privées vont s'efforcer de compenser les insuffisances de l'Instruction publique et c'est ainsi que seront créées des sociétés de tir, des sociétés de gymnastique et de sociétés de topographie afin de mettre en place une instruction gymnastique et militaire.

En 1881 lors de son congrès d'avril, la Ligue de l'enseignement prend, à l'unanimité, la résolution suivante : « La Ligue de l'enseignement étendant le cercle de son action, prend en main la cause nationale de l'éducation civique et militaire »⁽¹⁾.

4.3- La Commission d'éducation militaire de 1882

Le 21 janvier 1882, une Commission d'éducation d'éducation militaire est créée « au sein de l'Instruction Publique »⁽²⁾, lors du ministère Gambetta.

(1) Albert Bourzac (1987, p.44)

(2) Jacques Thibault (1972, p.69)

Le Ministre de l'Instruction Publique est Paul Bert⁽¹⁾.

Cette commission militaire de 31 membres comprend 12 militaires dont le capitaine Bonnal Directeur de l'Ecole de Joinville et parmi les civils Buisson, Déroulède et Rey.

Dans son allocution d'ouverture le 25 janvier 1882, Paul Bert insiste sur le place prépondérante de « l'éducation militaire »⁽²⁾ à coté de l'instruction. Le ministère « dont le véritable nom devrait être le ministère de l'Education nationale (...) devrait se préoccuper aussi, avant tout, peut-être et par dessus tout, de préparer pour la nation des citoyens dévoués, jusqu'au sacrifice suprême, dans les luttes où peuvent être engagées les intérêts de la Patrie, sa liberté et sa gloire »⁽²⁾.

4.4- La ligue des Patriotes

En mai 1882, le futur président de la République Felix Faure invite Déroulède à fonder la Ligues des

(1) Du 14 nov. 1881 au 26 jan. 1882

(2) Albert Bouzac (1987, p.44)

Patriotes « mouvement patriotique, apolitique »⁽¹⁾ et dont le but est « la propagande et le développement de l'éducation patriotique et militaire. C'est par le livre le chant, le tir et la gymnastique que cette éducation doit être donnée »⁽²⁾.

4.5- La création des bataillons scolaires

Dans un tel climat patriotique, revancharde et guerrier et stimulé par exemple du bataillon scolaire de Paris créée en 1881 de nombreuses villes accueilleront favorablement le décret du 6 juillet 1882 portant création des bataillons scolaires dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire »⁽³⁾.

L'article 1^{er} définit ce qu'est un bataillon scolaire et fixe des minima d'effectif et d'âges : « Tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire ou toute réunion d'écoles publiques comptant de deux cents à six cents élèves âgés de douze ans et au-dessus pourra, sous le nom de *bataillon scolaire*, rassembler ses

(1) Gisèle et Serge Berstein (1987, p.97)

(2) in *Le Drapeau*, hebdomadaire de la Ligue des Patriotes n°44 du 3 nov. 1883, cité par Arnaud (1991, p.189)

(3) L'ensemble du décret a été reproduit en annexe de l'article d'Albert Bourzac (1987, pp. 59 et 60)

élèves pour les exercices gymnastiques et militaires pendant toute la durée de leur séjour dans les établissements d'instructions »⁽¹⁾.

Les autres articles précisent :

- La composition de la commission de trois membres (2 officiers et inspecteurs d'Académie) chargée de constater si le groupe d'enfants est capable d'exécuter l'école de compagnie.
- Les caractéristiques des fusils qui devront présenter trois conditions : ne pas être trop lourd pour les enfants, comporter tout le mécanisme du fusil de guerre actuel et surtout n'être pas susceptible de faire feu.
- Les conditions dans lesquelles les élèves âgés de 14 ans au moins seront conduits au champ de tir.

Le décret créant les bataillons scolaires est signé par le Président de la République (Jules Grévy), le Ministre de la Guerre (Jean-Baptiste Billot), le Ministre de l'Instruction publique (Jules Ferry) et le Ministre de l'intérieur (René Goblet), n'est-ce pas un indice de l'intérêt que les Républicains laïques portent à la formation de l'enfance et de la Jeunesse ?

(1) Voir note de bas de page n° (3)

Il semble en effet que cette formation soit un enjeu entre l'Eglise et l'Etat et qu'à l'intérieur de l'Etat trois Ministères soient en concurrence.

Nous sommes aux débuts de ce que Marcel Berge⁽¹⁾ appellera dans son livre⁽²⁾ « les tribulations ministérielles de l'EPS »⁽³⁾.

4.6- L'Etat et le contrôle de la Jeunesse

L'enchaînement dans un temps court de la loi rendant la gymnastique obligatoire (27/1/1880) de la publication du *Manuel de gymnastique et d'exercices militaires* (1881), de la gratuité de l'enseignement dans les écoles primaires publiques (16/6/1881), de la mise en place d'une Commission d'Education militaire au sein du Ministère de l'Instruction publique (21/1/1882), de la loi rendant l'enseignement primaire obligatoire et laïque et l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires obligatoire (28/3/1882), enfin de la création des bataillons scolaires (6/7/1882), nous paraît traduire une volonté politique marquée de mainmise et de contrôle

(1) Secrétaire général du SNEP de 1969 à 1979

(2) *A vos marques ! douze années de lutte pour l'EPS*, Paris, SNEP, 1984

(3) *Ibid*, pp. 211-212

de l'enfance et de la jeunesse, de la part de l'Etat⁽¹⁾, contre le monopole jusque là détenu par l'Eglise.

Quelles que soient les orientations politiques prises, l'Etat ne fera par la suite, qu'augmenter de façon directe ou indirecte cette mainmise et ce contrôle.

Une bonne part du succès des activités physiques militaires ou civiles, scolaires ou post-scolaires, tient peut-être au fait, ce n'est qu'une hypothèse, que les détenteurs du pouvoir, quelle que soit l'institution, sont en général de hommes, adultes, qui organisent et contrôlent l'emploi du temps et les activités des autres catégories, en particulier des jeunes gens qui lorsqu'ils sont oisifs peuvent devenir dangereux pour l'ordre social et la paix sociale.

Face au "mal des banlieues", le regain d'intérêt actuel pour le sport : « lier le développement des quartiers à celui du sport constitue, à n'en pas douter, un des enjeux cruciaux du maintien de la cohésion sociale

(1) « L'Etat, colonisé par ceux qui ne devraient en être que les serviteurs, devient alors, sinon ce que Marx voyait en lui lorsqu'il le dénonçait comme un instrument d'oppression, du moins le paravent d'une entreprise de domination » Burdeau (1970, p.17)

dans notre pays »⁽¹⁾ et le rapprochement dans certains "quartiers chauds", au cours de l'été 1992 entre des jeunes et l'Armée au sein d'une caserne où ils peuvent pratiquer des activités variées dont les sports de combat et le tir sous le contrôle bienveillant d'instructeurs militaire brevetés, ne peuvent manquer de suggérer sinon la lutte entre les tenants et les prétendants du moins la lutte entre les tenants et les non-possédants qui dépourvus de capital économique et social trouvent dans la violence un moyen de s'exprimer pour se faire entendre.

Sans adhérer à la théorie freudienne du social - celle en tout cas qui est à l'oeuvre dans *Totem et Tabou*⁽²⁾ et qui est résumée dans *Ma vie et la psychanalyse*⁽³⁾ - il est possible, en termes de relations de pouvoir et d'ambivalence des sentiments de tenter un rapprochement entre les relations que peuvent entretenir le « clan des frères »⁽⁴⁾ et le « père de la horde primitive »⁽⁴⁾ d'une part, le groupe des jeunes et l'Etat ou plus exactement le groupe des jeunes et les représentants de l'Etat⁽⁵⁾ qui sont chargés de son éducation d'autre part.

(1) Phrase prononcé par Lionel Jospin, alors Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, lors du discours de cloture d'un séminaire international (à la Sorbonne, les 3 et 4 juin 1991 sur le thème « l'EPS : bilan et perspectives). L'intégralité du discours a été publiée dans la *Revue EPS*, n°231 sept-oct 1991, pp.13-14

(2) Freud, 1924 (trad-fra-, 1979)

(3) Freud, 1948 (trad-fr-, 1959)

(4) *ibid.*, p.84

(5) « L'Etat est avant tout, un collecteur d'impôts, un recruteur de soldats et un monopoliste de la justice » Jean Baechler (1970, p.94)

Bref, ce qui frappe dans tous ces phénomènes d'inculcation et d'imposition méthodiques ce sont bien les effets recherchés par les adultes sur les plus jeunes : « l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale » nous dit Durkheim⁽¹⁾.

L'Etat délègue ses pouvoirs à une génération pour que celle-ci éduque les suivantes.

Des bataillons scolaires d'hier à l'EPS scolaire d'aujourd'hui, il s'agit toujours et encore de contribuer à l'oeuvre d'intégration des plus jeunes, dans un système d'organisation sociale à l'élaboration duquel ils n'auront pas participé, mais dans lequel ils seront appelés à vivre.

4.7- Succès et déclin des bataillons scolaires

Les bataillons scolaires vont, dans leurs premières années connaître un succès certain, les communes rivalisant de zèle pour soutenir l'action du gouvernement

(1) Durkheim, 1922 (1985, p.51)

républicain dans son souci de redresser le pays en commençant par redresser l'Armée et le corps des enfants :

- Corps qui est « le premier lieu où la main de l'adulte marque l'enfant (...) le premier espace où s'imposent les limites sociales et psychologiques données à sa conduite »⁽¹⁾.

- Les enfants qui sont « de petits vieillards ridés, mous, flasques, édentés, au ventre proéminent et dur, à la poitrine en carène de vaisseau, dont l'ossature fait saillie, les jambes grêles, le rictus douloureux »⁽²⁾.

Ceci ne concerne pas tous les enfants bien sûr, mais surtout ceux qui sont issus des couches les plus défavorisées et pour lesquels, l'obligation scolaire et la participation éventuelle aux bataillons scolaires constitueront un répit les éloignant pour un temps des terribles contraintes de la manufacture⁽³⁾.

L'une des raisons concrètes du succès des bataillons scolaires a été la détention de fusils au sein même de chaque école et l'attrait que pouvait représenter, pour les élèves autorisés, du tir. Les défilés, les parades,

(1) Georges Vigarello (1978, p.371)

(2) Murard et Zylberman (1976, p.51)

(3) Et encore...: il faudra attendre la loi du 2 novembre 1892 pour que la journée de travail des femmes et des enfants soit fixée à 11h, avec interdiction du travail de nuit.

les inaugurations, le port de l'uniforme, le drapeau ont pu également séduire une partie de l'enfance et de la jeunesse.

Néanmoins, dès 1884, i.e. deux ans seulement après leur création, les bataillons scolaires vont commencer à faire l'objet de critiques non seulement de la part d'un hebdomadaire comme *Le Drapeau*, que l'on ne peut pas soupçonner d'être antipatriotique, mais encore de la presse cléricale que l'on ne peut pas soupçonner d'être antimilitariste.

Les uns insistent sur le caractère éphémère et incomplet de cette éducation militaire⁽¹⁾, les autres jugent que les nombreuses exhibitions sont grotesques rendent ridicules autant l'Armée que la jeunesse et surtout que sur le plan de la moralité les militaires donnent le mauvais exemple (argot de casernes, cigarettes, boissons alcoolisées).

De plus, en 1885 le mécontentement s'installe dans le pays. Dû au chômage, à l'instabilité ministérielle et

(1) L'amalgame est grand à cette époque entre l'éducation militaire et l'éducation physique entendue comme : « tous les exercices du corps, la gymnastique, la marche et aussi l'escrime qui devraient être obligatoires dans les bataillons scolaires » *Le Drapeau*, n°3 ; cité par Arnaud (1991, p.192)

à la crise de l'agriculture, le mécontentement va aboutir à un recul des Républicains opportunistes lors des élections d'octobre 1885.

En outre, le financement des bataillons, assuré par les municipalités devient trop lourd. C'est ainsi qu'à Paris lors du vote du budget, en décembre 1890, le conseil municipal va adopter des mesures, des réformes car : « c'est une institution à la fois puérile et dangereuse que les bataillons scolaires. Puérile, parce qu'en forçant les enfants à jouer au soldat, elle n'aboutissait qu'à former au prix de sacrifices relativement considérables de ridicules automates. Dangereuse, parce qu'elle les éloignait des exercices corporels propres à favoriser la croissance et à préparer des éléments forts et musclés »⁽¹⁾.

Enfin, le déclin des bataillons scolaires semble lié à la crise du boulangisme.

Ils seront remplacés par des sociétés conscriptives « jouant le rôle de relais entre l'Ecole et l'Armée »⁽²⁾.

(1) *Le Figaro*, 28 avril 1891; cité par Bourzac (1987, p.53)

(2) Arnaud (1986a, p.35)

Ces sociétés ont comme caractéristiques d'offrir « simultanément une pratique de la gymnastique, du tir et de l'instruction militaire »(1).

4.8- Les sociétés conscriptives

Créées à partir de 1882 ces sociétés conscriptives vont assez rapidement constituer un réseau d'instances de socialisation secondaires(2) diffusant dans une ambiance la plus souvent austère, la discipline et la morale républicaines.

Le succès grandissant du tir va nécessiter le développement des stands ou des champs de tir et le déclin des bataillons scolaires va profiter à la croissance des sociétés conscriptives surtout à partir de 1890.

Aussi, petit à petit, les pratiques vont-elles être différenciées en fonction des institutions : l'instruction

(1) Arnaud (1986a, p.35)

(2) Au sens où d'une part « la socialisation n'est jamais totale ni terminée » Berger et Luckmann, 1967 (1986, p.188) et où « la socialisation secondaire est l'intériorisation de sous-mondes institutionnels ou basés sur des institutions » ibid, p.189.

gymnastique à l'Ecole, la préparation militaire proprement dite aux sociétés conscriptives.

Ce que l'Ecole va perdre en quantité de pratiques, elle va en quelque sorte le regagner en servant de modèle de mise en forme pédagogique. En effet l'augmentation des effectifs dans les sociétés conscriptives va amener l'encadrement à utiliser des moyens ayant déjà fait leurs preuves comme les divisions par âges et par niveaux et à créer des sections pupilles - qui préfigurent les catégories d'âges et leurs variations selon les activités, chères au monde sportif -.

Arnaud⁽¹⁾ rappelle que Paz « réclamant la gymnastique à tout âge »⁽¹⁾, demande en 1888 aux sociétés « d'ajouter des sections vétérans aux sections pupilles et cadets »⁽¹⁾.

Nous verrons par la suite que le système statutaire et compétitif adopté par l'Union des sociétés de tir de France (fondée en 1886) servira d' « embryon des structures adoptées plus tard »⁽²⁾ par les associations sportives scolaires.

(1) In *Le Militaire, l'Ecolier, Le Gymnaste*, 1991, p.224

(2) Jacques Thibault (1970, p.17)

5) LES ARISTOCRATES, LES LYCEENS ET L'EDUCATION SPORTIVE

Mais, quelles soient réalisées au sein de l'Ecole ou en dehors de l'Ecole, la gymnastique et l'instruction militaire sont plutôt des pratiques populaires.

Une fois de plus, on retrouve le clivage, fortement marqué et non dissimulé⁽¹⁾ à cette époque entre les élèves du primaire et du primaire supérieur - enfants du peuple - et les élèves de l'enseignement secondaire - enfants de notables -.

Là, pour le coup il ne s'agit pas d'une question d'âge mais bien d'une question de différenciation économique, sociale et culturelle.

5.1- Les lycéens et leurs goûts

Les lycéens ne manifesteront guère d'enthousiasme dans la pratique des exercices militaires et gymnastiques. Ils préféreront des pratiques moins

(1) « L'ancien système scolaire produisait moins de brouillage que le système actuel avec ses filières compliquées » Bourdieu (1980, p.147)

formelles, dans un cadre plus libéral et certains d'entre eux prendront des initiatives en rupture avec les formes de gymnastique et d'encadrement existantes.

Aux modèles prussiens, suédois et français les lycéens vont préférer le modèle anglais d'activités physiques car, même s'ils ne le connaissent pas objectivement, le mode d'éducation qu'ils ont reçu les prédispose à prendre leurs distances vis-à-vis de pratiques exécutées sous la contrainte alors même qu'ils ont soif d'initiative.

Leurs initiatives, en dehors de toute imposition professorale, mais forcément influencées par leur sous-culture particulière, portent en germe ce que deviendront les associations sportives universitaires et scolaires d'un côté, les clubs et le mouvement sportif de l'autre.

Certes ils ne sont pas majoritaires et n'ont rien inventé puisque les jeunes gens à la mode, vers 1880 « allaient jusqu'à se donner l'allure de "petits crevés" »⁽¹⁾ chacun cherchant pour se distinguer à : « être chétif et spirituel »⁽¹⁾ et appartenaient ou se référaient à un milieu où l'anglomanie sera grandissante après 1870.

(1) Martine Garrigues(1979, p.9)

Lord Seymour, chef de file des dandys français, premier président du Jockey-Club en 1833, s'efforçait puisque telle était la devise du Club de « Faire le bien en s'amusant »⁽¹⁾. Des lycéens parisiens feront au début des années 1880, du sport en s'amusant.

5.2- Les actions des lycéens

Sans vouloir minimiser l'importance du rôle joué par les lycéens - qui deviendront étudiants et poursuivront les actions engagées - dans l'introduction du sport en France : « il ne fait aucun doute que ce furent les lycéens et les anciens des lycées qui furent le fer de lance du mouvement visant à introduire les sports anglais en France »⁽²⁾, il nous semble qu'il ne faut pas oublier que « les sports furent introduits en France comme une activité de loisir, caractéristique de la période de dépression ou de stagnation économique des années 1880-1890 qui libéra le temps et l'énergie des classes moyennes et supérieures, ou au moins ceux des jeunes de ces classes »⁽³⁾.

En effet, face à une approche académique et autorisée, caractérisée par son "silence" sociologique

(1) Jacques Thibault (1972, p.82)

(2) Richard Holt (1980, p.258)

(3) Eugène Weber (1980, p.218)

concernant l'introduction du sport en France et le rôle joué par le Baron Pierre de Coubertin, rénovateur des Jeux Olympiques - ce qu'il fut sans doute mais pourquoi ? - il nous a paru nécessaire de ne pas oublier « la société globale, c'est-à-dire les classes sociales »⁽¹⁾.

Dans cette perspective, le récit des actions lycéennes et estudiantines n'est que la partie la plus visible, la plus anecdotique de jeux et d'enjeux sociaux qui dépassent les apparences d'un simple divertissement spontané.

Lorsqu'ils viennent s'affronter à la course dans le hall de la gare Saint-Lazare, après leurs heures de cours, les élèves du lycée Condorcet, auxquels vont se joindre ceux de l'école Monge (aujourd'hui lycée Carnot) et ceux du collège Rollin (aujourd'hui lycée Jacques Decour) et qu'ils fondent ensemble le Racing-Clubs de France (1882), ils ne se doutent pas de l'ampleur que prendra par la suite le mouvement sportif.

(1) Bourdieu (1980, p.96)

Il en est de même pour la fondation de la « Société sans nom »⁽¹⁾ par Jean Charcot en 1881, qui est alors âgé de quatorze ans et fréquente l'Ecole Alsacienne⁽²⁾, ainsi que la création en 1883 du Stade français, par des élèves des lycées Saint-Louis et Henry IV.

Ces initiatives appellent quelques remarques :

- premièrement , bien que ponctuelles et limitées les actions des lycéens auront des répercussions sur le développement futur du sport en France : la première rencontre inter-club en 1886 entre le Racing-Club de France et le Stade -français sera suivie pour « unifier les efforts, perfectionner les méthodes, défendre l'amateurisme »⁽³⁾ de la fondation de l'Union des Sociétés françaises de courses à pied. Cette Union, qui au départ ne rassemble que la centaine de sportifs appartenant aux deux clubs précités deviendra en 1889 l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques (U.S.F.S.A.) - afin de promouvoir tous les sports - et comptera en 1906 « 800 sociétés ou associations scolaires et 70 000 athlètes »⁽³⁾.

(1) Nom donné par Jean Charcot (1867-1936), futur savant et explorateur français fils du grand médecin neurologue français que fut Jean Martin Charcot.

(2) Etablissement d'enseignement secondaire privé, créée en 1873, à Paris, pour les enfants des familles alsaciennes restées fidèles à la culture française après l'annexion de 1871.

(3) Martines Garrigues (1979, p.11)

- deuxièmement, les pratiques valorisées par les lycéens, les formes de compétitions inter-individuelles et toute la symbolique qui les accompagne ne sont pas aussi spontanées que certains⁽¹⁾ le laissent entendre mais sont à l'image de l'anglomanie des classes supérieures après 1870. Ce n'est donc pas par hasard que les adolescents des classes les plus aisées sont attirés davantage par les pratiques⁽²⁾ sportives anglaises que par les pratiques gymnastiques.

- troisièmement, si l'on compare la situation actuelle du sport au sein de l'institution scolaire où il est massivement présent à la situation des années 1880-1890 où la gymnastique domine largement, on peut dire que les lycéens ont précédé leurs enseignants. En effet c'est un peu contraints et forcés par l'attrait exercé par le sport sur leurs élèves que, petit-à-petit, les professeurs de gymnastique l'intégreront dans leurs pratiques pédagogiques.

Le souci de faire sérieux pour être pris au sérieux i.e., reconnu socialement comme scolairement utile voire indispensable à toute éducation complète, est une constante chez les professeurs de gymnastique, constante qui s'objective aujourd'hui dans le zèle évaluatif.

(1) Bernard Gillet 1949 (1980, p.89) parle de la « spontanéité du mouvement sportif français »

(2) Pratiques dans ce cas a au moins deux sens : celui d'activité physique, la course, le rugby et celui de la forme pédagogique adoptée, en l'occurrence : hors de la présence directe d'adultes. Ceci ne durera que peu de temps puisque en 1884 Georges De Saint-Clair (1845-1910) deviendra secrétaire du Racing-Clubs de France et que Ferdinand de Lesseps (1805-1894) acceptera la présidence d'honneur.

- quatrièmement enfin, et parce que les institutions⁽¹⁾ sont « vivantes »⁽²⁾, les initiatives et les créations des lycéens sont à la fois, des productions à mettre à l'actif de la constitution d'un champ des pratiques sportives et les produits d'agents sinon aristocratiquement du moins bourgeoisement éduqués.

Si dans cette éducation le sport a sa place ce n'est pas pour rien et l'approche de Bourdieu (1878) dans « Comment peut-on être sportif ? »⁽³⁾ apporte un éclairage intéressant quant aux attendus d'un style d'éducation incluant le sport.

5.3- Place du sport dans l'éducation bourgeoise, d'après Bourdieu

Les fractions dominantes de la classe dominante conçoivent le sport comme « une école de courage et de virilité, capable de former le caractère et d'inculquer la volonté de vaincre (...) qui est la marque des vrais chefs »⁽⁴⁾.

(1) « Nous entendons (donc) par ce mot aussi bien les usages et les modes les préjugés et les superstitions que les constitutions politiques ou les organisations juridiques essentielles » Paul Fauconnet et Marcel Mauss, 1901 (1968, p.16)

(2) Ibid., p.17

(3) In, Question de sociologie, 1980, pp.173-195

(4) Ibid., p.179

Pour Bourdieu⁽¹⁾, l'énergie, le courage, la volonté comme vertus de chefs et surtout l'initiative privée, l'esprit d'entreprise, caractéristique d'une définition de l'éducation bourgeoise, s'opposent au savoir, à l'érudition et à la docilité scolaire caractéristiques d'une définition de l'éducation petite-bourgeoise.

En outre, « on aurait sans doute tort d'oublier que la définition moderne du sport (...) est partie intégrante d'un idéal moral, c'est-à-dire d'un ethos (...) qui trouve sa réalisation dans les grandes institutions d'enseignement privé, destinées en priorité aux fils des dirigeants de l'industrie privée »⁽²⁾.

De plus « le champ des pratiques sportives »⁽³⁾ est « inséré dans le champ des luttes pour la définition du *corps légitime* et de *l'usage légitime du corps* »⁽³⁾ Ces luttes « présentent sans doute des invariants transhistoriques (...) entre les professionnels de la pédagogie corporelle (professeurs de gymnastique, etc) et les médecins »⁽³⁾.

(1) Bourdieu (1980, p.179).

(2) Ibid., p.180.

(3) Ibid., p.181.

Enfin, « le sport porte encore la marque de ses origines »⁽¹⁾ (aristocratiques) et offre aux pratiquants des sports « chics »⁽¹⁾ des « profits de distinction »⁽¹⁾.

Après la défaite de 1870, mais surtout à partir de 1880, un certain nombre d'alliances et de conflits vont voir le jour entre diverses formes de groupements intéressés par la formation physique et morale de l'enfance et de la jeunesse française.

Les clivages économiques, sociaux, politiques et idéologiques sont alors très marqués, annoncés⁽²⁾ et moins dissimulés qu'ils ne le sont aujourd'hui derrière les expressions : gonflement des classes moyennes, personnel d'encadrement, agents techniques d'exploitation, hôtesses de caisses et autres formateurs en tous genres dont l'élégante appellation cache souvent des conditions d'existence relativement modestes.

(1) Bourdieu (1980, p.182)

(2) Riches/pauvres, bourgeois/ouvriers, légitimistes, orléaniste/ républicains, dévots/athées, telles sont les catégories de classement utilisées par exemple par Pinloche, président de la société de gymnastique La Rennaise lors du discours d'inauguration en décembre 1884 (d'après Chabat, 1980, p.176-177). Jean Macé, fondateur de la ligue française de l'Enseignement parle en 1885 de « peuple » et de « bourgeoisie », de « classes dirigées » et de « classes dirigeantes » (d'après Chabat, 1980, p.178).

Quelques groupements auront une existence éphémère d'autres dureront plus longtemps ou durent encore sous un autre nom mais tous influenceront durablement l'évolution de l'Education physique scolaire.

Ce sont les débuts de filiations - encore visibles et tenaces aujourd'hui en EPS, sinon pourquoi les étudier - que nous allons examiner maintenant.

Ceci ne veut pas dire que rien ne change mais simplement que : « Rien ne vient de rien »⁽¹⁾, car « les institutions nouvelles ne peuvent être faites qu'avec les anciennes, puisque celles-ci sont les seules qui existent »⁽²⁾.

C- PREMIERES FORMES DE GROUPEMENTS, PREMIERES ALLIANCES ET PREMIERS CONFLITS DURABLES

Au cours des trois dernières décennies du XIX^e siècle, l'évolution de l'EP scolaire et de ses enseignants va subir des influences diverses émanant de groupes occupant des positions sociales différentes et remplissant des fonctions sociales différentes.

(1) Voir page précédente, bas de page (2)

(2) Paul Fauconnet et Marcel Mauss, 1901 (1968, p.17).

Nous allons nous efforcer de montrer de quelles façons et pour quelles raisons ces groupes ce sont le plus souvent affrontés et quelquefois alliés.

L'ordre dans lequel nous allons analyser les actions de certains de ces groupes est l'ordre chronologique, il ne préjuge en rien du degré d'influence sur l'EP scolaire et se veut seulement respecter l'antériorité de certains faits par rapports à d'autres.

Cela dit, nous allons chercher à « trouver entre les faits, non des rapports de simple succession, mais des relations intelligibles »⁽¹⁾.

La recherche des conditions de production d'un champ de l'EP scolaire ne nous empêche en rien de rester constamment attentif au tout⁽²⁾ car : « il n'est aucun phénomène social qui ne soit partie intégrante du tout social »⁽²⁾. C'est la raison pour laquelle nous ne saurions, pour étudier l'EPS scolaire, nous en tenir simplement aux pratiques et aux conceptions propres à l'Ecole.

(1) Paul Fauconnet et Marcel Mauss, 1901(1968, p.24)

(2) « Tout, dans une société, même les choses les plus spéciales [ici l'EP scolaire], tout est, et est avant tout, fonction et fonctionnement ; rien ne se comprend si ce n'est par rapport au tout, à la collectivité tout entière et non par rapport à des parties séparées » Mauss, 1927 (1968, p.51)

1) L'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE
FRANCE (U.S.G.F.), 1873

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'U.S.G.F. mais il nous faut y revenir pour insister sur l'importance sociale du phénomène gymnastique surtout à partir du moment où Jules Ferry en 1879 devient ministre de l'Instruction publique et tant que le sport restera une pratique aristocratique, en gros jusqu'en 1918.

1.1- Importance du phénomène gymnastique

La gymnastique n'est pas une simple distraction venant compléter ou remplacer les fêtes traditionnelles c'est : « la République en acte »⁽¹⁾.

En effet, il s'agit par une véritable éducation de masse de former le citoyen-soldat vigoureux de corps, vertueux d'âme, attaché à la République et aimant religieusement sa patrie. Citoyen-soldat capable de faire passer l'intérêt général avant ses intérêts particuliers, de clochers ou régionalistes et intégré au sein d'une Nation unifiée.

(1) Pierre Chanbat (1980, p.170)

Certes il y a de l'utopie dans un tel projet et de l'hypocrisie même à vouloir gommer tous les antagonismes, à commencer par les antagonismes de classes, par le biais du port de l'uniforme l'exaltation de la fraternité dans le cadre de pratiques physiques et festives communes et de l'amour de la patrie.

Il n'empêche que les Républicains au pouvoir vont s'efforcer d'instruire les esprits, de fortifier les corps et d'accroître la force d'âme du peuple et des enfants du peuple.

L'oeuvre unificative de l'Ecole trouvera son prolongement dans la gymnastique, cette oeuvre étant largement soutenue par la Ligue française de l'Enseignement et de 1882 à 1889 par la Ligue des Patriotes.

Ainsi, travaillent dans le même sens, le gouvernement républicain, l'Armée, l'Ecole, l'U.S.G.F., la Ligue française de l'Enseignement et la Ligue des patriotes, pour réaliser cette éducation nationale, intégrale et intégrante.

1.2- Une oeuvre commune

Jamais en France éducation militaire, éducation physique et éducation civique n'ont été aussi proches.

Même les conservateurs, les nobles et les catholiques en retrait lors de « la conquête républicaine (1877-1885) »⁽¹⁾ vont à partir de 1889⁽²⁾ se rallier au monde moderne, passant de « l'indifférence »⁽³⁾ au monde ouvrier à la participation « à la lutte contre la misère physique des jeunes ouvriers »⁽⁴⁾, contribuant ainsi à « l'oeuvre de régénération physique et morale de la race française »⁽⁴⁾.

Ce thème de la régénération de la race qui à cette époque « connaît un moment fort »⁽⁵⁾ est utilisé comme terrain d'entente entre les différents partis en présence et face à tout ce qui par ailleurs divise la société française, en vue de rechercher un consensus.

(1) Bouju et Dubois, 1952 (1980, p.18)

(2) « L'année 1889, établit une rupture politique (la République est légitimée) et culturelle qui se traduit par un bouleversement des valeurs et des pratiques sociales traditionnelles » Arnaud (1989a, p.252)

(3) Dubreuil (1980, p.222)

(4) Ibid., p.228

(5) Defrance (1987, p.93)

Dans cette recherche, la gymnastique a sa place, toute sa place, elle « entre dans la culture légitime; elle est une pratique attachée à des attitudes mentales, à une conception de l'ordre social et de la démocratie républicaine, elle est un état d'esprit avant que d'être un simple exercice hygiénique. Mais, c'est parce que sa pratique reste attachée à des vertus civiques, roboratives et patriotiques, qu'elle a pu acquérir une dignité certaine » (1).

Ainsi le succès important de la gymnastique (2) surtout en dehors de l'Ecole et dans une moindre mesure à l'Ecole n'est-il pas dû aux actions concertées du groupe des professeurs de gymnastique mais d'une volonté politique.

La reconnaissance sociale des possibilités physiques, morales et civiques de la gymnastique va permettre son introduction à l'Ecole comme discipline (3) obligatoire bien avant la constitution d'un corps d'enseignants spécialisés scientifiquement, pédagogiquement et professionnellement préparés.

(1) Arnaud (1991, p.207)

(2) « En 1889, il n'y a pas plus de 6 clubs sportifs en France. Or, la même année, la fête fédérale des Sociétés de gymnastique, présidée par le président Carnot, regroupe à Vincennes 10 000 gymnastes de 250 sociétés » Moustard (1983, p.138)

(3) Au double sens de discipline d'enseignement et d'apprentissage de règles de conduite destinées à faire respecter l'ordre.

Gambetta avait, dès 1871⁽¹⁾ affirmé « il faut mettre partout, à coté de l'instituteur, le gymnaste, le militaire... », consacrant ainsi une forme de pratique qui sera choisie un peu plus tard comme discipline d'enseignement.

Il faudra que les professeurs de gymnastique et les faisant fonction se mettent à côté des physiologistes, des médecins et de certains hommes politiques éclairés pour recevoir une formation leur permettant de commencer à devenir des professeurs dignes de ce nom.

Bref, à l'époque où « De Coubertin est encore un inconnu »⁽²⁾, la gymnastique est en plein essor.

1.3- Les sociétés de gymnastique et l'U.S.G.F.

Loin d'être recroquevillées sur elles-mêmes, les sociétés de gymnastique se montrent lors de nombreuses fêtes et concours. Elles sont autorisées grâce au rétablissement de la Fête nationale (14 juillet) à partir

(1) Le 26 juin à Bordeaux, lors de la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde

(2) Moustard (1983, p.90)

de 1880, « à défiler derrière les corps de troupe avec leurs musiques et leurs drapeaux »⁽¹⁾.

La fête fédérale annuelle de l'U.S.G.F. que les grandes villes se disputent l'honneur d'organiser, se déroule très souvent sous la présidence effective du Président de la République.

Ces fêtes atteindront leur « point culminant en 1889 lors des fêtes du Centenaire de la Révolution française, après l'échec de la tentative du coup d'Etat du général Boulanger »⁽¹⁾.

Pour Chambat, « la fête de la gymnastique emprunte ses traits à la fois à la classe, à la réunion politique et à la cérémonie religieuse »⁽²⁾.

C'est en effet :

- « une leçon hors des murs de l'école »⁽²⁾ puisque chacun peut de visu constater les résultats de l'instruction physique, civique et morale,

(1) Arnaud (1989a, p.252)

(2) Chambat (1980, p.173)

- « un meeting en plein air »⁽¹⁾ véritable démonstration de conviction patriotique et d'ordre consenti démocratiquement,

- « une messe républicaine »⁽¹⁾ au cours de laquelle les allocutions prononcées et les rituels célèbrent, sur l'autel de la patrie, la foi laïque.

Les sociétés de gymnastique, malgré la diversité de leurs activités constituent « une force organisée dont l'importance est constante de 1870 à 1914 »⁽²⁾.

1.4- Premier enseignement civil d'EP

Nous avons déjà relevé l'influence de l'U.S.G.F. lors du vote de la loi d'obligation de la gymnastique dans tous les établissements d'enseignement public de garçons (27 janvier 1880), grâce à son « poids socio-politique, assuré par une forte assise populaire et par la dominance de l'idéologie véhiculée »⁽³⁾.

(1) Chabat (1980, p.173)

(2) Thibault (1972, p.91)

(3) Bernard, Pociello, Vigarello (1975, p.710)

Le moment est venu de mentionner le rôle joué en 1888 par l'Union des Sociétés de la Seine dans la création d'un Cours théorique et pratique de Gymnastique qui forme des moniteurs et qui « constitue le premier enseignement civil dans le domaine de l'éducation physique »⁽¹⁾.

Nous verrons, qu'en 1903, le Cours supérieur d'Education physique de l'Université de Paris sera créé grâce à « l'action conjuguée de G.Demeny et de l'U.S.G.F. »⁽²⁾.

1.5- La gymnastique : une nouvelle discipline d'enseignement

En résumé, les sociétés de gymnastique dans leur ensemble - car toutes ne sont pas affiliées à l'U.S.G.F. - et l'U.S.G.F. grâce à ses appuis politiques puissants jusque dans les sommets de l'Etat républicains, à sa complicité avec la Ligue des Patriotes, au soutien de la Ligue française pour l'Enseignement et, à sa large base populaire, vont contribuer à l'introduction de la gymnastique comme discipline d'enseignement et à la mise

(1) Thibault (1972, p.92).

(2) Arnaud (1987a, p.16).

en place d'une formation civile pour les professeurs et les moniteurs de gymnastique⁽¹⁾.

Même si, la gymnastique n'est plus aujourd'hui la catégorie de pratiques physique qui englobe toutes les autres⁽²⁾, mais constitue seulement l'un des groupes d'activités figurant dans les programmes de l'EPS en milieu scolaire, il n'en est pas moins vrai que son impact reste important.

Le fait qu'un bon nombre des agents du champ de l'EPS se présentent encore spontanément comme « prof. de gym. » ou soient perçus comme tel par une bonne partie de la population est une preuve de cet impact.

Le regain actuel⁽³⁾ pour « les arts du cirque »⁽⁴⁾ figurant parmi les « 11 domaines »⁽⁴⁾ des « ateliers de pratiques artistique dans le second degré »⁽⁴⁾ va

(1) A cette époque les rapports entre les sociétés de gymnastique et l'Ecole sont étroits. A titre d'exemple les Statuts de l'Association des professeurs de gymnastique de Bordeaux, fondée le 24 août 1901 afin de venir en aide à ses membres, regroupe indistinctement des moniteurs de sociétés ou de l'enseignement; d'après Thibault (1972, p.92, N 17)

(2) L'Union des professeurs de Gymnastique de France (créée en 1884) parlera de « jeux-gymnastique » (Collot-laribe, 1982, p.97) et le D^rTissié (1852-1935) de « gymnastique anglaise ou sport » lors d'une conférence faite à Bordeaux en 1893, (Thibault, 1972, p.90)

(3) Loi n°88-20 relative aux enseignement artistiques du 6 janvier 1988 (J.O du 07-01-1988)

(4) Note de service n° 92-163 du 25 mai 1992 relative aux « Activités artistiques - Ateliers de pratique artistique dans le second degré » B.O n°22 du 28 mai 1992.

également dans le même sens : singulier retour de la gymnastique d'Amoros sous couvert de rénovation pédagogique.

L'influence de la gymnastique s'inscrit dans le processus de scolarisation, celle du Cercle de Gymnastique rationnelle que nous allons analyser maintenant s'inscrit dans le processus de scientification de l'EP scolaire.

2) LE CERCLE DE GYMNASTIQUE RATIONNELLE
(1880-1886) ET LE ROLE JOUE PAR DEMENY
JUSQU'EN 1903

La courte existence du Cercle au regard de la longue durée historique ne doit pas masquer son importance dans le devenir de l'Education physique

2.1- Gymnastique rationnelle et société industrielle

Avec Demeny⁽¹⁾ comme personnage central - pour l'Education physique - le cercle représente une tentative de rationalisation scientifique de l'éducation physique.

En ce sens, Demeny « bio-mécanicien avant la lettre, a su théoriser les conditions économiques du mouvement humain avant Taylor dans les gestes globaux du travail et du sport »⁽²⁾.

Certes, pour l'heure les finalités ne sont pas les mêmes. Marey et Demeny font de la science dans la tradition universitaire.

Il n'empêche que cette perspective de rationalisation ouvre la voie à - dans une logique industrielle - ce que sont aujourd'hui l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique.

(1) Georges Demeny (1850-1917) physiologiste. Chef de laboratoire de 1882 à 1894 chez Etienne Marey (1830-1904) médecin et physiologiste. Sur Demeny, voir e.g.: Ulmann (1965), Legrand et Ladegaillerie (1970, pp.57-58), Pociello (1974) et (1981), During (1986, pp36-41) Thibault (1972, pp.154-159), Andrieu (1990, pp.13-14)

(2) Pociello (1981, p.210)

Après tout, dans une société qui est de moins en moins « théologique et militaire »⁽¹⁾ et de plus en plus « scientifique et industrielle »⁽¹⁾ il est logique que l'éducation physique à la fois comme produit et productrice sociale devienne aussi, plus scientifique et plus industrielle.

2.2- Gymnastique, industrialisation et République

Le Cercle de Gymnastique rationnelle fonctionne sur le modèle des nombreux cercles positivistes et républicains créés à cette époque.

Chez les intellectuels républicains, l'influence du positivisme d'Auguste Comte est grande et l'on peut observer au niveau de la société globale une série de changements : « la classe des hommes d'affaires remplace l'aristocratie terrienne, la science remplace la religion, les formes républicaines les formes monarchiques »⁽²⁾.

(1) Raymond Aron (1967, p.80) à propos d'Auguste Comte.

(2) Robert A.Nisbet 1966 (1984, p.82)

Il existe selon nous - c'est une hypothèse que l'observation historique ne semble pas démentir complètement - une homologie entre l'histoire de la sociologie européenne et l'histoire de l'évolution de l'Education physique moderne (gymnastique EP sport EPS).

En effet si « la meilleure façon de comprendre les concepts essentiels de la sociologie européenne, c'est d'y voir la réponse au problème créé au début du XIX^e siècle par l'effondrement de l'ancien régime sous les coups de butoir que lui portaient l'industrialisation et la révolution démocratique »⁽¹⁾, alors une bonne façon de comprendre les conceptions et les pratiques de l'EP en France c'est d'y voir une partie de la réponse au problème posé par l'industrialisation et l'installation d'un nouvel ordre social républicain.

A partir du moment où l'homme n'est plus un ange déchu mais un être susceptible de progrès, et où l'ordre social n'est plus celui de l'Ancien Régime, les Républicains au pouvoir vont s'efforcer, dans la lutte qui oppose l'Etat à l'Eglise, d'inculquer au plus grand nombre des règles de conduites et des manières de percevoir en accord avec le nouvel ordre républicain et laïque.

(1) Robert A. Nisbet (1984, p.37)

La sphère du sacré s'élargit intégrant désormais la VERTU⁽¹⁾, nécessaire au fonctionnement démocratique et républicain.

La sphère de l'esprit positif de la science se rétrécit mais gagne en puissance⁽²⁾ et les professeurs de gymnastique les plus avertis vont trouver, en particulier dans les travaux des physiologistes et des médecins hygiénistes le fond scientifique qui leur manquait pour justifier leurs pratiques pédagogiques et ce faisant améliorer leur position sociale le plus souvent précaire.

2.3- Un cercle restreint

Le Cercle, comme son nom l'indique est fermé. Le montant des cotisations et le principe de cooptation limitent à 42⁽³⁾ le nombre d'adhérents. Etre républicain,

(1) « Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintienne ou se soutienne. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. Mais, dans un état populaire, il faut un ressort de plus, qui est la VERTU. » Montesquieu, 1748 (1964, p.536). Montesquieu avait précisé quelques pages avant : « ce que j'appelle la *vertu* dans la république est l'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité. Ce n'est point une vertu morale, ni une vertu chrétienne, c'est la vertu *politique*; et celle-ci est le ressort qui fait mouvoir le gouvernement républicain, comme l'*honneur* est le ressort qui fait mouvoir la monarchie ». Ibid., p.528.

(2) « La révolution fondamentale qui caractérise la virilité de notre intelligence consiste essentiellement à substituer partout, à l'inaccessible détermination des causes proprement dites, la simple recherche des lois, c'est-à-dire des relations constantes qui existent entre les phénomènes observés » Auguste Comte, 1844 (1972, p.231).

(3) D'après Collot-Laribe (1985, p.154)

scientifique, officier, militariste et anti-clérical sont de bons critères pour être accepté dans ce Cercle de républicains opportunistes.

Il faut tout de suite relever que si certains professeurs de gymnastique participent aux travaux du Cercle, aucun ne sera jamais inscrit au cercle.

Bien que destiné à la propagation des pratiques et des théories d'un contenu gymnastique rénové i.e. d'une Education physique⁽¹⁾ scientifique, le Cercle maintiendra sa distance vis-à-vis des professeurs de gymnastique et préférera se tourner dans un premier temps vers les instituteurs.

Concrètement, au sein du Cercle, appelé au début école mutuelle de Gymnastique rationnelle, « les sociétaires se livrent, trois fois par semaine, les mardi et vendredi, de 9h à 11h su soir, et le dimanche de 9h à 11h du matin, à des exercices pratiques raisonnés »⁽²⁾ et suivent des cours qui « sont professés tous les samedis de 8h à 10h du soir »⁽²⁾.

(1) « Demy, à une époque où le scientisme est roi, applique à l'éducation physique, terme qu'il substitue à celui de gymnastique, les principes de la méthode expérimentale » Thibault (1975, p.699). Nous rappelons que l'ouvrage de Claude Bernard définissant les principes de la méthode expérimentale, et intitulé *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, date de 1865.

(2) Collet-Laribe (1982, p.80)

Il s'agit du Cours d'anatomie élémentaire et de mécanique des mouvements, par M. Georges Demeny (8h à 9h) »⁽¹⁾ et du « Cours de Physiologie et d'Hygiène élémentaire, par M. Emile Corra⁽²⁾ (9h à 10h) »⁽¹⁾.

L'anatomie et la physiologie sont les sciences mères de l'Education physique elles fournissent la base scientifique sur laquelle vont pouvoir s'appuyer les professeurs de gymnastique, bientôt professeurs d'Education physique (1903).

2.4- Premiers visés : les instituteurs

Comme le gouvernement, le Cercle va d'abord se tourner pour diffuser ses pratiques et ses théories vers les instituteurs⁽³⁾ qui voient passer entre leurs mains de nombreux élèves contrairement aux professeurs des collèges et des lycées.

(1) Collot-Laribe (1982, p.80)

(2) Emile Corra, Président du Cercle, rédacteur de l'Evènement, conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine.

(3) « Dans toute école ou classe, à moins d'inaptitude corporelle, l'éducation physique doit être donnée par l'instituteur lui-même (...) il est préférable pour maintes raisons : son intelligence et sa moralité sont éprouvées; il n'a pas le préjugé aristocratique et ne donne pas le mauvais exemple aux enfants en les éblouissant par des tours de cirque; il est familier avec la pédagogie et sait composer avec la difficulté pour faire cheminer les Jeunes esprits pas à pas vers un but à atteindre » Demeny (sans date, p.239) cité Collot-Laribe (1982, p.140)

Les instituteurs de la ville de Paris recevront d'ailleurs gratuitement le Bulletin du Cercle contenant cours, conférences et comptes rendus de travaux. Ce bulletin est diffusé dans la région parisienne et mentionne également des échanges avec l'étranger (Belgique Italie).

2.5- Premières actions de Demeny

Les travaux du Cercle cesseront en 1886, mais pas ceux de Demeny.

En effet, en dehors des recherches de laboratoire qu'il effectue en collaboration avec E.J. Marey et qui donnent lieu à de nombreuses *Notes à l'académie des sciences*, Demeny se consacre de plus en plus à l'Education physique scolaire, à l'amélioration de la qualité de son enseignement et à la formation de cadres civils compétents pour l'enseigner.

C'est pour cela que « le corps professionnel des enseignants d'éducation physique lui doit en grande partie d'exister »⁽¹⁾.

(1) Pociello (1981, p.214)

Demeny critique vigoureusement l'examen du C.A.E.G. et l'absence, en France, d'une formation scientifique des professeurs de gymnastique.

Rappelons qu'en 1887 les épreuves du C.A.E.G. comprennent des épreuves orales et des épreuves pratiques.

L'ostéologie et l'hygiène pratique sont au programme des épreuves orales.

Les épreuves pratiques sont composées d'une épreuve de gymnastique et d'une épreuve pédagogique :

- en gymnastique le candidat doit exécuter 5 exercices (corde lisse, trapèze, barre fixe, anneaux, plateau)
- en pédagogie, il s'agit de diriger des exercices gymnastiques faits par un groupe d'élèves.

Demeny déplore que les candidats soient éliminés pour des points de détail comme par exemple une erreur dans la position du soldat sans arme et au contraire reçus lorsqu'ils réalisent des singeries sur les appareils.

Pour Demeny l'essentiel n'est pas enseigné aux futurs candidats : « Physiologie, hygiène, notions sur l'effet de l'exercice et sur l'éducation physique particulière qui, convient aux divers âges, tout cela est dédaigné »⁽¹⁾.

Comparés aux programmes suédois, allemands et belges, le programme français est une « misère scientifique⁽¹⁾ ».

L'instruction essentiellement pratique dispensée à l'Ecole de Joinville est insuffisante, aux yeux de Demeny, pour les professeurs civils. Ce qui leur faut c'est une formation théorique en anatomie, physiologie, hygiène, histoire de la gymnastique, analyse physiologique des mouvements et des effets etc...

2.6- Science, avec conscience d'enseignant

Une fraction des professeurs de gymnastique adhérera au point de vue de Demeny, mais une petite fraction seulement car la plupart sont soit, dans l'orthodoxie

(1) Demeny in *La Gymnastique rationnelle* (sans date), cité par collot-Laribe (1982, p.138)

joinvillaise (militaire) soit dans une logique commerciale, les heures de cours de gymnastique en milieu scolaire, ne représentant dans ce cas qu'un complément de salaire, ou pour les militaires un moyen d'améliorer leur solde.

Dans le n°1 de janvier 1886 de la *Gymnastique française*, revue de l'Union des professeurs de gymnastique de France on peut lire : « le professeur de gymnastique s'adressant principalement à l'enfant doit-être surtout un éducateur. Pour cela, il est indispensable qu'il possède, en dehors des notions techniques, qui sont pour ainsi dire l'A.B.C. de sa profession, assez de connaissances pour raisonner son enseignement. Il doit connaître l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la psychologie et la pédagogie »⁽¹⁾.

Déjà commence à poindre le souci d'être reconnu comme les professeurs des disciplines intellectuelles : « Ces connaissances sont indispensables pour le professeur s'il veut prendre dans l'enseignement le rang qu'il réclame et auquel il n'aura droit qu'autant qu'il se sera élevé par son travail personnel, son éducation,

(1) Cité par Collot-Laribe (1982, p.162)

au niveau de ses collègues, plus spécialement chargés de l'intelligence »⁽¹⁾.

2.7- Les origines de l'opposition E P / Sport

Alors que l'Arrêté organique du 18 janvier 1887 fixe les missions de l'enseignement primaire en France : « éducation physique, éducation intellectuelle, éducation morale »⁽²⁾ que sévit "la campagne des hygiénistes"⁽³⁾ contre le surmenage et la sédentarité scolaire et pour la pratique quotidienne d'exercices physiques et de jeux au grand air et qu'une ère nouvelle de refonte des programmes et des contenus s'ouvre sous la pression d'actions antagonistes et de conceptions opposées, une Commission chargée de réviser les programmes relatifs à l'enseignement de la gymnastique est formée pour « répondre aux vœux formulés tant par l'opinion publique que par l'Académie de Médecine »⁽⁴⁾ en août 1887.

(1) in *La Gymnastique française*, cité par Collot-Laribe (1982, p.162).

(2) Gay-Lescot (1987b, p.190).

(3) Arnaud (1986, p.36).

(4) Thibault (1972, p.110).

Cette commission présidée par le professeur Marey comprend entre autres membres Demeny et le Dr Lagrange⁽¹⁾.

Nous notons, et cela aura des répercussions sur l'évolution de l'EP scolaire et de ses enseignants, que Pierre de Coubertin sera contre son gré évincé de cette Commission.

En effet commence à se dessiner à partir de ce moment une ligne partage qui va fortement diviser non seulement le monde de la gymnastique mais aussi le monde scolaire et le monde sportif, ainsi que, et pour longtemps, les professeurs de gymnastique et leurs successeurs, en sympathisants ou opposants au sport (de compétition).

L'opposition entre Demeny, fortement imprégné de positivisme et Coubertin, disciple de le Play aura pour conséquence immédiate la constitution le 1^{er} juin 1888⁽²⁾

(1) Fernand Lagrange (1846-1909), auteur de *Physiologie des exercices des corps* (1889). Contre le surmenage scolaire et pour les longues marches et les vieux jeux français qui valent mieux que les exercices savants et la gymnastique acrobatique. Farouche partisan du Plein Air.

(2) Coubertin avait fait pressentir la création de ce Comité « dans un article du journal *Le Français* le 30 août 1887 » Durry (1981b, p.276).

d'un Comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation⁽¹⁾ et pour conséquence durable « l'opposition regrettable entre le courant scolaire de l'éducation physique (...) et le courant sportif qui, malgré l'oeuvre pédagogique trop peu connue de Coubertin, se développe hors de l'école, en fréquente opposition à elle, et sans ligne directrice suffisante pour remplir pleinement son rôle éducatif »⁽¹⁾.

Cette opposition très franco-française est une source importante de l'ambiguïté existant entre EPS et Sport, pratiques d'EPS scolaire et pratiques sportives civiles, identité de professeur d'EPS et identité d'éducateur sportif voire d'entraîneur.

2.8- La collaboration Demeny Grousset

Au titre de rapporteur de la Commission de Réforme de la gymnastique, Demeny va effectuer en 1890 une mission d'étude en Suède. Cette mission donnera lieu à une publication de la part de Demeny (1892) : *L'Education Physique en Suède*.

(1) D'après Delaubert (1974, p.74). Guy Bonhomme (1986, p.42) parle d'un Comité de propagande des exercices et Jean Durry (1981b, p.276) de Comité pour la propagation des exercices physiques. Jeux anglais, initiative et responsabilité sont les trois mots clefs de ce Comité.

Auparavant, l'année même (1886) où cessent les travaux du Cercle, Demeny avait fait paraître : *Résumé des Cours théoriques sur l'Education Physique, 1^{er} fascicule, 1880-1886*, E.Monnoyer, Le Mans.

Dès 1888, l'Association des sociétés de gymnastique de la Seine avait créé un Cours pour ses moniteurs⁽¹⁾. En 1891 Demeny sera chargé du Cours Municipal d'EP de la ville de Paris. Ce cours « s'adressera aux esprits curieux de l'époque et se déroulera dans le cadre du Musée de l'Hygiène de la ville de Paris. En fait, il regroupera un grand nombre de moniteurs de la région parisienne »⁽²⁾.

Alors que le Cercle n'existe plus, La Ligue nationale de l'Education Physique⁽³⁾ (1888) avec son leader Paschal Grousset va permettre, par l'intermédiaire de son Institut libre d'Education Physique, à Demeny de continuer à oeuvrer pour une EP scientifique, et pour la formation scientifique des futurs intervenants dans le domaine de l'EP, qu'ils soient instituteurs, maîtres, professeurs ou professeurs spéciaux.

(1) Lors de l'inauguration « le dimanche 22 janvier 1888 au gymnase Heiser , 40 sociétés sont représentées par 108 moniteurs ou élèves moniteurs » Collot-Laribe (1982, p.160)

(2) Gilbert Andrieu et Lucien Barnier (1986, p.51)

(3) Créée le 31 octobre, celle-ci ne doit pas être confondue avec le Ligue girondine d'EP créée le 19 décembre 1888 à l'initiative du D^r Tissié.

Cet Institut regroupe un certain nombre de membres de la Ligue nationale et donne des conférences publiques. La première conférence sera donnée par Demeny le 9 mars 1891 et sera suivie d'une projection sur l'EP en Suède.

A partir de 1891, l'influence de la gymnastique suédoise se fera sentir en France « tant sur le plan privé que sur le plan militaire et scolaire. Cette influence est alors due à l'installation de médecins - gymnastes à Paris et aux missions⁽¹⁾ effectuées par les Français en Suède »⁽²⁾.

2.9- Vers la constitution d'un nouveau corps d'enseignants

Les propositions de la Commission Marey sont formulées dans le *Manuel de gymnastique et de jeux scolaires* (1891) qui remplace le précédent intitulé *Manuel de gymnastique et d'instruction militaire* (1881). On notera qu'en dix années de scolarisation obligatoire, la gymnastique (scolaire) aura perdu en partie son caractère militaire et que le mouvement en faveur de la

(1) 1890 : D^r Fernand Lagrange et Demeny
1893 : Le publiciste Hugues Le Roux
1898 : D^r Philippe Tissié
(2) Gilbert Andrieu et Lucien Barnier (1986, p.51)

création d'un nouveau corps d'enseignants : les professeurs de jeux, n'aboutira pas, alors que la gymnastique rationnelle verra son intégration renforcée au sein de l'institution scolaire, grâce, en particulier à cette époque, à l'action de Demeny et d'une fraction des professeurs de gymnastique, celle qui appartient à l'Union des professeurs de gymnastique de France (1884).

Il est encore un peu tôt pour parler d'un véritable corps d'enseignants, néanmoins il existe bien un corps professionnel d'agents qui ont en commun d'enseigner la gymnastique (au sens large de l'époque) même si leurs actions s'exercent dans des institutions différentes : Armée, Ecoles publiques, Ecoles privés, Gymnases "civils", gymnases privés, hôpitaux.

Il nous semble que l'on peut dire qu'un véritable corps d'enseignants d'E.P. existera dès lors que ceux et celles qui le composent tireront leur subsistance, sinon exclusivement du moins en grande partie, de leur travail scolaire.

Quand on sait qu'il faudra attendre le décret du 17 juillet 1928 pour que le salaire du professeur titulaire du C.A.E.G. (degré supérieur) « dépasse celui de

l'instituteur »⁽¹⁾ on comprend pourquoi :

- les heures faites à l'Ecole n'étaient pour la plupart des professeurs de gymnastique qu'un complément de salaire ou bien ils enseignaient dans plusieurs institutions,
- en Education physique scolaire la discipline d'enseignement a précédé l'existence d'un corps d'agents professionnels spécialement préparés pour l'enseigner.

Les termes du *Manuel* de 1891 « probablement rédigé par .Demeny »⁽²⁾ sont clairs quant à la mise en conformité scolaire de la gymnastique, son action éducative et ses fondements scientifiques : « la Commission a tracé les règles de ce qu'elle croit être une gymnastique rationnelle, de cette gymnastique qui s'adresse à l'ensemble des élèves et qui, par son ordre méthodique et ses exercices gradués, exerce son action éducatrice sur l'organisme tout entier (...). Elle a pris soin d'ailleurs de ne recommander aucun mouvement ni aucun exercice avant d'en avoir contrôlé et vérifié la valeur d'après les méthodes scientifiques employées à la Station Physiologique »⁽²⁾.

(1) Collot - Laribe (1982, p.26)

(2) Gilbert Andrieu (1990, p.17)

Ainsi une discipline d'enseignement récemment rendue obligatoire voit-elle sa légitimité scientifiquement, éducativement et pédagogiquement élargie.

L'utilité sociale de la gymnastique scolaire n'est plus seulement fondée sur des raisons républicaines, patriotiques et militaires mais trouve également sa justification dans le cadre d'une éducation intégrale éclairée par la science (anatomie et physiologie surtout), et dans sa conformité aux règles du fonctionnement de l'enseignement scolaire (primaire).

Reste à former des enseignants civils compétents. Demeny va s'y employer de plus en plus.

Les institutrices ne pouvant plus au début des années 1890 bénéficier du cours de N.Laisné, qui est fermé, sont invitées à assister au Cours de Demeny en 1894.

Il est intéressant d'observer que les femmes - en particulier parce qu'elles n'ont pas de passé comme militaires - qui seront amenées à enseigner la gymnastique, le feront en étant déjà dotées d'un capital scolaire et d'une formation civile.

Elles seront institutrices voire professeurs d'E.N.I. quand ce n'est pas directrices "bivalentes" : par exemple Lettres et gymnastique ou Science et gymnastique, Directrice et gymnastique.

Cette situation sera utilisée par les hommes de l'Union des professeurs de gymnastique de France pour tenter de démontrer, par voie de presse⁽¹⁾, que les professeurs de gymnastique « sont aussi instruits que les instituteurs »⁽²⁾, « car rien que du côté des dames on trouve assez de maîtresses de gymnastique⁽³⁾ qui font en même temps des classes de sciences, des classes de lettres, ou qui dirigent des établissements »⁽²⁾.

2.10- Demeny et ses concurrents

Au moment où (1892) Demeny fait de la recherche, se lance dans la commercialisation d'un nouvel appareil et s'intéresse aux problèmes de la formation en EP, Coubertin se déclare décidé à rétablir les Jeux Olympiques, Grousset condamne les appareils de

(1) Bulletin de La gymnastique française, n°2 de février 1887. D'après Collot - Laribe (1982, p.154)

(2) Collot - Laribe (1982, p.156)

(3) C'est le nom consacré aux femmes détentrices du C.A.E.G. Les hommes pourvus du même diplôme sont appelés professeurs de gymnastique.

gymnastique et se bat pour imposer les jeux français. Le D^r F.Lagrange écrit « il n'y a pour nos écoliers qu'une seule forme vraiment hygiénique de l'éducation physique, c'est l'éducation de plein air »⁽¹⁾ et Cruciano⁽²⁾ publie son *Manuel de jeux scolaires et d'exercices physiques*.

L'Etat de son côté, considérant toujours la préparation militaire indispensable va rendre les exercices de tir obligatoires⁽³⁾ pour les élèves de plus de dix ans. Il s'agit de compenser la disparition progressive des bataillons scolaires.

Tandis que le Règlement de l'Ecole de Joinville (celui de 1893) évolue vers la gymnastique suédoise et « réserve une place timide aux sports »⁽⁴⁾ et que Coubertin séjourne quatre mois aux Etats-Unis, Demeny tente de créer une société pour commercialiser son "phonoscope" (permet de remplacer la photographie par des portraits animés).

Un conflit naîtra de cette tentative et conduira à la rupture, en 1894, entre Marey et Demeny.

(1) In la *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1892, cité par Thibault (1972, p.105)

(2) Cruciano, possesseur d'un gymnase à Paris, ancien moniteur - instructeur de l'E.N. de Joinville, il est l'un des responsables de l'U.P.G.F.

(3) Arrêté du 27 juillet 1893

(4) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.47).

Demeny perdra son poste de Chef de laboratoire de la Station physiologique du Parc des Princes, laboratoire annexé au Collège de France.

Pour Parlebas⁽¹⁾, « les rapports entre Demeny et Marey sont particulièrement instructifs à l'égard des recherches qui se sont déroulées dans le domaine de l'Education Physique jusqu'à nos jours »⁽¹⁾.

En effet, « quêtant de façon frileuse leur reconnaissance auprès des disciplines consacrées (physiologie, sociologie, psychologie, neuro-sciences...) les travaux des chercheurs en Education Physique ne sont apparus que comme des *applications* ou des *apports de détail* dans ces disciplines qui, seules, sont réputées légitimes »⁽¹⁾ (scientifiquement et non pas scolairement parlant). Demeny statutairement dominé par Marey sera à l'égard des professeurs de gymnastique un dominant, comme l'atteste par exemple ses relations avec Guimard⁽²⁾.

Guimard est un praticien applicateur alors que Demeny est le portrait type du théoricien chercheur. Ses quatorze années de collaboration avec Marey lui ont

(1) Parlebas (1986c, p.236) « EPS et sciences, les travaux de Demeny » in Zoro (dir)

(2) Guimard René « Professeur de gymnastique au Lycée de Vanves, directeur du Gymnase médical suédois 112 bd malesherbes. Admis membre de l'U.P.G.F. le 8 mars 1886 (correspond à la disparition du Cercle). Devient un des rédacteurs de La gymnastique française, le 1^{er} décembre 1886 » Collot - Laribe (1985, p.154).

permis d'acquérir une notoriété scientifique, et ses contacts au sein de Cercle, de bénéficier de l'appui d'hommes politiques comme Hérédia, conseiller municipal de Paris député du XVII arrondissement et ancien Président d'honneur du cercle.

Soucieux d'établir une formation scientifique, Demeny publie en 1899 son *Plan d'un enseignement supérieur de l'Education physique* dans lequel « il jette les bases théoriques qui marqueront pendant près de soixante - dix ans la formation des professeurs d'éducation physique »⁽¹⁾.

Cette formation oscillera entre un modèle universitaire et un modèle du type Ecole Normale.

Mais, dans un cas comme dans l'autre elle gardera toujours ce qui a fait son originalité et aujourd'hui sa reconnaissance par le Ministère de l'Education Nationale : son caractère pré-professionnel marqué.

Lors du Congrès international d'EP qui s'est tenu à Paris du 30 août au 6 septembre 1900, l'idée de créer une organisation internationale est avancée et concrétisée

(1) Pociello (1981, p.214)

par la constitution d'une Commission technique internationale permanente de l'Education physique avec comme Président Demeny. Seize pays sont représentés et les travaux sont à ce moment « orientés vers la recherche scientifique en Education physique et la formation universitaire des professeurs »⁽¹⁾.

En 1902, l'Ecole de Joinville adopte un nouveau règlement dans lequel l'influence de la gymnastique suédoise, déjà sensible dans le règlement de 1893, se fait davantage sentir.

Demeny qui a participé à la rédaction de ce nouveau règlement est « chargé d'un cours régulier aux officiers - élèves de l'Ecole de Joinville-le-Pont »⁽²⁾ (1902). Il enseigne la physiologie appliquée à l'éducation physique, poursuit ses travaux et ses expérimentations, et, après avoir été un moment enthousiasmé par la méthode suédoise, il commence à l'attaquer de plus en plus vigoureusement.

Ces vives critiques ne sont pas du tout appréciées des autorités militaires et Demeny devra quitter l'Ecole de Joinville quelques années plus tard⁽³⁾.

(1) Pierre Seurin (1979, p.243)

(2) Demeny, 1902 (1931, p.X)

(3) En 1904 d'après Legrand et Ledegallierie (1970, p.48). En 1907 d'après During (1986, p.36)

L'année où Demeny est nommé professeur de physiologie à l'Ecole de Joinville (1902) il publie *Les bases scientifiques de l'Education Physique* .

Cet ouvrage nous semble, en plus de ses aspects scientifiques et techniques, particulièrement significatif de l'élaboration, de l'expression et de la revendication non seulement d'une forme nouvelle de pratiques corporelles mais en plus d'une EDUCATION PHYSIQUE scientifiquement fondée : « l'éducation intellectuelle a encore peu de bases psychologiques, mais l'éducation physique peut actuellement être établie sur les lois physiques et biologiques »⁽¹⁾.

2.11- La naissance de l'identité Education physique

Certes, l'expression éducation physique n'est pas nouvelle⁽²⁾, mais ce qui est nouveau c'est l'affirmation de principes dans lesquels se reconnaîtront certains professeurs de gymnastique, reconnaissance qui les conduira à s'identifier comme professeurs d'Education physique et comme éducateur.

(1) Demeny 1902 (1931, p.11)

(2) Comme nous le rappellent par exemple les articles de Thibault « Un accouchement laborieux » et de Bernard Pociello et Vigarello « Itinéraire d'un concept » dans la *Revue Esprit*, mai 1975, pp. 697-723.

L'Education physique, telle que conçue par Demeny en 1902 s'oppose à « l'athlétisme »⁽¹⁾ et aux « spectacles acrobatiques »⁽²⁾. A l'instructeur s'oppose, « l'éducateur »⁽³⁾, « soucieux de la prospérité de l'avenir de son pays »⁽³⁾.

En dénonçant « l'abus des records »⁽⁴⁾ et des « corruptions des jeux du cirque »⁽⁴⁾, en affirmant par exemple :

- « L'Education physique s'adresse à tous, aux faibles surtout »⁽⁵⁾,

- « Il est urgent de relever le niveau moyen d'une nation au lieu de chercher à produire quelques sujets hors pairs »⁽⁵⁾, et

- « L'éducation physique doit faire partie intégrante de l'éducation générale, elle ne doit pas être une éducation professionnelle spéciale, mais aboutir au perfectionnement physique et non à la virtuosité »⁽⁶⁾,

Demeny élabore une conception moderne de l'Education physique et commence à jalonner un nouveau champ : celui d'une éducation physique scientifique en rupture avec les pratiques physiques militaires, acrobatiques et athlétiques.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.1)

(2) Ibid, p.2

(3) Ibid, p.1

(4) Ibid, p.237

(5) Ibid, p.1

(6) Ibid, p.25

A défaut d'être lue dans son texte d'origine, cette partie du message de Demény a été comprise et demeure encore aujourd'hui, extrêmement vivace dans les discours et les pratiques (d'évaluation surtout) des enseignants d'EPS.

L'identité Education physique scolaire, cette façon que nous avons qualifiée de franco-française de concevoir leur rôle professionnel comme enseignants à part entière à la marge du sport et de l'animation socio-culturelle fait partie d'une culture professionnelle transmise de génération en génération et trouve son origine dans les travaux du « maître en éducation physique Georges Demény » (1).

2.12- Déjà et pour longtemps l'opposition entre théoriciens et praticiens

L'observation historique que nous menons conjointement et à partir d'interrogations présentes, en même temps que l'analyse de la situation actuelle, nous renvoient surtout à des problèmes du passé non

(1) Georges Hébert, 1936 (1944, p.XIV).

encore dépassés comme l'incompréhension, quand ce n'est pas la lutte, entre les théoriciens et les praticiens de l'EPS.

La mise en place des départements disciplinaires et le suivi des mémoires professionnels des futurs professeurs d'EPS, dans le cadre de l'I.U.F.M. de Lille par exemple, est tout à fait à l'image de ce que Demeny, un peu sur le ton d'une fable de La Fontaine, écrivait en 1902 dans *Les Bases scientifiques de l'Education physique*, page 24 :

« Le praticien⁽¹⁾ le plus modeste est intéressant s'il apporte un fait nouveau et le résultat de son expérience; il crut, en se rapprochant du savant, apprendre de lui la raison des choses et la cause de son insuccès ; mais il trouva souvent un penseur n'ayant pas été rompu à la pratique, disposé par suite à raisonner a priori au lieu de puiser dans les résultats expérimentaux. Il fut profondément désillusionné de ne pas obtenir du savant la direction désirée. Le praticien accusa le science d'impuissance au lieu de s'en prendre aux connaissances insuffisantes du théoriciens⁽¹⁾. Cela est regrettable, une méfiance réciproque les a séparés quelque temps ».

(1) C'est nous qui soulignons pour faire ressortir l'opposition entre praticiens et théoriciens, opposition qui aujourd'hui non seulement demeure mais s'est complexifiée.

2.13- Le Cours supérieur d'Education physique (1903)

Alors que le journal L'Auto met sur pied en 1903 le premier « Tour de France cycliste »⁽¹⁾, que l'Eglise catholique disposant en France d'un « puissant réseau de patronages »⁽²⁾ va impulser et créer la Fédération gymnastique et sportive des Patronages de France, le théoricien de l'EP qu'est Demeny dirige à partir de 1903 le premier Cours Supérieur d'Education Pysique.

Ce Cours Supérieur, d'une durée de 4 à 5 semaines est créé par le Ministère de l'Instruction publique grâce à la demande de Demeny mais également « sur les instances de l'Union des Sociétés de gymnastique de France et grâce à l'influence de son président M.Charles Cazalet »⁽³⁾.

Le Cours est destiné à « améliorer la situation morale et matérielle des professeurs de gymnastique et à élever leur niveau scientifique⁽⁴⁾. Il fournit une aide aux candidats au « Certificat d'aptitude universitaire »⁽⁴⁾ créé par Arrêté du 30 juin 1903. Il

(1) Thibault (1972, p.144)

(2) Deletang (1987, p.342)

(3) Deneny 1902 (1931, p.X)

(4) Thibault (1972, p.92)

accueille « les professeurs de gymnastique en fonction dans les Collèges et Lycées, les instituteurs et ceux qui se destinent à l'enseignement de la gymnastique »⁽¹⁾.

Situé d'abord au Lycée Henri IV, le cours sera transféré au Lycée Michelet de Vanves (1927) « doté pour l'époque d'un équipement nettement plus complet et plus moderne »⁽²⁾.

2.14- Conclusion

En résumé, le Cercle de gymnastique rationnelle (1880-1886) et l'action de Demeny vont permettre de donner une base scientifique à l'Education physique et d'améliorer sensiblement la formation des "intervenants" dans ce secteur nouveau d'enseignement en même temps que d'une façon générale, l'éducation physique devient à l'ère du positivisme une véritable culture (corporelle), indispensable pour l'âme.

Demeny qui se réfère plusieurs fois dans Les Bases scientifiques de l'Education physique à A. Comte écrira : « assimilant l'âme humaine à une statue soutenue

(1) Demeny 1902, (1931, p.X)

(2) Barnier (1986, p.174)

par la solidarité du corps, A.Comte disait que souvent la statue s'effondre parce que le piédestal est pourri »⁽¹⁾.

Le caractère militaire de la gymnastique scolaire qui atteint son apogée lors de l'épisode des bataillons scolaires va commencer à diminuer suite à la campagne des hygiénistes, à la demande de réformes scolaires et au processus de *scientifisation* théorique de l'Education physique.

Au niveau des pratiques i.e. d'une pédagogie scientifiquement fondée beaucoup reste à faire.

Aux premières heures de la *scolarisation* de la gymnastique et compte tenu des priorités du pouvoir en place les militaires ou les anciens militaires semblent constituer le personnel le plus apte et surtout le plus disponible pour assurer l'enseignement de la gymnastique comme nouvelle discipline scolaire. Il existe aussi des "professeurs" de gymnastique issus des gymnases privés.

(1) Demeny 1902 (1931, p.13)

Mais les risques d'accidents avec les élèves vont conduire les pouvoirs publics à se tourner et à tenter de former ceux qui, étant en contact avec la majorité des enfants sont des professionnels de la pédagogie : les instituteurs et les institutrices.

Les conférences pédagogiques cantonales s'efforceront de recycler des instituteurs et des institutrices souvent peu motivés.

A Paris, les structures de formation - continue, car il ne s'agit pas encore d'une formation initiale, tous les "enseignants" étant déjà engagés dans une activité professionnelle - successivement mises en place traduisent d'une part la volonté politique de recycler un personnel civil pour enseigner la gymnastique scolaire et d'autre part un changement qualitatif au niveau des formateurs eux-mêmes : de l'ancien professeur de gymnastique de régiment devenu inspecteur de gymnastique à l'universitaire professeur de physiologie.,

- 1872 : mise en place par Napoléon Laisné d'un Cours d'information pour les instituteurs parisiens,

- 1880 : conférences, cours théoriques et pratiques organisés par le Cercle de gymnastique rationnelle,

- 1891 Demeny poursuit son action de formateur dans le cadre de l'Institut libre d'Education physique en même temps qu'il participe au Cours de formation de moniteurs de gymnastique de la ville de Paris,
- 1903 : le Cours Supérieur d'Education physique de l'Université est créé, délivrant un Certificat d'aptitude universitaire. Le C.A.E.G. comme diplôme national existe depuis 1869, mais le certificat d'aptitude universitaire apportera une gratification symbolique à ses détenteurs.

Le certificat d'aptitude universitaire aurait pu être un premier pas vers un cursus universitaire complet en Education physique. En réalité, pour la France, il n'en sera rien : jamais, l'Education physique, ne sera universitairement reconnue, ce sont les Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) qui le seront à partir de 1975.

Que Demeny ait montré les effets physiologiques et philosophiques de la gymnastique rationnelle⁽¹⁾, conçu un Plan d'un enseignement supérieur de l'éducation physique⁽²⁾ et fourni grâce à la physiologie Les Bases scientifiques de l'éducation physique⁽³⁾ est indéniable.

(1) Titre d'un ouvrage publié en collaboration avec E. Corra en 1880

(2) 1899

(3) 1902

Mais, ce que Demeny a fait pour l'éducation physique, il l'a fait du haut de sa position de savant, de théoricien et de chercheur, laissant aux gens d'en bas : les professeurs de gymnastique praticiens, le soin d'appliquer et « d'établir la pédagogie de leur enseignement sur les bases fixes des sciences biologiques »⁽¹⁾.

Un bon indicateur de la mise à distance des professeurs de gymnastique est le refus systématique de Demeny d'intégrer les professeurs de gymnastique au sein du Cercle de gymnastique rationnelle.

Ce refus sera l'une des causes de la formation de l'Union des Professeurs de Gymnastique de France (U.P.G.F.) que nous allons étudier maintenant.

3) L'UNION DES PROFESSEURS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE (1884)

3.1- Gymnastes héritiers et gymnastes besogneux

(1) Demeny 1902 (1931, p.X)

Si l'on excepte les quelques héritiers propriétaires de gymnases mondains à Paris, la plupart des professeurs de gymnastique sont dans les années 1880 faiblement dotés en capital économique, capital culturel et capital social. Ils ne bénéficient que d'une forme de capital récemment intégré dans le monde scolaire : le capital physique.

Capital physique qui rapporte moins gros que le capital intellectuel et qui fait que la plupart des professeurs de gymnastique pour subvenir à leurs besoins sont obligés de travailler dans plusieurs types d'établissements : scolaires publics, scolaires privés, gymnases du secteur commercialisé, gymnases des Sociétés de gymnastique.

Voici à titre d'exemple les "profils gymnastiques" et professionnels de trois professeurs :

- « Vidal. Professeur spécial⁽¹⁾ aux écoles communales de Paris, professeur de gymnastique à l'école Turgot et à l'école de l'Immaculée conception, président de l'U.P.G.F. au 8 mars 1884 (la création) »⁽²⁾,

(1) Nom donné aux professeurs de Musique de Dessin et de Gymnastique intervenant dans le premier degré

(2) Collot - Laribe (1985, p.154)

- « Leguenec. Sous-inspecteur de la gymnastique aux écoles communales de Paris, professeur de gymnastique à l'Ecole normale d'instituteurs de Paris et au lycée Louis-Le-Grand, membre de la commission d'examen pour l'obtention du diplôme de Maître de gymnastique, publie un ouvrage sur la gymnastique, professeur à l'école Jean-Baptiste Say »⁽¹⁾,

- « Rey Gustave, Professeur de gymnastique à l'institution Sainte-Barbe des Champs, trésorier de l'U.P.G.F., gérant de *La Gymnastique française*⁽²⁾ et rédacteur de cette revue, directeur de la gymnastique à la société La Nationale »⁽¹⁾.

Ces trois professeurs de gymnastique ont en commun d'être assez fortement intégrés dans le monde scolaire. C'est cette fraction là qui va jouer la carte du rapprochement avec le cercle, tandis que d'autres comme Lorenzi⁽³⁾, joueront la carte du secteur commercialisé.

Déjà, lors de la fête fédérale de l'Union des sociétés de gymnastique de France en mai 1882 à Reims,

(1) Collot - Laribe (1985, p.154)

(2) Organe de l'U.P.G.F.; parution du 1^{er} numéro le 1^{er} février 1885.

(3) Lorenzi « Professeur au collège Stanislas, trésorier de l'U.P.G.F. et responsable des abonnements à *La Gymnastique française* en 1885, démissionne le 26 septembre 1885 pour exploiter le Grand gymnase et la salle d'armes Lorenzi, 33 rue de Vaugirard » Collot - Laribe (1985, p.154)

Louis Crinon⁽¹⁾ « le seul instituteur à avoir quitté un métier beaucoup plus rémunérateur pour le statut précaire de professeur de gymnastique »⁽²⁾ avait formulé et exprimé publiquement une série de revendications qui indiquent bien ce que sont les aspirations des professeurs de gymnastique.

Les revendications en matière de recrutement, traitement, classement et retraite dominant :

- Recrutement : « la gymnastique devenue Nationale a besoin d'un enseignement national » Crinon demande « la création d'une école normale civile (pour des maîtres instruits) »⁽²⁾.

- Traitement : « pour avoir de bons professeurs il faut les payer et donc avoir la considération du public (...) et ne pas laisser le traitement aux communes »⁽²⁾.

- Classement : « pour stimuler le zèle des maîtres (...) il faudrait les classer⁽²⁾.

- Retraite : « ils devraient être fonctionnaires du service actif (...) 25 ans de service sans limite d'âge »⁽²⁾ et percevoir une « pension minimum »⁽²⁾.

(1) Crinon Louis « Professeur de gymnastique au collège Sainte-Barbe, membre de la commission de révision des programmes de gymnastique (arrêté du 18 octobre 1887), directeur de la société La Beauvaisienne, secrétaire de l'U.P.G. en 1887, président de l'U.P.G.F. en 1890, sera un des rédacteurs de La gymnastique française; ancien instituteur » Collot - Laribe (1985, p.154)

(2) Collot -Laribe (1982, p.84)

Quelques chiffres pour situer l'écart des salaires entre professeurs de discipline intellectuelle et professeur de gymnastique :

- en 1872 « un professeur titulaire de province [dans une discipline intellectuelle] commence à 3000 F et finit à 5000 F s'il est nommé à Paris, il commencera à 6000 F pour terminer à 7000 F »⁽¹⁾

- dix ans plus tard, une partie des revendications des professeurs de gymnastique a été entendue puisque les titulaires du C.A.E.G. sont divisés en trois classes et leur traitement est fonction de la classe à laquelle ils appartiennent et de la situation géographique de leur établissement. C'est ainsi que l'arrêté du 13 décembre 1882 fixe à 2000 F le traitement des professeurs de 3^e classe quand ils exercent à Paris. S'ils exercent à Lyon, par exemple, leur traitement sera de 1900 F en 1^{ère} classe et de 1500 en 3^e classe⁽²⁾.

Prost⁽¹⁾ rappelle qu'en 1880 « les agrégés débutent un peu plus haut que les sous-lieutenants et terminent comme les colonels »⁽¹⁾.

Cela donne une idée de la condition professorale en général et de celle, au bas de l'échelle, des professeurs de gymnastique en particulier.

(1) Prost (1968, p.75)

(2) D'après Arnaud (1991, p.157)

3.2- Logique scolaire et tentatives de rapprochement du Cercle

Les professeurs de gymnastique sont des "sous-prof." et, intervenant dans le monde scolaire ils en ont saisi la logique (c'est une hypothèse de notre part) que nous formulerons de la façon suivante :

La logique scolaire est une logique de la hiérarchisation sociale des individus selon leur niveau d'instruction, sanctionné par des notes, de multiples contrôles et en particulier lors des examens et concours de fin d'année, et, certifié au moyen de diplômes, titres et statuts. Il est important également d'être obéissant, discipliné, doux, flexible et soumis, ce que Bourdieu appelle « la docilité scolaire »⁽¹⁾. Cette logique vaut autant pour les élèves que pour les maîtres.

Les professeurs de gymnastique vont se rapprocher des gens qui s'intéressent à la gymnastique sont plus instruits qu'eux et proches du pouvoir politique en place.

C'est ainsi que, par la voix de Guimard ils demanderont régulièrement à Demeny de baisser la

(1) Bourdieu (1980, p.179)

cotisation afin de pouvoir intégrer le Cercle de gymnastique rationnelle et de nommer une commission pour étudier en assemblée, pendant les vacances, un projet de syndicat ou d'association de professeurs de gymnastique (...) avec appellation de Cercle de gymnastique rationnelle et association des professeurs de gymnastique »⁽¹⁾.

Face au refus de Demeny (ce qui n'empêchera pas certains professeurs de gymnastique de participer aux travaux du Cercle), une fraction de ces participants va créer le 8 mars 1884 une association française des professeurs de gymnastique qui changera de nom deux mois plus tard pour devenir l'Union des professeurs de gymnastique de France (U.P.G.F.).

3.3- L'U.P.G.F. ancêtre du S.N.E.P.

Cet événement que la « rationalité rétrospective »⁽²⁾ nous permet de classer dans les événements importants pour le devenir de la discipline d'enseignement et la constitution d'un nouveau Corps d'enseignants, mérite d'être souligné.

(1) Demeny (sans date) Cercle de gymnastique rationnelle (1880-1886, cité par Collot - Laribe (1985, p.154)

(2) Sans prendre trop de risque car, dans un certain sens : « la rétrospection est infaillible, puisqu'elle rend compte d'un avenir passé » Raymond Aron, 1948 (1981, p.173).

En effet, comme le Cercle ou la Ligue nationale de l'éducation physique, l'Union des professeurs de gymnastique de France aurait très bien pu disparaître quelques années après sa création. Or il n'en a rien été.

Au contraire, et nous y voyons l'origine⁽¹⁾ d'un « outil d'intervention »⁽²⁾, dont Jacques Rouyer se plaisait à rappeler récemment qu'il est « le seul cas en Europe »⁽²⁾ : le Syndicat national de l'Education Physique, celui des professeurs d'EPS (1944).

Les préoccupations de l'U.P.G.F. traduisent :

- une prise de conscience émanant d'individus remplissant des fonctions et occupant des positions semblables qui se reconnaissent comme éléments constitutifs d'un groupe de professionnels praticiens de la gymnastique;
- un niveau d'inspiration tourné vers tout ce qui peut rendre la gymnastique semblable aux autres disciplines d'enseignement et par la-même améliorer leur position scolaire i.e. leur condition économique et sociale, et;
- un souci d'unification malgré des divergences importantes quant à l'analyse de la situation, des problèmes rencontrés et des moyens à mettre en oeuvre pour les résoudre.

(1) En étant conscient que : « la relativité des explications d'origine représente une des formes de la relativité propre à tous les récits orientés vers le présent » Raymond Aron, 1948 (1981, p.170)

(2) Jacques Rouyer, secrétaire Général du SNEP, sa conférence du 13 mars 1992 à Lille.

Examinons plus concrètement les préoccupations exprimées par l'U.P.G.F.

Louis Crinon, futur Secrétaire de l'U.P.G.F. (1887) et futur Président (1890) avait en 1882⁽¹⁾ donné une définition du bon professeur de gymnastique.

Nous la rappelons : « pour faire un bon professeur de gymnastique : il faut les connaissances d'un savant, la science d'un pédagogue et le coeur d'un patriote »⁽²⁾.

Donner des indications sur ce qui fait un bon professeur c'est reconnaître tacitement qu'il y en a de mauvais c'est opérer plus qu'une hiérarchisation, une sélection, ce que les membres de l'U.P.G.F. ne manqueront pas de faire par la suite en proposant un certain nombre de prérequis pour pouvoir exercer la fonction de professeur de gymnastique.

3.4- La première étape de Merton

Reconnaître qu'il faut les connaissances d'un savant

(1) Lors d'un discours à la fête fédérale le 27 mai à Reims

(2) Cité par Collot Laribe (1982, p.84)

c'est reconnaître que dans le domaine gymnastique les seules connaissances pratiques sont insuffisantes. Ceci explique que des professeurs de gymnastique vont se rapprocher du Cercle.

Ce mouvement de rapprochement a une double signification d'une part il exprime une demande de connaissances (scientifiques) et d'autre part, une demande de reconnaissance (sociale), car se rapprocher d'une institution prestigieuse est un moyen d'exister socialement.

Ceci correspond à la première étape de Merton : « Most of the new professions, or would-be professions, are practised only in connection with an institution »⁽¹⁾.

Certes, les demandes d'intégration répétées en direction du Cercle seront repoussées systématiquement par Demeny et le Cercle mourra de ce que « son rôle de comité républicain (...) ne se justifie plus à partir du moment où Demeny règne totalement et individuellement sur un groupe qui perd sa représentation sociale (mort de P. Bert) »⁽²⁾.

(1) E.C. Hughes (1958, p.133)

(2) Collot - Laribe (1985, p.160)

Il n'en est pas moins vrai que, grâce au cercle et grâce à l'action de Demeny - qui n'est pas complètement désintéressé⁽¹⁾ - les professeurs de gymnastique vont pouvoir :

- acquérir les bases d'une connaissance scientifique en rapport avec leur activité professionnelle,
- améliorer leur intégration scolaire puisque leur propre formation va se faire dans des institutions de plus en plus proches de l'école pour finir en son sein, et
- trouver dans les écrits de Demeny la définition et le discours de légitimation scientifique, moral et social qui l'accompagne d'une identité Education physique, différente de l'identité gymnastique, acrobatique ou athlétique.

3.5- La science du pédagogue

Affirmer en 1882 que pour faire un bon professeur de gymnastique il faut la science d'un pédagogue c'est introduire une compétence particulière qui ne se réduit pas à la seule réalisation de prouesses physiques et tend du même coup à éloigner de l'Ecole ceux qui en sont

(1) Sans tomber dans le machiavélisme une analyse attentive de la biographie de Demeny montre qu'il a abandonné la préparation à l'Ecole Centrale qu'il étudiait à la faculté des sciences puis à la faculté de médecine il n'a terminé aucune étude, qu'il a perdu son emploi auprès de Marey et qu'il a dû quitter l'Ecole de Joinville. Bref nous émettons l'hypothèse que Demeny a trouvé en le créant en partie un nouveau champ celui de l'Education physique, un "créneau intéressant" au même titre qu'aujourd'hui certains médecins, physiologistes, historiens etc... trouvent dans les STAPS et dans le sport un terrain d'accueil, alors qu'ils ne sont pas forcément reconnus par leurs pairs d'origine.

le moins pourvus : les militaires, et à prendre pour modèle ceux qui en sont nantis : les instituteurs.

Quant à la nécessité de posséder le coeur d'un patriote elle rappelle la justification sociale de la gymnastique et par conséquent sa fonction sociale au cours d'une période particulière où il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire.

Elle rappelle également que « la professionnalisation de la gymnastique relève d'un ensemble politique synchronique et non du résultat de l'action de quelque visionnaire ou groupes d'hommes, humanistes éclairés »⁽¹⁾.

L'analyse de la lettre⁽²⁾ que le premier Président (en date) de l'U.P.G.F., Vidal, fait parvenir aux chefs d'établissements scolaires est intéressante à plus d'un titre :

- D'abord un triple constat : l'importance de l'enseignement de la gymnastique en a fait « avec juste

(1) Collot - Laribe (1985, p.156).

(2) Cette lettre a été reproduite dans le premier n° de *La gymnastique française*, paru le 1^{er} février 1885, et figure dans Collot - Laribe (1982, p.86)

raison une matière obligatoire »⁽¹⁾, il en est résulté un manque de « professeurs spéciaux »⁽¹⁾ d'où le recours à des « instructeurs souvent inexpérimentés »⁽¹⁾. Ce mode de classement est une façon de s'autovaloriser en dénigrant les instructeurs (militaires) jugés comme manquant d'expérience (pédagogique);

- ensuite le pourquoi de la création de l'U.P.G.F., qui voulant remédier à la situation, n'admet que « des collègues honorables, possédant leur diplôme, ou ayant au moins trois années d'exercice »⁽¹⁾. On remarque que l'honorabilité renvoie à la moralité et que trois années d'expérience équivalent à la possession du C.A.E.G., ce qui montre l'importance très relative, que les principaux intéressés accordent à ce diplôme. Mais ne sont-ils pas avant tout des praticiens;

- enfin, véritable agence de placement, l'U.P.G.F., va proposer ses services aux chefs d'établissement ayant « l'intention d'introduire l'enseignement de la gymnastique »⁽¹⁾ dans leur établissement ou de « pourvoir à une vacance »⁽¹⁾. Ceci permet de trouver des emplois aux membres les plus jeunes de l'U.P.G.F. et contribue à créer un esprit de corps par « la proximité dans l'espace social »⁽²⁾ et « l'affinité des dispositions »⁽²⁾ conditions nécessaires mais insuffisantes, pour fonder un véritable esprit de corps.

(1) Collot - Laribe (1982, p.86)

(2) Bourdieu (1985, p.73)

3.6- Les obstacles à l'édification d'un nouveau corps de professeurs

Cet esprit de corps (professoral), qui existera lorsque pratiquement tous les professeurs passeront par les ENSEP⁽¹⁾ en gros pendant la période 1933 - 1955⁽²⁾, est à l'état naissant dans les années 1880 et le restera - c'est une hypothèse - tant que les professeurs enseigneront à temps partiel dans le monde scolaire et qu'ils ne recevront pas un minimum commun de formation initiale.

En effet les logiques et les structures militaires, commerciales, ecclésiastiques, sociétaires, médicales et scolaires sont différentes et freinent la constitution d'une identité professionnelle à caractère professoral et scolaire.

Bref, selon notre hypothèse la polyappartenance structurelle pendant la durée du temps de travail et l'absence d'une formation initiale scolaire et civile⁽³⁾, empêchent la construction d'une identité professionnelle forte ou semblent en tout cas peu propices à forger un

(1) D'après Parlebas (1986, p.4)

(2) Date à laquelle en raison de la pénurie de professeurs il deviendra possible de préparer la seconde partie du professorat d'EPS dans certains CREPS

(3) Le seul établissement assurant une formation commune est l'Ecole Normale militaire de Joinville

esprit de corps car, venant d'horizons professionnels différents, ces adultes se sont déjà formés - sur le tas - empiriquement.

La seule chose qu'ils aient en commun c'est d'être des praticiens. Certains se tourneront aussi vers la théorie, d'autres (et cela est vrai encore aujourd'hui), ne jureront que par l'empirisme.

Ainsi, dès les origines de la constitution du groupe des professeurs de gymnastique, d'une Union, doit-on enregistrer et leur désir d'unification et leurs raisons d'être divisés.

3.7- Désir d'unification et premières divisions

L'Unification se construit :

- dans les actions de défense d'intérêts professionnels communs;
- à partir d'une même perception de la condition de professeur de gymnastique : « nulle profession autre que la nôtre n'avait peut-être aussi besoin d'être défendue considérant les abus signalés et la place minime qui nous

est accordée dans l'enseignement et dans l'opinion publique »⁽¹⁾;

- dans l'opposition aux principaux concurrents que sont les militaires, les instituteurs et pendant une courte période les professeurs de jeux;.

- dans la frustration provoquée par la mise à distance de Demy, le peu de considération de la part des professeurs de disciplines intellectuelles et l'arrogance des aristocrates sportifs qu'ils soient adultes ou lycéens;

- dans la recherche du développement de la gymnastique et l'édification d'une seule et même méthode⁽²⁾ appliquée par tous (ce qui sera maintes fois réclamé au cours de l'histoire de l'EP mais jamais réalisé).

Les divisions proviennent :

- des instances au sein desquelles les professeurs de gymnastique ont été formés : armée / civil et dans le civil : secteur commercialisé / sociétés de gymnastique , Ecoles Normales d'Instituteurs / cours et conférences;

- des attitudes à adopter vis-à-vis des concurrents;

- de l'opportunité de la création d'une Ecole Normale civile de gymnastique car certains y voient une mainmise possible de la part des directeurs de grands gymnases du

(1) In *La gymnastique française*, n°1, 1^{er} février 1885, p.7. cité par Collot - Laribe (1985, p.155)

(2) « Ne faut-il pas établir une instruction uniforme, qui, par une entente de toutes les idées, combattrait avec succès, la diversion d'enseignement qui aurait amené la désunion complète des professeurs » In *La gymnastique française*, n°1, 1^{er} février 1885. Cité par Collot - Laribe (1982, p.166)

secteur commercialisé ou de médecins ambitieux, qui veulent régenter la gymnastique, d'autres sont contre l'élévation des conditions d'accès à la profession ce qui signifierait sélection par le niveau d'instruction (on retrouvera un phénomène semblable dans les années 1970 où une fraction de professeurs d'EPS verra d'un mauvais oeil les débuts de l'intégration universitaire);

- des appuis à rechercher : politiques ou scientifiques ou scolaires ou médicaux ou militaires ?

- d'une pluralité des méthodes y compris les diverses influences étrangères dans le choix des pratiques : quelle forme de gymnastique ? quelle place pour les jeux ?

- des différences de conceptions pédagogiques comme point particulièrement sensible et qui sera évité lors des congrès annuels de l'U.P.G.F. : « l'homogénéité s'obtient en traitant les sujets syndicaux et professionnels, ils monopolisent les congrès. Les sujets pédagogiques, beaucoup plus diviseurs auront une très petite place »⁽¹⁾.

L'analyse des vœux exprimés lors du premier (1887) et du deuxième (1889) congrès national de gymnastique, organisé par l'U.P.G.F. montre que le consensus se fait autour de l'amélioration du statut des professeurs de gymnastique et de leur discipline.

(1) Collot - Laribe (1982, p.118)

C'est ainsi que les points suivants sont abordés en 1887 :

- élévation du niveau d'exigence dans le domaine des connaissances scientifiques, pédagogiques et militaires lors des examens de gymnastique;
- mise en place pour préparer les candidats, de cours spéciaux encadrés par des professeurs délégués par le ministre de l'Instruction publique;
- création d'une Inspection générale et d'un emploi d'inspecteur par académie;
- classement et nomination ministérielle pour tous les professeurs de gymnastique faisant partie de l'Instruction publique (conditions 12H minimum de service par semaine, 16H maximum);
- droit à la pension de retraite limité à 25 années de service et à 55 ans d'âge;
- obligation de posséder le C.A.E.G. pour enseigner la gymnastique dans les écoles et les gymnases privés;
- révision des méthodes et des programmes d'enseignement de la gymnastique par une commission spéciale mise en place par le Ministre de l'Instruction publique;
- consultation des professeurs avant l'installation des gymnases;
- intégration de la gymnastique dans tous les examens universitaires;
- alignement des récompenses accordées aux élèves en gymnastique, sur les autres disciplines.

Une commission chargée de réviser les programmes d'enseignement de la gymnastique ayant été mise en place en 1887, les vœux de 1889 en tiendront compte. Certains seront assez semblables aux précédents quant aux points abordés mais souvent plus étendus quant au champ d'application c'est ainsi que :

- la présence d'épreuves de gymnastique est étendue à tous les degrés d'enseignement et aux jeunes filles;
- la possession du C.A.E.G. est exigée pour enseigner la gymnastique dans tous les établissements d'éducation
- les horaires consacrés à la gymnastique doivent tenir compte des directives du Conseil supérieur de l'Instruction publique et des recommandations de la Commission d'hygiène et de la Commission de révision des programmes.

D'autres vœux seront nouveaux comme :

- la demande d'aide des pouvoirs publics dans l'organisation des concours d'exercices physiques entre les établissements scolaires;
- le remboursement des frais occasionnés par des blessures ou accidents survenus alors que le professeur était dans l'exercice de ses fonctions;
- l'alignement des professeurs de gymnastique des collèges et des Ecoles Normales sur ceux des Lycées;
- la création d'une Ecole normale civile de gymnastique.

Ainsi, les préoccupations consensuelles des adhérents de l'U.P.G.F. sont - elles essentiellement statutaires et concrètes.

Ces praticiens ont à coeur d'améliorer leur statut et pour être reconnus de mieux exercer leur métier.

Mais, ces professeurs de gymnastique sont des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle, il ne peut donc s'agir pour eux que d'une formation continue. L'accueil qu'ils réservent aux exemples de leçons est significatif de leurs préoccupations qui sont surtout pratiques et non pas théoriques.

L'analyse des voeux des professeurs de gymnastique et leurs réactions vis-à-vis des cours théoriques et pratiques indiquent : une nette préférence pour une formation professionnelle pratique, la construction progressive d'une identité professionnelle qui se modèle de plus en plus sur l'identité d'enseignant, et une volonté très nette de se rapprocher du Ministère de l'Instruction publique.

3.8- Une stratégie de rapprochement du Ministère de l'Instruction publique difficile à réaliser

Cette manoeuvre de rapprochement en direction du Ministère de l'Instruction publique sera lente difficile et maladroite.

Rapprochement lent d'abord, parce qu'il faudra attendre la demande des médecins et l'appui de quelques hommes politiques sympathisants de la cause de l'Education physique, pour qu'à partir de 1927 soit créés auprès des Facultés de médecine des Institus régionaux d'Education physique (I.R.E.P.).

Rapprochement difficile ensuite, parce que l'Ecole normale militaire de gymnastique de Joinville reste et pour longtemps encore⁽¹⁾ l'instance de référence et de légitimation du monde de la gymnastique.

Cela d'autant plus que « la création des bataillons scolaires (1882) entretiendra pour quelques temps la confusion entre gymnastique et préparation militaire,

(1) Même de nos jours, dans la mémoire de certaines personnes, la compétence gymnastique est liée à l'Ecole de Joinville

renforcée encore par la publication des *Manuels* de 1881⁽¹⁾ et de 1884⁽²⁾ »⁽³⁾.

Les professeurs de gymnastique formés à Joinville ou par des instructeurs militaires resteront dans l'orthodoxie joinvillaise, seule la fraction sensible aux écrits⁽⁴⁾ et aux cours de Demeny se tournera vers le Ministère de l'Instruction publique jugé comme instance de légitimation de la fonction enseignante et surtout comme institution capable de diminuer le nombre de postes d'enseignants de gymnastique occupés "irrégulièrement" par des militaires ainsi que d'exercer un contrôle plus rigoureux sur le niveau d'instruction des candidats au C.A.E.G.

Il semble que la fin de l'épisode des bataillons scolaires, les résultats de la Commission Marey s'objectivant dans la parution en 1891 du *Manuel de gymnastique et de jeux scolaires*⁽⁵⁾ publié par le Ministère de l'Instruction publique et les actions de Demeny ainsi que celles de la Ligue nationale de

(1) *Manuel de gymnastique et d'exercices militaires*

(2) *Manuel de gymnastique et d'instruction militaire*.

(3) Arnaud (1986a, p.35)

(4) *La gymnastique française*, organe de l'U.P.G.F. est diffusé dans toute la France et rend compte régulièrement des cours, conférences et travaux du Cercle, donc de Demeny.

(5) D'après Demeny 1902 (1931, p.IX) car d'après Zoro (1986, p.245) avec photographie à l'appui il s'agirait du *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*

l'Education physique vont contribuer à ce que petit à petit l'U.P.G.F. cherche sa légitimité institutionnelle davantage dans le Ministère de l'Instruction publique que dans le Ministère de la Guerre.

Rapprochement maladroit enfin, car l'U.P.G.F. va commettre des erreurs stratégiques dans le choix des hommes politiques censés lui servir de porte-parole auprès du Ministère de L'Instruction publique.

C'est la cas par exemple de P. Déroulède et de J. Sansboeuf « les deux hommes forts de la Ligue des Patriotes »⁽¹⁾ qui, soutenant l'action du Général Boulanger vont créer un froid entre le gouvernement républicain et l'U.P.G.F. pourtant très proche de lui politiquement.

3.9- L'U.P.G.F. : opposition, identité, totalité

L'U.P.G.F. n'est pas un mouvement social au sens où le définit Touraine⁽²⁾ c'est tout au plus un groupement

(1) Collot - Laribe (1982, p.250)

(2) « J'entends en principe par mouvements sociaux l'action conflictuelle d'agents des classes sociales luttant pour le contrôle du système d'action historique » Touraine (1973, p.347)

qui cessant d'être « indifférencié »⁽¹⁾, percevant des similitudes de condition de travail et d'absence de reconnaissance sociale, va constituer une association professionnelle (8 mars) précédant de très peu la loi Waldeck-Rousseau (21 mars) autorisant officiellement les syndicats.

Mais parce que les origines sociales et l'appartenance de classe des professeurs de gymnastique ne sont pas semblables à celles de leurs principaux concurrents et même de leurs alliés, il nous paraît possible d'utiliser - avec précaution - les principes d'identité, d'opposition et de totalité proposés par Touraine⁽²⁾.

En effet, c'est bien au cours des rapports sociaux entre les gens du Cercle et quelques professeurs de gymnastique participant aux travaux du Cercle que va naître l'opposition entre deux catégories d'acteurs : théoriciens, petits bourgeois, instruits, concepteurs / praticiens, d'origine populaire, peu instruits (sauf militairement), applicateurs.

(1) Boudon et Bourricaud (1982, p.250)

(2) Touraine (1973, pp. 360-368)

Cette opposition sera déterminante dans la création de l'U.P.G.F.

Stigmatisés comme, peu instruits et comme praticiens par le théoricien Demeny, celui-ci - bien que défendant la cause d'une E.P scientifique - va bientôt se présenter comme un adversaire. Il contribuera ainsi à la construction sociale d'une nouvelle identité gymnastique⁽¹⁾ (scientifique) contre toutes celles qui ne le sont pas et en 1903 à l'identité Education physique contre l'identité gymnastique.

En effet, les premiers "sortants" du Cours supérieur de l'Université créeront l'« Association amicale des professeurs d'éducation physique de France et des colonies »⁽²⁾.

Cette nouvelle définition de l'acteur par lui-même i.e. dans la perspective de Touraine cette nouvelle identité, nous paraît constituer une étape importante dans la genèse d'un corps professionnel confronté à des adversaires multiples.

(1) « Le principe d'identité est la définition de l'acteur par lui-même » Touraine (1973, p.361)

(2) Bernard, Pociello, Vigarello (1975, p.716)

Le principe de totalité⁽¹⁾ nous aide à rappeler que si l'Education physique peut sembler à certains un objet anodin, elle est toujours dans un système d'action historique un objet d'enjeux quant aux versions conflictuelles des modèles culturels proposés par les dominants et les dominés car de façon directe ou indirecte l'e.p. sociétale et par conséquent l'EP scolaire (dès qu'elle existe concrètement), font partie des moyens du contrôle social exercé par les classes dirigeantes sur les classes dirigées.

Autre composante d'une identité professionnelle en voie de renouvellement : celle d'éducateur.

Là encore, le terme n'est pas nouveau et, les professeurs de gymnastique ne l'ont pas inventé, mais ils vont s'en emparer pour construire leur identité en s'opposant aux moniteurs et aux instructeurs, dans un système d'action historique où la classe dirigeante propose à sa jeunesse une forme pré et pro-militaire d'Education physique⁽²⁾ et (civique).

(1) « Le principe de totalité n'est rien d'autre que le système d'action historique » Touraine (1973, p.363)

(2) « Depuis quelques années un sentiment patriotique très louable a conduit les éducateurs de la jeunesse à préparer de bonne heure des défenseurs du pays.(...). L'importance du but à atteindre a produit un réveil de l'opinion, une véritable renaissance de la gymnastique » Marey (10 nov.1888) *Rapport adressé à M.Le Ministre*, au nom de la Commission de gymnastique. Cité par Collot - Laribe (1982, p.205)

3.10- Conclusion

En résumé l'U.P.G.F. née d'une mise à distance de la part de Demeny et de la volonté de défendre des intérêts professionnels communs va trouver dans les rejets, les critiques, les menaces et les humiliations, des ressources lui permettant de se construire une identité en s'opposant aux acteurs individuels et collectifs avec lesquels elle est en concurrence, et en bénéficiant aussi de leur aide lorsque dans certaines situations, leurs intérêts devenus un instant communs, en font des alliés.

Bref, l'Union des professeurs de gymnastique de France préfigure le Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement public et *la gymnastique française*, organe de l'U.P.G.F., préfigure le SNEP, organe de l'actuel syndicat des professeurs d' EPS.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner le rôle joué par la Ligue nationale de l'Education physique comme soutien aux actions de Demeny dès la fin des années 1880.

Quelle est la part qui revient à cette Ligue dans le développement de l'EP ? c'est ce que nous allons étudier maintenant.

4) LA LIGUE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE
(L.N.E.P.), 1888 ET PASCHAL GROUSSET
(1844-1909)

4.1- Précisions méthodologiques

Le minimum d'ordre chronologique, car tout discours tout écrit a un commencement et une fin et oblige de ce fait à présenter de façon isolée chacun des groupes que nous analysons, nous incite à rappeler qu'en réalité, même si leur date de naissance sont différentes et chacun a sa vie propre, leur existence n'a de sens que rapportée les unes aux autres dans un jeu qui est fait d'alliances et de concurrences externes et internes, ainsi que rapportée à la société globale.

En effet, si l'Education physique est le phénomène que nous étudions et dans cette deuxième partie l'histoire notre laboratoire, c'est bien le social qui nous intéresse et l'Education physique est un endroit où se vérifie pas trop mal ce que l'expérience ordinaire nous apprend, et que la sociologie étudie scientifiquement : les différences sociales .

Ce que certains historiens de l'EPS auraient tendance à oublier⁽¹⁾, ne saurait être accepté par le sociologue.

4.2- La mise à distance des professeurs de gymnastique

Nous avons signalé la distance sociale qui sépare les producteurs d'idées et de savoirs scientifiques appartenant au Cercle de gymnastique rationnelle, des producteurs de pratiques gymnastiques appartenant à l'U.P.G.F.

La distance sociale séparant les membres fondateurs de la Ligue nationale de l'Education physique (L.N.E.P.) des membres de l'U.P.G.F. est importante⁽²⁾, il en est de même avec le Comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation (Coubertin) fondé aussi en 1888 et la Ligue girondine d'Education physique créée la même année (Dr Tissié).

(1) Par exemple : « Arnaud [1991] discute de l'autonomie de l'école par rapport au culturel comme si Durkheim, ou Bourdieu et Passeron n'avaient jamais rien écrit » Defrance (1992, p.84)

(2) Le Président du Bureau provisoire de la L.N.E.P. est Marcelin Berthelot « ancien ministre de l'Instruction publique, Docteur, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences » Collot - Laribe (1982, p.191)

On comprend assez facilement ce qui peut séparer un professeur de gymnastique du chercheur qu'est Demeny, du Baron qu'est de Coubertin et du médecin devenu notable qu'est le Dr Tissié.

En revanche, on peut se demander pourquoi « aucun professeur de gymnastique ne figure parmi les adhérents »⁽¹⁾ de la Ligue nationale de l'Education physique, alors qu'en 1891, 139 instituteurs⁽¹⁾ sur un total de 962 membres en font partie.

Comme réponse, nous émettons l'hypothèse qu'en réalité, ils ne font pas partie de la « société enseignante »⁽²⁾, car dépourvus de diplôme d'enseignement général⁽³⁾ leur très faible capital culturel⁽⁴⁾ les éloigne, même des instituteurs, dont les origines sociales sont pourtant assez proches des leurs.

(1) Collot - Laribe (1985, p.156)

(2) Expression que nous empruntons à Prost (1968, p.323) cinquième partie : l'apogée de la société enseignante pp.323-402

(3) L'obtention du C.A.E.G. ne nécessite pas la possession d'un diplôme d'enseignement général

(4) Tel que mesuré par le niveau de diplôme (scolaire et universitaire)

4.3- Paschal Grousset

Lorsqu'en octobre 1888, Paschal Grousset⁽¹⁾, connu par ses livres⁽²⁾ et ses articles⁽²⁾, fonde la Ligue Nationale de l'Education physique, celle-ci va bénéficier immédiatement des concours les plus prestigieux : « à côté de Marcelin Berthelot, qui acceptera la présidence d'honneur, et du Pr Marey président, on trouve dans le Comité de direction des personnalités éminentes et aussi diverses que le sculpteur Bartholdi, l'architecte Charles Garnier, le romancier Jules Verne »⁽³⁾.

La Ligue a des préoccupations « hygiénistes (lutte contre le surmenage scolaire) »⁽⁴⁾. Elle est créée avec le souci de redonner vie à des formes traditionnelles du sport (proches des jeux), mais aussi pour « bloquer les effets de l'Union des sociétés françaises de sports

(1) Paschal Grousset (1844-1909) « Après des études secondaires au Lycée Charlemagne, fait durant 4 ans des études de médecine qu'il abandonne pour se tourner vers le journalisme. Est un opposant résolu du régime impérial mais s'engage durant la guerre de 1870. Elu membre du Gouvernement provisoire de la Commune est désigné comme délégué aux relations extérieures. Condamné à la déportation par le Gouvernement de Versailles il est envoyé à la Nouvelle Calédonie en 1872. Il s'en échappe en 1874 en compagnie de Rochefort et se réfugie en Angleterre où il enseigne. Rentre en France lors de l'amnistie de 1880. En 1893 il devient député du XII^e arrondissement de Paris et le restera jusqu'à sa mort. Ecrivain de talent, il collabore avec Stevenson à la rédaction de *L'Ile au Trésor* et avec Jules Verne pour *L'Epave du Cynthia*. Il laisse de nombreux ouvrages qu'il a le plus souvent signés sous les pseudonymes de Philippe Daryl ou d'André Laurie » Thibault (1972, p.101). Sur Grousset, voir par exemple Le Targat (1981 et 1986) et Collot - Laribe (1982 et 1986).

(2) En 1880, Grousset publie le premier ouvrage d'une suite de 14, intitulés *La Vie de Collège en Angleterre*, (sous le pseudonyme d'André Laurie), qui sera un immense succès de librairie (23 000 exemplaires). Dans les colonnes du Temps il rend compte d'une enquête sous le titre *Les Jeux Scolaires et l'Education physique* qui donnera lieu à publication avec comme nom d'auteur Philippe Daryl. D'après Le Targat (1981 et 1986).

(3) Thibault (1972, p.116)

(4) Chambat (1980, p.142)

athlétiques⁽¹⁾ (U.S.F.S.A.), fondée un an plus tôt par Coubertin dans le but de propager et régler les sports anglais en France »⁽²⁾.

Il faut noter ici l'opposition très vive entre l'ancien membre du gouvernement provisoire de la Commune qu'est Grousset et le baron Pierre de Coubertin⁽³⁾ : « Coubertin haïssait Grousset »⁽⁴⁾.

Partisan non pas d'un hygiénisme frileux et craintif, Grousset préconise un hygiénisme de pleine nature.

Il va déployer « une activité inlassable pour promouvoir les Jeux français »⁽⁵⁾ tout en s'inspirant des sports anglais qu'il estime « avoir été copiés des Jeux français »⁽⁵⁾.

(1) En réalité, à cette date il s'agit de son "ancêtre" l'Union des sociétés française de course à pied

(2) Holt (1980, p.257)

(3) Fils d'une famille noble (...) il comptait parmi ses ancêtres des Italiens de haute noblesse, des chevaliers normands, des bourgeois fortunés, qui conservaient des traditions seigneurales » Legrand et Ladegaillerie (1970, p.101) t.1.

(4) Bonhomme (1986, p.42)

(5) Collot - Laribe (1985, p.156)

4.4- La Ligue et la politique

D'un point de vue politique, la Ligue se présente « comme un comité radical-socialiste »⁽¹⁾ et comme une force d'opposition face aux « progressistes »⁽²⁾, eux-mêmes successeurs des « opportunistes »⁽³⁾.

La Ligue n'est composée que de gens ayant à voir avec l'enseignement, elle comprend en 1891 :

- des enseignants, depuis les instituteurs jusqu'aux professeurs de faculté;
- des chefs d'établissement des trois ordres d'enseignement, dont le directeur de l'ENS de la rue d'Ulm et de l'ENS de St Cloud, le directeur du Collège Sainte Barbe, celui de l'Ecole Monge et de l'Ecole Alsacienne;
- du personnel d'inspection et de l'administration de l'Instruction publique jusqu'à un très haut niveau puisqu'il y a de nombreux recteurs et les directeurs de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

(1) Collot - Laribe (1985, p.156)

(2) « On donne le nom de Progressistes aux Républicains modérés qui gouvernent la France entre 1893 et 1898 (...). Adversaires de tout bouleversement, ils entendent lutter contre l'anarchisme et le socialisme et sont disposés à s'entendre pour assurer l'ordre avec les catholiques ralliés, sans pour autant renoncer à la législation laïque établie par les opportunistes » Gisèle et Serge Berstein (1987, p.250)

(3) « on donne le nom d'opportunistes à la fraction des Républicains qui, après la naissance du régime [III^e République], considère que la République n'aura d'avenir que si elle est admise par la masse de la population française, que le suffrage universel rend souveraine (...). Les principaux théoriciens sont Gambetta et Ferry, cependant que ce dernier et Freycinet apparaissent comme les praticiens de ce courant » Ibid, p.224.

Le champ d'action de la Ligue va être l'enseignement avec des visées politiques qui impliquent des changements dans l'éducation.

Parlant du « degré d'éducation »⁽¹⁾ lors d'un discours prononcé le 25 mai 1884, Georges Clémenceau⁽²⁾, qui deviendra l'un des six vice - présidents de la Ligue au moment de sa création dira : « J'affirme que toute la politique d'une démocratie, c'est de faire émanciper le groupe le moins éclairé, dans le plus bref délai possible, par le groupe qui a l'avantage des lumières et de l'éducation »⁽¹⁾.

Les adhérents de la Ligue ont en commun avec ceux de l'U.P.G.F. de s'intéresser à l'éducation physique mais plutôt en tant qu'intellectuels engagés produisant des discours qui visent, à travers la critique du système d'éducation et donc de l'E.P. à promouvoir une autre politique, la présence d'autres hommes au pouvoir.

Là encore l'écart entre théoriciens et praticiens existe.

(1) Collot - Laribe (1982, p.75)

(2) Georges Clémenceau (1841-1929)

4.5- L'U.P.G.F. et la Ligue : inquiétudes

Les propositions de la Ligue, ainsi que les écrits et les actions de Pascal Grousset vont inquiéter parfois l'U.P.G.F., mais au total elle vont plutôt être bénéfiques pour les professeurs de gymnastique.

L'inquiétude va surtout venir de l'importance que la Ligue accorde aux Jeux dans l'éducation :

- premièrement comme pratique attrayante et libérée, contre une pratique gymnastique austère et contraignante, qui, si elle était intégrée dans les écoles, risquerait de faire perdre son caractère de sérieux à la gymnastique, donc, son statut de discipline d'enseignement;
- deuxièmement, si les Jeux sont importants il faut former des maîtres spéciaux pour les faire pratiquer.

Aussi l'initiative de Pascal Grousset en 1890 de créer « au Bois de Boulogne, une Ecole Normale des Jeux scolaires où tous les jeux de la vieille France furent ressuscités, étudiés et pratiqués »⁽¹⁾ sera-t-elle, mal

(1) Le Targat (1981, p.80)

accueillie⁽¹⁾ par certains professeurs de gymnastique craignant de se voir écartés du système scolaire au profit des professeurs de jeux.

Or cette crainte est fondée car « depuis le vote des lois scolaires de 1882, la ville de Paris et les enseignants de l'Ecole Primaire ont fait des jeux et du Plein - Air un outil pédagogique important »⁽²⁾.

Les Cercles de jeux et l'Ecole Normale des Jeux scolaires encadrés par des professeurs de gymnastique de la ville de Paris et des instituteurs, bien que fonctionnant le jeudi après-midi représentent une menace sérieuse vis-à-vis de la gymnastique scolaire et de ces enseignants.

Néanmoins, la menace des jeux ne sera pas perçue de la même manière par l'ensemble des professeurs de gymnastique et là où certains voient le risque de perdre leur fonction, d'autres font confiance aux autorités administratives et politiques de la Ligue.

(1) « Il m'a été rapporté que certains établissements avaient substitué les jeux à la gymnastique, de telle sorte qu'un professeur de jeux a pris la place d'un professeur de gymnastique (...). J'y suis intéressé comme vous à ne pas voir supprimer nos fonctions » Fromenteau, Professeur de gymnastique au Lycée de Vanves, et à l'établissement de Saint-Nicolas à Issy. Cité par Collot - Laribe (1982, p.92)

(2) Ibid, p.193

C'est le cas de Defrançois, professeur de gymnastique au lycée de Reims depuis 49 ans (dont 36 ans dans le même lycée), considéré comme le « sage de l'U.P.G.F. »⁽¹⁾ lorsqu'il prononcera ces mots : « il n'est jamais entré dans la pensée de tous ceux qui font partie de la Ligue d'Education physique, à partir du Président de la République, des différentes facultés de médecine, des sciences, des lettres de remplacer le gymnastique par les jeux (...). Il n'est jamais entré dans leur pensée de diminuer ni la valeur de la gymnastique, ni l'autorité, ni le savoir des professeurs (...). Nous n'avons pas à intervenir (...) gardons nous d'entrer dans l'examen des jeux, nous devons nous borner à la question de la gymnastique »⁽²⁾.

Mais, la menace de l'existence de professeurs de jeux sera de courte durée et le départ de Cadlot⁽³⁾, chef des jeux de la Ligue entraînera le fin de l'Ecole Normale des Jeux scolaires.

Celle-ci sera aussitôt remplacée à l'initiative de Grousset par un Institut libre d'Education physique en 1891.

(1) Collot - Laribe (1982, p.193)

(2) Ibid, p.93.

(3) Cadlot (Ingénieur électricien) « est délégué au Lycée Ampère de Lyon pour y diriger les exercices de plein air » Ibid, p.141.

Cet épisode correspond à une collaboration entre Demeny et Grousset dont l'histoire nous montre qu'elle profitera aux professeurs de gymnastique, comme la plupart des actions de la Ligue et de Grousset d'ailleurs.

4.6- L'U.P.G.F., la Ligue et Grousset : apports

Examinons les apports légués par la L.N.E.P et Paschal Grousset :

- l'hygiénisme prôné par la ligue et qui aboutira à des réformes dans les internats n'est pas une préoccupation première pour l'U.P.G.F., La demande de plus d'hygiène, formulée par des groupes de pression souvent concurrents (Comité Jules Simon, L.N.E.P., Ligue Girondine d'EP) va conduire le nouveau ministre de l'Instruction publique, Léon Bourgeois, le 7 juillet 1890, à faire paraître une circulaire « relative à l'éducation physique et l'hygiène dans l'enseignement secondaire »⁽¹⁾.

Ce texte accorde une place importante à l'Education physique comme « volet de l'éducation totale que l'établissement doit dispenser »⁽²⁾ et dans une lettre jointe à la circulaire, adressée aux enseignants des

(1) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.169) t.1

(2) Thibault (1972, p.113)

lycées et des collèges Léon Bourgeois précise : « ce n'est pas un caprice d'opinion et une mode, c'est une pédagogie mieux informée et plus attentive à tous les besoins de la jeunesse qui impose à L'université ce souci des exercices physiques »⁽¹⁾.

Ce rapprochement de l'Education physique et de l'hygiène reconnu et voulu jusqu'aux plus hauts sommets de l'Etat est une véritable aubaine pour les professeurs de gymnastique qui s'empareront de cet argument. Aujourd'hui les objectifs de Santé liés à la pratique de l'EPS scolaire sont parmi les premiers arguments justifiant la présence de cette discipline dans l'enseignement.

- L'hygiénisme suppose des pratiques en rupture avec la gymnastique pointilleuse et en salle. Il s'agit au contraire de promenades, de jeux voire de sport, en plein air, avec davantage de liberté accordée aux élèves et la participation discrète de jeunes maîtres : « je verrai aussi avec satisfaction nos jeunes maîtres se mêler aux divertissements des élèves, les diriger même discrètement au besoin. Je veux qu'ils sachent qu'il y a autant de mérite à organiser une récréation qu'à assurer la discipline dans une étude »⁽²⁾.

(1) Thibault (1972, p.113)

(2) Léon Bourgeois (7 juillet 1890). Cité par Thibault (1972, p.114)

Ce dernier point indique tout ce qui sépare les activités intellectuelles des activités physiques, il n'empêche que l'affirmation des bienfaits du Plein Air - sans cesse renouvelée parce que difficile à mettre en place - apportera par la suite un surcroît d'horaires aux professeurs d'Education physique en même temps que la légitimation administrative et médicale de nouvelles pratiques scolaires (y compris le sport).

L'influence du modèle anglais qui utilise le sport comme moyen d'éducation, commence à se faire sentir dans le système scolaire.

Les professeurs de gymnastique résisteront longtemps à cette intégration du sport mais celle-ci sera réalisée progressivement et aboutira à l'EPS que nous connaissons aujourd'hui.

- A l'actif de Grousset, il faut mettre l'organisation et la création en mai 1889, à Paris, du premier Lendit⁽¹⁾.

(1) « le mot Lendit est un symbole. Au moyen Age, au Pré-Saint Gervais et à Saint-Denis, les écoliers et étudiants, Recteur en tête se rassemblaient le jour de la foire du lendit (foire du jour-dit, de l'en-dit, du lendit) pour faire provision de parchemin. La jeunesse, ne perdant pas ses droits, en profitait pour se livrer à des jeux de plein air » Legrand et Ladegaillerie (1970, p.95)

Ce premier Lendit comprend une série de 12 concours : « bicycle, paume, disque, marche, course à pied, aviron, natation, équitation, saut, escrime, tir et boxe française »⁽¹⁾.

Chaque concours donne lieu à un classement distinct (individuel) et à un classement en vue du championnat des écoles.

Il est clair que ce premier Lendit préfigure ce que deviendront les championnats de sport scolaire et universitaire en même temps qu'ils prennent des formes de (pratiques) et une identité qui, tout en étant proches du sport n'en sont pas moins un peu différentes.

En effet, ce sport même s'il présente un côté compétitif et élitiste n'est ni aristocratique⁽²⁾ ni ségrégatif⁽³⁾, ni sexiste⁽⁴⁾,

(1) Le Targat (1986, p.43)

(2) « Le premier comité olympique comptait je ne sais plus combien de Ducs, de comtes, de lords, et tous de vieille noblesse » Bourdieu (1980, p.179)

(3) Le statut d'Amateur cher au mouvement olympique, a été défini en Angleterre (1866) par l'Amateur Athletic Association : « est amateur tout gentleman qui n'a jamais pris part à un concours public ouvert à tous venants (...) n'est ni ouvrier, ni artisan, ni journalier » d'après Legrand et Ladegaillierie (1970, p.109) t.1.

(4) Au moment des J.O. d'Amsterdam (1928) : « Coubertin, malade, ne peut assister aux Jeux. Dans un message, après avoir rappelé les principes de l'olympisme, il confirme son hostilité maintes fois exprimée, à l'organisation d'épreuves féminines, plus tard il suggéra que le rôle des femmes soit limité à couronner les vainqueurs » Gillet (1967, p.1209). En réalité, les femmes « sont admises aux Jeux Olympiques depuis 1900 (tennis et golf), et se sont vu accorder aux Jeux d'Amsterdam, en 1928, quelques épreuves d'athlétisme (100m, 800m, 4x100m, saut en hauteur et lancement du disque » Marie Thérèse Eyquem (1967, p.1299).

comme a pu l'être le sport olympique (moderne) à ses débuts.

Alors que le sport olympique deviendra une vitrine, une boutique, un commerce où l'argent et le spectacle sont roi, le sport scolaire et universitaire deviendra un sport ouvert à tous et à toutes, une pratique active et non pas, un spectacle où le nombre de gens assis l'emporte sur ceux qui sont en action.

La philosophie du sport⁽¹⁾ de Grousset deviendra plus tard celle des professeurs d'EPS lorsqu'après avoir longtemps résisté à l'introduction du sport en EP il s'en empareront comme moyen d'éducation, mais, dépouillé de ses origines aristocratiques.

Il y a là, l'une des facettes de ce qui deviendra l'identité EPS scolaire et l'opposition entre le sport coubertinien et le sport groussetien préfigure les débats actuels à l'intérieur du champ de l'EP scolaire - dont le sport scolaire et universitaire font partie- entre les tenants d'un sport pur et dur réservé à une élite mettant de côté les faibles, et les tenants d'un sport qui doit être accessible à tous y compris aux faibles.

(1) « La constitution d'un champ des pratiques sportives est solidaire de l'élaboration d'une philosophie du sport qui est une philosophie politique du sport » Bourdieu (1980, p.178)

Nous nous trouvons ici en présence d'un des traits saillants de l'identité EPS, formulé dès 1902 par Demeny⁽¹⁾ :

L'éducation physique s'adresse à tous, aux faibles surtout.

Ceci explique que les professeurs d'EPS d'aujourd'hui ne sont pas contre le sport mais ne sont pas non plus pour un sport qui élimine les élèves les plus faibles.

- En attendant la construction de cette identité EPS mi-sportive, ni-sportive par les enseignants d'EPS eux-mêmes, mais existant en germe, parce que faisant partie de leur histoire⁽²⁾ i.e. de leur inconscient⁽²⁾ groupal, Grousset va contribuer fortement à renforcer, dans l'opinion et par conséquent dans celle des professeurs de gymnastique, l'identité Education physique grâce en particulier au bulletin de la Ligue dont le titre est précisément l'Education Pysique, et cela dès 1888.

Cette action confirmée et amplifiée par Demeny sera continuée par Georges Hébert et reprise par les

(1) *In Les Bases scientifiques de l'Education physique*

(2) « l'inconscient d'une discipline, c'est son histoire » Bourdieu(1980, p.81)

enseignants d'EPS à travers la Revue EPS qui est actuellement la revue la plus lue⁽¹⁾ par les enseignants (d'EPS).

- Tout ce que va entreprendre Grousset dans le domaine des Jeux va aboutir à leur reconnaissance par les plus hautes autorités de l'administration de l'Instruction publique puisque le rapport de Grousset sur les jeux scolaires, « joint à celui de G. Demeny est à l'origine d'un cours d'éducation physique, le premier de ce genre à Paris »⁽²⁾.

Comment ne pas reconnaître non plus l'influence de Grousset dans le Manuel de 1891 intitulé *Manuel de gymnastique et de jeux scolaires*.

Désormais les Jeux feront partie intégrante des pratiques scolaires de l'Education physique. Il est vrai que leur part sera réduite à mesure que le processus de sportivisation de l'EP ira grandissant, mais jamais ils ne seront exclus des programmes du 1^{er} cycle du second degré ni de ceux du premier degré. Les classes maternelles leur accorderont une place de choix et la

(1) 25 000 abonnés en 1992 pour une profession qui compte 30 000 enseignants d'EPS

(2) Le Targat (1981, p.81)

part qui doit revenir aux Jeux dans l'éducation sera l'objet de nombreux débats⁽¹⁾ en particulier dans les années 1970.

Ainsi les Jeux comme les Sports sont des éléments structurant du champ de l'EPS non seulement en tant que pratiques mais aussi en tant que philosophies : à l'hédonisme ludique s'oppose l'ascétisme sportif.

Ces deux pôles existent encore aujourd'hui, nous avons pu les repérer lors de nos entretiens, ils font partie d'une dimension qui structure fortement les conceptions pédagogiques des enseignants d'EPS, leur système de représentations symboliques et leurs pratiques professionnelles.

- En créant l'Institut libre d'Education Physique (9 mars 1891) Grousset va permettre à Demeny de poursuivre les actions de formation qu'il avait commencées dans le cadre du cercle de gymnastique rationnelle.

(1) Comme l'atteste par exemple le numéro hors série (sans date) de la Revue des C.E.M.E.A. *Vers l'Education nouvelle* qui rend compte de Journées d'études (7 au 11 mai 1973) qui s'intitule : L'activité ludique dans le développement psychomoteur et social de l'enfant.

Là encore l'identité Education physique est affirmée contre l'identité gymnastique et Demeny va pouvoir diffuser, en prenant appui sur ses travaux de laboratoire, sa conception du mouvement⁽¹⁾ arrondi, continu, complet et rythmé contre, la conception suédoise d'une gymnastique faite d'attitudes.

4.7- Conclusion

Ainsi Grousset participe-t-il aux cinq processus de la dynamique de l'EPS :

- en offrant à Demeny une structure d'enseignement il contribue indirectement (Grousset est un littéraire et un homme politique ce n'est pas un chercheur) au développement de la scientifisation de l'Education physique;
- en ne rejetant pas la gymnastique mais en y ajoutant les Jeux, le Plein Air, la gymnastique naturelle⁽²⁾, l'entraînement humain et le sport Grousset apporte momentanément sa définition à un processus qui, lui, sera constant en Education physique : l'éclectisme
- en incluant dans la renaissance physique : le Rugby, le Football, la Boxe, l'Equitation etc, Grousset n'est pas

(1) Celui qui relancera dans les années 1960 le processus de scientifisation de l'EP : le professeur d'EPS devenu médecin, Jean Le Boulch, intitulera l'un de ses ouvrages majeurs, Vers une science de mouvement humain(1971)

(2) Qui préfigure Hébert avec son Education physique virile et morale par la Méthode Naturelle

étranger au processus de sportivisation⁽¹⁾ de l'Education physique;

- par ses appuis politiques et administratifs au sein du Ministère de l'Instruction publique, par ses livres et par le bulletin de la Ligue, Grousset concourt à la reconnaissance de l'utilité sociale de l'éducation physique et renforce le processus de scolarisation de l'Education physique;

- Enfin, oeuvrer dans les quatre processus précédents c'est, non pas à la manière d'un avocat, mais de façon indirecte contribuer à défendre l'Education physique et par conséquent les enseignants qui en ont la charge. Ce faisant, Grousset contribue au processus de "corporatisation" (au double sens de constitution d'un corps de spécialistes qui vivront de l'EP scolaire et constitution d'un syndicat).

Alors que Collot - Laribe⁽²⁾ parle « d'une disparition de la Ligue après une dizaine d'années » ce qui correspond à une existence de 1888 à 1898, Le Targat⁽³⁾, écrit qu'à partir du 10 décembre 1888 (la Ligue a été créée le 31 octobre 1888) « l'existence de la L.N.E.P. est désormais comptée », pourquoi ? parce que la Ligue girondine d'EP est créée.

(1) Sans oublier que « c'est Paschal Grousset qui le premier, lança en France l'idée d'un rétablissement des Jeux Olympiques » Gillet(1967, p.1198)

(2) 1985, p.160

(3) Professeur d'EPS à l'UFR-STAPS de Nice. Il a élaboré une biographie de Paschal Grousset que certains qualifiaient de style hagiographique mais qui a le mérite de rappeler que Coubertin n'est pas l'unique rénovateur des Jeux Olympiques et que le Dr Tissier n'est pas l'unique inventeur du sport scolaire.

C'est elle que nous allons étudier maintenant en même temps le rôle joué par son leader le docteur Philippe Tissié.

5) LA LIGUE GIRONDINE D'EDUCATION PHYSIQUE
(L.G.E.P.) ET LE DOCTEUR PHILIPPE TISSIE
(1852-1935)

5.1- Le Docteur Philippe Tissié

Il n'est pas facile de trouver les conditions sociales d'émergence de la Ligue girondine d'Education physique, alors qu'existe déjà à Paris une Ligue nationale de l'Education physique.

Peut-être que le fondateur de la Ligue girondine, le Dr Tissié, est-il un « adepte avant la lettre de la décentralisation »⁽¹⁾ ?

En tout cas Tissié est « en rapport avec Grousset depuis 1884 »⁽¹⁾, il connaît et approuve les idées de Grousset et les nouvelles formes de pratique qu'il

(1) Thibault (1968, p.8)

propose, mais « Tissié regrette la part insuffisante faite au vélocipède⁽¹⁾ ».

Tissié qui est médecin et sportif va en quelque sorte faire la démarche inverse de l'histoire du corps professionnel des professeurs d'EPS, puisqu'il partira du sport pour finir par la gymnastique (suédoise), d'où son surnom de « Ling français »⁽²⁾ et son opposition à Demeny.

Tissié n'est pas un héritier⁽³⁾ en tout cas pas en terme de capital économique. Fils d'un instituteur et d'une institutrice, orphelin et chef de famille à 14 ans, Tissié devra à sa santé⁽⁴⁾ et à son courage de devenir médecin en 1887.

Cependant, sa position de, médecin reconnu par le milieu sportif⁽⁵⁾ par l'administration de l'Instruction publique⁽⁶⁾ et par

(1) Thibault (1981a, p.228)

(2) Seurin (1968, p.115)

(3) Pour plus de détails sur la biographie du Dr Tissié voir par exemple : (Seurin, 1968), (Thibault, 1968), (Legrand et Ladegaillerie, 1970), (Thibault, 1972), (Thibault, 1981), (Bonhomme, 1986)

(4) Il dira lui-même qu'il doit sa situation à : « la santé du muscle entretenue par les exercices physiques, la santé de l'esprit, soutenue par l'effort quotidien, et la santé du coeur, que j'ai toujours trouvée dans les joies de la famille auprès de ma soeur - dont j'ai été quelque peu le père ». in *Le Véloce-sport*, février 1893. Cité par Thibault (1981, p.227)

(5) Il est médecin attitré au vélo-clubs bordelais

(6) Il se verra d'abord confier une mission « d'inspecteur des exercices physiques dans les lycées et collèges de l'Académie de Bordeaux » (Ibid, p.230), puis sera chargé en 1898 d'une mission officielle en Suède.

l'Armée⁽¹⁾ ainsi que son mariage avec une jeune veuve de la bourgeoisie, et ses relations bordelaise, font de Tissié, une sorte de notable sûr de lui⁽²⁾, au ton parfois exaspérant⁽³⁾ et se sentant habilité à émettre des jugements autorisés sur tout⁽⁴⁾.

5.2- L'influence durable de la L.G.E.P. et le D^r Tissié

Cela dit, à l'inverse de la Ligue nationale d'EP qui aura une vie courte, la Ligue girondine ne cessera d'exister et existe encore sous un autre nom⁽⁵⁾.

L'influence de la Ligue Girondine et celle de son leader seront importantes. Leurs effets sont toujours sensibles en cette fin de XX^e siècle.

(1) Tissié bénéficiera de « l'assistance technique de l'Armée » Thibault (1981, p.229) et donnera des conférences aux officiers et sous-officiers du 18^e régiment d'infanterie de Pau, grâce à « l'appui et l'amitié du colonel Rochet » commandant ce régiment (Ibid, p.232)

(2) Relatant les difficultés qu'il y a à exercer la fonction d'Inspecteur des exercices physiques Tissié écrira : « Je ne connais rien de plus douloureux, que de se savoir porteur de vérité et d'être obligé de se moquer de soi-même, et, pour durer, de consentir à passer pour un fou ou qui, pis est, pour bouffon » archives départementales des landes, VII, T, 161. Cité par Thibault (1981, p.230)

(3) Comme dans ses aphorismes du style : « Dis-moi comment tu te fatigues, je te dirai ce que tu vaux » ; « Dis-moi comment tu joues, je te dirai comment tu penses ». Cité par Legrand et Ladegaillerie (1970, p.99).

(4) À titre d'exemples : « L'Education physique est une philosophie biologique qui donne le sens de la vie » (in *Revue des jeux scolaires*, déc.1933). « c'est par l'art et la beauté du geste que l'éducation physique sera comprise des masses populaires » (in *L'Education physique*, 1901). Cité par Seurin (1968, p.118 et 122)

(5) Celui de Fédération française d'Education physique et Gymnastique volontaire (1972), après avoir été Ligue française d'EP en 1910, Fédération de Gymnastique Educative en 1953 et Fédération de Gymnastique éducative et de gymnastique volontaire en 1964.

Nous allons nous efforcer de caractériser ces influences et de montrer en quoi elles sont durables et différentes par rapport à celles des autres formes de groupements, s'agissant de l'évolution de l'Education physique.

Les cinq processus précédemment présentés :

"éclectisation", scientification, sportivisation, scolarisation et "corporatisation" nous servirons de grille d'analyse.

- En renonçant à « empiéter sur les attributions des sociétés de gymnastique qui ont la noble et la sainte mission de préparer les jeunes gens au service de la patrie »⁽¹⁾ et en proposant lors du Lendit de 1889 des jeux français traditionnels, des courses et du ballon au pied, Tissié fait preuve d'un « bel éclectisme »⁽²⁾.

Cette volonté de ne rien exclure se traduit dans l'exposé du but de la Ligue girondine lors de sa création le 29 décembre 1888 : « développer la force et l'adresse des enfants et adolescents par tous les exercices du corps et en particulier par la récréation active et les jeux de plein air »⁽³⁾.

(1) Archives de la Ligue girondine. Manuscrit inédit. Cité par Thibault (1968, p.8)

(2) Thibault (1981, p.229)

(3) Article 1^{er} des statuts de la Ligue girondine d'E.P. Cité par Thibault (1981, p.243)

Certes la mission en Suède (1898) va profondément infléchir les conceptions de Tissié : « il en revient ardent promoteur de la méthode suédoise »⁽¹⁾, mais jamais il ne s'opposera aux sports.

Il sera simplement contre la spécialisation : « la recherche du record compose la spécialisation, la spécialisation provoque la déformation du corps qui se moule au sport alors que le sport devrait se mouler au corps »⁽²⁾.

Ce point est l'un des traits d'identité que les professeurs d'EP garderont pour construire leur identité professionnelle, surtout à partir des années 1960, contre l'identité d'entraîneur.

L'identité EPS sera construite "avec-contre"
l'identité sport.

Ainsi, en proposant pour l'éducation physique « deux domaines bien distincts [qui] forment par leur mutuelle

(1) Bonhomme (1986, p.32)

(2) Tissié (1920) *L'Education physique et la race*. Cité par Thibault (1981, p.243)

union un tout bien défini : la gymnastique analytique de *formation*; la gymnastique synthétique *d'application* avec les jeux et les sports »⁽¹⁾, Tissié propose-t-il sa définition de l'éclectisme.

Cet éclectisme est fondé sur un vécu de sportif, sur de nombreuses observations réalisées dans des milieux divers (hôpital, Ecole, Armée) et sur des connaissances scientifiques.

- Tissié, médecin, va justifier les pratiques qu'il propose à l'aide des données scientifiques disponibles à son époque. Il va de ce fait participer au processus de scientifisation de l'Education physique.

Il connaît les différentes formes de gymnastique qu'il qualifie ainsi : la gymnastique française est « athlétique, brillante et difficile »⁽²⁾, la gymnastique suédoise est « hygiénique et facile »⁽²⁾ et « la gymnastique anglaise ou sport »⁽²⁾ est « récréative »⁽²⁾, quant à la gymnastique d'Amoros, semblable à la gymnastique prussienne, ce « n'est pas de la gymnastique c'est du sport aérien, à poids lourds, asphyxiant »⁽³⁾.

(1) Tissié (1914), *Précis de Gymnastique rationnelle*. Cité par Seurin (1968, p.119)

(2) Tissié (1901), *L'éducation physique*. Cité par Thibault (1981, p.231).

(3) Tissié (1914) *Précis de gymnastique rationnelle*. Cité par Legrand et Ladegaillerie (1970, p.92)

Or, pour Tissié la fonction respiratoire est très importante, elle est vitale : « l'homme naît, vit et meurt dans un milieu aérien. Le premier acte de l'enfant qui naît est une inspiration, le dernier acte du vieillard qui meurt est une expiration. On peut vivre plusieurs jours sans manger ni boire, on ne peut vivre plusieurs minutes sans respirer »⁽¹⁾.

Donc, toutes les formes d'activité qui stimulent la fonction respiratoire sont intéressantes, à condition de rester dans certaines limites. Ces limites supposent, que le sujet en train d'agir soit capable de déchiffrer musculairement ce qu'il fait, et apprenne à contrôler ses mouvements, à localiser ses sensations et, à « loger des empreintes musculaires dans les localisations centrales psycho-motrices⁽²⁾ »⁽³⁾.

L'activité nerveuse du sujet prend ici toute son importance : « on doit s'occuper surtout et avant tout de la respiration et de la circulation (...). Toutefois le rôle de la fonction nerveuse est peut-être plus grand encore »⁽⁴⁾.

(1) Tissié (1920) *L'éducation physique et la race*. Cité par Thibault (1981, p.237)

(2) Ce terme utilisé par Tissié reviendra à la mode dans les années 1960, 1970 en France avec la psycho-motricité.

(3) Ibid.,(2), p.238

(4) Tissié (1901), *L'Exercice physique au point de vue Thérapeutique*.Cité par Seurin (1968, p.119)

Dans ces conditions, l'éducation physique devient « l'ensemble des moyens dynamiques et psychiques, dont le mouvement est le plus important, de faire produire au corps humain le maximum de rendement physique, intellectuel et moral avec le minimum de fatigue »⁽¹⁾, véritable « psycho-dynamie »⁽²⁾ dans laquelle s'entremêlent et se suivent actions motrices et actions psychiques.

Ainsi, en fondant les mises en pratique qu'il préconise sur l'anatomie physiologique et sur la physiologie psychologique, Tissié concourt-il à faire de l'éducation physique une science, qu'il définit de la façon suivante : « l'éducation physique est avant tout une science biologique. Elle ne saurait donc être abordée avec l'impulsion exhibitionniste mais avec la raison clinicophysiologique et psychopédagogique »⁽³⁾.

Tissié, homme de science « est lui-même un adepte fervent et un pratiquant des exercices de plein air. Il est aussi en 1880 l'un des premiers à enfourcher une bicyclette »⁽⁴⁾.

(1) Tissié (1920) L'éducation physique et la race. Cité par Thibault (1981, p.238)

(2) « Terme employé par Tissié à partir de 1901 ». Ibid, (1).

(3) Tissié (1914) Précis de gymnastique rationnelle. Cité par Legrand et Ladegaillerie (1970, p.100) t.1.

(4) Ibid., p.90

- C'est par l'intermédiaire des Lendits que Tissié va contribuer, à sa manière, au processus de sportivisation de l'Education physique.

En effet, les Lendits préfigurent et les compétitions scolaires et les associations sportives scolaires, qui deviendront obligatoires dans tous les établissements secondaires en 1945, et auxquelles les enseignants d'EPS devront consacrer 3H (forfaitaires) de leur service hebdomadaire à partir de 1950.

C'est dire l'importance du rôle joué dans ce domaine par "l'initiateur perdant"⁽¹⁾, Grousset et le "continuateur gagnant et déçu"⁽²⁾, Tissié.

Les Lendits secondaires mettent en scène des collégiens et des lycéens, qui jouent et s'affrontent soit individuellement soit par équipes d'établissement, encadrés par des adultes⁽³⁾ qui leur laissent une part de liberté. Les élèves sont enchantés et les craintes d'accidents ou de désordres sont levées.

(1) "perdant" parce que les joutes scolaires d'abord organisées à Paris par Paschal Grousset se solderont par un « échec ». Legrand et Ladegaillerie (1970, p.96) t.1.

(2) "gagnant" parce que les Lendits obtiendront dans le sud-ouest un grand succès et "déçu" parce que les lendits seront supprimés par décision ministérielle (1903) « pour des motifs assez obscurs » Thibault (1968, p.12)

(3) Thibault parle pour l'année 1890 d'un « maître de jeux rétribué par la Ligue » (1968, p.10)

Par ailleurs l'émulation créée par les lendits conduit les élèves à se préparer pour les lendits suivants, à s'entraîner, ce qui va susciter la création dans les établissements scolaires de sociétés dont les bureaux mêlent adultes de l'administration et élèves.

Thibault fait d'ailleurs remarquer que « ces activités sont beaucoup plus l'affaire des élèves que du corps enseignant en général »⁽¹⁾.

Il est vrai qu' à cette époque, les faisant fonction d'enseignants d'E.P. en mal d'intégration scolaire, ont plutôt intérêt à rester dans l'orthodoxie gymnastique.

La phrase prononcée par Octave Gréard⁽²⁾, alors vice-recteur de l'Académie de Paris, le 30 novembre 1898, lors de la Fête des Sociétés de Gymnastique de France, est significative de la place accordée aux sports dans l'éducation par les autorités de l'Instruction publique : « les sports sont un divertissement sain et utile, seule la gymnastique est une éducation »⁽³⁾.

(1) Thibault (1968, p.10)

(2) Octave Gréard (1828-1904). Professeur et administrateur français. Inspecteur général de l'Instruction publique (1871), vice-recteur, de l'Académie de Paris (1879), il a contribué à la rénovation de l'enseignement supérieur. Académie des sciences morales, 1875. Académie française, 1886. D'après le *Grand Larousse encyclopédique* (1970)

(3) Cité par Thibault (1972, p.91)

Autrement dit, les initiatives audacieuses pour l'époque, entreprises et réalisées avec succès (jusqu'en 1903 pour les Lendits) par Tissié, constitueront un apport positif dans le processus de *sportivisation* de l'E.P. scolaire⁽¹⁾.

Ces initiatives auront d'autant plus d'impact qu'elles seront scientifiquement justifiées par l'autorité de l'expert, du médecin capable de légitimer une pratique grâce à une « compétence positive fondée sur des règles établies rationnellement »⁽²⁾.

- Une telle Education physique, éclectique (donc également sportive) et scientifiquement légitimée ne peut qu'apporter une image de sérieux et de nécessaire, et, par conséquent, va concourir à renforcer la position scolaire de l'Education physique.

- Tissié, surtout par le biais des Lendits et malgré leur suppression après celui de 1903 contribue au processus de *scolarisation* i.e. de l'intégration de l'E.P. au sein du monde scolaire, en introduisant les activités sportives dans les établissements d'enseignement.

(1) La Ligue girondine se dotera d'une *Revue des Jeux scolaires* (1890, sa rubrique « Echos des établissements scolaires » établit en fait le premier organe du sport scolaire et universitaire et il faudra attendre 1948 pour lui trouver un successeur avec le journal L'O.S.S.U » Thibault (1972, p.130).

(2) Max Weber (1919, p.102).

Il faut toutefois noter, pour l'heure, un succès qui est beaucoup plus régional que national.

- Qui dit Education physique scientifique, dit formation scientifique pour ceux qui seront chargés de l'enseigner.

Tissié qui, à partir de 1902-1903 va commencer à s'opposer à beaucoup de monde : Grousset, Demeny, le ministère de la Guerre, le ministère de l'Instruction publique, va également s'opposer aux sociétés de gymnastique et aux professeurs de gymnastique.

Ces derniers vont condamner les Lendit lors d'un congrès en 1903 et certains chefs d'établissement dérangés par les Lendits apprécieront leur suppression de cette même année. A noter également que Tissié « sera déchargé de son inspection en 1907 »⁽¹⁾.

En désaccord avec les liens qui unissent les sociétés de gymnastique et le ministère de la Guerre, Tissié va progressivement s'éloigner de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

(1) Bonhomme (1986, p.34)

Mais ce n'est pas pour autant qu'il s'éloignera des problèmes de la formation des enseignants.

C'est ainsi que de 1902 à 1912 alors qu'il est installé à Pau, Tissié donne bénévolement des cours à l'Ecole Normale de jeunes filles.

Il applique en cela la même stratégie qu'une des structures avec lesquelles il est en opposition : « comme à l'Ecole de Joinville, Tissié est sur la perspective de transformer l'éducation physique par la formation des enseignants de l'école primaire »⁽¹⁾. Au cours de la période 1905-1912 il fera passer des C.A.E.G. aux institutrices.

Il est curieux de constater que Tissié en 1903 et plus tard Hébert en 1918 et en 1940, quand ils sont en difficulté avec les institutions dominantes se tournent vers une clientèle féminine. Faut-il y voir l'action de propagandistes désintéressés ou au contraire celle de promoteurs en mal de structure d'accueil ?...Les deux sans doute, puisqu'en élargissant leur champ d'intervention, ils élargissent, ce faisant, le champ de l'Education physique et contribuent ainsi à son développement.

(1) Bonhomme (1986, p.34)

Tissié est aussi celui qui va réclamer « la fondation d'écoles *universitaires* régionales dans chaque Académie et celle d'un institut national français pour les hautes études supérieures du mouvement dans ses rapports avec la mécanique, la physique et la chimie biologique, la physiologie et la psychologie »⁽¹⁾.

Son insistance jointe aux demandes de l'U.P.G.F. et de Demeny aboutira à la mise en place des IREP à partir de 1927 et de l'Ecole Normale d'Education physique en 1933.

5.3- Conclusion

Ainsi, Tissié bien qu'écarté de l'Ecole à partir de 1903 et parce que, contre une certaine forme de gymnastique et contre les professeurs de gymnastique, va-t-il oeuvrer dans le sens d'une formation scientifique de ces derniers, et par conséquent participer à la constitution d'un corps d'enseignants spécialisés et leur fournir une part non négligeable de légitimité scientifique.

Paradoxe peut-être, mais force est de constater que les enseignants d'EPS d'aujourd'hui sont aussi des

héritiers du D^r Tissié à qui, ils doivent d'avoir contribué à leur donner une position scolaire plus confortable et une identité Education physique scientifiquement fondée.

Bref, de façon indirecte, Tissié a participé à l'édification du corps des professeurs d'Education physique sans faire de corporatisme.

6) LE COMITE DE PROPAGATION DES EXERCICES
PHYSIQUES DANS L'EDUCATION⁽¹⁾ (1888) ET
LE ROLE JOUE PAR COUBERTIN

6.1- Précisions méthodologiques

Nous rappelons que, dans ce premier chapitre notre observation historique s'arrête au début du XIX^e siècle et qu'à chaque fois que nous étudions un groupe ou un acteur, c'est uniquement pour tenter d'évaluer le rôle joué par ce groupe ou cet acteur, - toujours en rapport avec d'autres groupes et d'autres acteurs avec lesquels il s'oppose ou s'allie - , dans la constitution et

(1) D'après Gillet (1967, p.1198). Collot-Laribe (1985, p.153), Delaubert (1974, p.74) Garrigues (1979, p.6).

l'évolution d'une discipline d'enseignement et d'un corps "particulier" d'enseignants.

Frappé par la frustration mais aussi par le niveau d'aspiration de ce groupe professionnel, par ses divisions mais aussi son désir d'unification et enfin par les nombreuses ambiguïtés et contradictions, non dépassées, qui le caractérisent, nous nous efforçons de saisir comment tout cela a été construit i.e. de reconstruire sociologiquement ce qui, dans le domaine de l'EPS a été socialement construit.

Cette perspective qui aboutit souvent à passer sous silence des événements de l'histoire autonome de l'Education physique ou du sport pourra peut-être choquer certains historiens de l'EPS, mais que faut-il penser des travaux historiques élaborés avec des documents de première main, certes, mais faisant fi de l'ensemble des rapports sociaux ?

Ces remarques nous ont semblé nécessaires car avec Coubertin les liens entre pratiques corporelles, éducation et rapports sociaux prennent une visibilité et un relief particulier.

6.2- Les pratiques physiques : des pratiques classées et classantes

A la gymnastique républicaine, patriotique utilitaire et populaire, Coubertin va proposer, opposer et tenter d'imposer un sport individualiste, libéral, désintéressé et aristocratique⁽¹⁾.

A ceux qui n'ont que « le choix du nécessaire »⁽²⁾ une gymnastique utilitaire, pratique, simple, modeste, imposée au plus grand nombre, exécutée en commun suffit, pensent ceux qui ayant « le sens de la distinction »⁽³⁾ préfèrent les activités désintéressées dont le sport fait partie.

Quant aux classes moyennes, animées de « bonne volonté culturelle »⁽⁴⁾ elles inclueront progressivement le sport dans la somme des acquis devenus nécessaires à tout prétendant de la nouvelle classe dirigeante.

(1) « En dépit de quelques affirmations de principe sur l'ouverture vers le peuple, on peut dire que cette conception générale de l'activité sportive réservée à une élite est celle qui va se perpétuer à travers les écrits de J Giraudoux et de H de Montherlant, et régner durant longtemps dans les milieux dirigeants du sport français. Il faudra attendre 1936 pour que le monde du sport s'intègre de façon plus intime à l'univers de la culture populaire » Thibault (1972, p.136)

(2) Bourdieu (1979, pp. 433-461)

(3) Ibid, pp.293-364.

(4) Ibid, pp.365-431.

6.3- Coubertin : le baron pédagogue de la jeunesse dorée

C'est vers les fils de ceux qui possèdent une bonne « distance à la nécessité »⁽¹⁾ et sont suffisamment pourvus en pouvoir économique⁽²⁾ que Coubertin va se tourner.

Effrayé par la Commune de Paris et percevant « l'effondrement de toute perspective réaliste d'un retour à un ancien régime idéalisé »⁽³⁾, Coubertin va utiliser les sports anglais comme « moyen de préserver la position de son groupe social »⁽³⁾ à une époque de dépression et de stagnation économique⁽⁴⁾ qui « libéra le temps et l'énergie des classes moyennes et supérieures, ou au moins ceux des jeunes de ces classes »⁽⁵⁾.

Pour mieux résister à la poussée exercée par les masses et mieux contenir les ardeurs⁽⁶⁾ de la jeunesse oisive qui « pouvait attendre, ou choisir d'attendre,

(1) Bourdieu (1979, p.56)

(2) « Le pouvoir économique est d'abord un pouvoir de mettre la nécessité économique à distance » Bourdieu (1979, p.58)

(3) Holt Richard (1980, p.256)

(4) Asselain (1984, pp.152-170)

(5) Weber Eugène (1980, p218)

(6) Le rôle du sport « consiste à pacifier les sens et à endormir les imaginations » Coubertin : extrait du texte d'une conférence intitulée L'Education Anglaise, prononcée le 18 avril 1887 à la société d'économie social de Paris (présidée par Le Play) in Archives du C.I.O. . Cité par Boulonqne (1968, p.10)

relativement longtemps avant de se tourner vers des activités rémunérées »⁽¹⁾, Coubertin va constituer « une élite plus ouverte, réunissant les fils de la noblesse et ceux de la bourgeoisie, une aristocratie fondée sur la naissance et sur la fortune »⁽²⁾.

La mission de l'éducateur « n'est plus de former des esclaves mais des maîtres ! des maîtres souverains, qui bien plus tôt que la loi ne le reconnaît, se trouvent libres d'user et d'abuser de ce qui leur est soumis »⁽³⁾.

6.4- L'année 1888 : une année riche d'évènements pour l'E.P.

Lorsque le 1^{er} juin 1888, Coubertin « évincé malgré son désir »⁽⁴⁾ de la "Commission Marey-Demeny" crée le Comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation, il ne savait pas que la même année Paschal Grousset créerait la Ligue Nationale de l'Education physique (31 octobre) et que le 19 décembre le D^r Tissié créait la Ligue girondine d'Education physique.

(1) Weber Eugène (1980, p.218)

(2) Holt (1980, p.256)

(3) Coubertin, 1887. Cité par Bouloungne (1968, p.9)

(4) Delaubert (1974, p.74)

Ajoutons à cela :

- L'Arrêté organique qui fixe le triple objet de l'enseignement primaire : « éducation physique, éducation intellectuelle, éducation morale⁽¹⁾. Cet arrêté organique du 18 janvier 1888 en même temps qu'il légitime l'introduction de l'éducation physique à l'Ecole attribue, par différence et complémentarité tout en les hiérarchisant implicitement, les places respectives de l'éducation physique, de l'éducation intellectuelle et de l'éducation morale,
- l'existence de l'Union des professeurs de gymnastique de France dont les membres lors de leur 1^{er} congrès effectueront un « pèlerinage »⁽²⁾, « sur la tombe d'Amoros »⁽²⁾. Une allocution sera prononcée à cette occasion,
- Les publications de Paschal Grousset dans *Le Temps* d'une série d'articles « fort remarquables »⁽³⁾ qui seront réunis dans un ouvrage intitulé *Renaissance physique*,
- les conclusions de l'Académie de médecine dans le cadre de la "campagne des hygiénistes" qui insistent, en autres, sur « la nécessité impérieuse de soumettre tous les élèves à des exercices quotidiens d'entraînement physique proportionnés à leur âge »⁽⁴⁾,
- une ouverture des pratiques gymnastiques vers les jeux comme l'atteste le concours Bischoffsheim⁽⁵⁾.

(1) Gay - Lescot (1987, p.190)

(2) Collot - Laribe

(3) Thibault (1972, p.101)

(4) Thibault (1968, p.8)

(5) Il s'agit d'un concours sur l'organisation des jeux scolaires auquel certains professeurs de gymnastique participeront

Cruciani⁽¹⁾ « sera un des cinq professeurs de gymnastique lauréats (...). Son mémoire deviendra un livre : *Manuel de Jeux scolaires et d'exercices physiques*, Paris, Picard et Kaan, 1892 »⁽¹⁾,

- la publication, en mai 1887, par Georges St Clair⁽²⁾ d'un livre intitulé *Sports athlétiques jeux et exercices en plein air* et la fondation grâce au même St Clair toujours en 1887 de l'Union des Sociétés française de course à pied par fusion entre le Racing Club de France dont il est le secrétaire depuis 1884 et le stade français. Cette Union deviendra, le 31 janvier 1888, à l'initiative de St Clair, l'Union des Sociétés française de sports athlétiques (U.S.F.S.A.),

- Une expérience d'éducation à l'anglaise tentée à l'école Monge, institution privée, qui fera dire à Jules Simon⁽³⁾, dans un article de l'Illustration⁽⁴⁾, « je n'ai qu'un regret; c'est de n'avoir pas 15 ans, et de ne pas être élève à l'école Monge. C'est un véritable lieu de délices »⁽⁵⁾. L'Ecole Monge sera le 1^{er} juin 1888, « le berceau »⁽⁵⁾ du Comité pour la propagation des exercices

(1) Cruciani. Professeur de gymnastique au Lycée St Louis. Professeur d'un gymnase 18 rue de l'Abbé de l'Epée. Ancien moniteur instructeur de l'Ecole de Joinville. Un des responsables de l'U.P.G.F. Au départ contre la ligue Nationale d'EP mais qui finit par s'intéresser aussi aux jeux. (d'après Collot - Laribe, 1982, p.92)

(2) Georges St Clair (1845-1910). Ancien consul français à Edinbourg. Anglophile. « Contribue à créer l'athlétisme tel que nous le connaissons » Thibault (1972, p.106)

(3) Jules Simon (1814-1896). Homme politique français. Professeur de Philosophie. S'intéresse aux problèmes sociaux. Fait campagne en faveur de l'enseignement populaire. Ministre de l'Instruction publique de 1870 à 1873. Combat au Sénat la politique anti-cléricale scolaire de Jules Ferry. prend position contre le boulangisme. Académie française, 1875. D'après le Grand Larousse Encyclopédique, 1970.

(4) Sans date

(5) Thibault (1972, p.107)

physiques dans l'éducation et Jules Simon président de ce Comité, plus couramment appelé d'ailleurs, "Comité Jules Simon" (1).

Ce Comité organisera le 4 juillet 1888 dans les bois de Ville-d'Avray un rallye-paper, qui sera le premier cross scolaire et rassemblera « une quarantaine d'élèves des écoles Monge et Alsacienne et du collège S^t Barbe, trois institutions privées » (2),

- la création par Jean Charcot, en 1888, alors élève à l'Ecole alsacienne de la Société sans nom que l'on peut considérer comme « une des premières associations sportives scolaires » (3),

- l'existence de l'Ecole de Joinville qui malgré les initiatives prises dans le civil, reste la principale structure de formation des instructeurs de gymnastique et des maîtres d'armes « que les circonstances désigneront souvent à exercer en un lieu scolaire, ou dans les sociétés de gymnastique » (4)...

(1) Bonhomme (1986, p.44)

(2) Thibault (1972, p.107)

(3) Ibid, p.106.

(4) Spivak (1981, p.255)

6.5- Conclusion

Si donc, on ajoute les éléments précités aux groupements existants ou créés en 1888, il devient possible de faire l'état des positions (sociales), et des conceptions (de l'Education physique), à la fois comme structure et comme champ.

7) ETAT DE LA STRUCTURE ET DU CHAMP DE L'EDUCATION PHYSIQUE DANS LES ANNEES 1880-1890

7.1- Structure et champ : précisions théoriques

Par structure, à cet endroit nous n'entendons « pas autre chose que le produit objectivité des luttes historiques, tel qu'on peut le saisir à un moment donné du temps⁽¹⁾, et par champ, « un espace relativement autonome »⁽²⁾, sans « oublier que cet espace est le lieu de forces qui ne s'appliquent pas à lui seul »⁽²⁾, et que, la construction des structures objectives serait incomplète si on y ajoutait pas les structures mentales des agents.

(1) Bourdieu (1987, p.208)

(2) Ibid., p.206.

7.2- De l'application à la conception

Une partie de notre attachement à la notion de conception - au sens taylorien et durkeimien du terme - tient au fait que l'histoire du corps professionnel des enseignants de l'E.P. scolaire peut aussi se résumer à celle du passage de leur rôle de strict applicateur à celui de concepteur -applicateur.

Ce changement de rôle est très lié au niveau d'instruction, concrètement à la durée et à la qualité de la formation initiale et des différentes instances, avant la lettre, de formations continues.

Certes, « de plus en plus la profession est émietlée et les conceptions qui régissent l'E.P. ou le sport ne permettent pas de trouver la cohérence que l'on pouvait attendre »⁽¹⁾ S'adressant aux actuels étudiants et professeurs d'EPS, en 1986, Parlebas affirme : « l'EP devient de plus en plus une sous-traitance et vous devenez de plus en plus des sous-traitants »⁽¹⁾.

(1) Parlebas (1986, p.11)

Mais, il n'empêche que sur la durée, le niveau d'instruction des enseignants d'E.P. s'est considérablement amélioré. Disons qu'ils sont passés d'applicateurs ignorants à concepteurs - applicateurs "savants".

7.3- Les origines politiques de l'intégration de la gymnastique à l'école

Les grandes divisions, les grandes lignes de fracture qui donnent à l'EP sa structure actuelle sont déjà repérables dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle ainsi que les alliances, par intérêts momentanés ou durables ou, par complémentarité des différences.

L'Etat républicain et laïque lutte contre le monopole scolaire détenu par l'Eglise. L'obligation de la gymnastique, contemporaine de l'obligation scolaire, la précédant même légèrement, marque la volonté de créer une unité nationale. L'imposition du français comme l'imposition de la gymnastique, seront les principaux moyens de réaliser une véritable éducation civique entièrement tournée vers la patrie.

L'épisode des bataillons scolaires rappelle le caractère prémilitaire de la gymnastique dans les années 1880.

L'intégration scolaire de la gymnastique est donc avant tout, le résultat d'une décision politique dans un pays en train d'accomplir sa révolution industrielle et, soucieux d'une revanche, après la défaite de Sedan.

A l'intégration de la gymnastique à l'Ecole correspond sa militarisation et sa primarisation car, le public touché parce que le plus nombreux, est celui des écoles primaires et, à côté du personnel composé de militaires ou d'anciens militaires susceptibles de faire pratiquer cette nouvelle discipline, l'Etat va se tourner vers les instituteurs.

Les conférences cantonales serviront à les recycler dans le domaine de la gymnastique.

7.4- Premières critiques, premières alliances et premières divisions

Une fois passé l'enthousiasme des débuts, les bataillons scolaires mais aussi le système d'enseignement et le système d'éducation "à la française", vont être largement critiqués par, les pédagogues, les médecins hygiénistes, et des personnalités comme Grousset, Georges de St Clair, Coubertin, le Dr Lagrange, le Dr Tissié et Demeny.

Demeny, d'abord dans le cadre du Cercle de gymnastique rationnelle ensuite, avec l'aide de Grousset, va oeuvrer dans le sens d'une EP scientifique en luttant contre la gymnastique qu'il juge trop statique.

Un moment d'accord avec Grousset sur l'intérêt des Jeux et avec Demeny sur la nécessité d'une approche scientifique de l'E.P., le Dr Tissié s'opposera à Grousset en créant la Ligue girondine d'EP et en assurant aux lendits du Sud-Ouest un réel succès. Il s'opposera également à Demeny, auquel il reproche d'élaborer une gymnastique spéculative sortie tout droit du laboratoire.

Grousset et le Dr Tissié bien que tous les deux, au départ, intéressés par les jeux et les sports anglais, orienteront ensuite leurs actions, l'un vers le sport - jeu pour la plus grand nombre, l'autre vers le sport élitiste.

L'Union des professeurs de gymnastique de France a surtout des préoccupations "syndicales", corporatistes.

Néanmoins ce souci d'unification ne doit pas faire oublier les premières divisions entre :

- les quelques gymnastes propriétaires de gymnases mondains et la masse des professeurs de gymnastique qui cumulent les emplois pour vivre,
- les praticiens qui, soucieux de s'instruire seront demandeurs de plus de théorie, tandis que d'autres, craignant de voir les conditions d'accès au métier devenir scolairement plus exigeantes, préféreront s'en tenir à leur expérience de praticien.

Ceci constituera un frein au mouvement de rapprochement des professeurs de gymnastique vers l'Instruction publique, et indique également que dès l'origine, cette profession a été divisée entre rationalistes et empiristes.

Bien entendu, il ne s'agit pas de débats philosophiques mais de divergences dans les manières de percevoir la situation et l'évolution de leur condition. Les uns se rapprocheront de Demeny, les autres resteront dans l'orthodoxie unitaire rassurante et dominante de l'époque, celle de l'Ecole de Joinville.

- les hommes et les femmes. Les hommes sont fortement dotés en capital physique et faiblement dotés en capital culturel, tandis que les premières femmes enseignant la gymnastique seront pour la plupart professeurs d'E.N. d'institutrices ou chef d'établissement et célibataires.

7.5- Ce que les années 1880-1890 préfigurent

Si l'on compare maintenant l'état de la structure de l'EPS d'aujourd'hui à celui des années 1880-1890 on peut dire que :

1) L'Union des professeurs de gymnastique de France préfigure au sens étroit le Syndicat National de l'Education Physique (Professeurs) et le Syndicat National de l'Enseignement de l'Education Physique et Sportive (Maîtres), et, au sens large, l'ensemble des praticiens de l'EPS qui s'engagent résolument dans la pratique, et tournent le dos à ceux qu'ils appellent les instruits.

2) Le Cercle de gymnastique rationnelle préfigure la Société de Biomécanique et l'Association des chercheurs en APS.

Quant aux successeurs de Demeny, ils comprennent toutes celles et tous ceux qui, aujourd'hui, ayant reçu une formation universitaire, utilisent leurs acquis au profit de l'édification d'une EPS scientifiquement fondée.

Cependant, leur position institutionnelle les éloigne de plus en plus des pratiques réelles et de la quotidienneté de l'EPS de sorte que, malgré leur bonne volonté scientifique annoncée, le fossé se creuse entre les praticiens et les théoriciens de l'EPS.

A l'intérieur de ce groupe les experts en EPS et les experts en APS tendent à se différencier et à s'opposer.

Le Cours Supérieur de Denemy (1903) représente la première tentative d'une formation des futurs professeurs d'EP à l'Université. Nous verrons que cette formation évoluera en alternant modèle universitaire et modèle Ecole normale pour finalement aujourd'hui être un mixte des deux. (U.F.R.S.T.A.P.S + I.U.F.M).

Le Cours Supérieur préfigure les I.R.E.P. (à partir de 1927) et les U.E.R. D'E.P.S. (à partir de 1969).

3) La Ligue girondine d'Education physique préfigure la Fédération Française d'E.P. et de Gymnastique volontaire (1972), tandis que la *Revue des Jeux scolaires et d'hygiène sociale* (1890) deviendra *Education et médecine* en 1936, *Revue médicale de l'EP*, *L'homme Sain* en 1940, *L'Homme Sain. Revue latine d'EP et de médecine appliquée* en 1950, *La gymnastique volontaire* en 1978 et *Loisirs-Santé* en 1981⁽¹⁾.

La Ligue française d'EP (1910), héritière de la Ligue girondine aura beaucoup d'influence sur les pratiques et les conceptions de l'E.P. scolaire. Cette influence sera inversement proportionnelle à la sportivisation de l'E.P., si bien que la Ligue française devenue Fédération française en 1953, « voit son audience s'effriter, peu à peu dans le domaine scolaire, à partir du début des années 1960 »⁽²⁾.

(1) « Cinq numéros par an, adressés à 50.000 abonnés en 1987. La lecture des différents titres fait apparaître la permanence, au fil du temps, des préoccupations essentielles : santé et hygiène » Bernard Paris (1987, p.104)

(2) Ibid., p.114

4) Les Lendits et les associations créés par les lycéens préfigurent ce que sont aujourd'hui les associations sportives scolaires et universitaires, à ceci près, que ses associations sont aujourd'hui encadrées par des enseignants.

Néanmoins les compétitions sportives universitaires actuelles malgré les enjeux, conservent encore, du fait du comportement de certains concurrents, un caractère ludique et festif. Les mêmes acteurs ont des conduites différentes selon qu'ils sont en compétition dans le secteur civil ou dans le secteur universitaire⁽¹⁾.

5) Le Dr Tissié, le Ling français, préfigure ceux qu'on appellera les suédistes et les néo-suédistes et tous ceux qui, de près ou de loin oeuvreront, non pas contre le sport, mais pour une éducation physique de base. Parmi les successeurs les plus prestigieux de Tissié on peut citer le Dr Raoul Fournié (1885-1953), Pierre Seurin (1913-1983) et d'une certaine manière, le Dr Jean Le Boulch.

(1) Cette remarque nous est suggérée par une observation participante de plus de dix années en qualité d'entraîneur manager accompagnateur d'équipes d'étudiants pratiquant le Volley-Ball en compétition.

6) L'Ecole de Joinville dont le nom sera changé en 1925 pour devenir Ecole supérieure d'éducation physique⁽¹⁾ après avoir été Centre d'instruction physique⁽²⁾ en 1916, deviendra sous le régime de Vichy Institut National d'Education Générale.

Il nous semble qu'en tant que structure militaire, l'Ecole de Joinville ne peut préfigurer que d'autres structures militaires comme le Collège National de Moniteurs et d'Athlètes d'Antibes, sous le régime de Vichy, et le Bataillon de Joinville que nous connaissons actuellement.

En revanche, l'Institut National des Sports, structure civile et sportive bien que dérivant de l'Ecole de Joinville est en rupture avec cet établissement.

Il en est de même pour l'Ecole Normale d'Education physique « calquée pour la formation des professeurs d'Education physique sur celle de Saint-Cloud⁽³⁾ pour la formation des professeurs des Ecoles normales d'instituteurs »⁽⁴⁾.

(1) D'après Spivak (1981, p.265)

(2) Ibid., p.261

(3) Créée par le décret du 30 décembre 1882

(4) Néaunet (1979, p.67)

7) La filiation entre les efforts entrepris par Coubertin en vue du rétablissement des Jeux Olympiques, la I^{ère} Olympiade (moderne) de 1896 à Athènes et les Jeux Olympiques actuels est facile à établir.

Bien que non immédiate, l'influence des Jeux Olympiques sera déterminante à plus d'un titre :

- d'abord parce que s'inscrivant tout à fait dans le cadre du développement des sociétés industrielles, le système d'organisation sportif et les sportifs qu'ils le veulent ou non vont contribuer à diffuser l'idéologie libérale.

Les « quatre piliers »⁽¹⁾ qui « supportent l'édifice libéral »⁽¹⁾, supportent également l'édifice sportif.

En effet, « la liberté »⁽¹⁾, la « responsabilité »⁽¹⁾, « l'intérêt personnel »⁽¹⁾ et « la concurrence »⁽¹⁾ sont partie intégrante du sport.

- ensuite, parce que l'éducation physique étant à l'usage de la société qui l'a produite deviendra sportive car, le sport sera officiellement perçu en 1965 comme un « exceptionnel moyen d'éducation »⁽²⁾, avec comme principe essentiel la compétition i.e. en dernier ressort et même dans les sports dits d'équipes, la lutte de chacun contre tous puisque l'important est de gagner.

(1) Flamant (1979, p.62)

(2) Maurice Herzog (1965, p.3). Préface de l'*Essai de doctrine du sport* du Haut-Comité des Sports.

Nous sommes ici très loin du rôle social que Demeny attribuait à l'éducation physique en 1902 lorsqu'il affirmait qu'elle s'adresse à tous les individus qu'ils soient forts ou faibles.

- Enfin, non seulement les Jeux Olympiques, qui n'ont de ludique que le nom, vont supplanter les Jeux traditionnels régionaux et nationaux au profit de l'internationalisation de la compétition sportive et de la compétition financière que se livrent les chercheurs de profits, mais en plus, comme l'a démontré Parlebas⁽¹⁾ les "Jeux" Olympiques sont saturés en sports où « l'incertitude issue de l'environnement »⁽²⁾ est considérablement réduite.

Il en est de même pour les activités sportives qui servent le plus souvent de support ou de référence aux enseignants d'E.P.S.. Parlebas⁽¹⁾ met en évidence le « hiatus » existant entre la demande des élèves et les Instructions officielles et pose la question : « Alors qu'un intérêt marqué se manifeste en faveur des activités libres de pleine nature, en milieu non domestique, comment se fait-t-il que ces catégories de pratique soient presque absentes des décisions et des programmes officiels (Jeux Olympiques, subventions gouvernementales, programmation pédagogique) ? »⁽³⁾.

(1) Dans son ouvrage *Éléments de sociologie du sport*, Paris, PUF, 1986

(2) Ibid., p.90

(3) Ibid., p.91

Mis à l'écart du système scolaire comme le Dr Tissié, Coubertin prend ici sa revanche posthume. Il préfigure surtout le sport chic, distingué, et chez les enseignants d'E.P.S. les tenants d'un sport scolaire élitiste.

Très différent est, l'apport de Paschal Grousset.

8) Certains auteurs, dont Jean Durry⁽¹⁾, écrivent à propos de l'opposition entre Coubertin et Grousset : « en fait, le clivage allait plus loin encore, jusqu'au heurt sous-jacent de deux familles politiques »⁽²⁾. Nous suivons un tel point de vue.

Il nous semble en effet que, s'agissant de la France, le clivage droite / gauche a un sens au moins « comme les deux pôles d'un axe sur lequel il existe une infinité de points, autrement dit une infinité de positions entre les deux extrêmes »⁽³⁾ et comme axe « sur lequel viennent se projeter différentes dimensions »⁽³⁾.

A ceux qui doutaient de l'existence d'un tel clivage, le philosophe Alain a répondu « lorsqu'on me demande si la coupure entre partis de droite et partis

(1) Jean Durry. Directeur du Musée national du sport

(2) Durry (1981, p.276)

(3) Schweiguth (1988, p.3)

de gauche, hommes de droite et hommes de gauche, a encore un sens, la première idée qui me vient est que l'homme qui pose cette question n'est certainement pas un homme de gauche »⁽¹⁾.

L'opposition Coubertin / Grousset a pour toile de fond l'Affaire Dreyfus qui va révéler « la persistance du conflit des deux France, l'une hiérarchique, cléricale, traditionaliste, issue de l'Ancien Régime, l'autre égalitaire, laïque, individualiste, héritée de la Révolution »⁽²⁾.

Au sport paré « d'anglomanie sinon de snobisme »⁽³⁾ de Coubertin, Grousset oppose les "sport-jeux" qu'accompagne un « nationalisme prônant la paume et la barrette »⁽³⁾.

Par ses engagements politiques, par les formes de pratiques préconisées et les valeurs qui leur sont liées, Grousset préfigure la gauche sportive en Education physique.

(1) Alain, 1930 (1956, p.983)

(2) Defrasne (1975, p.71)

(3) Durry (1981, p.276)

Que l'Education physique soit une pratique est une évidence, mais les limites de l'analyse des pratiques, se situent à l'endroit où commence l'analyse de la signification que les acteurs donnent à cette pratique, en particulier, les adultes qui encadrent la jeunesse au sein des différentes structures d'accueil.

L'Ecole n'est pas l'Armée et l'Armée n'est pas l'Eglise.

L'instituteur n'est pas un sergent (gymnaste) et le sergent n'est pas un prêtre.

C'est bien parce que chacun des groupes d'adultes ayant en charge ou prenant en charge la formation de l'enfance et de la jeunesse cherche à les influencer, que les pratiques gymnastiques, sportives ou d'Education physique ne sont pas des pratiques neutres mais bien l'objet d'enjeux politiques.

Le sociologue ne peut que réfuter toutes les définitions de l'Education physique qui, au nom des sciences biologiques gommant les rapports sociaux.

C'est le cas du Dr Tissié lorsqu'il affirme : « l'éducation physique est une branche importante de l'Hygiène et de la thérapeutique (...) il ne saurait exister de gymnastique "républicaine et laïque"; pas plus que de "gymnastique religieuse" »⁽¹⁾.

Ecrire cela c'est oublier l'épisode des bataillons scolaires, les paroles de Jules Ferry qui célèbre « les sociétés de gymnastique comme l'avant-garde de la Patrie armée »⁽²⁾ et celles qui sont à l'oeuvre dans *Le Patronage*⁽³⁾ : « l'ennemi est là, tout prêt à recueillir l'enfant qui vous a été confié et à l'enrôler dans ces sociétés de gymnastique, de tir, d'exercices physiques où il sait admirablement dissimuler, sous le couvert, de divertissements variés, la destruction de toute idée religieuse »⁽⁴⁾.

La réaction catholique est une réponse aux actions entreprises dès 1848 par la gauche. C'est ainsi que le Programme d'éducation des instituteurs socialistes⁽⁵⁾ affirme « l'éducation de l'avenir contiendra le

(1) Dr Tissié (1920, p.277). Cité par Thibault (1981, p.244)

(2) Expression utilisée à Reims en mai 1882, lors d'un banquet réunissant les plus hautes autorités politiques et militaires sous la présidence de Jules Ferry. Cité par Bourzac (1987, p.45)

(3) Organe de la future Fédération Gymnastique et sportive des Patronages de France (catholique). Cette fédération ébauchée lors de la 2^e journée des patronages le 15 décembre 1897, sera officiellement créée en décembre 1903. D'après Dubreuil (1980, pp. 230 et 233).

(4) *In Le Patronage* (1898, p. 26). Cité par Dubreuil (1980, p.227)

(5) Publié en 1848

développement du corps en général et de chacun de ses sens en particulier institution comprise sous le nom de gymnastique »⁽¹⁾.

Marx écrira dans *Le Capital* que « l'éducation de l'avenir »⁽²⁾ est celle qui « unira pour tous les enfants au-dessus d'un certain âge le travail productif avec l'instruction et la gymnastique, et cela non seulement comme méthode d'accroître la production sociale, mais comme la seule et unique méthode de produire des hommes complets »⁽²⁾.

Ainsi Grousset, délégué aux Relations extérieures lors de la Commune de Paris, déporté en Nouvelle-Calédonie⁽³⁾ n'est-il pas opposé à la gymnastique, il est pour « introduire dans les établissements primaires, secondaires et supérieurs à coté de la gymnastique classique, les jeux de Plein air et la récréation active »⁽⁴⁾. Plus connu comme étant celui qui « le premier, lança en France l'idée d'un rétablissement des Jeux Olympiques »⁽⁵⁾, Grousset va enrichir le contenu

(1) Cité par Thibault (1978, p.358)

(2) Marx, 1867 (1976, p.344)

(3) « En 1872, les premiers convois partent pour la Nouvelle-Calédonie. Près de 4000 condamnés y sont expédiés, Louise Michel, Rochefort, Jourde, Grousset, sont parmi eux ». Pierre Miquel (1989, p.108)

(4) Le Targat (1986, p.43)

(5) Gillet (1967, p.1198)

gymnastique par les Jeux et les Sports, ceci, non pas dans une perspective élitiste, mais au profit du plus grand nombre.

En ce sens Grousset préfigure toutes celles et tous ceux pour qui le sport loin d'être une pratique aristocratique est l'une des formes possibles des pratiques de loisir et une « magnifique école pour former simultanément le corps et le caractère, sans détruire cependant la personnalité »⁽¹⁾.

Le sport que les enseignants d'EP intégreront petit à petit dans leurs contenus d'enseignement bien qu'ayant la forme, l'apparence du sport anglais et du sport olympique aura davantage l'esprit du sport issu du Front populaire.

Grousset préfigure Léo Lagrange et l'éducation sportive⁽²⁾ de Maurice Baquet en 1942 ou le « sport de l'enfant »⁽³⁾ de Robert Mérand en 1971 sont de la même veine.

(1) Baquet (1942, p.10)

(2) Titre de son ouvrage

(3) Expression utilisée dans la phrase suivante : « il s'agit d'expliquer notre conception du sport de l'enfant, comme expression de l'activité ludique et comme témoin de la possibilité de le soustraire à ses occupations spontanées, pour lui en faire poursuivre d'autres (ceci dans la tranche d'âge de 6 à 12-13 ans) » Mérand (1973, p.69)

CONCLUSION DU CHAPITRE XXI

L'E.P. sociétale, au sens de techniques du corps de Marcel Mauss, a toujours existé. En revanche, l'Education physique comme discipline d'enseignement a d'abord été un projet révolutionnaire, avant de devenir, lors des deux dernières décennies du XIX^e siècle, une réalité pratique, concrète.

L'insistance répétée des textes officiels sur l'obligation scolaire de la gymnastique montre que celle-ci est peu pratiquée.

Là où elle est enseignée, le personnel d'encadrement est constitué en grande partie de militaires ou d'anciens militaires.

L'instauration en 1869 d'un Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique (C.A.E.G.), malgré la modestie du diplôme, constitue le point de départ d'une formation spécifique dans le domaine de la gymnastique.

Cette formation ne concernera pour le moment que les adultes déjà engagés dans la vie professionnelle et portera la marque de l'Ecole de Joinville.

Dans les années 1880, les Républicains opportunistes vont imposer la gymnastique et le français comme moyen de créer une unité nationale par le biais d'une formation civique.

L'existence de bataillons scolaires traduit une volonté patriotique et revancharde, suite à la défaite de Sedan.

Les pouvoirs publics, pour mettre en oeuvre leur politique en direction de l'enfance et de la jeunesse, vont se tourner vers les structures existantes : l'Armée et les Sociétés de gymnastique.

La majorité des élèves scolarisés étant dans l'enseignement primaire, les instituteurs vont être invités à se recycler dans le domaine gymnastique. D'où, la mise en place de conférences pédagogiques cantonales.

Les instituteurs ne seront dans l'ensemble pas très enthousiastes pour remplir ce nouveau type de tâches et la manque de pédagogie du personnel militaire ne va pas tarder à provoquer une vague de protestation de la part des médecins hygiénistes, des parents, des physiologistes et de certains hommes politiques.

Les débuts de l'introduction de la gymnastique dans le système scolaire sont marqués par des différences importantes dans les conceptions et les pratiques effectives selon trois types de public :

- les garçons de l'Ecole du peuple, dont les textes officiels disent sans ambages qu'ils sont destinés aux métiers manuels.
- les filles de l'Ecole du peuple feront l'objet d'une relative indifférence et seront un peu les victimes de la misogynie des Républicains.
- les fils de la bourgeoisie, collégiens et lycéens de l'Ecole des notables et des établissements privés, que leurs origines sociales destinent à occuper des postes de dirigeants.

Produits des clivages sociaux les différents groupements dans le domaine gymnastique, qui touchent de près ou de loin les pratiques physiques scolaires, sont également des lieux de production pratiques et de

discours qui visent, sous couvert d'idées généreuses, à imposer des usages sociaux du corps et une définition légitime de ces usages.

La jeunesse est un enjeu.

Les pratiques proposées sont nombreuses et les formes de légitimité variées. C'est ainsi que l'on a en présence :

- l'Union des Sociétés de Gymnastique de France qui propose des pratiques gymnastiques à caractère pré-militaire et trouve sa légitimité dans le discours officiel i.e. républicain, patriotique et revanchard. Les gymnastes sont le plus souvent d'origine populaire.
- le Cercle de Gymnastique rationnelle, sorte de société savante composée d'intellectuels positivistes et républicains qui va, surtout à travers son leader Demeny, tenter d'imposer une Education physique fondée sur des bases scientifiques. La légitimité est celle du savant. Les formes de pratiques proposées sont déduites des travaux de laboratoire.
- l'Union des professeurs de Gymnastique de France reste proche de la gymnastique sérieuse et austère, celle qui est scolairement acceptable et reconnue par l'Ecole de Joinville. Néanmoins, une fraction des professeurs de gymnastique va se rapprocher de Demeny, pour trouver une

légitimité scientifique et, du Ministère de l'Instruction publique, pour essayer de bénéficier de la légitimité scolaire.

Mais, à l'époque de l'apogée de la société enseignante, les professeurs de gymnastique sont les moins instruits et au plus bas de la hiérarchie scolaire.

Le capital physique, seule forme de capital dont ils disposent, les place sur le pôle de l'excellence corporelle qui est la forme d'excellence la moins reconnue socialement, car la plus saturée en qualités naturelles, de sorte que leurs détenteurs n'ont aucun mérite à être ce qu'ils sont : de "bonnes bêtes"⁽¹⁾ que tout oppose aux "grosses têtes"⁽¹⁾.

La genèse historique de l'E.P. comme discipline scolaire et de ses enseignants est aussi l'histoire d'une désincarnation progressive au profit d'une intellectualisation fragile . C'est l'histoire d'une pratique de moins en moins physique et de plus en plus langagière.

(1) « Le fait que, dans leur relation aux dominants, les dominés s'attribuent la force entendue comme force de travail et de force de combat, force physique mais aussi morale, courage, virilité, n'empêche pas les dominants de penser aussi cette relation à travers le schème du fort et du faible (...), et de s'attribuer la force spirituelle et intellectuelle, maîtrise de soi qui prédispose à la maîtrise des autres... » Bourdieu (1979, p.558)

Le clivage entre théoriciens et praticiens, concepteurs et applicateurs est une ligne de fracture qui divise encore aujourd'hui, et plus que jamais, le champ de l'E.P. scolaire.

Cette division n'empêche pas les alliances tacites : aux offres de discours scientifiques du Cercle répond la demande d'instruction et de légitimation scolaire des adhérents de l'U.P.G.F. dont les préoccupations corporatistes préfigurent les futurs syndicats d'enseignement d'E.P.

- La Ligue nationale de l'Education physique et Paschal Grousset vont élargir le nombre des pratiques scolairement reconnues, comme l'atteste en 1991, le titre du *Manuel de gymnastique et de jeux scolaires*.

Bien que de courte durée, l'existence de la Ligue nationale, marque l'origine d'une gauche innovatrice et progressiste en Education physique.

- Alors que la Ligue nationale de l'Education physique avait été créée par Grousset, pour contrer le Comité de propagation des exercices physiques dans l'Education de Coubertin et l'U.S.F.S.A., le Dr Tissié va décentraliser, dans le Sud-Ouest, les Lendits mis en place à Paris par Grousset.

Les Lendits préfigurent le sport scolaire. Les actions de la Ligue girondine d'E.P. et de celle du Dr Tissié inaugurent une forme de légitimité qui sera féconde et durable en Education physique : la légitimité médicale.

Encore un rapport d'alliance qui place les professeurs de gymnastique en position de dominés.

- Le rénovateur des Jeux Olympiques qu'est Coubertin, avec l'aide de l'U.S.F.S.A, va élargir encore le champ des pratiques physiques et contribuer à faire du sport un phénomène de civilisation offrant ainsi, non pas dans l'immédiat, mais pour les années 1960, une légitimité sportive à l'Education physique devenue Education physique et sportive.

- La Fédération Gymnastique et sportive des patronages de France sera la structure catholique, chargée de rassembler « cette armée de chrétiens dans laquelle se trouve les meilleurs éléments d'action »⁽¹⁾.

(1) In *Le patronage*, juillet 1904. Cité par Dubreuil (1980, p.233)

La République est à cette époque anticléricale et la loi de 1901 sur les associations, soumet en fait les congrégations religieuses, au régime de l'autorité législative.

L'étude de la période 1869-1903 permet d'observer comment différents groupes d'agents tantôt proches socialement, tantôt éloignés et malgré des motivations différentes : militaires, patriotiques, hygiéniques, médicales, scientifiques, ludiques, sportives corporatives etc... vont concourir à créer un nouvel espace de concurrence qui tendra de plus en plus, à fonctionner comme champ, au fur et à mesure que leurs intérêts divergents, s'exprimeront à propos d'un enjeu commun : l'Education physique de l'enfance et de la jeunesse scolarisée.

La gymnastique n'est pas un fait nouveau, en revanche ce qui est nouveau c'est, au XIX^e siècle, l'obligation de sa pratique dans le système scolaire. Les quelques professeurs du privé, instructeurs militaires et moniteurs civils ou militaires n'y seront pas pour grand-chose. L'obligation de la gymnastique est une décision qui vient d'en haut.

L'Union des sociétés de gymnastique de France, composée en majorité de gens du peuple doit son succès à ce que « la liaison politique et gymnastique est évidente au plus haut niveau »⁽¹⁾, il en sera de même sous la V^e République entre le pouvoir politique et les fédérations sportives.

Dès l'origine les débats sur l'Education physique sont des débats au sommet ; Victor Duruy, Hillairet, Jules Simon, Jules Ferry, Ferdinand Buisson, le sénateur Georges, Jules Grévy, Marey, Demeny, Grousset, Tissié Coubertin etc... s'allient ou s'affrontent mais bien au-dessus de la tête des praticiens de la gymnastique.

Ces derniers débattront aussi. Nous avons vu que les points de division les plus sensibles et les plus forts, se situaient au niveau des conceptions pédagogiques, en revanche, les praticiens se rejoignent là où leur similitude de conditions leur fait prendre conscience de la faiblesse de leur position (mis à part quelques héritiers).

L'Union des professeurs de gymnastique de France naîtra du refus de Demeny d'intégrer les professeurs dans le Cercle de Gymnastique rationnelle.

(1) Collot - Laribe (1982, p.136)

Soucieux d'améliorer leur condition, une fraction des professeurs de gymnastique va se construire une identité gymnastique faite de rigueur, de sérieux et bientôt en se rapprochant de Demeny, pouvant se targuer de science.

Cette identité gymnastique s'oppose à l'identité acrobatique faite d'exhibitionisme et de tours de force.

A l'identité gymnastique encore fortement connotée militairement les premiers sortants du cours de Demeny vont opposer l'identité Education physique.

Ainsi, en 1903 « l'identité héritée »⁽¹⁾ est l'identité acrobatique, « l'identité visée »⁽¹⁾ est l'identité enseignante, « l'identité attribuée » est « l'identité militaire » et « l'identité incorporée »⁽¹⁾ est l'identité gymnastique.

Il paraît difficile de parler, à cette époque, d'un corps d'enseignants au sens de groupe formant un ensemble, organisé sur le plan des institutions, de

(1) Dubar (1991, p.259)

solidarité entre les membres du groupe et de « soumission aux exigences de la reproduction »⁽¹⁾ du groupe.

Toutefois, ce corps est en voie de constitution.

La création de l'Union des Professeurs de Gymnastique de France, dans la mouvance de la loi Waldeck-Rousseau, permet à un ensemble d'individus occupant des positions semblables de se faire reconnaître sur le plan institutionnel.

Malgré leurs divisions, en particulier "formation initiale" militaire ou civile, partisan de l'empirisme ou partisan de la science, les professeurs de gymnastique ont en commun le sentiment d'être en position de faiblesse et mésestimés : «Nulle profession autre que la nôtre n'avait peut-être aussi besoin d'être défendue considérant les abus signalés et la place minime qui nous est accordée dans l'enseignement et dans l'opinion publique »⁽²⁾.

(1) Bourdieu (1985, p.73)

(2) In *La gymnastique française*, n°1, 1^{er} février 1885. Cité par Collot - Laribe (1985, p.155)

De la similitude de leurs conditions d'existence, et d'une perception semblable de leur situation professionnelle, naîtra une solidarité d'autant plus forte, que s'y mêlent la frustration et la douleur physique. On ne devient pas professeur de gymnastique comme on devient professeur de Lettres.

C'est bien dans la souffrance physique que se forment les gymnastes, et l'esprit de corps des professeurs d'Education physique doit une bonne part de son existence au marquage des corps⁽¹⁾.

Nous sommes à l'endroit précis où socialement⁽¹⁾, l'emploi du physique permet d'obtenir le physique de l'emploi, comme quoi l'esprit de corps n'est pas étranger aux usages sociaux du corps⁽¹⁾, dans l'esprit qu'il convient pour faire partie de ce corps.

Une des premières manifestations de solidarité au sein de l'U.P.G .F. sera intergénérationnelle : « l'association travaille sans relâche (...) à trouver des emplois aux jeunes sociétaires »⁽²⁾.

(1) « Je m'efforce de montrer que ce que l'on appelle le social est de part en part histoire. L'histoire est inscrite dans les choses, i.e. dans les institutions (les machines, les instruments, le droit, les théories scientifiques, etc), et aussi dans les corps » Bourdieu (1980, p.74)

(2) In *La gymnastique française*, n°1, 1^{er} février 1885. Cité par Collot - Laribe (1982, p.87)

Quant à la soumission aux exigences de la reproduction du groupe elle se traduira initialement par la demande, d'une fraction des professeurs de gymnastique, « d'organisation de cours pédagogiques dans le but d'arriver à la création d'une Ecole Normale Civile de gymnastique »⁽¹⁾.

Bref au cours de la période 1869-1903 l'Ecole de la République rend obligatoire une nouvelle discipline : la gymnastique. L'histoire montrera que malgré de nombreuses vicissitudes en particulier au cours de la décennie 1870, le principe de son obligation ne sera jamais remis en question.

Discipline sans enseignants, la gymnastique sera d'abord encadré par un personnel en majorité militaire ou ayant été formé à l'Ecole de Joinville.

Aux préoccupations patriotiques feront suite des préoccupations plus hygiéniques permettant aux professeurs de gymnastique civils d'assurer dans le cadre scolaire l'enseignement de la gymnastique.

(1) In *La gymnastique française*, n°1, 1^{er} février 1885. Cité par Collot - Laribe (1982, p.85)

Cette intégration scolaire va mettre en évidence leur manque d'instruction qui poussera ce groupe à se rapprocher du Cercle de gymnastique rationnelle et du Ministère de l'Instruction publique.

Le Cours supérieur d'Education physique de 1903 marque une étape importante dans l'évolution de l'E.P.. C'est de lui que nous partirons pour étudier la période suivante.

CHAPITRE XXII
DU COURS SUPERIEUR
AUX I.R.E.P. (1903-1927)

L'affaire Dreyfus⁽¹⁾, l'Union sacrée⁽²⁾, la première guerre mondiale, le Bloc national⁽³⁾, le cartel des gauches⁽⁴⁾ et le gouvernement d'Union nationale⁽⁵⁾, sont autant d'événements qui vont avoir une influence directe ou indirecte sur l'évolution de la gymnastique vers l'Education physique et les Sports.

En effet, au cours de la période 1903-1927, à la démilitarisation progressive de la gymnastique correspond la secondarisation de l'Education physique - dans la mesure où l'Etat monte le niveau d'exigence pour les professeurs de gymnastique désirant enseigner dans les lycées et collèges - ainsi que, les débuts de la sportivisation dans l'enseignement du second degré.

(1) Surtout à partir de la publication, le 13 janvier 1898, dans *L'Aurore* publié à 300 000 exemplaire de l'article d'Emile Zola, précédé du titre de Clémenceau « j'accuse »

(2) Expression employée par le président de la République R. Poincaré dans son message au Parlement lors de la déclaration de guerre, le 4 août 1914 : « Dans la guerre qui s'engage, la France (...) sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'union sacrée et qui sont aujourd'hui fraternellement assemblés dans une même indignation contre l'agresseur et dans une même foi patriotique » Poincaré (1927, p.546) t. IV.

(3) « La droite conservatrice, allié au centre et bénéficiant du prestige de la victoire l'emporte aux élections législatives de 1919 et forme le Bloc national » Labruno et Toutain (1986, p.100)

(4) « Les élections de 1924 conduisent au pouvoir le Cartel, alliance électorale des radicaux et des socialistes, mais ceux-ci n'entrent pas au gouvernement que forme Edouard Herriot. Ils pratiquent la politique du soutien sans participation ». Prost (1979, p.24)

(5) « Expression désignant, en France, les gouvernements formés avec des membres de la plupart des partis, en raison des circonstances : (...) cabinet Poincaré pour le salut du franc (juillet 1926-novembre 1928) ». D'après *Le Grand Larousse encyclopédique*, 1970, tome vingtième

A- LE COURS SUPERIEUR ET LE LEGS FAIT PAR DEMENY

1) LE COURS SUPERIEUR ET SON EVOLUTION

Institué par l'Arrêté du 30 mai 1903⁽¹⁾, le Cours Supérieur d'Education physique « accueille des postulants désignés conjointement par l'Union⁽²⁾ et l'administration »⁽³⁾ et « facilite la préparation des candidats au Certificat d'aptitude universitaire. (créé par l'Arrêté du 30 juin 1903) »⁽³⁾. La première année⁽⁴⁾ de fonctionnement 24⁽⁵⁾ hommes obtiendront le diplôme, en 1905, 25 hommes et 11 dames.

Demeny sera le directeur du Cours supérieur et le restera jusqu'à sa mort survenue en 1917. Le Dr Philippe⁽⁶⁾ et Jean Racine⁽⁷⁾ ses collaborateurs de la première heure, puisque professant, dès 1890, avec Demeny, dans le cadre du Cours municipal d'Education physique de la ville de Paris, l'aideront et poursuivront son oeuvre. En 1905, ils publieront ensemble un ouvrage intitulé *Cours Supérieur d'Education Physique*.

(1) D'après Néaumat, 1979 (1980, p.79)

(2) L'Union des Professeurs de Gymnastique de France

(3) Thibault (1972, p.92)

(4) Il s'agit de l'année civile et non pas de la durée des cours : « 4 à 5 semaines » d'après Legrand et Ladegaillerie (1970, p.214)

(5) Les chiffres que nous utilisons sont extraits de During (1986, p.41)

(6) Dr J.Philippe, chef des travaux du laboratoire de Psychologie physiologie à la Sorbonne.

(7) Commence comme Professeur de Gymnastique aux Ecoles de la Ville de Paris puis termine comme Professeur au Cours Supérieur d'E.P..

D'abord implanté au Lycée Henri IV, le Cours supérieur sera transféré en 1923 au Lycée Michelet et placé sous la direction du professeur Latarjet⁽¹⁾.

2) CONCEPTEURS ET APPLICATEURS

La collaboration Demeny Racine marque les débuts de l'alliance entre les physiologistes et les professeurs de gymnastique, celle de Latarjet et Racine l'alliance des médecins et des professeurs de gymnastique.

Cette alliance profite aux deux parties mais les différences de statuts et le partage des tâches sont très nets : aux physiologistes et aux médecins les tâches de conception, aux professeurs de gymnastique les tâches d'application.

L'homologie avec la situation actuelle est tout à fait frappante.

Certes les professeurs d'E.P.S. d'aujourd'hui sont devenus plus instruits qu'ils n'étaient au début du XIX^e siècle et il existe même une Agrégation d'E.P.S., mais la distance qui les sépare des savoirs savants est toujours aussi grande.

(1) Professeur d'anatomie à la faculté de médecine de Lyon.

Les épreuves des concours de recrutement actuels ne font que renforcer cette dépendance, comme par exemple la seconde épreuve écrite de l'Agrégation interne - session 1993 - dans laquelle : « il est attendu des candidats qu'ils choisissent et utilisent les données scientifiques pertinentes les plus susceptibles d'éclairer les mises en oeuvre didactiques de cet enseignement [l'E.P.S.] »⁽¹⁾.

Il est vrai que les travaux en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (S.T.A.P.S.), censés produire et diffuser des connaissances spécifiques, ont d'autant plus de chances d'être reconnus par la communauté scientifique, qu'ils sont conformes aux objets, aux méthodes, aux théories et aux moyens de vérification en vigueur dans les sciences constituées.

S'en éloigner serait courir le risque d'être taxé d'englobant ou de simpliste, de dogmatique ou d'arbitraire, d'excentrique ou de banal.

Les mots ne manquent pas pour disqualifier l'état de la recherche en S.T.A.P.S.. Le rapport Péronnet⁽²⁾ (1983)

(1) B.O. n°30 - 23 juillet 1992, p.18.

(2) *Rapport sur la recherche en S.T.A.P.S.*, analyse de la situation et recommandation. Préparé par François Péronnet, Professeur agrégé, Directeur du Département d'E.P.. Université de Montréal, chargé de Mission auprès du Ministère de la Recherche et de l'Industrie. Août 1983.

et l'exposé⁽¹⁾ du Professeur Gallien (1991) sont sur ce point sans équivoque :

- « Dans l'état d'enfance où se trouve la recherche fondamentale en S.T.A.P.S., les applications qui transforment radicalement la pratique de l'intervenant, se comptent sur les doigts d'une seule main »⁽²⁾.
- Les équipes de recherche en S.T.A.P.S. sont « de fait en marge de la communauté scientifique et par là même nuisent à la crédibilité de la discipline »⁽³⁾.

Ainsi, qu'ils soient praticiens ou détachés dans l'enseignement supérieur faisant fonction d'enseignants - chercheurs, les professeurs d'E.P.S. sont des applicateurs qui utilisent constamment des savoirs dont ils ne sont pas les producteurs.

Cependant, l'absence même de recherche fondamentale en E.P.S. et en S.T.A.P.S. oblige les professeurs d'E.P.S. à concevoir leur contenus d'enseignement, dans le cadre des contraintes de tous ordres qui s'imposent à eux.

(1) Intitulé « Réflexion sur les problèmes de la recherche en S.T.A.P.S. », IV^e Journées Internationales de l'A.C.A.P.S., 9-11 novembre 1991 à Lille. Claude-Louis Gallien est Professeur à l'université René Descartes.

(2) Péronnet (1983, p.58)

(3) Gallien (1991, p.9)

Demeny fait partie des individus qui, historiquement, ont été des producteurs de pratiques et de théories, permettant à un groupe professionnel de devenir au fil du temps, davantage capable de fonder ses pratiques pédagogiques, sur des connaissances scientifiques.

3) LES APPORTS DE DEMENY

Si l'inconscient d'une discipline « c'est son histoire »⁽¹⁾ l'inconscient des acteurs les plus jeunes de l'E.P.S. d'aujourd'hui, que leurs propres intérêts poussent à regarder plus leur avenir que leur passé, n'a d'égale que leur méconnaissance historique.

En effet, une bonne partie des arguments utilisés actuellement, pour justifier et légitimer l'Education physique et la nécessité d'une formation de qualité pour l'enseigner, sont à l'oeuvre chez Demeny.

Demeny a non seulement fait évoluer la gymnastique de son époque mais en plus, il a laissé un important héritage aux acteurs de l'E.P.S., qu'ils soient praticiens, théoriciens, ou hommes politiques.

(1) Bourdieu (1980, p.81)

3.1- Apports et legs faits aux praticiens

Demény apporte et lègue aux praticiens des exercices physiques : une identité, une base scientifique, des finalités, une formation, une responsabilité pédagogique et une forme d'éducation socialement utile donc légitime.

Nous examinerons successivement chacun de ces points

3.1-1. Une nouvelle identité professionnelle

En s'opposant aux gymnastiques empiriques et en proposant une autre démarche, Demény contribue à la construction sociale d'une identité nouvelle attribuée à certaines pratiques corporelles : « c'est un degré qu'elle doit franchir, à moins qu'elle soit condamnée à rester en deçà, entre les mains des empiristes »⁽¹⁾.

Le fait que la vingtaine de professeurs de gymnastique, au sortir de leur formation du Cours Supérieur d'Education physique en 1903, fondent « l'association amicale des professeurs d'éducation

(1) Demény, 1886. Cité par During (1986, p.41)

physique de France et des Colonies » nous paraît être de la plus haute importance quant à la construction sociale d'une nouvelle identité professionnelle, en rupture avec l'identité gymnastique liée à la structure militaire, et à la recherche d'un rapprochement de la structure scolaire.

Autre événement significatif du passage de la gymnastique à l'Education physique : les travaux de la Commission interministérielle d'Education physique, mise en place le 22 décembre 1904, à laquelle Demeny, apportera un précieux concours.

Le Président de la République E. Loubet décrète : « Il est institué à Paris une Commission destinée à unifier les procédés d'éducation physique actuellement en usage dans l'armée, dans l'Université et dans les sociétés civiles de gymnastique. Cette commission est rattachée au Ministère de la Guerre »⁽¹⁾.

Les choses, bien qu'entremêlées, sont claires : l'autorité suprême est le Président de la République, le rattachement institutionnel est le Ministère de Guerre et la mission, une mission d'unification.

(1) Décret du 22 décembre 1904, article premier, in *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, (1907, p.VI) MEPJS à partir de maintenant.

Cette mission d'unification prouve que d'une part, sinon de profondes divisions au moins d'importantes différences ont été constatées et, que d'autre part, existe une réelle volonté politique d'unifier les procédés d'Education physique suite à une demande émanant du Ministre de la Guerre.

Celui-ci constate que « les procédés d'éducation physique usités actuellement dans l'armée, dans l'Université et dans les sociétés de gymnastique présentent entre eux des divergences notables »⁽¹⁾, il insiste ensuite sur les buts à atteindre : « il importe, en vue d'une bonne préparation des jeunes gens au service militaire, d'unifier ces procédés et de mettre de la suite et de la méthode dans cette partie si importante de notre éducation nationale »⁽¹⁾

La demande initiale est militaire mais nous verrons au moment de l'analyse du compte- rendu des travaux de la Commission que cette demande deviendra eugénique.

La Commission, présidée par un général, comprend « quatre membres de chacun des ministères de la Guerre et de l'Instruction publique et quatre délégués de l'Union des Sociétés de gymnastique, désignés respectivement par

(1) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, (1907, p.III)

le ministère de la Guerre, le ministère de l'Instruction publique et le ministère de l'intérieur »⁽¹⁾.

La Guerre, l'Intérieur et l'Instruction publique : les « tribulations ministérielles », pour reprendre l'expression de Marcel Berge⁽²⁾

Demeny, en tant que « professeur de physiologie appliquée à l'Ecole Normale de gymnastique et d'escrime⁽³⁾ » a été désigné par le ministère de l'Instruction publique. Il est entouré de son collaborateur Racine « professeur d'éducation physique de la ville de Paris »⁽³⁾, de Sandoz « professeur de gymnastique au Lycée Buffon » d'un inspecteur de l'Académie de Paris et d'un lieutenant-colonel « inspecteur général des Sociétés d'éducation physique de la ville de Paris »⁽³⁾.

Les membres de la Commission désignés par le ministère de l'Intérieur sont Cazalet « président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France »⁽³⁾, le Dr Lachaud « député, membre d'honneur de l'Union »⁽³⁾, un

(1) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires* (1907, p.III).

(2) Dans son livre *témoignage à nos marques !*, (1984, p.211).

(3) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, p.VII.

professeur membre du comité de permanence de la Ligue girondine d'éducation physique »⁽¹⁾.

Les membres désignés par le ministère de la Guerre sont le commandant Coste, commandant l'Ecole de Joinville, depuis le 15 janvier 1905, un médecin-major de 2^e classe « professeur d'anatomie à l'Ecole Normale de gymnastique »⁽¹⁾ et deux officiers.

Comment ces gens-là vont travailler ensemble et que va-t-il ressortir des travaux de la Commission ?

Censée établir « un plan général d'éducation physique qui lui servira ensuite de base commune pour l'établissement des manuels de l'instruction publique et des sociétés de gymnastique »⁽²⁾, la Commission rédigera un Manuel pour les établissements de l'Instruction publique et un Manuel pour les Sociétés de gymnastique mais en plus, adoptera neuf voeux , dont le lecture, complétée par celle du compte-rendu des travaux donne:un état des lieux, le point de consensus et les aspirations de l'époque, en matière d'Education physique.

(1) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, p.VII

(2) *Ibid.*, p.VI

Premier voeu, première surprise : « L'éducation physique fait partie de l'enseignement »⁽¹⁾. Pourquoi formuler un tel voeu alors que la gymnastique est obligatoire ?

Une partie de la réponse se trouve dans la compte-rendu des travaux de la Commission, signé par le général Mercier-Milon : l'introduction de la gymnastique reste à faire « d'une manière absolument effective, et non plus ou moins superficielle et accessoire comme aujourd'hui dans notre enseignement public à tous les degrés »⁽²⁾.

L'heure est grave et il y a urgence : « notre race⁽³⁾ est menacée d'une déchéance fatale si l'on ne parvient pas, par un rigoureux effort, à faire sentir à tous la nécessité absolue d'imposer à la jeunesse l'éducation physique, comme on est arrivé à lui imposer l'instruction, en la rendant obligatoire »⁽⁴⁾.

Le deuxième voeu porte sur le contrôle de l'Education physique dans les établissements secondaires par une « commission comprenant des officiers »⁽⁵⁾.

(1) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, (1907 p.XIV)

(2) Ibid., p.X

(3) Il n'y a pas encore à l'époque de connotation raciste dans de tels propos (au sens ou nous l'entendons aujourd'hui)

(4) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, (1907, p.X)

(5) Ibid., p.XIV

Il est également question d'inscrire les notes obtenues par chaque élève dans les leçons d'Education physique sur le livret scolaire. Cela pourrait représenter une étape vers une demande relatée dans le rapport des travaux de la Commission envisageant « à titre de sanction, qu'une épreuve d'éducation physique, au point de vue théorique et pratique, fut imposée dans tous les examens de l'enseignement primaire et secondaire »⁽¹⁾.

Il est vrai qu'un bon moyen d'asseoir la position scolaire d'une discipline est de la rendre obligatoire lors des examens. Les professeurs de gymnastique ne s'y sont pas trompés, réclamant sans cesse de telles mesures. Il faudra attendre le 28 mars 1941 pour qu'une épreuve d'E.P.S. soit introduite au baccalauréat, et encore, le fut-elle à titre facultatif.

Le troisième voeu concerne le monde de l'enseignement primaire. Il est question là aussi d'établir une sanction dans les différents examens : C.E.P. et concours d'admission aux E.N. qui devrait comporter un examen théorique et pratique.

(1) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, (1907, p.X)

Il est précisé également qu'à la sortie de l'E.N. « le futur instituteur devra posséder le certificat d'aptitude à l'enseignement des exercices physiques »⁽¹⁾.

Le quatrième vœu insiste sur le caractère quotidien de la pratique : « tous les élèves devront assister, chaque jour, à une séance d'exercices physiques »⁽²⁾.

Chose essentielle encore pour la constitution de la discipline E.P. : « les récréations ne pourront en aucun cas compter comme leçon d'éducation physique »⁽²⁾.

Les débuts de la secondarisation de l'E.P. se font jour dans ce quatrième vœu, lorsqu'il s'agit d'augmenter le nombre des professeurs chargés de l'E.P. et de souhaiter que l'instituteur soit « spécialement chargé du cours d'éducation physique dans les écoles primaires »⁽²⁾.

Ce vœu sera entendu puisque : « à partir de la rentrée scolaire d'octobre 1909, nul ne peut-être nommé professeur de gymnastique dans les lycées et collèges

(1) In *Manuel d'exercices et de jeux scolaires*, (1907, p.XIV

(2) *Ibid.*, p.XV

s'il n'est pourvu du Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré supérieur) »⁽¹⁾.

Le cinquième vœu, propose que « les mêmes dispositions, mais appropriées à leur sexe »⁽²⁾, soient « appliquées aux jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire »⁽²⁾.

Le sixième vœu, va dans le sens d'un élargissement des mesures envisagées aux écoles pratiques d'industrie, aux écoles des arts et métiers et aux écoles préparatoires du commerce et de l'industrie.

Le septième vœu, concerne la demande d'augmentation du coefficient de l'examen physique pour le concours d'admission dans les écoles de l'Etat.

Le huitième vœu, montre bien que le problème de l'Education physique est de grandeur nationale, eugénique et politique : « la Commission demande au gouvernement d'encourager par tous les moyens à sa disposition les

(1) Décret du 12 janvier 1908. Cité par Néaume, 1979 (1980, p.79)

(2) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, (1907, p.XV)

sociétés d'initiatives privées qui, par leur enseignement d'éducation physique, contribuent à l'amélioration de la race en fortifiant la jeunesse ».

Enfin, le neuvième vœu, insiste sur la nécessité, pour « arriver au but que nous nous proposons »⁽¹⁾, que « nous nous procurions un nombre suffisant de professeurs instruits et préparés au rôle considérable qu'ils doivent jouer⁽¹⁾.

On se souvient que Demeny avait, en 1899, publié chez Alcan un *Plan d'un enseignement supérieur de l'éducation physique*. Il n'aura de cesse de réclamer la création d'un diplôme supérieur en Education physique, suivi sur ce point par la fraction des professeurs de gymnastique intéressés par l'intégration scolaire.

La France manque de personnel qualifié et il « serait impossible d'arriver d'emblée à doter chaque commune, chaque école d'un éducateur physique »⁽¹⁾.

La solution proposée par la Commission est de se tourner vers les instituteurs et d'utiliser la loi de

(1) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, (1907, p.XVI).

réduction de la durée du service militaire, du 21 mars 1905, afin de profiter « du passage des instituteurs sous les drapeaux pour développer et perfectionner chez eux, d'une façon toute particulière, les aptitudes et les connaissances qui sont indispensables à un éducateur physique »⁽¹⁾.

L'opération est rentable : en 1907 par exemple⁽²⁾ 28 hommes, 7 femmes et, 3 (H.ou F.?) à titre étranger, obtiennent le diplôme du Cours supérieur d'E.P., de plus, « chaque année, le tiers des élèves instituteurs sortiront de l'Ecole Normale et passeront à la caserne. Un millier d'instituteurs environ seront donc incorporés annuellement »⁽¹⁾.

La philosophie générale est toute entière résumée dans la formule qui conclut le neuvième vœu : « il importe en effet que, plus le service militaire se réduit, plus la préparation à ce service soit sérieusement organisée »⁽¹⁾.

On comprend ainsi que l'Education physique loin d'être un détail de l'histoire, une futilité, une distraction soit un moyen reconnu par tous,

(1) In *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, (1907, p.XVI).

(2) Les effectifs que nous indiquons proviennent de During (1986, p.41).

républicains ou monarchistes, laïques ou catholiques, pour satisfaire leur demande, en faveur d'une jeunesse qu'ils voudraient régénérer.

En ce début de XX^e siècle, l'heure n'est plus à l'amalgame entre gymnastique et préparation militaire, mais on assiste, bien que leurs actions soient complémentaires, au partage des tâches entre civils et militaires.

Aux premiers, revient la formation générale, aux seconds, la formation militaire. Ce que Chanzy aurait sans doute aimer voir, lui qui réclamait, dès 1882, « faites-nous des hommes, nous en ferons des soldats »⁽¹⁾.

Ainsi, en proposant une forme d'Education physique qui ne se confonde plus avec la gymnastique militaire, Demeny offre-t-il aux professeurs de gymnastique de son temps, un nouveau champ de compétences professionnelles, et une nouvelle identité professionnelle. Ces professeurs, qui s'éloignent de l'Armée, tendent de plus en plus à se rapprocher de l'Université.

(1) Paroles prononcées à Reims, en 1882, par le général Chanzy (1823-1883), lors de la fête fédérale de l'U.S.G.F.

Bien que l'identité gymnastique soit encore vivante pour le sens commun, c'est bien à partir des pratiques d'Education physique, et de l'identité éducation physique, qu'une nouvelle discipline d'enseignement prend corps - en prenant le corps comme principal objet technique -, et qu'un nouveau corps professionnel, comprenant bientôt des agents professionnels de l'Etat, se verra confier l'Education physique scolaire.

Demeny donne aux professeurs d'E.P. un label de qualité et un territoire pédagogique.

Tout ceci n'aurait pas été possible, d'abord, et il faut le souligner, sans un formidable concours de circonstances qui aboutit à attribuer, autant de vertus roboratives à l'Education physique, ensuite, sans les travaux de Demeny.

3.1-2. Une base scientifique (aux praticiens)

En rompant avec les « erreurs et préjugés enfantés par la vanité et l'esprit métaphysique »⁽¹⁾, et en montrant comment l'Education physique peut

(1) Demeny, 1902 (1931, p.24)

actuellement être établie sur les lois physiques et biologiques »⁽¹⁾, Demeny permet aux praticiens de l'E.P. de pouvoir justifier, en raison, les pratiques qu'ils utilisent.

Les praticiens ne font pas que recevoir des savants, ils peuvent aussi apporter leur contribution à la science : « le praticien le plus modeste est intéressant s'il apporte un fait nouveau et le résultat de son expérience »⁽²⁾.

Bien plus, « c'est de la communion intime du praticien et du savant que doit naître le progrès »⁽²⁾. Ainsi les praticiens ont-ils leur place - en bas - mais leur place tout de même, dans le domaine de l'E.P., que l'on peut considérer de plus en plus comme un champ dont l'un des enjeux majeurs est dans la lutte qui oppose les savants aux empiristes.

Les moyens de l'E.P. ne sont pas « une réunion quelconque, une juxtaposition artificielle d'exercices variés, sans autre liaison que celle du caprice »⁽³⁾, mais « le résultat d'un classement et d'une sélection des moyens ayant un effet connu sur le corps »⁽³⁾.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.II)

(2) Ibid., p.24

(3) Ibid., p.25

L'affirmation selon laquelle « nous devons nous appuyer sur des connaissances scientifiques pour connaître les principaux effets de l'exercice et choisir les moyens en rapport avec le but de l'éducation »⁽¹⁾, implique que tout éducateur physique, reçoive une formation scientifique, que soient élevées les exigences des conditions d'accès et de recrutement, et fournisse une base scientifique solide (à l'époque essentiellement biomécanique et physiologique).

Ceci permettra aux praticiens de l'E.P. de mieux contrôler, doser et anticiper les effets des exercices qu'ils mettront en oeuvre, lors de leurs leçons, dont Demeny a fixé un plan général, puisqu'ils connaîtront désormais « les modifications persistantes et les modifications passagères qui se produisent dans l'organisme à la suite de l'exercice »⁽²⁾

Voir plan général de la leçon de gymnastique scolaire page suivante.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.30)

(2) Ibid., p.29

CHAPITRE II

PLAN GENERAL DE LA LEÇON DE GYMNASTIQUE SCOLAIRE

NATURE DES EXERCICES	EFFETS	DURÉE RELATIVE (1)
Marches et exercices d'ordre.	1 ^e Série. Effet général modéré. — Éducation du rythme.	3 minutes.
Mouvement des membres inférieurs et supérieurs dans des attitudes variées. Équilibres sur le sol et sur la poutre.	2 ^e Série. Développement symétrique du corps. — Rectification des mauvaises attitudes. — Ampliation du thorax. — Indépendance des mouvements. — Peu de dépense de travail — Effet esthétique.	4 minutes.
Suspensions et appuis sur les barres avec ou sans appui des pieds le corps incliné avec ou sans progression.	3 ^e Série (alternée avec la 2 ^e). Ampliation plus marquée du Thorax par soulèvement des côtes. — Peu de travail, dépense, applications au grimper.	4 minutes.
Courses. — Sautille-ments. — Danses. Jeux impliquant l'action de courir.	4 ^e Série. Effet général plus violent sur le cœur, la respiration et les fonctions de la peau. Dépense considérable de travail. — Applications utiles.	5 minutes.
Mouvements du Tronc. Flexion, extension, mouvements latéraux et torsion.	5 ^e Série. Peu de travail, effet esthétique. — Exercices s'adressant plus spécialement aux muscles du dos et de l'abdomen. Contractions lentes et soutenues rapprochant les omoplates, rectifiant la colonne vertébrale, dilatant la cage thoracique et effaçant l'abdomen.	4 minutes.
Sauts variés de pied ferme et avec élan. Jeux gymnastiques impliquant le saut.	6 ^e Série. Dépense de travail maximum. Applications pratiques.	6 minutes.
Exercices respiratoires et marches lentes.	7 ^e Série. Exercices ayant pour but de calmer le cœur et la respiration avant la rentrée en classe et d'apprendre à rythmer sa respiration pour éviter l'effort et l'essoufflement.	6 minutes.
Déplacement des élèves.		5 minutes.
TOTAL.		30 minutes.

(1) Ces indications de durée ne sont pas absolues.

165

1904 - Plan général de la leçon de gymnastique scolaire
(le livre du maître).

(1) During (1986, p.40)

Les praticiens de l'E.P. vont aussi bénéficier dans cette conjoncture de début du XX^e siècle, d'échanges internationaux, comme ceux qui ont eu lieu lors du Congrès international d'E.P., à Paris, en 1900.

Une « Commission technique internationale permanente de l'E.P. »⁽¹⁾ sera constituée, avec comme Président, Demeny. Seize pays y seront représentés et les travaux orientés vers la recherche scientifique en E.P.

Toute cette activité scientifique et le rôle joué par Demeny, à la place qu'il occupe à l'époque, tant en France que dans les échanges internationaux, ne peuvent que consolider la base scientifique servant d'appui aux praticiens de l'E.P.

Demeny s'oppose à la méthode sportive avec laquelle « on obtient les résultats sans les rechercher mais aussi sans certitude, sans méthode et sans gradation »⁽²⁾ alors qu'avec la méthode scientifique : « on connaît à l'avance les modifications qui doivent se produire dans l'organisme : on les recherche directement en employant les moyens appropriés »⁽²⁾.

(1) Seurin (1979, p.243)

(2) Demeny, 1902 (1931, p.326)

Résolu à surmonter les difficultés par tous les moyens connus « sous le contrôle constant de la science »⁽¹⁾, Demeny, donne une légitimité scientifique à l'E.P., en même temps qu'il préconise des pratiques éloignées des records et du cirque : « la chimie a remplacé l'alchimie, la médecine le reboutage; l'éducation physique scientifique doit remplacer les folles incohérences de l'acrobatie et l'athlétisme »⁽¹⁾.

En plus d'une base scientifique, Demeny va définir, pour les praticiens de son époque et leurs successeurs, des finalités dont la définition pourra varier légèrement avec le temps, mais dont l'esprit demeure encore de nos jours.

3.1-3. Des finalités

Difficile en effet d'être contre la SANTE, la BEAUTE, l'ADRESSE et la VIRILITE telles que Demeny les a définies.

Ce que Demeny considère comme des « qualités élémentaires constituant le perfectionnement humain »⁽²⁾

(1) Demeny, 1902 (1931, p.328)

(2) Ibid., p.30

sont autant d'objectifs spécifiques à l'Education physique qu'une éducation générale ne peut qu'intégrer.

Demeny a écrit en 1902 : « L'éducation physique doit faire partie intégrante de l'éducation générale, elle ne doit pas être une éducation professionnelle spéciale, mais aboutir au perfectionnement physique et non à la virtuosité »⁽¹⁾.

En 1989, dans la loi d'orientation sur l'Education⁽²⁾, on peut lire : « les enseignements artistiques ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves »⁽²⁾.

Certes, la formation a remplacé l'éducation et l'élève a remplacé l'individu aux différents âges de sa vie, mais pour ce qui nous intéresse ici, à savoir la place de l'E.P. dans l'éducation (ou la formation) générale, rien n'a changé.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.25)

(2) Loi du 10 juillet 1989. J.O. n°163 du 14 juillet 1989 (pp. 8860-8863)

C'est dire la puissance des propositions de Demeny, non pas qu'il les ait inventées, mais leur a donné, grâce aux progrès scientifiques dans le domaine de la physiologie et de la bio-mécanique auquel il a lui même participé, une assise scientifique.

Quels sont, « les effets principaux de l'exercice et l'ensemble des qualités à obtenir par l'éducation physique »⁽¹⁾ ?

- L'éducation de chaque fonction en particulier, la conservation de l'harmonie des fonctions et l'augmentation du capital⁽²⁾ d'énergie humaine ont, un « effet hygiénique »⁽³⁾ et permettent d'obtenir la SANTE.

Tous les règlements d'E.P., toutes les instructions officielles concernant l'E.P. qui suivront, insisteront sur cet objectif santé.

Dans les instructions officielles les plus récentes pour les Collèges, on peut lire : « elle [l'E.P.S.]

(1) Demeny, 1902 (1931, p.30)

(2) Cette façon de dire les choses en termes économiques à propos des conduites humaines sera reprise dans le champ de l'E.P.S. au cours des années 1980-1990

(3) Demeny, 1902(1931, p.30)

contribue ainsi au développement de l'élève, à son équilibre, à l'amélioration de sa santé »⁽¹⁾ et, dans les compléments à ces mêmes instructions⁽²⁾ : « parce qu'elle permet d'ajuster en permanence les réactions et comportements aux conditions du monde extérieur, de s'accoutumer à l'effort, de se dépasser soi-même, d'affronter des situations nouvelles, l'éducation physique et sportive crée les conditions de la santé ».

Les professeurs d'E.P.S. sont les grands bénéficiaires d'un tel objectif, qui non seulement est repris par les gouvernements successifs, quel que soit le pouvoir en place, mais en plus, leur permet d'asseoir leur position scolaire, grâce à l'aval des médecins, qui leur concèdent la possibilité d'intervenir sur les enfants sains, alors qu'ils se réservent tous les cas pathologiques.

Le contrôle médical, est certainement l'une des formes du contrôle social qui ne dit pas son nom, mais qui scelle, en dépit de tout ce qui peut les opposer, l'alliance des médecins et des professeurs d'E.P..

(1) Arrêté du 14 novembre 1985 in M.E.N. (1985, p.316)

(2) Note de service du 30 juillet 1987. B.O. n°spécial 4 du 30 juillet 1987. Compléments aux programmes et instructions des classes de Collèges concernant les classes de 6^e et 5^e p.141

Les conditions, les conceptions et les pratiques de santé évolueront mais l'objectif santé reste premier pour les professeurs d'E.P.S. et l'un des arguments forts, qui plaide en faveur d'une E.P. comme discipline obligatoire.

On observe que, dans la rénovation actuelle des lycées, l'E.P. fait partie des *disciplines principales* avec, le français, les mathématiques, la physique-chimie, les langues vivantes, l'histoire-géographie et la biologie-géologie.

L'une des fonctions sociales des professeurs d'E.P. consiste précisément, dans le cadre scolaire, à apprendre à leurs élèves à gérer leur capital santé afin qu'ils puissent, au sortir de l'Ecole, avoir une pratique physique en toute connaissance de cause.

- Le développement normal du corps et l'éducation de la forme et de l'attitude, ont un « effet esthétique »⁽¹⁾ et permettent, selon Demeny, d'obtenir la BEAUTE.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.30)

Cet objectif n'a pas dans le champ de l'E.P., ou l'on préfère en général l'efficience⁽¹⁾, une place prépondérante. Associé après mai 1968 à la danse et l'expression corporelle, il est davantage lié à la féminité qu'à la masculinité.

Toutefois, cet héritage postsoixante huitard trouve sa consécration officielle dans les instructions officielles avec le sigle A.P.S.E. (E pour expression), qui remplace celui plus restrictif d'A.P.S. (Activités Physiques et Sportives).

Là, ce ne sont pas les mots qui font les choses, mais la force des choses qui oblige à changer les mots alors même que, l'expression corporelle est langage du silence⁽²⁾.

Sorte d'intermédiaire entre l'éducation physique et l'éducation artistique, l'expression corporelle, à partir des années 1970, va représenter, face à la sportivisation de l'E.P., un contre courant dans lequel une fraction de la profession, à majorité féminine, va se reconnaître.

(1) « efficience du geste » (p.31), « volonté d'efficience » (p.32), « recherche d'efficience »(p.47), « principe d'efficience » (p.47), « environnement personnel d'efficience » (p.47), sont d'autant d'expressions utilisées par l'Inspecteur Général, M^r Pineau, Doyen du groupe E.P.S., dans son « Introduction à une didactique de l'éducation physique »(1990)

(2) Claude Pujade-Renaud a écrit en 1974 un ouvrage qui s'intitule *Expression corporelle, langage du silence*

A cette époque, selon Pujade-Renaud, l'une des leaders de l'expression corporelle en France, « régnait dans l'éducation physique un impérialisme sportif qui faisait qu'on pouvait difficilement penser le mouvement autrement qu'en termes d'efficacité »⁽¹⁾.

Demeny, musicien au point d'être « accepté comme violoniste à l'opéra »⁽²⁾, promoteur du « mouvement complet continu arrondi »⁽³⁾ et rythmé, auteur entre autres ouvrages de, *Education et Harmonie des Mouvements*⁽⁴⁾, ne négligera jamais l'esthétique et la grâce dans le mouvement.

Ceci explique peut-être que les formes de pratiques, préconisées par Demeny seront abandonnées par les hommes, sauf Racine⁽⁵⁾, et adoptées par les femmes, en particulier par Irène Popard⁽⁶⁾.

- L'Education des sensations et des perceptions, le perfectionnement de la vie de relation, l'éducation des

(1) Claude Pujade-Renaud (1984, p.12)

(2) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.57) t.1.

(3) En 1910 Demeny « sous pli cacheté à l'Académie des Sciences, donne communication de sa méthode du mouvement complet-continu-arrondi »

(4) En 1914, d'après Legrand et Ladegaillerie (1970, p.58) t.1.

(5) Qui, « sensible aux imperfections de la méthode tenta de la compléter » Legrand et Ladegaillerie (1970, p.68) t.1.

(6) Irène Popard (1894-1950). Influencé par Demeny. Crée un système d'eurythmie réservée aux femmes. Ses adaptations musicales se situent aux confins de la gymnastique et de la danse. D'après Zoro (1986, p.31).

mouvements et l'utilisation économique des mouvements et l'utilisation économique de l'énergie humaine permettent d'obtenir ce que Demeny appelle « l'effet économique »⁽¹⁾ ou ADRESSE.

Alors que l'effet hygiénique est fonction de la « quantité de travail »⁽²⁾, et l'effet esthétique de la « nature du travail »⁽²⁾, l'effet économique est fonction de la « qualité du travail »⁽²⁾.

Le terme de travail est, comme le remarque During, le « maître mot »⁽³⁾ de l'« éducation physique positive »⁽³⁾ de Demeny et, pour Pociello, « Demeny, biomécanicien avant la lettre, a su théoriser les conditions économiques du mouvement humain avant Taylor »⁽⁴⁾.

Il est vrai que Demeny parle beaucoup de travail et que l'effet économique a pour principe « le maximum de rendement en travail utile avec le minimum de dépense »⁽⁵⁾

(1) Demeny, 1902 (1931, p.30)

(2) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.59)

(3) During (1986, p.38)

(4) Pociello (1981, p.210)

(5) Demeny (1909, p.269)

Demeny (1850-1917) et Frédérick Winslow Taylor (1856-1915) sont contemporains. Tous les deux s'intéressent à l'accomplissement du travail, mais ont-ils oeuvré dans le même sens ?

Il nous semble, lorsque l'on compare les biographies et les orientations professionnelles, que Taylor est complètement immergé dans la sphère du travail.

Les expériences de chronométrage qu'il multiplie, à partir de 1880, tendant à éliminer du travail humain les temps morts qui le retardent, ne visent qu'à améliorer le rendement.

Dans ces conditions, le travail ouvrier « n'est plus qu'un travail d'exécution »⁽¹⁾, Taylor, aurait même dit un jour : « on ne vous demande pas de penser. Il y a d'autres gens ici qui sont payés pour cela »⁽¹⁾.

L'année (1909) où Taylor publie *The Principles of Scientific Management*, Demeny fait paraître *L'Ecole française*, ouvrage sous-titré, « évolution de l'éducation physique, phase empirique, phase de tâtonnements, phase positive »

(1) Lefranc (1975, p.330)

Depuis 1882 Demeny est chef de laboratoire à la station physiologique du Parc des Princes et Taylor deviendra « ingénieur en chef en 1884 »⁽¹⁾.

Demeny, est avant tout un formateur et un chercheur. Il s'emploie surtout, à construire une éducation physique scientifique, et, à former des éducateurs compétents : « depuis 30 ans, j'ai essayé d'éclairer l'éducation physique au moyen des connaissances de la physiologie moderne; il m'a semblé que, bien maniée par des mains expertes, cette méthode devait donner des résultats certains »⁽²⁾.

Demeny, dans le cadre de ses recherches, va mettre en oeuvre une méthode expérimentale, le conduisant à étudier, avec les moyens les plus sophistiqués de l'époque, le mouvement humain, pour le rendre plus efficace et plus économique.

Mais, la grosse différence avec Taylor est qu'il ne cherche pas à améliorer la rentabilité du travail industriel car pour Demeny : « le progrès humain n'est pas le progrès industriel. Le progrès réel consiste à accumuler les causes de perfectionnement et de bonheur;

(1) Lefranc (1975, p.330)

(2) Demeny (1909, p.7)

il ne faut pas le confondre avec le progrès industriel; ce dernier crée, au contraire, des causes de dégénérescence sans nombre »⁽¹⁾.

Ainsi, l'analyse du travail chez Taylor se situe-t-elle dans la sphère de la production, tandis que l'analyse du travail, chez Demeny, se situe dans la perspective d'une éducation physique, au service du perfectionnement humain.

Pour être tout à fait honnête sur ce point, à l'horizon de l'éducation physique, il y a bien chez Demeny un souci de former des producteurs efficaces, puisque le but de l'éducation physique « touche à la puissance même d'un peuple en tant que source d'énergie et producteur de travail »⁽²⁾, mais à notre connaissance, Demeny n'a jamais, contrairement à Taylor⁽³⁾, fait preuve de cynisme à l'égard des ouvriers.

- L'éducation des qualités viriles chez l'homme libre et la direction sociale de l'énergie humaine permettent

(1) Demeny, 1902 (1931, p.23)

(2) Ibid., p.2

(3) Taylor, 1909 : « la direction des ouvriers consiste essentiellement dans l'application de trois idées élémentaires : 1 - Tenir devant eux une prune pour les faire grimper. 2 - Faire claquer le fouet au-dessus d'eux, avec , à l'occasion, une touche de la mèche. 3 - Travailler épaule contre épaule, avec eux, poussant ferme dans la même direction, et toujours les instruisant, les guidant, les aidant ». Cité par Lefranc (1975, p.331)

d'obtenir, selon Demeny « l'effet moral et psychique »⁽¹⁾
ou VIRILITE.

A l'inverse de Rousseau, Demeny pense que
« l'instinct naturel de l'homme, c'est souvent la paresse
et l'égoïsme; l'éducation lui inculque la notion du bien
et du mal et cherche à le rendre meilleur »⁽²⁾.

C'est la raison pour laquelle, l'E.P. n'est pas un
luxe, au contraire, elle est « nécessaire; elle fait
partie de l'éducation générale; elle est inséparable de
l'éducation morale et de l'éducation intellectuelle »⁽³⁾.

Pour Demeny, l'E.P. ne sera complète que si les
quatre effets de l'exercice : hygiénique, esthétique,
économique et moral, correspondant aux qualités de SANTE,
BEAUTE, ADRESSE et VIRILITE sont obtenus simultanément.

L'effort moral dépend de « l'effort spontané qu'il
exige; de la direction de cet effort et aussi de
l'entrain et de la gaieté qu'il fait naître »⁽⁴⁾.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.30)

(2) Ibid., p.19

(3) Demeny (1909, p.279)

(4) Ibid., p.279

Le résultat d'une bonne éducation se mesure par « les qualités utilisables dans le vie⁽¹⁾ et les actions personnelles entreprises doivent « augmenter non seulement la valeur individuelle ou organique de l'homme, mais aussi sa valeur sociale »⁽²⁾.

En expliquant les liens existant entre le physique, le moral et le social, Demeny apporte aux praticiens de l'E.P. un ensemble de finalités à rechercher, et les moyens pratiques pour les atteindre.

Il justifie, de ce fait, la fonction sociale des professeurs d'E.P. qui ne saurait être réduite à la simple transmission de techniques corporelles.

Une telle fonction ne peut être convenablement remplie sans une formation adéquate.

(1) Demeny (1909, p.279)

(2) Ibid., p.280

3.1-4 Une formation

Demeny va apporter aux professeurs de gymnastique de son époque⁽¹⁾ des possibilités de formation professionnelle et de formation scientifique qui vont permettre au groupe des professeurs de gymnastique d'opérer un formidable bond qualitatif.

Cette formation sera dispensée au sein d'organismes différents émanant de milieux sociaux différents, nous les rappelons :

- le cercle de gymnastique rationnelle (1880-1886),
- le cours municipal d'Education physique de la ville de Paris⁽²⁾ créé en 1890,
- l'Institut libre d'éducation physique, de Paschal Grousset en 1891,
- l'Ecole de Joinville de 1902 à 1907⁽³⁾, et
- le Cours Supérieur d'éducation physique ouvert en 1903 par le Ministre de l'Instruction publique.

(1) Aux parisiens surtout. Nous verrons que la création des I.R.E.P. à partir de 1927 s'inscrit dans une perspective de décentralisation des formations. (2) Demeny dédie son ouvrage L'Ecole française (1909) à : « la ville de Paris » qui a beaucoup fait et « fera certainement encore davantage pour hâter la solution du problème de l'Education de ses enfants si importante du point de vue social » Demeny (1909, p.4)

(3) D'après Legrand et Ladegaillerie (1970, p.48) Demeny sera obligé de quitter l'Ecole en 1904 alors que d'après Andrieu et Barnier (1986, p.52 : « Demeny va occuper la chaire de Physiologie de l'Ecole de Joinville de 1902 à 1907 ». C'est également l'opinion de During (1986, p.36)

Le Cours supérieur d'E.P. créé, en 1903, par le Ministre de l'Instruction publique, sur le demande de Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, est un cours de *perfectionnement* fait « pendant les vacances au personnel des lycées et collèges, aux instituteurs et aux candidats à la fonction de professeur de gymnastique dans les établissements d'enseignement public »⁽¹⁾.

Ce cours de perfectionnement permet d'accéder selon Legrand et Ladegaillerie au « Certificat d'études supérieures en éducation physique »⁽²⁾, et selon Thibault au « Certificat d'aptitude universitaire (créé par Arrêté du 30 juin 1903) »⁽³⁾.

Quel qu'ait été, en réalité, le nom exact de ce diplôme, le décret du 12 janvier 1908 va élever le niveau des conditions de recrutement et, accentuer la différence entre les professeurs de gymnastique enseignant dans le primaire, et ceux enseignant dans le secondaire.

Dans le processus de scolarisation de la gymnastique, même si la primarisation est encore massive,

(1) Demeny (1909, p.40)

(2) Legrand et Ladegaillerie (1970, p.57)

(3) Thibault (1972, p.92)

la secondarisation est enclenchée, dans le sens où, l'observation historique montre que les professeurs d'E.P. vont s'efforcer d'accéder à l'enseignement secondaire.

Notre hypothèse, à cet endroit, est qu'une paye de professeur étant supérieure à une paye d'instituteur mieux vaut, pour ses « professeurs spéciaux »⁽¹⁾, essayer d'accéder à un véritable statut de professeur.

Il est précisé dans l'article 1^{er} du décret du 12 janvier 1908 que : « à partir de la rentrée scolaire, nul ne peut être nommé professeur de gymnastique dans les lycées et collèges s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré supérieur) » et dans l'article 2 que : « sont dispensés du "degré supérieur" ceux qui sont pourvus du certificat délivré à l'issue du cours supérieur d'E.P. »⁽²⁾.

Ceci entraîne deux remarques :

- l'exigence accrue en matière de diplômes va éloigner des collèges et des lycées les militaires (les sous-

(1) « Dans les écoles du second degré, la gymnastique est enseignée par des professeurs spéciaux » Coche (1940, p.353). Prost (1968, p.353) parle également des « professeurs spéciaux, chargés du dessin et de la gymnastique ». Ces professeurs spéciaux sont en réalité, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire des sous-professeurs.

(2) Cité par Néaume, 1979 (1980, p.79)

officiers car les officiers ont tout intérêt à rester dans l'armée),

- la qualité de la formation donnée au cours supérieur d'E.P. est officiellement reconnue.

Par Arrêté du 30 mai 1908, le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique (C.A.E.G., degré supérieur) est créé⁽¹⁾.

Si, « aucun diplôme de culture générale n'est exigé pour se présenter au degré élémentaire ou au degré supérieur du C.A.E.G. »⁽¹⁾, il ne faudrait pas oublier que le C.A.E.G. « proposera aux candidats une première épreuve écrite, éliminatoire, avant de les admettre aux épreuves orales et pratiques »⁽²⁾.

Ce mode de sélection-élimination par l'écrit, inaugure une procédure qui ne sera jamais remise en question, car elle arrange autant l'administration que les professeurs d'E.P.

En effet l'administration, grâce à l'écrit, s'assure que les professeurs d'E.P. ont un minimum de

(1) D'après Michon (1982, p.15)

(2) During (1986, p.38)

connaissances et de maîtrise de la langue française et les professeurs d'E.P. peuvent se distinguer des sous-officiers et des moniteurs.

Cette première imposition de l'écrit est un moment important dans la constitution du Corps professionnel des professeurs d'E.P., puisqu'en se distanciant des moniteurs de Joinville, il tendent à ce rapprocher des professeurs de l'enseignement du second degré.

L'ambiguïté de la situation trouve son explication dans *la logique d'alignement* qui est au principe de la tactique consciemment utilisée par ceux qui s'identifient à partir de 1903, comme professeurs d'E.P. et non plus comme professeurs de gymnastique, ambitionnent d'accéder à une position de professeur à part entière, rompant ainsi avec leur statut de professeurs spéciaux.

Le combat sera rude et long. Il n'est pas encore achevé, malgré de nombreuses avancées.

L'*ambiguïté* de la situation est due au fait que pour être, scolairement reconnus, les professeurs d'E.P.

seront contraints de faire intellectuellement leurs preuves.

La genèse du corps des professionnels de l'E.P. scolaire est aussi l'étude du passage progressif d'un pôle où l'excellence est devenue nettement plus intellectuelle.

Ainsi l'imposition de l'écrit avait d'autant plus de chances de fonctionner qu'elle correspondait à une demande émanant des professeurs d'E.P. eux-mêmes

Au total, les professeurs d'E.P. « apparaissent non plus comme des démonstrateurs d'exercices, mais comme des concepteurs de leçons »⁽¹⁾.

Mais, Demeny théoricien de renommée internationale ne va pas écraser les praticiens de son savoir, il leur reconnaît, au contraire, un domaine de compétence particulier, que nous allons étudier maintenant.

(1) During (1986, p.38)

3.1-5. Une responsabilité pédagogique

Demeny condamne la fausse science : « science des mots qui, sous un pédantisme de mauvais goût, cache l'ignorance et jette le trouble dans les esprits »⁽¹⁾, ainsi que, les sophismes auxquels il préfère « l'empirisme »⁽¹⁾ car, « rien n'est dangereux comme une fausse science »⁽¹⁾.

Demeny repousse l'empirisme quand il est fait de préjugés⁽²⁾, il le prend au contraire en considération, lorsqu'il correspond à « une acceptation de tout ce que la pratique a consacré »⁽³⁾.

La pratique, est pour Demeny, le point de départ et « le rôle de la science dans l'éducation, vient après la pratique et sa portée est d'autant plus limitée qu'elle est plus théorique, plus hypothétique et moins expérimentale »⁽⁴⁾.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.23)

(2) « Les méthodes empiriques ont précédé la physiologie; celle-ci appelée à les contrôler se trouve devant des préjugés enracinés ou des erreurs fondamentales » Demeny, 1902 (1932, p.24)

(3) Demeny (1909, p.42)

(4) Ibid., p.41.

La pratique a cet avantage sur la science qu'elle « se suffit toujours à elle-même⁽¹⁾ puisqu'elle embrasse les faits dans leur entière complexité »⁽²⁾ et, « reste constamment du domaine de l'expérience sans rien préjuger des causes et constate les résultats sans en donner les raisons »⁽³⁾.

Ici pas de prétention à vouloir tout expliquer, seule l'efficacité pratique⁽¹⁾, observable, compte.

D'où le respect de Demeny pour « les anciens »⁽⁴⁾ qui « avaient toujours devant les yeux le corps humain en mouvement »⁽⁴⁾ et dont les observations bien qu'empiriques et parce qu'empiriques, sont « naturellement justes et intéressantes »⁽⁴⁾, et, l'importance « du choix et de la qualité du maître »⁽⁵⁾ car, « l'éducateur n'apprend pas dans les livres, mais, par expérience, et de longues années de pratique, il met forcément dans l'enseignement son caractère personnel et le manuel ne vaut que par son interprétation »⁽⁵⁾.

(1) Bourdieu (1987, p.97) écrira à propos des rapports entre la logique pratique et la logique formelle : « la logique de la pratique, c'est d'être pratique jusqu'au point où être logique, cesserait d'être pratique »

(2) Demeny, 1902 (1931, p.41)

(3) Ibid., p.41

(4) Demeny (1907, p.41)

(5) Demeny (1907, p.VIII)

Que le savant qu'est Demeny, accorde une telle valeur au rôle joué par l'éducateur physique praticien, ne peut que contribuer à améliorer l'image des professeurs de gymnastique, qui se trouvent ainsi, investis d'un territoire "pédagogique", jusqu'alors largement occupé par les militaires, ce que Demeny dénonce en affirmant dès 1902 : « on commet la plus grossière erreur en confiant l'enseignement à des instructeurs militaires non initiés à la pédagogie et qui négligeront le côté hygiénique pour ne voir que le développement brutal de la force et de son application immédiate »⁽¹⁾.

La définition et l'affirmation de la nécessité de développer une nouvelle forme d'excellence : la pédagogie, dans le champ de l'enseignement de l'E.P., ne pouvait que disqualifier les militaires et offrir aux professeurs de gymnastique intéressés un morceau du territoire scolaire.

Certains vont occuper ce petit bout de territoire, beaucoup d'autres les suivront.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.16)

Ce mouvement d'intégration dans le système scolaire a été tellement massif et profond, qu'actuellement il n'est pas toujours facile de faire comprendre aux futurs professeurs d'E.P.S., - pour la plupart étudiants en S.T.A.P.S. - que les professeurs d'E.P.S. n'ont pas l'exclusivité de l'Education physique et que l'E.P. scolaire loin d'être un donné est un construit.

L'évidence apparente de la situation actuelle et leur souci d'avenir empêchent souvent ces futurs professeurs d'E.P.S., de voir que leur présent a été l'avenir de leurs prédécesseurs, avenir conquis de haute lutte lors de conjonctures particulièrement favorables et grâce, initialement, à l'action d'hommes politiques et d'intellectuels dont Demeny fait partie.

A la légitimation scientifique, Demeny, positiviste, va ajouter et apporter la légitimation sociale, politique et morale : l'Education physique est un bien pour une nation, pour l'humanité, c'est une nécessité.

3.1-6. Une forme d'éducation socialement utile
donc légitime

En affirmant dès la première page de son ouvrage *Les Bases scientifiques de l'Education physique*, que « l'Education physique s'adresse à tous, aux faibles surtout »⁽¹⁾ et, parce qu'ils sont les plus nombreux, qu'ils doivent « être l'objet de l'attention bienveillante de l'éducateur soucieux de la prospérité et de l'avenir de son pays »⁽¹⁾, Demeny attribue aux éducateurs physiques, une fonction sociale importante, que des hommes politiques sensibles au progrès, ne peuvent que reconnaître comme légitime.

L'éducation physique est une « nécessité »⁽²⁾ pour « éviter le gaspillage de notre activité et de nos forces. Elle est nécessaire aussi bien pour former les athlètes que pour améliorer les faibles »⁽²⁾.

De plus, « l'effet bienfaisant de l'éducation ne cesse pas avec nous; nos descendants héritent de nos qualités physiques »⁽²⁾

(1) Demeny, 1902 (1931, p.1)

(2) Ibid., p.9

Pour Demeny, « La valeur d'un homme se mesure à la part qu'il prend dans la réalisation du progrès social »⁽¹⁾, mais, « la société ne peut exiger du travailleur une somme de travail qui dépasse ses forces »⁽¹⁾.

C'est donc en donnant à chacun « le plus de vigueur physique possible qu'on peut augmenter le rendement total en travail utile et contribuer ainsi à la marche du progrès »⁽¹⁾ d'où, l'intérêt d'une éducation physique, bien conduite, par un éducateur scientifiquement formé.

En 1902, Demeny donne sa place à l'E.P. dans l'éducation générale : « l'éducation physique doit être mieux comprise, c'est le complément de l'éducation intellectuelle et morale, mais elle ne doit pas être cultivée exclusivement »⁽²⁾.

Cette conception est encore d'actualité on la retrouve dans la loi d'orientation sur l'éducation, du 10 juillet 1989 sous la forme : « les enseignements artistiques ainsi que l'éducation physique et sportive

(1) Demeny, 1902 (1931, p.11)

(2) Ibid., p.15

concourent directement à la formation de tous les élèves »(1).

A ceux qui seraient tentés par les « égocentrismes disciplinaires »(2) l'Inspecteur général M^r Pineau, Doyen de l'Inspection Générale d'Education Physique et Sportive fixe, en 1991, un code de conduite en trois points qui s'inscrit dans la perspective de Demeny :

1) Il est inutile que les professeurs d'E.P.S se lamentent sur ce qui les sépare de leurs collègues des autres disciplines et par conséquent sur ce qui sépare l'E.P. des autres disciplines : « ce n'est pas la veine explication, combien réductrice, d'une volonté d'assimilation au statut moral des autres disciplines, qui fournira la véritable réponse [aux problèmes de l'E.P.S.] »(2).

2) Le personnel d'encadrement de l'E.P.S. scolaire doit fusionner avec l'ensemble de la communauté éducative : « les enseignants d'éducation physique et sportive, avec leur originalité(3), partagent les objectifs d'éducation avec les autres membres de la communauté éducative »(2).

(1) Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989.J.O. du 14 juillet 1989, p.8860.

(2) Pineau (1991, p.12)

(3) Ancien professeur d'E.P.S., l'Inspecteur Général, malgré sa position acquise, est porteur des stigmates du corps professionnel dont il est issu : son appel à la fusion ne peut manquer de relever l'originalité des enseignants d'E.P.S, qui rapportée au point précédent (la volonté d'assimilation au statut moral des autres disciplines), n'est que l'expression euphémisée de leur infériorité dans le champ scolaire. C'est un exemple de plus de la contradiction entre ce que nous avons appelé « logique d'alignement » et « logique de démarquage » (au sens de se distinguer avantageusement)

3) Il faut que l'action éducative soit plus collective ce qui suppose de faire taire les égocentrismes propres à chaque discipline d'enseignement : « l'évolution de la demande sociale et les problèmes qu'il conviendra de résoudre pour que l'Ecole réponde à ce que l'on attend d'elle, imposeront une vision plus collective de l'action éducative. Les égocentrismes disciplinaires disparaîtront obligatoirement »⁽¹⁾.

Demeny, comme au temps des bataillons scolaires, n'hésite pas à proclamer : « il faut poser comme principe, comme devoir de chacun, le perfectionnement physique et moral, l'obligation pour tous de rendre à son pays et à la société une part de services qui peut aller jusqu'au sacrifice de la vie. Si chacun avait la volonté de se perfectionner, quel bien en résulterait pour notre patrie »⁽²⁾.

Quant à l'humanité, qui a « dégagé son capital de foi placé dans les superstitions; elle doit le retrouver et en faire emploi dans la religion du progrès »⁽³⁾.

(1) Pineau (1991, p.12)

(2) Demeny, 1902 (1931, p.17)

(3) Ibid., p.22

Sachant l'importance que Demeny accorde à la vigueur physique dans la marche du progrès, on comprend que les propos qu'il tient ne peuvent que plaider en faveur du développement de l'E.P. et d'éducateurs physiques plus nombreux et mieux formés.

Le but que Demeny assigne à l'E.P., les effets qui sont recherchés dépassent les frontières de l'hexagone car : « l'éducation physique a pour but le perfectionnement de l'homme : elle consiste dans l'éducation des fonctions de la vie. C'est l'art de conserver l'intégrité de ses fonctions et de les améliorer. Elle a pour effet d'empêcher leur dégénérescence et leur déviation, de porter leur puissance à leur maximum en contribuant à l'harmonie de l'organisme pour le bien de la patrie et de l'humanité »⁽¹⁾.

Bref, les praticiens de l'E.P. bénéficieront énormément des apports de Demeny et le regain actuel, dans les sommets de l'E.P.S., pour l'Education physique, non pas sans sport du tout, mais avec moins de sport, renvoie dans une large mesure aux arguments déjà avancés par ceux, qui historiquement ont contribué à la faire exister comme discipline d'enseignement obligatoire.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.25)

Demeny a aussi apporté aux théoriciens de l'E.P., a ceux qui aujourd'hui, dans les laboratoires, trônent du haut de leurs appareils de mesure, au nom de la science dure.

3.2- Apports et legs faits aux théoriciens

3.2-1. Le positiviste Demeny

Demeny, physiologiste de profession et positiviste par conviction, adopte aussi, dans le domaine de l'E.P. une posture scientifique. Il préfigure le « je »⁽¹⁾, « inquiet et modeste »⁽¹⁾ dont parle Edgar Morin dans *Science avec conscience*, mais cela seulement jusqu'au moment où, en présentant « la doctrine de l'éducation physique »⁽²⁾, il tend à faire de la science positive de l'E.P., un nouveau « système »⁽³⁾ considéré comme « achevé »⁽³⁾.

Néanmoins, la démarche qui permet d'édifier une telle doctrine est scientifique.

(1) Edgar Morin (1982, p.56)

(2) Demeny 1902 (1932, p.21)

(3) Daring (1986, p.37)

Cela commence par la prise de conscience des limites de l'entendement humain : « notre entendement est borné : de là les préjugés et les erreurs, de là la divergence des opinions »⁽¹⁾, et se poursuit par l'affirmation selon laquelle « une doctrine doit être assise sur l'expérimentation et la méthode scientifique ».

3.2-2. De Demeny à Le Boulch

Celui qui, dans les années 1960, va relancer le processus de scientification de l'E.P. après une phase de stagnation relative due à l'importance du processus "d'éclectisation", Le Dr Le Boulch, professeur d'E.P.S. devenu médecin, se situe dans la droite ligne tracée par Demeny.

En effet, sa thèse⁽²⁾ pour l'obtention du Doctorat en médecine, soutenue le 8 février 1960 a pour sujet : « Les facteurs de la valeur motrice. Analyse expérimentale de certains de ces facteurs. Interprétation d'un point de vue physiologique. »⁽²⁾.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.21)

(2) Le Boulch, 1960.

Comme son illustre prédécesseur, Le Boulch réfute l'empirisme ordinaire, la routine et regrette le manque de rigueur scientifique des praticiens de l'E.P. : « Malgré les efforts de nombreux éducateurs de valeur, la pédagogie de l'éducation physique reste encore de nos jours empirique. Les tentatives d'unification⁽¹⁾ des méthodes et de systématisation reposent avant tout sur des intuitions, et les méthodes de démonstration usitées dans les disciplines scientifiques sont trop souvent ignorées de ceux qui se penchent sur les problèmes de l'éducation physique »⁽²⁾.

3.2-3. De l'ingénieur biologique de 1902 à l'ingénierie éducative de 1992

Pour Demeny, la doctrine de l'E.P. doit reposer sur « les résultats des sciences mécanique, physique, chimique et biologique. Elle devient alors sinon une science, du moins une application de la science à l'éducation »⁽³⁾.

Se tenant à distance du « labyrinthe des erreurs et préjugés enfantés par la vanité et l'esprit

(1) C'est nous qui soulignons

(2) Le Boulch (1960, p.3)

(3) Demeny, 1902 (1931, p.21)

métaphysique »⁽¹⁾, Demeny pense que « la direction de l'éducation doit être entre les mains d'ingénieurs biologiques »⁽¹⁾.

Cela parce que, même les médecins et ceci est également valable pour les savants, les mécaniciens, les physiciens, les chimistes et les biologiques, aucun d'entre eux n'est véritablement préparé à remplir une « fonction d'éducateur »⁽²⁾.

L'accomplissement d'une telle fonction sociale nécessite un apprentissage permettant de devenir : « ingénieur biologique assimilable au zootechnicien »⁽²⁾, i.e. de réunir chez une même personne « les connaissances du savant et du praticien pour les adapter à l'amélioration de l'homme »⁽²⁾.

Demeny rappelle qu'Auguste Comte « avait déjà prévu cet art nouveau, l'Anthropotechnie »⁽²⁾. Basé sur les sciences cet art « doit être l'objet d'une fonction sociale » et représenté par une classe spéciale de savants »⁽²⁾.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.21)

(2) Ibid., p.25

« L'ingénierie éducative »⁽¹⁾ actuelle qui mêle Education et logique industrielle nous semble tout à fait aller dans le sens de la formation "d'éducateurs-ingénieurs" que souhaitait Demeny au début du XIX^e siècle.

Examinons la définition officielle de « l'ingénierie éducative »⁽²⁾, telle qu'énoncée dans l'Arrêté du 27 août 1992 : « Ensemble des activités de conception, d'étude de projet, de réalisation, d'aide au fonctionnement et d'évaluation des moyens techniques d'enseignement et de formation »⁽²⁾.

Les cinq opérations à l'oeuvre dans cette définition et leur ordre de succession suggèrent fortement les différentes étapes de la fabrication d'un produit.

Or, le système scolaire ne fait pas partie de la sphère de la production même si, il existe une économie de l'éducation, dont la mission jusqu'à aujourd'hui ne consiste pas officiellement à faire des économies en matière d'éducation.

(1) L'Arrêté du 27 août 1992 portant sur la terminologie de l'Education oblige désormais à utiliser « les termes et expressions inscrites en annexe I du présent arrêté » B.O. n°37 du 17 septembre 1992, p.2475

(2) B.O. n°35 du 17 septembre 1992, p.2481

Le souci actuel de tout évaluer dans le « système éducatif »⁽¹⁾, les élèves, les personnels et les établissements marque peut-être un affaiblissement de la logique civique et républicaine, au profit d'une logique industrielle soucieuse de la rentabilité du système.

S'intéresser à la fonctionnalité d'un système c'est reconnaître que des dysfonctionnements peuvent se produire mais que suite à un déséquilibre, un nouvel équilibre s'établira lorsque les besoins sociaux seront satisfaits.

Le modèle organiciste sert ici de cadre d'intelligibilité : « les fonctionnalistes ont emprunté un mode d'analyse qui a été aisément transposé de la physiologie à la sociologie⁽²⁾ ».

On peut facilement comprendre tout l'intérêt symbolique que peut tirer le discours officiel à dire les choses en termes fonctionnalistes i.e. à ne pas remettre en cause le système lui-même.

(1) Dont la définition officielle est : « Ensemble des structures et personnels concourant à l'éducation d'une population » B.O. n°35 du 17 septembre 1992, p.2484

(2) Herpin (1973, p.43)

Quant à l'enchaînement des tâches de conceptions, d'étude de projet et de réalisation qui semble correspondre effectivement à une partie de l'activité consciente et volontaire de tout enseignant au travail (à domicile et non en présence d'élèves, compte tenu du projet d'établissement et des directives nationales), il porte à croire que les conceptions sont au point de départ des conduites pédagogiques alors qu'en réalité, les conceptions pédagogiques différentielles des agents⁽¹⁾ dérivent de leurs actions concrètes, en sont comme le prolongement et renvoient à la fois à leur histoire passée, à leur situation actuelle ainsi qu'à leur vision d'avenir, au sein de différentes instances de socialisation.

En affirmant que la direction de l'Education doit être entre les mains d'ingénieurs biologiques, possédant autant les connaissances du savant que celles du praticien, Demeny ouvre la voie aux Sciences de l'Education, jette les bases d'une Education physique scientifique et propose finalement un champ disciplinaire nouveau dans lequel « de la communion intime du praticien et du savant (...) doit naître le progrès »⁽²⁾.

(1) Que nous essayons de saisir à l'aide d'entretiens non directifs et d'observations directes; ce qui fera l'objet de la troisième partie de notre travail

(2) Demeny, 1902 (1931, p.24)

3.3- Le legs fait par Demeny aux hommes politiques

L'Education physique pour Demeny ne se résume pas à une simple gymnastique à une distraction, c'est au contraire une pratique utile socialement et économiquement, qui ne devrait donc pas laisser indifférents les responsables politiques.

3.3-1. Rôle social et économique de l'Education physique

Véritable « nécessité »⁽¹⁾, l'Education physique a pour Demeny un « rôle social »⁽¹⁾.

Les faibles étant majoritaires, « il est urgent de relever le niveau moyen d'une nation »⁽²⁾ plutôt que de « chercher à produire quelques sujets hors pair »⁽²⁾.

Le rôle social de l'E.P. se double d'un rôle économique, puisque le but de l'Education physique « touche à la puissance même d'un peuple en tant que

(1) Demeny 1902 (1931, p.9)

(2) Ibid., p.1

source d'énergie et producteur de travail »⁽¹⁾. En effet, chaque individu au cours de sa vie ne pouvant dépenser qu'une quantité limitée d'énergie, « la somme de travail produit et son effet utile résultent de la direction donnée à cette énergie »⁽²⁾.

Il s'agit de ne pas « dissiper son capital »⁽²⁾, de ne pas « l'engloutir dans la débauche »⁽²⁾, mais de « le faire fructifier en établissant la balance de nos forces »⁽²⁾.

Si l'on ajoute à cela que « nos descendants héritent de nos qualités physiques »⁽³⁾ on ne peut que reconnaître qu'il y a « avantage au point de vue économique à développer les institutions relatives à l'éducation physique »⁽²⁾.

Les bonnes habitudes, comme les mauvaises se prennent de bonne heure, « on comprend l'énorme intérêt d'une éducation bien dirigée au début de la vie »⁽⁴⁾, avant l'âge adulte, et la responsabilité qui incombe à l'Etat de « s'occuper de l'éducation de la jeunesse »⁽³⁾.

(1) Demeny 1902 (1931, p.2)

(2) Ibid., p.12

(3) Ibid., p.9

(4) Ibid., p.37

En effet, selon Demeny « l'Etat a charge de la direction de la jeunesse »⁽¹⁾, pour former un homme dont « la valeur se mesure à la part qu'il prend dans la réalisation du progrès social »⁽¹⁾.

Homme que Demeny qualifie « d'autant plus parfait »⁽¹⁾, qu'il est un « plus grand producteur de travail utile »⁽¹⁾.

Mais ce travail utile, cette augmentation de rendement qui « doit consister dans la contribution de chacun à une plus grande part dans la somme de bien général »⁽²⁾, a ses limites car : « la société ne peut exiger du travailleur une somme de travail qui dépasse ses forces »⁽¹⁾.

3.3-2. Demeny, Taylor et Durkheim

Bien qu'attaché au rendement, Demeny n'associe pas progrès humain et progrès industriel, il affirme : « le progrès humain n'est pas le progrès industriel »⁽³⁾ car, « le progrès réel consiste à accumuler les causes de

(1) Demeny, 1902 (1931, p.11)

(2) Ibid., p.12

(3) Ibid., p.23

perfectionnement et de bonheur »⁽¹⁾, il ne se confond pas avec le progrès industriel, « ce dernier crée, au contraire, des causes de dégénérescence sans nombre »⁽¹⁾.

C'est ce que, Alphonse Merrheim⁽²⁾ a aussi dénoncé reprochant à Taylor d'avoir « assigné à la vie humaine une existence égale à celle des machines. En Amérique, on change de matériel tous les dix ou quinze ans au maximum. J'ai bien peur que les hommes à qui on a imposé l'intensité du travail qu'exige Taylor pour suivre la production des machines ne résistent pas un nombre supérieur d'années à la déchéance physique »⁽³⁾.

Bref, malgré certaines apparences, Demeny n'est pas Taylor. Il est possible en revanche, en matière d'éducation, de rapprocher Durkheim de certaines conceptions de Demeny⁽⁴⁾ pour qui : « l'instinct naturel de l'homme, c'est surtout la paresse et l'égoïsme; l'éducation lui inculque la notion du bien et du mal et cherche à le rendre meilleur »⁽⁵⁾.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.23)

(2) Alphonse Merrheim. Le plus influent des militants métallurgistes de la C.G.T. d'avant 1914. Secrétaire de la Fédération des métaux. D'après Lefranc G. (1975, p.333)

(3) Cité par Lefranc G. (1975, p.333)

(4) Rappel : Demeny (1850-1917) Taylor (1856-1915) et Durkheim (1858-1917) sont contemporains.

(5) Demeny, 1902 (1931, p.19)

Durkheim écrira un peu plus tard⁽¹⁾ : « Il faut que, par les voies les plus rapides, à l'être égoïste et asocial qui vient de naître, elle [l'éducation] en surajoute un autre, capable de mener une vie sociale et morale »⁽²⁾.

Il ne s'agit pas de dire que Durkheim a "copié" Demeny, mais simplement d'observer une similitude, en matière de conception de l'éducation, émanant de la part de deux savants dont l'un est physiologiste et l'autre sociologue, et que bien des choses séparent, hormis l'héritage positiviste d'Auguste Comte.

La pensée de Durkheim rejoint également celle de Demeny à propos de la place de l'effort dans l'éducation.

Pour Demeny, en 1902, « il faut solliciter l'effort »⁽³⁾ car une nation ne peut se payer le luxe de « rejeter les moyens sûrs de se perfectionner sous le futil prétexte qu'ils sont ennuyeux ou exotiques; elle ne grandit et ne sort de l'enfance qu'en ne s'arrêtant pas à ces considérations mesquines »⁽³⁾.

(1) En 1911. D'après Dubar (1991, p.33) qui précise dans sa bibliographie du chapitre I, que « l'année mentionnée entre parenthèses correspond généralement à la date de la conception de l'écrit »

(2) Durkheim, 1922 (1985, p.103)

(3) Demeny, 1902 (1931, p.18)

A la même époque⁽¹⁾, Durkheim écrit « c'est précisément à cette maîtrise de soi que nous dresse la discipline morale (...). Elle nous apprend à agir avec effort »⁽²⁾.

En 1985, dans les Instructions officielles pour les Collèges, il est précisé que l'Education physique « développe le sens de l'effort et de la responsabilité, seul ou en coopération avec les autres »⁽³⁾.

3.3-3. Du perfectionnement physique au bien de l'humanité

Fixant la place de l'Education physique, ses buts, et définissant ce qu'elle doit être, Demeny propose une véritable politique qui, partant de la recherche du « perfectionnement physique »⁽⁴⁾, aboutit au « bien de l'humanité »⁽⁴⁾.

Contre toute spécialisation précoce, y compris professionnelle, Demeny fixe la place de l'E.P. qui « doit faire partie intégrante de l'éducation générale,

(1) Car *L'Education morale*, bien que publiée pour la première fois en 1923 a été selon Dubar (1991, p.33) conçue en 1902-1903)

(2) Durkheim, 1923 (1938, p.52)

(3) Ministère de l'Education nationale, *Programmes et instructions pour les collèges* (1985, p.316)

(...) ne doit pas être une éducation professionnelle spéciale, mais aboutir au perfectionnement physique et non à la virtuosité »⁽¹⁾.

Cette E.P., adaptée à « notre état social »⁽¹⁾ et « aux conditions de la vie moderne »⁽¹⁾ doit être applicable « à la masse, aux faibles »⁽¹⁾ et présentée « sous une forme attrayante convenable à l'enfance et à la jeunesse »⁽¹⁾.

L'E.P. a pour but « le perfectionnement de l'homme : elle consiste dans l'éducation des fonctions de la vie »⁽¹⁾. C'est aussi un art, celui de « conserver l'intégrité »⁽¹⁾ des fonctions de la vie et l'améliorer.

L'E.P. a pour « effet d'empêcher »⁽¹⁾ la « dégénérescence et la déviation »⁽¹⁾ de ces « fonctions »⁽¹⁾ et, « de porter leur puissance à leur maximum en contribuant à l'harmonie de l'organisme »⁽¹⁾ ceci, « pour le bien de l'individu et de la race »⁽¹⁾ et, « finalement pour le bien de la patrie et de l'humanité ».

(1) Demeny, 1902, (1931, p.25)

C'est ainsi que Demeny passe du perfectionnement physique au bien de l'humanité.

3.3-4. Une légitimité non contestée

En même temps qu'il intègre l'E.P. dans l'éducation générale, lui attribuant ainsi une légitimité qu'aucun gouvernement ne contestera par la suite, Demeny lance un appel : « l'éducation physique doit être mieux comprise »⁽¹⁾, et fixe les limites de cette forme d'éducation qui est « le complément de l'éducation intellectuelle et morale »⁽²⁾.

Le rapprochement avec l'actuelle Loi d'orientation sur l'éducation⁽³⁾, est tout à fait saisissant de ressemblance avec les conceptions de Demeny, quant à la place de l'E.P. dans l'éducation : « l'éducation est la première priorité nationale (...). Les enseignements artistiques ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves »⁽³⁾.

(1) Demeny, 1902 (1931, p.25)

(2) Ibid., p.15

(3) Loi du 10 juillet 1989. J.O. n° 163 du 14 juillet 1989, p.8860

Cela dit, nous sommes passés de l'éducation à la formation et de l'éducation physique à l'éducation physique et sportive, ce qui rend compte d'une part, du passage d'une logique « civique et domestique »⁽¹⁾ à une logique scolaire qui devient de plus en plus « industrielle »⁽¹⁾, et d'autre part, du processus de *sportivisation* de l'E.P. scolaire.

Mais, ces différences étant observées, il reste que la position relative de l'Education physique - en bas - par rapport à l'Education intellectuelle - en haut - n'a pas beaucoup évolué de Demeny à nos jours.

3.3-5. Des retombées intéressantes pour les praticiens et les théoriciens de l'E.P.

Montrer aux responsables politiques que l'Education physique a une utilité sociale et économique, cela même si, dans notre pays l'excellence intellectuelle a plus de valeur que l'excellence corporelle, c'est contribuer à donner à l'E.P. une place, fut-elle modeste, mais une place tout de même au sein de l'éducation générale.

(1) Termes que nous empruntons à Derouet (1989)

A l'époque des *Bases scientifiques de l'Education physique*, les Républicains mènent une politique anticléricale musclée. L'enfance et le jeunesse sont un enjeu que des instances en concurrence tentent d'attirer et d'influencer.

Parmi ces instances, l'Etat⁽¹⁾, par l'intermédiaire de l'Ecole républicaine va s'efforcer d'éduquer « la jeune génération »⁽²⁾, contre l'influence de l'Eglise, et en fonction d'un « certain idéal de l'homme, de ce qu'il doit être tant au point de vue intellectuel que physique⁽³⁾ et moral »⁽⁴⁾.

Dans le contexte politique de ce début du XX^e siècle les préoccupations patriotiques, militaires, laïques, scolaires hygiéniques et scientifiques vont aboutir à ce que l'Education physique soit reconnue (aux sommets de l'Etat)⁽⁵⁾, sinon en pratique du moins en principe, comme étant l'une des composantes indispensables de toute éducation.

(1) « Du moment que l'éducation est une fonction essentiellement sociale, l'Etat ne peut s'en désintéresser » Durkheim, 1922 (1985, p.59)

(2) Ibid., p.51

(3) C'est nous qui soulignons

(4) Ibid., p.50

(5) Ce qui signifie que l'ensemble de la population n'est pas totalement convaincu encore aujourd'hui, comme le montre la Thèse de Christian Dorvillé (1986) intitulée ; *Représentation de l'enseignant d'E.P.S. par les différents partenaires du système scolaire*, Thèse de 3^e cycle en psychologie, Université de Lille III.

Une telle reconnaissance ne peut que profiter à ceux dont les tâches professionnelles consistent, entre autres, soit à enseigner l'E.P. dans le milieu scolaire comme *praticien*, soit à analyser et étudier comment mieux enseigner l'E.P. en la fondant sur telle ou telle science comme *théoricien*.

C'est plutôt comme théoricien que Demeny va contribuer à la constitution d'un champ de l'Education physique comme sous-champ de l'Education générale offrant ainsi un territoire pédagogique aux professeurs de gymnastique candidats à l'intégration scolaire.

Contre les pratiques physiques officielles et dominantes de l'époque, essentiellement d'origine suédoise, Demeny propose le mouvement arrondi continu, complet et rythmé qui sera assez rapidement critiqué car manquant d'efficacité concrète et d'attrait.

Bref, si l'histoire a consacré Demeny comme l'un des maîtres de l'Ecole française⁽¹⁾ « au titre de fondateur d'école, de chef de pensée et de méthodes auxquelles il faut rendre hommage »⁽²⁾, c'est davantage comme théoricien que comme praticien.

(1) A ne pas confondre avec le titre de son ouvrage, *l'Ecole française, évolution de l'éducation physique*, Paris, librairie L. Fournier, 1909

(2) L'hermite in *Le Stand des 4* et 18 décembre 1913. Cité par Hébert, 1912 (1941, p.149)

Celui qui, contre les méthodes⁽¹⁾ analytiques va promouvoir une méthode synthétique et naturelle : Georges Hébert⁽²⁾, connaîtra un succès certain, d'abord en tant que praticien, avant que ses ouvrages ne soient lus et son message entendu en France comme à l'étranger.

B- UN NOUVEAU PRETENDANT : GEORGES HEBERT

Bien que reconnaissant en Amoros et Demeny les « deux grand noms »⁽³⁾ qui, « se détachent parmi ceux de tous les maîtres qui, depuis plus d'un siècle, ont cherché les meilleurs moyens d'entreprendre l'éducation physique de la jeunesse et de bâtir une doctrine »⁽³⁾, Hébert va s'efforcer de montrer dans ses écrits⁽⁴⁾, et

(1) Nous utilisons le terme méthode tel qu'il fonctionne dans le champ de l'E.P., i.e. comme ensemble organisé et finalisé d'exercices physiques

(2) Georges Hébert (1875-1957). Educateur français. Ancien officier de marine, il est le promoteur d'une méthode d'éducation physique nommée par lui *Méthode naturelle*, qu'il a opposée à la gymnastique suédoise conventionnelle et formaliste, d'une part et à la spécialisation sportive d'autre part (...) l'HEBERTISME est le nom donné à la *Méthode naturelle* d'éducation physique de G.Hébert et, d'une façon plus générale, au mouvement qu'il a provoqué par ses actions et ses écrits. L'hébertisme est caractérisé par l'emploi, dans un dessein éducatif, de l'ensemble des activités de l'homme primitif, pratiquées dans un cadre et des conditions se rapprochant le plus possible de la nature. Les exercices sont classés en dix familles : marche, course, quadrupédie, grimper, équilibre, saut, porter, lancer, lutte, natation. L'hébertisme n'est pas seulement une méthode de travail, mais une doctrine d'éducation physique et morale. D'après le *Grand Larousse encyclopédique*, 1970 t.10.

Que "Larousse" consacre autant de lignes à Hébert et plus encore à l'hébertisme est un indicateur de l'impact que l'acteur, ses conceptions et les pratiques qu'il préconisait, ont pu laisser dans les cerveaux de ceux qui font les dictionnaires, alors que le nom de Demeny n'y figure même pas.

(3) Hébert, 1936 (1944, p.XVIII)

(4) Pour la période que nous étudions actuellement on peut relever : *L'éducation physique raisonnée* (1907), *Guide pratique d'éducation physique* (1910), *Le code de la force* (1911), *L'éducation physique ou l'entraînement complet par la méthode naturelle* (1912), *La culture virile et les devoirs de l'officier combattant* (1913), *La leçon type d'entraînement complet et utilitaire par la Méthode naturelle* (1913), *Ma leçon de natation* (1914) *Guide abrégé du moniteur et de la monitrice* (1918), *Muscle et beauté plastique féminine* (1919) et *Le sport contre l'éducation physique* (1925). Il convient d'ajouter qu'après la première guerre mondiale, Hébert va diriger la Revue *L'éducation physique*, à laquelle il donnera au cours de la période 1922-1926, un caractère scientifique et critique.

lors de démonstrations pratiques, concrètes, avec des mousses et des fusilliers marins, que sa Méthode « donne des résultats d'une telle supériorité que toute discussion à son sujet est superflue »⁽¹⁾.

Hébert va fournir une méthode d'E.P. (véritable doctrine) simple à comprendre et à mettre en oeuvre, la preuve manifeste de l'efficacité de ce qu'il préconise, un ensemble de techniques minutieusement répertoriées et une série de discours visant à promouvoir le rôle, la fonction et le statut des éducateurs physiques.

1) LA METHODE NATURELLE : MYTHE, DOGME, REALITE

1.1- La Méthode naturelle est un mythe

La Méthode naturelle préconisée par Hébert, présente deux aspects, l'un philosophique et l'autre, physique et moral.

La Méthode naturelle est un mythe en ce qu'Hébert, sans tourner complètement le dos à la science, est

(1) Hébert, 1912 (1941, p.20)

persuadé que pour parvenir « à son développement physique intégral »⁽¹⁾, il faut et il suffit à l'homme, de pratiquer les exercices ou les mouvements auxquels « il est destiné par nature »⁽¹⁾.

Pour « réaliser l'éducation physique du civilisé, il faut donc trouver le moyen de remplacer l'instinct et le besoin, ces guides si sûrs du primitif, par des procédés de travail convenables »⁽²⁾, ce qui fait dire à Parlebas que dans la Méthode naturelle : « le mythe du beau et bon sauvage apparaît en majesté »⁽³⁾.

Naturalisme et vitalisme⁽⁴⁾ semblent être les deux piliers de la philosophie d'Hébert.

Cette philosophie aura une certaine souplesse pédagogique mais Hébert lui donnera, par ses aspirations civiques et morales, la forme d'une doctrine plutôt rigide.

(1) Hébert, 1912 (1941, p.1)

(2) Hébert, 1936 (5^e éd.1944, p.V)

(3) Parlebas (1985, p.19)

(4) Au sens où pour Hébert (1907, p.15) : « L'activité est la loi de la vie. Quand cette activité n'est pas la conséquence de notre manière de vivre ou de notre genre de vie, nous devons la remplacer artificiellement par l'exercice musculaire ».

1.2- La Méthode naturelle est une doctrine

Déjà, dans le *Guide pratique d'éducation physique*, rédigé au cours des années 1907-1908 et publié en 1909, Hébert établit une différence très nette entre le principe doctrinal de la Méthode naturelle et la réalisation ou mise en pratique de ce principe.

A noter que l'expression « Méthode naturelle », considérée par Hébert comme une innovation, n'a été utilisée par lui, qu'à partir de l'année 1910, pour caractériser la nouvelle doctrine.

La doctrine, selon Hébert, peut se résumer dans la formule suivante : « grand air, pleine nature, nudité, pratique raisonnée des huit genres d'exercices naturels et utilitaires⁽¹⁾ indispensables »⁽²⁾.

Elle est, selon Hébert lui-même, « intangible »⁽³⁾.

(1) Il s'agit de : la marche, la course, le saut, le grimper, le lever, le lancer, la défense et la natation. Hébert y ajoutera assez rapidement l'équilibrisme et la quadrupédie

(2) Hébert, 1912 (1941, p.232)

(3) Ibid., p.233

En revanche, la réalisation pratique, à savoir la technique d'une part et la pédagogie d'autre part sont « constamment perfectibles par l'expérience »⁽¹⁾.

La différence entre principe doctrinal et mise en application sera reprise presque terme à terme par Hébert, dans l'oeuvre maîtresse qu'il commencera à publier à partir de 1936, avec comme titre *L'éducation physique virile et morale par la Méthode naturelle*, et comme sous-titre pour ce premier tome⁽²⁾ *Exposé doctrinal et Principes directeurs de travail*.

En effet, « La doctrine synthétisée par l'expression Méthode naturelle et envisagée du seul point de vue physique, tient tout entière dans la formule suivante :

Grand air, pleine nature, nudité, pratique des exercices naturels et utilitaires.

Elle est *intangible*.

La mise en pratique de la doctrine doit au contraire, s'adapter aux circonstances »⁽³⁾.

(1) Hébert 1912 (1941, p.232)

(2) Il y en aura cinq au total, portant sur les dix familles d'exercices : Marche, Course, Saut(1942); Quadrupédie, Grimper (1943); Equilibrisme (1946); Lever (1947); Lancer (1950); Défense (1955); Natation (1959). D'après Andrieu (1981, p.312)

(3) Hébert, 1936 (5^e éd. 1944, p.14)

Pour Hébert c'est parce que le civilisé ne peut plus obtenir de développement intégral grâce aux guides sûrs que constituaient l'instinct et le besoin, qu'il faut remplacer ces deux facteurs par une notion exacte du travail quotidien à fournir. Le travail naturel étant entendu comme « une synthèse des actes naturels mais avec prédominance du déplacement »⁽¹⁾. D'où l'importance de la course qu'Hébert considère comme le premier des exercices éducatifs.

La Méthode naturelle bien que reposant, selon son concepteur, sur une principe doctrinal (intangibile) n'en est pas moins une réalité qui sera pratiquée dans des domaines aussi variés que l'Armée, la médecine, l'enseignement, la gymnastique privée et le secteur associatif.

1.3- La Méthode naturelle est une réalité ou la genèse d'une éducation physique naturalisée

De même que l'animal quadrupède parvient à son développement complet, en marchant, en courant, en sautant et en faisant avec ses membres ou son corps tous

(1) Hébert, 1936 (5^e éd. 1944, p.20)

les efforts utiles à son entretien ou à sa défense, de même l'homme (soumis comme tous les êtres vivants aux lois de la nature), parviendra au développement physique intégral par la seule utilisation de ses moyens naturels de locomotion, de travail⁽¹⁾ et de défense.

Ceci ne pose pas de problème à ceux qu'Hébert appelle les non civilisés (d'une manière non péjorative mais bien plutôt admirative), qu'il a eu l'occasion d'observer entre 1895 et 1903.

Au cours de cette période, Hébert, alors officier de marine, parcourt le monde. Dans les pays en guerre il peut juger de l'efficacité des combattants dont les modes de vie habituels constituent un véritable entraînement physique et moral.

Dans les pays en paix, Hébert, apprécie beaucoup les qualités des hommes et des femmes qui doivent porter, courir, lancer, plonger, nager etc... pour assurer au quotidien leur subsistance ou leur survie⁽²⁾.

(1) Il ne s'agit pas dans l'esprit d'Hébert de la sphère du travail telle qu'on l'oppose parfois à la sphère domestique, mais au sens de méthode de travail comme *application* de la Méthode naturelle en tant que doctrine.

(2) Les anciens chefs et camarades d'Hébert pensent que : « La catastrophe de la Martinique (1902) lui procure l'occasion de juger les hommes en face du danger quand il s'agit de se dévouer pour sauver ses semblables. Il constate les fautes, les lacunes dans notre façon de préparer la jeunesse aux épreuves qui l'attendent, les catastrophes comme les guerres ». Hébert, 1912 (1941, p.171)

C'est précisément ce que n'ont plus à faire la plupart des civilisés qui, même lorsqu'ils vivent relativement en contact avec la nature, ne parviennent pas au développement complet. Hébert cite l'exemple des paysans français, qui bien que possédant une certaine force sont pour la plupart incapables de courir.

Pour Hébert, « la gymnastique n'a été inventée, en somme, que pour remplacer artificiellement, dans la vie civilisée, l'activité qui nous manque »⁽¹⁾.

D'où, la première caractéristique fondamentale de la Méthode naturelle : la « production journalière, dans un temps déterminé, d'une somme suffisante de travail ou d'efforts »⁽²⁾. Le but étant de développer la résistance et la vitesse, considérées par Hébert comme les premiers éléments de force à posséder.

Lorsque, Hébert parle de force il ne s'agit pas de la force brutale, de la force qui s'exhibe mais il s'agit toujours d'être fort pour être utile aux autres.

(1) Hébert (1907, p.159)

(2) Hébert, 1912 (1941, p.5)

Hébert termine (en 1925) sa longue définition de l'éducation physique en insistant sur le fait qu'il faut « subordonner tout l'acquis, physique et viril, à une idée morale dominante : l'altruisme »⁽¹⁾.

Comment obtenir cet acquis physique et viril ? Hébert va s'y employer à partir de 1903 en demandant à entrer à l'Ecole de gymnastique de la Marine, à Lorient. C'est le début d'un travail fructueux, c'est celui aussi d'une concurrence sévère entre, l'Ecole de Joinville et l'Ecole de Lorient.

Hébert, dont ses "biographes" nous disent qu'il est « très doué pour les exercices du corps et passionné pour les questions concernant l'entraînement physique sous toutes ses formes »⁽²⁾ va, dans le cadre de l'Ecole de gymnastique de la Marine de Lorient, s'efforcer de mettre ses idées en pratiques tout en continuant, à s'informer sur « l'état de la question de l'éducation physique en France »⁽³⁾, à étudier le mouvement sportif de l'intérieur en participant à des compétitions et à pratiquer la gymnastique, allant même jusqu'à se produire au Cirque Molier, cirque réservé à des amateurs où « son numéro de barre fixe emporte un vif succès »⁽⁴⁾.

(1) Hébert, 1925 (2^e éd.1938, p.13)

(2) Hébert, 1912 (1941, p.170)

(3) Ibid., p.171

(4) Andrieu (1981, p.294)

Hébert n'est donc pas un souffreteux, malingre et effacé, c'est un officier de Marine, sain et viril. Il a le physique de l'emploi. Il ne se contente pas de dire ou de faire faire, il est lui même en action et dans l'action.

L'Ecole de gymnastique de la Marine de Lorient est l'équivalent de l'Ecole de gymnastique de Joinville pour l'armée. Les mêmes procédés de travail y sont appliqués, en particulier pour la préparation (en une année), des futurs moniteurs de gymnastique (une cinquantaine par an).

Or, à cette époque, le nouveau règlement de l'Ecole de Joinville (1902) est très influencé par la gymnastique suédoise à laquelle est attribuée une valeur scientifique.

Cette forme de gymnastique accorde une place importante aux attitudes et aux mouvements localisés. Chaque exercice comprend: une attitude de départ, un acte dynamique et une attitude d'arrivée. Dans chaque famille, les exercices sont classés par ordre d'intensité et de difficulté croissante. Pour l'exécution de ces divers exercices il existe cinq positions de départ qui sont les cinq positions fondamentales de la Méthode suédoise : sur

les pieds, à genoux dressé, assis sur un siège (banc suédois)⁽¹⁾, couché sur le dos et en suspension.

Pour Hébert, ces procédés de travail sont « archaïques et antiéducatifs »⁽²⁾, ils ne correspondent pas aux besoins réels des marins qu'ils soient à bord ou à terre.

L'approbation (fin 1904), par le Ministère de la Marine, de la proposition faite par l'enseigne de vaisseau Georges Hébert, d'appliquer à l'Ecole des fusiliers (1200 hommes), le principe d'un entraînement *utilitaire*, va lui permettre de dépasser les pratiques existantes et d'innover.

Il s'agit de préparer les fusiliers marins à leurs tâches de combattants, en les entraînant seulement, aux exercices utiles pour le service des compagnies de débarquement. On retrouve, ici, les huit genres d'exercices de base de la Méthode naturelle que sont la marche, la course, le saut, le grimper, le lever, le lancer, la défense naturelle par la boxe et par la lutte, et la natation.

(1) Dont sont actuellement encore équipés les gymnases en France avec les espaliers (suédois). Ces derniers sont en vérité, de nos jours, non seulement dans les magasins spécialisés mais également dans les hypermarchés et dans les catalogues de ventes par correspondance, suite au regain de la gymnastique à domicile. De plus, la gymnastique suédoise constitue une bonne part de la gymnastique médicale contemporaine.

(2) Hébert, 1912 (1941, p.172)

Ces quatre à cinq heures d'entraînement par semaine remplacent les exercices militaires de parades et de défilés.

Une règle nouvelle, essentielle pour Hébert doit être appliquée : *le travail soutenu et continu*. Cette règle va à l'encontre de ce qui se faisait habituellement : un travail discontinu avec des temps de repos supérieurs au temps de travail réel.

En décembre 1904, l'Ecole de gymnastique de la Marine est supprimée, et l'enseigne de vaisseau Hébert est nommé officier, chargé de l'enseignement des exercices physiques à l'Ecole des fusiliers marins.

Rappelons qu'à la même époque, Demeny est en désaccord avec les autorités de l'Ecole de Joinville, auxquelles il reproche d'accorder une importance trop grande à la gymnastique suédoise. Dans le même temps, le Président de la République (Emile Loubet) institue une Commission interministérielle d'éducation physique (22 décembre 1904), destinée à « unifier les procédés d'éducation physique actuellement en usage dans l'armée, dans l'université et dans toutes les sociétés civiles de

gymnastique »⁽¹⁾. Les acteurs en présence sont issus du ministère de la Guerre, du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du ministère de l'Intérieur et des Cultes, enfin de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Tout ceci concourt à l'émergence d'une identité éducation physique, en rupture avec l'identité gymnastique, identité à la construction de laquelle Georges Hébert n'aura de cesse d'apporter sa contribution, en différenciant nettement aussi bien dans les pratiques que dans leur définition : la gymnastique, le sport et l'éducation physique.

Au cours de l'année 1905 Hébert va initier les officiers et les gradés, et commencer à former les contingents qui se renouvellent, à cette époque, tous les six mois, à raison environ de 600 hommes par contingent.

Les innovations proposées par Hébert se heurteront aux habitudes existantes, mais le soutien du commandant de l'Ecole des fusiliers sera d'un précieux recours.

(1) Décret du 22 décembre 1904

C'est ainsi que seront progressivement appliqués pendant le travail, le bain d'air, et le dévêtissement relatif, *jambes nues torse nu*.

L'application de la règle du travail soutenu et continu suppose de transformer les lieux de pratique. Ce sera chose faite lors de l'aménagement de l'ancienne Ecole de gymnastique, qui comprendra désormais davantage de sautoirs, de pistes, d'appareils de grimper, d'aires de lancer, de lever et de lutte.

Dès la fin de l'année 1906, un certain nombre de résultats positifs, attirent l'attention des supérieurs hiérarchiques d'Hébert, ce qui aura pour conséquence une extension officielle de l'application de la Méthode naturelle à l'ensemble de la Marine (à partir de mai 1909).

Les résultats obtenus par Hébert ne tardent pas à attirer l'attention. C'est après avoir fait le déplacement à Lorient, et constaté sur place les effets les plus visibles de la Méthode naturelle, qu'un certain nombre de journalistes (dont Th. Vienne, directeur de la revue *L'Education physique*) vont commencer une campagne de presse en faveur de cette nouvelle Méthode que

beaucoup de choses opposent aux précédentes, et en particulier à la Méthode suédoise.

Au niveau de la pratique, plusieurs points caractérisent l'Hébertisme : le travail naturel ou foncier prédominant, l'entraînement complet et utilitaire, le travail soutenu et continu, la liberté d'action, la souplesse, l'action en déplacement, le geste synthétique, l'effort rythmé, la libre expansion de la joie de se mouvoir, le travail en nudité décente, le travail avec but matérialisé par des performances, enfin l'effort altruiste.⁽¹⁾.

Soumis à un tel régime, qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes les élèves d'Hébert vont réaliser des progrès tangibles.

Un congrès international va permettre à Hébert de faire admettre l'efficacité de sa Méthode, ce qui sera pour lui le point de départ de son succès, mais également d'un certain nombre de critiques qui en limiteront la portée.

(1) Tous ces termes et expressions sont typiques du vocabulaire d'Hébert. Il nous a semblé préférable de les garder comme tels plutôt que de tenter des reformulations hasardeuses.

2) EFFICACITE, SUCCES ET INSUCCES DE LA METHODE NATURELLE

2.1- Un congrès prometteur

Le Congrès International de l'Education physique qui tient ses assises à Paris en mars 1913 donne à Hébert l'occasion de montrer, en actes, l'efficacité de sa Méthode.

En effet, pendant le Congrès auront lieu des démonstrations pratiques des diverses Méthodes d'Education physique : Méthode de l'Ecole de Joinville, Méthode suédoise, Méthode du ministère de l'Instruction publique, Méthode des sociétés de gymnastique et Méthode naturelle.

Le gros avantage de ce genre de démonstrations est que cela permet aux médecins, aux journalistes, ainsi qu'aux participants (acteurs et spectateurs), de pouvoir : « juger sur place les systèmes, comparer les résultats et apprécier les facilités d'application dans les divers milieux et l'adaptation aux diverses catégories d'élèves » (1).

(1) Docteur Jean-Louis Championnière, Membre de l'Institut, in *Journal de Médecine et de chirurgie*, 10 avril 1913.

Or, la démonstration d'Hébert avec 100 enfants de 9 à 15 ans provenant de l'Ecole des Pupilles de la Marine, 150 adolescents de 15 à 17 ans provenant de l'Ecole des Mousses et 100 jeunes gens de 17 à 21 ans provenant de l'Ecole des fusiliers marins est un véritable triomphe, tant l'efficacité de la Méthode naturelle se donne à voir lors des diverses évolutions.

La tenue d'abord, buste, jambes et pieds nus laissant apparaître des torsos larges, des membres musclés, des peaux bronzées.

Le dynamisme déployé sans arrêt, pendant les exercices frappe l'ensemble des personnes présentes au Vélodrome d'Hiver, et ce d'autant plus que ces pupilles, mousses et fusiliers ne sont pas au départ des sujets d'élites, ils sont plutôt issus de milieux défavorisés. C'est donc bien l'entraînement quotidien, qui permet d'obtenir de tels résultats.

L'intensité continue de la leçon, se terminant par un tour de piste au pas de course et en chantant, contraste fortement avec les exercices statiques, un peu ennuyeux des autres méthodes. Loin d'être accablés par la fatigue, c'est au contraire le bien être, qui peut se lire sur le visage des exécutants.

Point de crispation, d'ordre pour l'ordre dans les démonstrations de leçons jugées par les observateurs comme, amusantes au possible, endiablées, pleines de verve et de furia francese, conformes à « notre tempérament combatif et amoureux du pittoresque »⁽¹⁾.

Certains journaux voient dans la Méthode naturelle, une « méthode bien française »⁽²⁾, un exemple « tout à fait remarquable de l'éducation physique la mieux appropriée au tempérament français »⁽³⁾, promise à un succès mondial : « Une méthode d'éducation physique - française par ses origines et ses procédés - est née. Ainsi que tant d'autres inventions de notre pays, elle aura bientôt fait le tour du monde, pour le plus grand bien d'une humanité trop civilisée »⁽⁴⁾.

De plus, il n'y a pas que les journalistes qui soient enthousiasmés par les prestations des élèves d'Hébert : « Tous ceux qui ont suivi les séances de démonstrations du Congrès d'Education physique, médecins, éducateurs, hommes de sports ou simples curieux, ont été unanimes à déclarer leur admiration pour les résultats

(1) In, *Le journal*, 18 mars 1913

(2) In, *Excelsior*, 20 mars 1913

(3) In, *The Times*, educational supplement, 6 mai 1913

(4) In, *Le soleil*, 25 mars 1913

vraiment extraordinaires obtenus par la méthode dite naturelle, du lieutenant de vaisseau Hébert »⁽¹⁾.

Il est vrai que cette méthode, semble convenir au tempérament français, ne nécessite pas énormément de matériel et frappe par le caractère utile des exercices réalisés.

Une des raisons du succès de la Méthode naturelle tient aussi à sa simplicité et sa rusticité. Elle est de ce fait applicable par les instituteurs, les sportifs, les gymnastes et les militaires.

Pour l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques, la Méthode naturelle est « une incomparable méthode de préparation et d'entraînement aux sports »⁽²⁾, pour les militaires : « il se trouve précisément que la plupart de ces mouvements sont ceux qu'il faut pour faire la guerre »⁽³⁾ et pour le journal *L'Humanité*, du 28 avril 1913 : « le lieutenant Hébert a l'honneur d'apparaître comme le premier de ces éducateurs physiques dont parle

(1) In, *Le bulletin Médical*, 23 avril 1913. D^{teur} P.F. Armand-Delille

(2) In, *Le Figaro*, 21 mars 1913

(3) D^{teur} A.Thooris, Médecin-major du 1^{ère} classe, in *Compte rendu du Congrès International d'Education physique*, (sans date)

Jaurès dans l'*Armée nouvelle*, qui élèveront, dans l'avenir, tous les enfants fraternellement réunis, pour la seule beauté et la seule force de la nation ».

Bref, lors du Congrès international de l'Education physique de Paris, les démonstrations des mousses, des pupilles et des fusiliers marins d'Hébert, soulèvent l'enthousiasme. C'est le triomphe de la Méthode naturelle et de son inventeur, le lieutenant de vaisseau hébert Mais, combien de temps durera un tel succès ?

2.2- Un succès de courte durée

Le Congrès international marque pour Hébert l'apogée de sa notoriété et de sa popularité. Sorti de l'anonymat en 1909 et consacré en 1913, Hébert verra une partie de ses ambitions brisées, par l'Ecole de Joinville, la Grande Guerre et l'attrait grandissant du sport.

2.2.1- Les réticences de l'Ecole de Joinville

La mauvaise foi, l'abus d'autorité et le plagiat vont être utilisés par les commandants de l'Ecole de

Joinville, voire par le Ministre de la Guerre, vis-à-vis d'Hébert et de sa Méthode naturelle.

Tout se passe comme si l'Armée (de terre) ne voulait pas recevoir de leçon de la Marine.

Par exemple, lorsqu'à la suite d'une visite de l'Ecole des fusiliers marins, le général commandant le 11^e Corps d'armée décide, à titre d'essai, d'entraîner le 62^e Régiment d'Infanterie de Lorient, selon les principes de la Méthode naturelle, il recevra un ordre du Général Sarrail⁽¹⁾ d'arrêter immédiatement cet essai, alors que les résultats déjà obtenus étaient supérieurs à ceux que le Régiment obtenait jusqu'alors, en respectant l'enseignement réglementaire établi par l'Ecole de Joinville.

Sous prétexte que la Commission interministérielle de 1904 a unifié les méthodes de gymnastique, le Commandant de l'Ecole de Joinville, le Lieutenant-Colonel Coste, refuse de se déplacer à Lorient pour pouvoir juger par lui-même les résultats auxquels parviennent les

(1) Sarrail Maurice (1856-1929) Directeur de l'Infanterie de 1907 à 1911.

fusiliers marins et s'en tient strictement au règlement officiel de 1910, très influencé par la Méthode suédoise.

C'est l'époque où Demeny dénonçant les erreurs du système suédois est renvoyé de l'Ecole de Joinville.

Autre incident qui montre que la Méthode naturelle sans être officiellement admise par l'Ecole de Joinville n'en est pas moins connue, réside dans le fait que lors du Congrès International de 1913, un Lieutenant-Colonel propose lors d'une communication, et sous couvert d'innovation, ce qui n'est en réalité qu'un plagiat des oeuvres d'Hébert.

La remarque lui en sera faite publiquement, et l'éditeur d'Hébert (Vuibert) interviendra pour que soit mis fin à de telles pratiques.

Dans ce contexte, le succès que remporte Hébert lors du Congrès International de l'E.P. en 1913 n'est que plus retentissant.

2.2.2- Mars 1913 - juillet 1914 : une période
faste pour Hébert

Consécutive à la défaite française⁽¹⁾ lors des Jeux Olympiques de Stockholm, en 1912, et à la "victoire" de la Méthode naturelle en mars 1913, la création du Collège d'athlètes de Reims, le 1^{er} avril 1913 représente l'un des épisodes de la construction de la confusion entre sport et Education physique.

Les pouvoirs publics, sensibles à l'efficacité de la Méthode naturelle y voient un moyen intéressant pour préparer les sportifs français pour la prochaine olympiade.

La presse ouvre une enquête sur la question : faut-il créer un Collège d'athlètes ?. La réponse est qu'il faut créer « non pas une simple Ecole pour athlètes, mais un véritable Institut d'éducation physique, une maison-mère, afin de former des professeurs et répandre la Méthode naturelle dans tous les milieux »⁽²⁾.

(1) En particulier celle de Jean Bouin battu sur 5000m par le Finlandais Kolehmainen

(2) Hébert, 1912 (1941, p.177)

Hébert est pressenti pour prendre la direction du Collège d'athlètes, il cesse ses services dans la Marine pour devenir le directeur technique de ce nouvel établissement, le 31 mars 1913.

Dû à la « munificence »⁽¹⁾ du Marquis de Polignac, le Collège d'athlètes est situé dans le Parc Pommery de Reims. Les installations, somptueuses, pour l'époque, comportent : un stade, un gymnase couvert, une piscine, un cabinet médical, une bibliothèque, un internat, et des bureaux pour l'Administration. Le tout est agrémenté d'arbustes, de massifs et de statues antiques.

Il existe une ambiguïté quant au public admis dans un tel établissement : « une mauvaise interprétation du mot Collège d'athlètes a fait penser à beaucoup que, seuls, y étaient admis des athlètes accomplis que l'on entraînait en vue de compétitions »⁽²⁾, ceci n'est pas faux, mais incomplet, dans la mesure où, sont également accueillis les ouvriers caristes, ainsi que les enfants, les adolescents, et les adultes des deux sexes.

(1) Hébert, 1912 (1941 p.179)

(2) *Rapport du Docteur M. Didier, médecin du Collège (Archives médico-chirurgicales de province, janvier 1914)*, in Hébert, 1912 (1941, p.86)

En juin 1913 est annexé au Collège un Centre féminin pour la formation de monitrices parmi lesquelles « Yvonne Moreau qui deviendra en 1922, l'épouse de Georges Hébert »⁽¹⁾.

Au total, la clientèle du Collège est variée, la seule condition étant de posséder un niveau de santé suffisant, pour ne pas courir le risque d'accidents au cours de l'entraînement.

L'admission au Collège est donc précédée d'un examen médical approfondi. Chaque élève possède trois fiches : une fiche médicale qui reste rigoureusement secrète, une fiche d'entraînement sorte d'ordonnance sur laquelle sont précisées indications et contre-indications, enfin une fiche de performances permettant de noter les progrès accomplis.

C'est l'échelle d'aptitude construite par Hébert qui est utilisée pour la fiche d'entraînement, dont le Docteur Didier, médecin du Collège, nous dit qu'elle est « du ressort de l'entraîneur »⁽²⁾.

(1) D'après Régis Hébert, fils de Georges Hébert, in Zoro (1986, p.56)

(2) In, Hébert, 1912 (1941, p.87)

Typique de "l'alliance" de l'éducateur physique et du médecin, ce partage des tâches et des rôles, atteste du degré de dépendance du premier par rapport au second. Au secret médical, s'oppose la visibilité des progrès réalisés par l'élève, enregistrés par l'éducateur physique sur la fiche de performances.

La fiche d'entraînement, ordonnance d'un genre nouveau est aussi un moyen pour le médecin de se réappropriier le savoir pratique d'hébert, sous couvert de risque d'accident.

Il est des contre-indications à certaines pratiques physiques que l'éducateur ne sauraient percevoir, mais, que connaît le médecin des effets réels de telle ou telle pratique ?

Hébert finira par se fâcher contre les médecins.

Pour Hébert, le Collège d'athlètes de Reims a pour fonction « de former des professeurs et des éducateurs, et également d'accueillir des élèves de toutes sortes »⁽¹⁾, mais ceci ne pouvant se faire du jour au

(1) Hébert, 1912 (1941, p.179)

lendemain, Hébert va travailler avec des moniteurs de gymnastique et d'anciens fusiliers marins.

C'est avec ce personnel qu'Hébert va s'efforcer de diffuser sa Méthode naturelle, au Collège d'athlètes même, où viennent « des hommes de tous les horizons (des sportifs tel Jean Bouin, mais aussi des médecins, des écrivains) pour se recréer physiquement »⁽¹⁾, dans les écoles de la ville de Reims, dans les hôpitaux et dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.

Hébert bénéficie du soutien de la presse. Des journalistes vont organiser en juin et juillet 1913 un concours de l'athlète complet « dans le but de vulgariser l'idée de l'entraînement complet, par opposition à l'entraînement sportif spécialisé »⁽²⁾. L'opinion publique y sera favorable et des milliers de concurrents s'inscriront aux épreuves. Ceci aura pour effet de faire connaître la Méthode naturelle dans toutes les régions.

Dans la marine, l'oeuvre commencée par Hébert est poursuivie par le Lieutenant de vaisseau Bonneau, et les résultats obtenus sont de plus en plus probants.

(1) D'après Régis Hébert, in Zoro (1986, p.56)

(2) Hébert, 1912 (1941, p.180)

En avril 1914, Demeny accepte d'intégrer le Collège d'athlètes. Le Marquis de Polignac donne au grand physiologiste les moyens de créer un laboratoire de recherches et permet même à son collaborateur, le Lieutenant instructeur de l'Ecole de Joinville, devenu médecin, le Docteur Gillet⁽¹⁾, de venir travailler avec Demeny.

Une telle collaboration ne peut que rehausser l'image de la Méthode naturelle et renforcer le succès d'Hébert. De France comme de l'étranger, les demandes de renseignements concernant l'application de la Méthode naturelle affluent. La décision est prise de réaliser une tournée de conférences dans toute la France, sous la direction du Docteur Gillet. La première aura lieu à Orléans le 25 juillet 1914.

Mais, la guerre va arrêter net une bonne partie de ces entreprises, en particulier celles directement liées au Collèges d'athlètes.

(1) Lorsque Demeny est renvoyé de l'Ecole de Joinville, le Lieutenant Gillet, profondément affecté de l'injustice faite à son maître, demande à quitter l'Ecole. Il prend un congé, fait ses études de médecine et est reçu docteur peu de temps avant son entrée au Collège d'athlètes de Reims. Parti au front, il sera tué dès le début de la guerre. D'après Hébert, 1912 (1941, p.180)

2.2.3- La guerre : blessure et rupture

La guerre provoque chez Hébert un « accident biographique »⁽¹⁾ double : physique et social. Physique, parce que blessé, alors qu'il commande une compagnie de fusiliers marins au combat de Beerst, près de Dixmude en Belgique, il restera « invalide d'un bras »⁽²⁾. Social, parce que la fermeture d'abord, le 2 août 1914, la destruction ensuite, en 1918, du Collège d'athlètes de Reims, feront que, plus jamais, Hébert ne retrouvera des conditions de travail aussi propices à la diffusion de sa Méthode.

Bien que la Méthode d'Hébert ne soit toujours pas officiellement admise, par l'Ecole de Joinville, l'Armée va faire appel aux compétences d'Hébert, ce qui est une forme de reconnaissance indéniable.

C'est ainsi qu'Hébert, non encore remis de sa blessure, est d'abord chargé de l'entraînement physique d'un groupe d'hommes du Génie, puis appelé par le Général Gouraud commandant de la IV^e Armée, pour l'entraînement

(1) Berger et Luckmann, 1967 (1986, p.224)

(2) Régis Hébert, in Zoro (1986, p.57)

des grenadiers, juste avant que sa Méthode ne soit appliquée dans des centres d'instructions, situés sur tout le front.

C'est l'époque où Hébert « crée le parcours du combattant »⁽¹⁾, actuellement toujours en vigueur, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les armées du monde.

La réouverture en mai 1916 de l'Ecole de Joinville avec le nom de Centre d'Instruction Physique, relayé en différents points du territoire par des Centres Régionaux d'Instruction Physique et des Centres (militaires) de Rééducation Physique, relance l'opposition entre Hébert et Joinville, entre l'application de la Méthode naturelle et le Règlement d'Education physique de 1910, d'inspiration suédoise.

Face à l'inefficacité du Règlement de 1910 pour la formation des combattants, l'Ecole de Joinville réagit en publiant un nouveau⁽²⁾ *Guide d'Education physique*, apparemment inspiré de la Méthode naturelle mais en

(1) Régis Hébert, in Zoro (1986, p.57)

(2) A ne pas confondre avec le *Guide pratique d'éducation physique*, qu'Hébert, publie chez Vuibert en 1910

réalité dont « les procédés de travail restent imbus du même formalisme que pendant le temps de paix, et l'enseignement donné ne répond qu'imparfaitement aux nécessités terribles du moment »⁽¹⁾.

Alors que certains cadres de l'Ecole de Joinville, réclament la radiation de l'Armée à l'encontre d'Hébert, parce qu'il enseigne une méthode et des procédés contraires aux règlements officiels, d'autres militaires, dont le Général Gouraud, soutiennent le Lieutenant de vaisseau Hébert, parce que dans sa Méthode, « la liaison entre l'entraînement physique et la préparation militaire y est intime : c'est véritablement de la préparation au combat, et c'est là que réside son essentielle différence avec la méthode de Joinville »⁽²⁾.

Au formalisme et à l'académisme de Joinville, s'opposent l'utilité, la rusticité, la vitesse et l'adresse de la Méthode Hébert.

Pour les combattants le plaquage immédiat au sol, la course à quatre pattes, le ramper, l'escalade sont plus utiles et même vitaux que les exercices de défilés ou de maniement d'armes.

(1) Le Général directeur des Centres d'Instruction Mac-Mahon, in Hébert 1912 (1941, p.159)

(2) Le Général commandant la IV^e Armée, Gouraud, le 17 juin 1918, in Hébert 1912 (1941, p.161)

Aussi, ce qui se faisait il y a peu de temps en période de paix, sur les pelouses de Lorient ou sur la piste du Collège d'athlètes de Reims trouve, en cette période de guerre, une justification pratique.

La rapidité dans l'exécution d'un plaquage au sol peut sauver la vie, d'où la valorisation, aussi, de la vitesse et l'analogie entre le sport et la guerre dans ce qui a été appelé des « sports de guerre »⁽¹⁾.

Ces sports constituant « l'athlétisme spécifique de la guerre moderne strictement calqué sur les réalités du combat »⁽²⁾ ont un programme précis : lancer de grenade (distance et précision), course par bonds avec plaquages au sol, sur une distance de 100 mètres, course en dissimulation par reptation, parcours complet d'attaques (course, sauts, plonges, reptation, escalade) sur environ 500 mètres, course de ravitailleurs (avec 38 Kg de charge) sur 300mètres, course de porteurs d'ordres par relais (avec obstacles) et course de voltigeurs avec chemin faisant touches de baïonnette sur des buts dispersés au hasard.

(1) *Le Matin*, 9 avril 1918. In Hébert 1912 (1941, p.164)

(2) *L'oeuvre*, 18 mars 1918. In Hébert 1912 (1941, p.163)

Un tel programme explique l'opposition faite à l'époque entre, « sport artiste »⁽¹⁾ et « sport de guerre »⁽²⁾, véritable athlétisme de guerre composé d'épreuves utilitaires.

La situation de guerre impose un entraînement de masse qui, avant le combat réel, implique la participation à des concours dans des épreuves qui ne sont pas au programme olympique, mais utilisent la compétition comme élément de motivation.

C'est en « sportifiant »⁽³⁾ les conscrits que l'Armée fait des combattants.

Le sport n'est pas ici la mort jouée⁽⁴⁾, c'est une "école de guerre" : « entraîner spécifiquement un combattant (...) c'est encore et surtout l'habituer progressivement aux gestes du combat lui-même, strictement copiés sur la réalité »⁽⁵⁾. Sport et guerre : même combat.

(1) *Echo des sports*, 10 avril 1918. In Hébert 1912 (1941, p.165)

(2) *Ibid.*, p.166

(3) D'après *L'Echo des sports* du 10 avril 1918, le mot est d'Hébert lui-même

(4) Au sens où l'entend Bernard Jeu : « le sport triche de par sa nature et ne joue pas le jeu. Il triche doublement. D'abord, il transpose la mort dans des conditions idéales connues d'avance auxquelles on a tout loisir de se préparer. Et puis, comme tout se passe au niveau du symbole, il n'y a pas de toutes façons, de mort réelle. Donc, on y gagne encore. C'est la mort, en cette affaire qui est jouée » (1972, p.56)

(5) *L'Echo des sports*, 10 avril 1918. In Hébert, 1912 (1941, p.165)

Avant la rupture définitive avec l'Armée, Hébert doit une partie de son succès au fait que, sa Méthode apporte des réponses, aux problèmes posés par les nécessités mêmes du combat moderne.

Mais, comme l'écrit son fils : « la guerre de 14-18 étant finie, le danger passé, Hébert (...) est remercié par l'Ecole de Joinville qui n'a pas besoin de ses services »⁽¹⁾.

C'est la rupture avec le monde militaire, et la suite de la carrière d'Hébert sera exclusivement civile.

De cette période triste de l'histoire de notre pays, un point positif peut être relevé s'agissant de la genèse de la profession d'enseignant d'E.P.S. : « à partir de 1917 la jeunesse française sut vraiment ce que signifiait Education physique et il faut rendre justice, à l'armée, d'avoir lancé ce mouvement de masse et suscité la vocation de nombreux "prof. de gym." »⁽²⁾.

(1) Régis Hébert, in Zoro (1986, p.57)

(2) Lucien Barnier, in Zoro (1986, p.166)

Renvoyé de l'Ecole de Joinville, Hébert, au lendemain de la guerre, se trouve confronté à une difficulté nouvelle : le sport et ses excès.

2.3- Un après-guerre difficile pour Hébert

Privé du Collège d'athlètes de Reims, de ses collaborateurs blessés ou décédés, de l'appui de Demeny⁽¹⁾ et écarté de l'Ecole de Joinville, Hébert s'oriente vers l'éducation physique féminine et infantine, et s'emploie à dénoncer les méfaits du sport, lorsqu'il est détourné de son but initial.

2.3-1. Loin des soldats, près des femmes et des enfants

Déjà en 1915, durant sa convalescence, Hébert s'était efforcé, d'instruire et de procurer du travail à quelques anciennes monitrices, de la section féminine du Collège d'athlètes de Reims, réfugiées à Paris. C'est avec ce petit groupe qu'il fonde en 1919 à Deauville, un Collège gymnique féminin et infantin auquel il donne le nom de : La Palestra.

(1) Celui-ci meurt à Paris le 26 décembre 1917

Le Collège sera dirigé par le femme d'Hébert. Il s'agit alors d'un établissement unique en France où sont dispensés des cours pour élèves-monitrices.

Hébert fonde d'autres écoles, les Palestres, au départ simple lieux d'entraînement, mais qui sont transformées assez rapidement, en « institutions d'un genre nouveau, où, en dehors d'une éducation physique complète et d'une éducation morale appropriée à la formation du caractère, les jeunes filles sont initiées à tous les travaux d'intérieur et d'extérieur »⁽¹⁾.

Pour les enfants, la Méthode naturelle a déjà fait ses preuves pendant la guerre avec : les élèves des écoles primaires (garçons et filles) de la ville de Reims, les enfants malades de l'Hôpital général de la ville de Reims, et, les enfants et adolescents de l'Ecole professionnelle d'Alembert, située à Lagny, accueillant environ 120 abandonnés ou assistés.

Hébert cherche par le biais des aides-monitrices, des monitrices et des institutrices à diffuser sa Méthode. Il y parvient en partie, dans la mesure où,

(1) Hébert, 1912 (1941, p.184)

l'attrait exercé par cette nouvelle forme d'exercices et la simplicité de la Méthode, jouent en sa faveur. Mais, les critiques incessantes de l'Ecole de Joinville, empêchent, une pénétration massive de la Méthode naturelle dans le milieu scolaire.

L'un des rares alliés d'Hébert au cours de cette période difficile est le médecin naturiste Paul Carton. Tuberculeux, condamné par ses confrères, Carton vivra jusqu'à 75 ans. En pratiquant lui-même la Méthode naturelle, et en la faisant pratiquer aux enfants débiles et prétuberculeux de l'Hospice de Brévannes, avec succès, le docteur Paul Carton montre, que la Méthode Hébert n'est pas simplement applicable aux militaires et aux athlètes, mais convient aussi aux enfants.

Pour Andrieu⁽¹⁾, « G. Hébert et P. Carton doivent être associés selon nous dans un même combat : celui de la défense d'une nature bienfaisante »⁽¹⁾.

Un autre "combat" cher à Hébert, est celui qu'il va livrer contre « le sport dévié et dévoyé de son but initial »⁽²⁾.

(1) Andrieu (1981, p.295)

(2) Hébert, 1925 (2^e éd.1938, p.185)

2.3-2. Contre le sport et pour l'Education physique

Dans les années 1920, Hébert a sous les yeux les excès sportifs auxquels se livre la jeunesse. Les pratiques sportives s'orientent de plus en plus vers la championnate, le spectacle et l'exhibition. Au désintéressement initial fait place l'amateurisme marron.

Pour Hébert, « par ses méfaits, plus encore moraux que physiques, le sport, ainsi compris et encouragé inconsidérément par les autorités, devient un véritable danger social »⁽¹⁾.

Hébert accuse les journalistes qui, par leur laxisme « excusent et même admettent trop souvent ces méfaits pour les besoins d'une publicité outrancière »⁽²⁾.

Cette évolution des moeurs déplaît à Hébert, elle atteint la jeunesse. Il y a là un nouveau danger que « tout éducateur a le devoir de combattre »⁽²⁾.

(1) Hébert, 1912 (1941, p.185)

(2) Hébert, 1925 (2^e éd.1938, p.4)

C'est ce à quoi va s'employer Hébert en utilisant le canal de la Revue *L'Education physique*, dont il devient le directeur en 1918.

Très attaché à différencier, Gymnastique, Sport et Education physique, Hébert contribue à faire exister un champ de l'Education physique, comme sous-champ particulier des pratiques corporelles, trouvant sa justification dans la perspective d'une éducation complète, intégrale.

Cette Education physique, ne saurait être réduite à la seule éducation du physique. En ce sens, Hébert est un éducateur qui va plaider la cause de l'Education physique et des éducateurs physiques.

3) GEORGES HEBERT : L'IDEOLOGUE DES EDUCATEURS PHYSIQUES PRATICIENS

Dans les luttes actuelles, à l'intérieur du champ de l'E.P.S., pour la définition légitime de l'usage des corps et des représentations des élèves, ainsi que pour la définition légitime, du type de formation à donner (i.e. à faire subir), aux futurs enseignants d'E.P.S.,

Hébert apporte, en son temps, des arguments auxquels bon nombre de praticiens d'aujourd'hui sont encore attachés.

Demény était sur pôle de la *théorie*, Hébert sera sur le pôle de l'*empirie*. Aux arguments en raison (savante), Hébert oppose des arguments en raison (pratique), mais ils ont en commun le souci, que soient formés, des professeurs d'Education physique, dignes de ce nom.

Contrairement à une idée reçue, Hébert n'est pas un praticien qui se fie à sa seule intuition, à sa seule expérience, il affirme au contraire, qu'il est « indispensable de connaître l'anatomie descriptive (...) et les lois du développement musculaire afin de diriger les exercices dans le sens convenable »⁽¹⁾, de même que, pour obtenir la santé, il est indispensable d'avoir une bonne connaissance « de la physiologie et de l'hygiène »⁽¹⁾.

Hébert est un praticien, mais ce praticien a beaucoup écrit, pour dire ce qu'il faisait, comment et pourquoi il le faisait. Le ton souvent autoritaire et prescriptif qu'il emploie⁽²⁾, permet d'élaborer une sorte

(1) Hébert (1907, p.19)

(2) Hébert intitule le chapitre XIII de son livre *L'Education physique raisonnée : conclusions générales et préceptes utiles à retenir* (1907, p.179)

de décalogue, que nous formulerons, en restant au plus près des mots et des expressions d'Hébert lui-même.

- 1- Tu deviendras fort pour être utile (aux autres).
- 2- Tu t'entraîneras chaque jour.
- 3- Tu rechercheras le développement physique intégral.
- 4- Tu privilégieras le travail foncier.
- 5- Tu préféreras les exercices naturels aux mouvements conventionnels.
- 6- Tu adapteras ton enseignement à la nature de tes élèves.
- 7- Tu ne confondras pas gymnastique, éducation physique et sport.
- 8- Tu mesureras les progrès de tes élèves.
- 9- Tu seras un praticien instruit.
- 10- Tu réaliseras l'intégration scolaire de l'Education physique.

Il est assez facile de montrer que chacun de ces préceptes (sauf le second), est encore, et complètement, d'actualité.

3.1- Tu deviendras fort pour être utile

L'effort altruiste trouve son prolongement dans l'objectif actuel de solidarité : « parce qu'elle implique la participation à des actions collectives, l'éducation physique et sportive développe la solidarité dans le respect des différences individuelles et des particularités des groupes humains »⁽¹⁾.

Pour Hébert, la vraie force nécessite d'associer trois cultures : physique, virile et morale. Ne s'occuper que du corps, tendrait « à ne former que de beaux pantins, des brutes, des égoïstes ou pis encore »⁽²⁾. La force et l'énergie acquise par la pratique régulière des exercices physiques doivent être dirigées vers la bienfaisance et l'entraide. La morale associée à cette culture physique prêche « l'altruisme ou le dévouement sous toutes ses formes »⁽³⁾.

La formation de l'être social⁽⁴⁾ constitue l'un des traits marquants de l'identité de l'Education physique,

(1) Compléments aux programmes et instructions des classes de Collèges, pour les classes de 6^e et de 5^e, B.O. n° spécial 4 du 30 juillet 1987, p.141

(2) Hébert, 1936 (1944, p.8)

(3) Ibid., p.10

(4) Au sens durkheimien du terme

que les professeurs d'E.P.S. d'aujourd'hui ont non seulement gardé, mais qu'ils continuent à utiliser comme moyen d'affirmer leur spécificité et de justifier leur présence au sein du système scolaire (éducatif).

Mais quelle doit être la fréquence d'entraînement nécessaire pour acquérir la vraie force ?

3.2- Tu t'entraîneras chaque jour

Si ce précepte est toujours d'actualité, force est de reconnaître qu'il est surtout suivi par les sportifs de haut niveau, qui d'ailleurs, en recherchant les « exploits athlétiques »⁽¹⁾ ont déformé le sens, que donnait Hébert, à cette règle de conduite.

En effet, pour Hébert « la pratique d'exercices fantaisistes ou la recherche d'exploits athlétiques est inutile sinon nuisible à la santé »⁽¹⁾. Le précepte 5, mettant l'accent sur la quotidienneté : « l'exercice physique doit être journalier, et il y a avantage à le prendre aussi régulièrement que les aliments, le sommeil,

(1) Hébert (1907, p.180)

etc...»⁽¹⁾, doit être accompagné du précepte 8, dans lequel sont subtilement combinées la recherche de l'effort et celle de la modération⁽²⁾.

En ce qui concerne les horaires actuels d'enseignement de l'E.P.S.: dans le second degré, le principe d'une pratique quotidienne n'est pas admis, et dans le premier degré, ce que les horaires officiels pourraient permettre, est rarement appliqué.

Les horaires de travail étant précisés, à quoi seront-ils employés ?

3.3- Tu rechercheras le développement physique intégral

Pour Hébert, l'un des principaux buts de l'Education physique, est d'acquérir ce qu'il appelle le développement complet, entendu comme épanouissement des facultés physiques.

(1) Hébert (1907, p.179)

(2) « S'exercer modérément, mais ne pas toujours pour cela éviter l'effort; le rechercher de temps à autre pour donner un coup de fouet à l'organisme et augmenter l'énergie de la volonté; cependant ne jamais aller à la limite extrême de l'effort que peut fournir l'organisme » Hébert (1907, p.179)

Cet objectif est toujours d'actualité et fait l'objet d'une convergence de points de vue entre les textes officiels et les aspirations de la majorité des professeurs d'E.P.S.

Hébert parlait de : « puissance cardiaque »⁽¹⁾, « puissance respiratoire »⁽²⁾, « solidité de la charpente osseuse »⁽²⁾, « solidité des articulations »⁽²⁾, « souplesse articulaire »⁽²⁾, « puissance musculaire »⁽²⁾ et « puissance digestive »⁽²⁾.

Dans le chapitre premier de « l'analyse des intentions éducatives »⁽³⁾ des Instructions officielles de 1967 (toujours en vigueur quant à l'esprit), sont recherchés : « l'adaptation physiologique à l'effort, le développement de l'appareil circulatoire et respiratoire, l'adaptation de l'organisme aux variations du milieu physique, la résistance à la fatigue et la musculation cardiaque »⁽²⁾.

L'héritage de la Méthode naturelle est visible et Hébert offre aux professeurs d'E.P. d'hier et

(1) Hébert, 1936 (1944, p.25)

(2) Ibid., p.26

(3) Texte du 3 mai 1967. Instructions officielles aux professeurs et maîtres d'Éducation physique et sportives. Instructions d'ordre général. Brochure du C.N.D.P. n°6132, éd.1977, p.34

d'aujourd'hui un argument de plus qui, en les différenciant des autres agents présents sur le marché des pratiques corporelles, leur permet, en réfutant toute spécialisation précoce, toute forme de travail visant à développer une aptitude physique particulière, de mieux fixer les limites d'un champ de l'éducation physique, proche mais déjà relativement autonome, par rapport au champ gymnastique et au champ sportif.

Cette éducation physique a pour but, selon Hébert, de rendre les individus forts d'une manière complète et utile.

Mais, comment devenir fort ?

3.4- Tu privilégieras le travail foncier

Pour Hébert, la valeur générale d'un sujet se compose de la valeur technique et de la valeur foncière. Concrètement cette valeur se traduit par la capacité, à pouvoir se déplacer longuement ou rapidement, à résister aux intempéries, à la fatigue voire à la douleur.

Cette valeur dépend « de la qualité des organes internes, plus spécialement du coeur et des poumons »⁽¹⁾, d'où l'importance accordée à toutes les formes de déplacements, contre la recherche systématique de l'amélioration de la technique et du style.

De nos jours, le *foncier*⁽²⁾ est encore à l'honneur. L'Inspecteur Général Pineau, Doyen du groupe E.P.S., en fait le premier des trois objectifs généraux caractérisant les finalités de l'Education physique et sportive : « développer chez les enfants et les adolescents, les capacités organiques, *foncières*⁽³⁾ et motrices »⁽⁴⁾.

En affirmant la primauté du travail *foncier* sur la seule recherche du développement musculaire ou le seul perfectionnement technique, Hébert met l'accent sur une valeur à laquelle sont encore très attachés les enseignants d'E.P.S. : *la Santé*.

(1) Hébert, 1936 (1944, p.22)

(2) « Ce terme, depuis longtemps employé en éducation physique, se réfère à ce qui forme le "fond de la nature". Ainsi, les qualités foncières recouvrent des capacités relatives à la résistance, à l'effort intense, soutenu et prolongé et à la récupération rapide des forces. Par extension, cette notion peut également inclure des qualités morales et psychiques qui semblent accompagner les précédentes, telles que la volonté, la ténacité, etc... » Pineau (1990, p.12)

(3) Souligné par nos soins

(4) Ibid, p.13

La formule d'Hébert « cultiver le fond, c'est cultiver la santé »⁽¹⁾ est toujours d'actualité.

Or, pour Hébert le travail *foncier* n'est rien d'autre que le travail naturel. Quel sont donc les exercices qu'il préconise ?

3.5- Tu préféreras les exercices naturels aux mouvements conventionnels

Hébert classe en trois « ordres »⁽²⁾ les différents genres d'exercices de sa Méthode selon « leur valeur en travail naturel »⁽²⁾.

Les exercices du premier ordre comprennent les déplacements proprement dits : la marche, la course, les sauts et toutes leurs combinaisons, la course primant sur les marches et les sauts.

Les exercices du deuxième ordre regroupent les déplacements à l'aide des quatre membres, et les déplacements spéciaux, tels la quadrupédie et le

(1) Hébert, 1936 (1944, p.22)

(2) Ibid., p.21

grimper⁽¹⁾ auxquels il faut ajouter la natation, le « portage »⁽²⁾ et l'« équilibrisme »⁽²⁾.

Le « lever »⁽²⁾ les lancers et la défense composent les exercices du troisième ordre.

Le travail naturel, en mettant l'accent sur les déplacements et les actions dynamiques, recherche « le développement du coeur et des poumons »⁽³⁾, le développement musculaire n'étant qu'une conséquence du « travail généralisé »⁽³⁾.

En affirmant cela, Hébert s'oppose :

- à l'ancienne gymnastique française d'agrès qui, mettant l'accent sur la force « ne convient nullement à l'enfance, pour laquelle elle est souvent nuisible »⁽⁴⁾;
- à ceux qui préconisent « telle spécialité, tel appareil ou tel sport »⁽⁵⁾, et qui visant un objectif particulier négligent l'organisme dans son entier et la santé en général;

(1) Qui constituera jusque dans les années 1970, l'une des épreuves physiques des examens scolaires ainsi que de la Maîtrise et du Professorat d'E.P.S. (1^{ère} partie)

(2) Hébert, 1936 (1944, p.21)

(3) Ibid., p.20

(4) Hébert (1907, p.4)

(5) Ibid., p.5

- à la Méthode suédoise, statique, analytique et ennuyeuse. Hébert est contre « l'exercice du pantin sur place »⁽¹⁾.

Bref, aux mouvements conventionnels « sans utilité pratique »⁽²⁾ et aux « procédés de travail antinaturels »⁽²⁾, consacrés par un « long usage traditionnel d'origine militaire »⁽²⁾, Hébert oppose des exercices utilitaires et naturels. Il est plus indulgent toutefois pour la gymnastique suédoise, qui constitue dans ce pays « une obligation presque sacrée dans les écoles, dans l'armée aussi bien que dans la famille »⁽³⁾, qu'il ne l'est pour les dirigeants de l'Ecole de Joinville, « tous obnubilés par cette fausse idée de la correction mécanique du geste, ou de la valeur technique »⁽⁴⁾.

Est-ce à dire que les exercices naturels doivent être pratiqués de la même façon par tous les individus ?

(1) Hébert, 1912 (1941, p.175)

(2) Hébert, 1936 (1944, p.VI)

(3) Hébert, 1912 (1941, p.14)

(4) Hébert, 1936 (1944, p.VIII)

3.6- Tu adapteras ton enseignement à la nature
de tes élèves

L'un des éléments de la constitution d'un champ de l'E.P. scolaire réside dans l'affirmation de la nécessaire adaptation de l'enseignement aux divers publics concernés : ce que les militaires ne savaient pas faire et que les médecins ont toujours préféré faire faire.

Hébert, bien que militaire de carrière jusqu'en 1913, il a alors 38 ans, est l'un des acteurs de la démilitarisation et de la "démédicalisation" de l'éducation physique, ce qui ne manquera pas d'intéresser les tenants de sa *scolarisation*.

A ceux, qui pensent que la Méthode naturelle n'est réservée qu'aux athlètes ou aux militaires, Hébert répond que les enfants, les faibles, les femmes et les civils sont capables de marcher, courir, sauter, aller au grand air donc, d'avoir une « pratique raisonnée des exercices naturels et utilitaires »⁽¹⁾.

(1) Hébert, 1912 (1941, p.230)

Pour cela, le maître d'éducation physique « doit adapter son enseignement à la nature de ses élèves, et, malgré l'identité⁽¹⁾ des genres d'exercices, ne pas conduire une leçon d'enfants comme une leçon d'adultes, une leçon de débutants comme une leçon d'athlètes, une leçon de filles comme une leçon de garçons »⁽²⁾.

Hébert, en insistant sur l'« importance du rôle pédagogique du maître »⁽²⁾ contribue à faire reconnaître de nouvelles compétences qui ne sont ni militaires ni médicales, donc à promouvoir l'existence d'acteurs capables de jouer « un rôle double : diriger l'entraînement et conduire effectivement les leçons »⁽²⁾.

Dans cette perspective, les procédés pédagogiques ne peuvent plus être « d'essence militaire »⁽³⁾, mais reposent au contraire, sur « le principe de la liberté et de la plénitude d'action physique »⁽⁴⁾, qui caractérise la Méthode naturelle. La séance doit être un véritable plaisir, ne jamais être une corvée et être adaptée aux élèves. C'est bien ce que la majorité des enseignants d'E.P.S. recherchent encore aujourd'hui.

(1) Au sens d'identique, de semblable.

(2) Hébert, 1936 (1944, p.92)

(3) Ibid., p.93

(4) Ibid., p.94

Mais, lorsque Hébert parle d'entraînement, il s'agit de préparation méthodique, générale, complète, naturelle et utile. Pour Hébert, tout éducateur se doit de faire la différence entre sport, gymnastique et éducation physique, dans quel sens ?

3.7- Tu ne confondras pas gymnastique, sport et éducation physique

L'absence d'une terminologie précise est une mal endémique des indigènes de l'Education physique, mais c'est en même temps l'une des preuves de l'existence d'un champ particulier, qui n'intéresse que les éducateurs physiques, comme la question de la définition de l'Education physique qui laissent indifférents les non acteurs de ce champ, sauf ceux pour qui l'enfance et la jeunesse sont un enjeu, une clientèle réelle ou potentielle.

Hébert est l'un de ceux qui va largement contribuer à produire, en actions et en paroles, une éducation physique irréductible à la gymnastique et au sport.

« La vogue du mot sport »⁽¹⁾, nous dit Hébert⁽¹⁾, et « l'apparition de l'expression éducation physique ont fait peu à peu délaisser le terme gymnastique »⁽¹⁾, qu'il définit comme « art d'exercer, de fortifier le corps. Ou bien »⁽²⁾, se référant explicitement à Amoros, comme « science raisonnée de nos mouvements »⁽²⁾.

Selon Hébert, pratiquer la gymnastique ou d'autres activités peut être considéré comme faire du sport, lorsque « l'exercice, quel qu'il soit, est exécuté avec l'idée d'effort ou de lutte en vue de l'obtention d'un résultat précis »⁽³⁾.

Les idées de lutte et d'efforts soutenus sont primordiales dans la conception qu'Hébert se fait du sport. Il le définit comme « tout genre d'exercice ou d'activité physique ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini : une distance, une durée, un obstacle, une difficulté matérielle, un danger, un animal, un adversaire, et, par extension, soi-même »⁽⁴⁾.

(1) Hébert, 1925 (1938, p.18)

(2) Ibid., p.19

(3) Ibid., p.10

(4) Ibid., p.7

Ce dernier point, quand on lui adjoint la recherche de « l'état de rusticité »⁽¹⁾, obtenu selon Hébert par « des habitudes de frugalité, de sobriété, de simplicité dans la manière de vivre en général, de modération dans tous les plaisirs »⁽¹⁾, n'est pas sans rappeler les conditions dans lesquelles, selon Max Weber⁽²⁾, le sport était admis chez les puritains pour autant qu'il répondait à ce qui était au principe de leur conduite : l'ascétisme.

Hébert est partisan du sport lorsqu'il est pratiqué de façon mesuré, utile et morale. Dans ce cas, le sport constitue un élément de vitalité et de virilité. A ce titre il fait partie de l'éducation.

En revanche, lorsqu'il est pratiqué de façon outrancière, le sport devient antiphysiologique, voire immoral lorsqu'il est dévoyé sous le forme de l'exhibition et du spectacle.

Le sport n'est donc, pour Hébert, ni mauvais ni bon par essence, il est éducatif ou non selon les manières

(1) Hébert 1912 (1941, p.5)

(2) Dans son ouvrage *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, publié en 1904. Cette date est indiquée par Raymond Aron (1967, p.573)

dont il est conçu et pratiqué⁽¹⁾. Il importe surtout de ne pas orienter la jeunesse vers la pratique exclusive du sport et d'envisager le problème de l'éducation physique dans son ensemble.

Si, pour Hébert, « faire de l'exercice d'une façon intermittente, jouer par fantaisie, se livrer sans frein aux sports ne peut constituer une action éducative »⁽²⁾, quelle est alors sa définition de l'éducation physique ?

Pour satisfaire le pédagogue et pour mériter le terme d'éducation, l'éducation physique, doit pour Hébert, être définie de la façon suivante : « action méthodique, progressive et continue, de l'enfance à l'âge adulte, ayant pour objet d'assurer le développement physique intégral; d'accroître les résistances organiques; de mettre en valeur les aptitudes dans tous les genres d'exercices naturels et utilitaires indispensables (marche, course, saut, quadrupédie, grimper, équilibrisme, lever, lancer, défense, natation), de développer l'énergie de toutes les autres qualités d'action ou viriles; enfin de subordonner tout l'acquis, physique et viril, à une idée morale dominante l'altruisme⁽²⁾ ».

(1) Parlebas écrira des choses assez semblables en 1967 : « le sport n'est ni nocif, ni vertueux en soi. Il peut le devenir selon le contexte. Le sport devient ce qu'on le fait » in *Revue EPS*, n°86, p.9.

(2) Hébert, 1925 (1938, p.13)

Cette longue définition, outre le fait qu'elle résume assez bien les conceptions et les pratiques de l'éducation physique, selon Hébert, a l'avantage de mettre l'accent sur l'un des traits, cachés mais constants de toute éducation physique, à savoir la portée morale qui y est attachée.

Les objectifs généraux actuels de santé, sécurité, responsabilité et solidarité, à l'oeuvre dans les Instructions officielles, ne sont que la formulation euphémisée de ce qu'avant mai 1968 on osait appeler des effet moraux.

Hébert remplit à cet endroit une fonction d'idéologue des éducateurs physiques praticiens, en ce qui leur fournit non seulement un ensemble organisé de pratiques, irréductibles à la gymnastique et au sport, mais en plus, la doctrine qui légitime ces pratiques, parfaitement résumée dans son ouvrage, dont le titre est à lui seul tout un programme : *L'éducation physique virile et morale par la Méthode naturelle.*

Hébert a beaucoup écrit mais il a aussi beaucoup agi, contraint qu'il était de lutter, pour tenter de prouver que sa Méthode était supérieure aux autres Méthodes alors connues. Cette obligation le conduira à

être attentif aux progrès de tous ses élèves et par conséquent à se donner les moyens de pouvoir en rendre compte. D'où le huitième précepte.

3.8- Tu mesureras les progrès de tes élèves

En insistant, sur la nécessité de mesurer les aptitudes et de contrôler les résultats obtenus, Hébert inaugure, ce qui aujourd'hui « ne peut être dissocié de l'acte d'enseignement »⁽¹⁾, et, est « aussi indispensable au maître qu'elle l'est à l'élève »⁽²⁾ : *l'évaluation*.

Cette mesure des aptitudes et ce contrôle des résultats ont le triple avantage :

- de faire connaître, aux détracteurs de la Méthode naturelle surtout, les progrès accomplis par les élèves grâce au travail réalisé;
- de créer chez tous les élèves, les faibles en particulier, ce qu'Hébert appelle « l'auto-émulation »⁽³⁾;

(1) Compléments aux programmes et instructions de classes des collèges, Arrêté du 14 novembre 1988, supplément au B.O. n°25 du 30 juin 1988, p.41.

(2) Pineau (1992, p.43) in *Revue EPS*, n°235.

(3) Hébert (1912, p.175)

- de fournir aux maîtres des indications leur permettant « l'établissement des programmes de travail »⁽¹⁾ journaliers, hebdomadaires et annuels.

Dans son ouvrage *Le Code de la Force*⁽²⁾, Hébert donne les raisons du choix des épreuves et leur signification pratique. Considérant que la force réside davantage dans le coeur et les poumons que dans les muscles, Hébert choisit et combine des épreuves⁽³⁾ qui accordent la priorité à la résistance et à la vitesse plutôt qu'à la force musculaire.

Les performances réalisées dans les différentes épreuves sont cotées en points positifs ou négatifs d'après une échelle déterminée, qu'Hébert appelle « échelle d'aptitude »⁽⁴⁾. L'une des originalités de cette échelle est le zéro qui correspond « aux performances minima que doit pouvoir exécuter tout adulte d'au moins dix-huit ans pour posséder la limite inférieure du développement élémentaire et ne pas être une nullité physique »⁽⁴⁾

(1) Hébert 1936 (1944, p.81)

(2) 1^{ère} édition 1911

(3) Les douze épreuves de la série-type sont : course (100, 500, 1500 m); Saut (en hauteur et en longueur avec et sans élan); Grimper à la corde lisse; Lever à deux mains (développé), Lancer du poids (7,257 Kg); Natation (parcours 100 m et plongée sous l'eau). D'après Hébert, 1912 (1941, p.31)

(4) Ibid., p.31

Hébert expose les résultats de ses expériences dans son ouvrage *L'éducation physique ou l'entraînement complet par la méthode naturelle*, (1912)⁽¹⁾. Ses expériences portent sur un nombre important d'individus, Hébert parle de 1200 élèves de 14 ans et demi à 17 ans et demi appartenant à l'Ecole des Moussettes, de 675 élèves ayant entre 18 et 21 ans de l'Ecole des apprentis mécaniciens enfin de 650 enfants de 7 à 14 ans de l'Ecole des pupilles de la marine, tous orphelins.

En ce qui concerne cette dernière catégorie, Hébert précise qu'il a fait appel pour mener ses expériences à « l'enfant des campagnes » et non à « l'enfant des villes, et de Paris en particulier, gâté, choyé, dorlotté et habituellement enfermé dans un appartement »⁽²⁾.

Hébert propose quatre procédés pour mesurer et contrôler : la comparaison, les épreuves mesurables avec performances cotées, les parcours en pleine campagne et les mensurations.

Sans entrer dans les détails de l'interprétation des résultats obtenus, grâce au travail selon la Méthode naturelle, nous pouvons dire que le legs d'Hébert aux

(1) Le chapitre IX contient plusieurs tableaux et de nombreuses données chiffrées.

(2) Ibid., p.72

éducateurs physiques praticiens, à cet endroit, est d'avoir affirmé et surtout montré que, « sans contrôle le maître ignore où il va, il conduit l'entraînement plus ou moins au hasard. Ses élèves travaillent sans goût, n'ayant aucun renseignement sur leur progrès et, par suite, aucun stimulant »(1).

Pour diriger l'entraînement et conduire ses leçons, le maître peut-il se fier à son expérience, à son intuition, à sa nature ?

Il semblerait que la réponse soit négative car Hébert construit sa Méthode "naturelle"(2), autant grâce à ses observations sur le terrain qu'à ses connaissances en anatomie en physiologie et en psychologie. D'où le précepte 9.

3.9- Tu seras un praticien instruit

Hébert n'est pas l'un de ces éducateurs physiques praticiens, comme il semble encore en exister, possédant

(1) Hébert, 1936 (1944, p.351)

(2) Naturelle entre guillemets, pour rappeler avec Edgar Morin (1980, p.48) que, « l'idée même de nature est le produit d'une culture » et qu'il n'y a donc pas « d'idée plus sociale que l'idée même de nature ou de retour à la nature »

une « imagination pédagogique débordante »⁽¹⁾ et se fiant à l'alchimie des activités physiques et sportives⁽²⁾ pour enseigner l'éducation physique au nom d'une « sagesse pédagogique »⁽¹⁾, c'est au contraire un praticien féru d'anatomie et de physiologie. De plus, sa pédagogie mettant l'accent sur l'individualisation de l'enseignement, la connaissance des sujets à entraîner, l'appel à l'intérêt et l'exécution d'exercices concrets, naturels et utilitaires, le classe dans le cadre de la pédagogie moderne.

Dès 1907, c'est-à-dire dès son premier ouvrage, Hébert regrette que l'enseignement de la gymnastique n'ait pas eu jusqu'à ces derniers temps « de base scientifique »⁽³⁾, et que cet enseignement, n'ait pas « été confié à des maîtres vraiment instruits »⁽³⁾.

Dans ces conditions, « la science de l'éducation physique n'avait pu progresser »⁽³⁾, et si la ville de Paris possède un Cours d'éducation physique dirigé par Demeny, il manque encore en France un « Institut d'Education physique comme il en existe en Suède et en Amérique »⁽³⁾.

(1) Pineau (1988, p.71)

(2) Pineau (1990, p.8)

(3) Hébert (1907, p.1)

Dans ces instituts, les élèves reçoivent une formation, qui en dehors de l'instruction pratique, contient des matières telles que l'anatomie descriptive, la physiologie, l'histologie, la théorie des mouvements la psychologie et l'hygiène.

Hébert pense que malgré les progrès réalisés en France, le décalage avec les nations qui montrent la voie à suivre est grand, et cela tant que nous n'aurons pas « d'éducateurs dignes de ce nom »⁽¹⁾, sachant que « l'éducation est une science »⁽²⁾.

Bien que n'étant pas un adepte de la gymnastique suédoise, Hébert rend hommage à l'officier de l'armée suédoise que fut Ling, « qui eut le premier l'idée de créer une méthode de développement physique basée sur les lois anatomiques et physiologiques »⁽³⁾, alors que dans le même temps, en France, « L'ancienne gymnastique était entièrement empirique et ne reposait sur aucune base scientifique »⁽⁴⁾.

(1) Hébert (1907, p.2)

(2) Ibid., p.5

(3) Ibid., p.9

(4) Ibid., 7

Grâce en particulier à Demeny, l'Education physique reposera sur des bases scientifiques, et Hébert pense qu'il est nécessaire de « connaître l'anatomie, la physiologie et la science du mécanisme des mouvements avant de fixer une méthode, ou même avant d'en enseigner intelligemment une »⁽¹⁾.

Dans *L'Education physique virile et morale par la Méthode naturelle* (1936), Hébert définit « l'éducateur physique parfait »⁽²⁾, comme celui qui « est à la fois un technicien capable d'enseigner et de démontrer par lui-même et un pédagogue apte à conduire une éducation »⁽²⁾.

Si les techniciens sont nombreux, les éducateurs en revanche sont rares car, « leurs importantes fonctions sont délicates et réclament, avant tout une culture intellectuelle générale dont peut se passer le simple technicien et, en plus, une formation pédagogique de longue durée »⁽²⁾.

Hébert rappelle que les Grecs établissaient une différence entre la compétence des éducateurs et celle

(1) Hébert (1907, p.15)

(2) Hébert, 1936 (1944, p.16)

des techniciens, puisque le *pédotribe* n'était qu'un simple technicien subordonné au *gymnatès*, considéré lui, comme un véritable éducateur.

Les enfants et les adolescents ont besoin d'avoir des éducateurs capables de diriger des séances qui doivent être « un véritable plaisir »⁽¹⁾, ne jamais être « une corvée » et surtout, ne pas épuiser leurs forces. Pour Hébert, un tel résultat ne peut être obtenu que si « le maître connaît la psychologie de l'enfant et de l'adolescent »⁽¹⁾.

Bref, comme l'a écrit Hébert : « le maître d'éducation physique doit être un praticien instruit »⁽²⁾. Mais, ce professeur digne de ce nom, qu'Hébert appelle de ses vœux, devra sinon conquérir, du moins se faire admettre dans une institution qui n'est ni militaire, ni médicale, ni commerciale, ni sportive et ni gymnastique : *l'institution scolaire*. D'où le dixième précepte.

(1) Hébert, 1936 (1944, p.93)

(2) Ibid., p.XV

3.10- Tu réaliseras l'intégration scolaire de
L'Education physique

Si Hébert peut être identifié comme l'idéologue des éducateurs physiques praticiens c'est parce que le n° 1 de la *Revue L'Education physique*⁽¹⁾, paru le 15 mai 1922, après huit années d'interruption, porte en couverture cet épigraphe signé de son nom :

L'éducation physique doit être une oeuvre scolaire. Aux maîtres de la réaliser.

La quadrupédie et le grimper de corde ne font plus partie des pratiques courantes en Education physique, en revanche, le désir d'intégration scolaire est resté intact chez les professeurs d'E.P.S. d'aujourd'hui.

En effet, derrière les questions de tous ordres qu'ils se posent, se cache l'enjeu initial et toujours d'actualité : être ou ne pas être scolarisé.

(1) Dont Hébert préside le comité de rédaction.

Dans la lutte qui oppose Hébert et les cadres de Joinville ainsi que celle qui l'oppose aux médecins, Hébert va trouver et utiliser des arguments dans lesquels se reconnaissent encore aujourd'hui les praticiens de l'E.P.S.

Outre le fait qu'Hébert reproche à l'Ecole de Joinville d'avoir, vis-à-vis de la Méthode naturelle, « copié la lettre, malheureusement sans saisir l'esprit »⁽¹⁾, Hébert différencie deux formes de travail l'une, d'origine militaire « conventionnelle et systématiquement raide, qui sacrifie toujours plus ou moins la valeur individuelle »⁽²⁾, l'autre, propre à la Méthode naturelle, qui donne « la liberté d'action de chaque élève »⁽²⁾.

« L'ordre dans la liberté »⁽²⁾, comme l'a écrit Hébert caractérise bien le climat du cours d'E.P.S. d'aujourd'hui par rapport à l'ordre scolaire qui règne ou devrait régner dans une salle de classe, comme l'atteste la disposition des tables, alignées en colonnes et par rangées, qui ne fait que reproduire la formation militaire en peloton, d'élèves assis et réduits au silence.

(1) Hébert, 1936 (1944, p.XVI)

(2) Ibid., p.94

Dans la construction sociale, et historique, de l'identité professionnelle de maître d'éducation physique, l'un des premiers arguments est celui du maître *pédagogue*, opposé au militaire, qui lui, ne l'est pas, et ne devrait plus de ce fait, s'occuper des enfants ou des adolescents au sein de l'institution scolaire.

Par ailleurs, « à un certain point de vue il y a incompatibilité entre le médecin et l'éducateur »⁽¹⁾ car, selon Hébert, le médecin est « conservateur et freineur par essence comme par devoir social »⁽¹⁾, aussi, à force de vouloir protéger les faibles et inciter à la prudence, il finit par exagérer, ce qui aboutit à une attitude « hostile aux exercices du corps »⁽¹⁾.

Hébert va même plus loin, contre les médecins, et ceci ne peut que renforcer le processus de scolarisation de l'éducation physique, lorsqu'il affirme que « des médecins ont cru un instant qu'ils étaient plus qualifiés que tous autres, grâce à leurs connaissances professionnelles, pour connaître les meilleurs procédés de développement humain »⁽²⁾.

(1) Hébert, 1936 (1944, p.XVIII)

(2) Ibid., p.IX

Au nom de cette idée, les médecins ont réussi à obtenir « de diriger la formation des maîtres d'éducation physique de la jeunesse »⁽¹⁾ et ce, « après les militaires, qui n'avaient pas mieux réussi »⁽¹⁾. Mais au total, selon Hébert, les médecins « n'ont jamais pu présenter en exemple des sujets supérieurement développés et entraînés par leurs soins (...) et surtout ils n'ont pu mettre sur pied une méthode de travail qui vaille d'être retenue »⁽¹⁾.

A chacun son rôle : aux médecins les malades, aux éducateurs physiques les enfants sains. Là où le médecin freine, l'éducateur physique accélère car il doit « aller de l'avant se montrer volontaire, infatigable et audacieux »⁽²⁾.

Par ailleurs, le maître d'éducation physique, par son rôle d'éducateur, dont toute la noblesse réside dans la transmission d'une culture virile et morale, se « différencie hautement »⁽³⁾ selon Hébert, « du simple entraîneur ou technicien »⁽³⁾.

(1) Hébert, 1936 (1944, p.IX)

(2) Ibid., p.XIII

(3) Ibid., p XV

Toutes ces oppositions : aux militaires, aux médecins, aux entraîneurs et aux techniciens, contribuent à renforcer l'identité professorale et par conséquent scolaire, de ceux qui, avec les professeurs de dessin sont appelés des « professeurs spéciaux »⁽¹⁾ » ou des « maîtres spéciaux »⁽²⁾.

En plus de l'identité de *pédagogue* et d'*éducateur*, Hébert renforce les éducateurs physiques dans leur identité de praticiens efficaces et floués : « tout ce que les médecins peuvent dire, écrire ou préconiser en matière d'éducation physique est tiré de l'art ou du bagage des techniciens professionnels et des éducateurs »⁽³⁾.

De tels propos contribuent à donner une « identité fière »⁽⁴⁾, opposée à « l'identité héritée »⁽⁵⁾, à ces éducateurs physiques dont l'*ambiguïté de statut*, est repérable par « l'identité attribuée »⁽⁵⁾, à cette époque, de professeurs ou maîtres spéciaux.

(1) Prost (1968, p.353), au sens de professeurs spéciaux de gymnastique.

(2) Dans un rapport publié par la *Revue pédagogique* de juillet 1914, l'Inspecteur Forsant indique, à propos de la Méthode naturelle : « la méthode, étant très simple sera apprise en très peu de temps à peu de frais, par *tous les instituteurs*. En tout cas, le besoin de maîtres *spéciaux* sera toujours très restreint et, par suite, la dépense minime » Cité par Hébert, 1912 (1941, p.97). Hébert lui-même, en 1936, parle de maîtres spéciaux d'éducation physique alors que le professorat d'Éducation physique existe depuis 1933.

(3) Hébert, 1936 (1944, p.XIII)

(4) Bajoit (1992, p.207)

(5) Dubar (1991, p.259)

Hébert, idéologue des éducateurs physiques est celui qui va les conforter comme praticiens, en maintenant une certaine distance à la science, dans leur formation :

« quant aux maîtres spéciaux d'éducation physique il ne faut pas, sous prétexte de science, compliquer ou fausser leur formation, en les bourrant de connaissances anatomiques et physiologiques extraites des programmes médicaux, et qui n'ont qu'un rapport indirect ou lointain avec la pratique des exercices physiques »⁽¹⁾.

Il ne s'agit pas pour Hébert de rejeter, en bloc, l'anatomie la physiologie, mais d'être « instruit des effets généraux et particuliers des exercices sur l'organisme et tout particulièrement des manifestations visibles ou tangibles de ces effets »⁽²⁾, afin de pouvoir en tirer des conclusions pratiques.

Ce genre de discours est largement dominant chez les futurs praticiens de l'E.P.S. scolaire et les praticiens professionnels d'aujourd'hui centrés sur l'intervention pédagogique et la construction didactique.

(1) Hébert, 1936 (1944, p.XII)

(2) Ibid., p.XIV

Bref, en valorisant l'induction⁽¹⁾, en fixant les limites de l'intérêt de la science pour les pédagogues et en insistant sur la connaissance des élèves que seuls les maîtres détiennent, Hébert contribue à renforcer le processus de *scolarisation* de l'éducation physique.

Hébert a exprimé le credo des éducateurs physiques praticiens de la façon suivante :

« L'éducation physique est avant tout une question d'ordre pédagogique et non pas physiologique, encore moins médicale. Elle nécessite une connaissance approfondie de l'enfant et de l'adolescent, que seuls sont à même de posséder les maîtres de la jeunesse vivant au milieu d'elle. C'est pourquoi elle doit être en premier lieu une oeuvre scolaire »⁽²⁾.

Ainsi Hébert, qui n'a « aucune fortune personnelle »⁽³⁾, qui a été officier de marine une bonne partie de sa vie, a-t-il été, en cherchant à promouvoir sa Méthode naturelle, un précieux allié pour les éducateurs physiques praticiens.

(1) « Une méthode de travail, (...), ne peut pas être déduite de simples connaissances anatomiques et physiologiques. Elle ne peut découler que d'observation des faits, par expérience tant sur soi-même que sur de nombreuses catégories de sujets de tous âges et de tous milieux ». Hébert, 1936 (1944, p.XIV)

(2).Ibid.,p.XI

(3) Régis Hébert, fils de Georges Hébert, in Zoro (1986, p.57)

En luttant contre le monopole militaire, puis contre le monopole médical, Hébert contribue à faire de l'éducation physique une oeuvre scolaire à la construction de laquelle, il invite les maîtres à participer.

Enfin, l'hébertisme comme ensemble organisé de pratiques physiques et comme doctrine d'éducation physique virile et morale, n'est pas non plus étranger à toute philosophie qui est en même temps une philosophie politique; ce que le propre fils d'Hébert exprime en des termes on ne peut plus clairs : « Dire que l'hébertisme est inconciliable avec les conceptions, la mentalité et les objectifs matérialistes c'est évident, en particulier ceux du sport. Dire que l'hébertisme est une conséquence du génie du Christianisme dans la conduite de l'homme vers la perfection physique, est moins répandu mais exact »⁽¹⁾.

Autant le discours officiel sur l'éducation physique d'aujourd'hui, que les propos recueillis lors des entretiens montrent l'extrême vivacité du spiritualisme de l'entre-deux-guerres dont Hébert offre une version théorique et pratique.

(1) Régis Hébert (1986, p.57)

De l'idéologie du respect des lois de la nature à celle du respect de l'ordre établi il n'y a qu'un pas à franchir, ce dont se souviendront ceux, qui, sous le régime de Vichy, imposeront la Méthode naturelle comme méthode officielle d'éducation physique, sachant que les exercices corporels⁽¹⁾ sont aussi des exercices spirituels.

Hébert s'est souvent heurté à l'Ecole de Joinville, laquelle à partir de 1902, cessant « d'être une école axée exclusivement sur la formation de cadres militaires spécialisés »⁽²⁾, et intégrant l'aspect scientifique, va connaître une situation de monopole qui ne prendra fin qu'avec la création des Instituts régionaux d'éducation physique à partir de 1927.

Ce premier quart de siècle sera particulièrement riche quant à l'édification de l'éducation physique, et à son intégration, au sein du système scolaire. Essayons d'en faire la genèse en nous centrant plus particulièrement sur les institutions, comprises comme structures qui « ne sont pas autre chose que le produit

(1) « Si la plupart des organisations, que ce soit l'Eglise, l'armée, les partis, les entreprises industrielles, etc, font une si grande place aux disciplines corporelles, c'est qu'en grande partie l'obéissance, c'est de la croyance, et que la croyance est ce que le corps accorde lors même que l'esprit dit non » Bourdieu (1987, p.215)

(2) Spivak (1981, p.258)

objectifé des luttes historiques tel qu'on peut le saisir à un moment donné du temps »(1).

C- DE L'ECOLE DE JOINVILLE A L'UNIVERSITE :
« D'UN MONOPOLE A L'AUTRE »(2)

L'histoire de l'Education physique c'est l'histoire d'une autonomie relative. Ceci suppose à la fois, de relever des indices permettant de montrer que cette autonomie relative croît, stagne ou décroît et de repérer dans le même temps, quels sont les facteurs qui limitent cette autonomie.

La période qui s'étend de 1903 à 1927 nous paraît significative d'un début d'autonomisation de l'éducation physique et d'un important changement de tutelle aboutissant à son intégration scolaire, *primaire* surtout.

En effet, ce qui souvent paraît aller de soi : l'existence d'une Education physique scolaire, est en

(1) Bourdieu (1987, p.208)

(2) Nous empruntons l'expression « d'un monopole à l'autre » à Gilbert Andrieu (1990, p.37) dans son ouvrage : L'Education physique au XX^e siècle : une histoire des pratiques. Cette expression a, selon nous, le double avantage d'indiquer un changement de monopole structurel et de rappeler que l'effet de domination demeure : l'éducation physique et ses agents étant sous tutelle.

réalité le résultat d'une construction historique et sociale, politiquement voulue, à laquelle chaque gouvernement successif, va donner une orientation particulière et des moyens matériels et humains plus ou moins limités.

Au début du XX^e siècle, en France, le sport est une affaire privée, la gymnastique est surtout une affaire d'Etat, l'Education physique est naissante et l'Armée, malgré l'affaire Dreyfus, reste une organisation puissante.

Face à ce que les historiens appellent « la montée des périls »⁽¹⁾, l'Armée, reste le premier rempart en ce qui concerne la menace de guerre.

Les activités et l'organisation de l'Ecole de Joinville et celles du pays tout entier, vont être dépendantes du premier conflit mondial. Aussi est-il possible, rétrospectivement, d'analyser l'évolution des missions de Joinville, du rôle joué par les médecins et des décisions prises par le pouvoir politique, en matière d'éducation physique, au cours de trois sous-périodes : 1902-1914, 1914-1918 et 1918-1927.

(1) Période s'étendant de 1906 à 1912 pour Labrune et Toutain (1986, p.94) et de 1898 à 1912 pour Bouju et Dubois, 1952 (1980, p.53).

1) L'EDUCATION PHYSIQUE PENDANT LA MONTEE DES PERILS (1902-1914)

1.1- Le monopole de l'Ecole de Joinville

Malgré l'influence, importante, de quelques acteurs individuels et celle non négligeable de quelques formes de groupement, l'Ecole de Joinville, au cours de la période 1902-1914, a le monopole de la définition légitime des pratiques physiques, militaires, prémilitaires et civiles. Ceci d'abord, parce que, jusqu'en 1903 l'Ecole de Joinville, institution militaire, est seule habilitée à délivrer le Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (C.A.E.G.)⁽¹⁾, ensuite, parce qu'elle est « chargée par le Ministre de l'Armée et celui de l'Instruction publique de réformer les programmes et les méthodes d'enseignement de la gymnastique »⁽²⁾.

1.2- La naissance de l'éclectisme en Education physique

Les règlements de 1902, 1910 et 1912 que l'Ecole de

(1) Créé en 1869

(2) Arnaud (1989a, p.254)

Joinville va élaborer, font suite à celui de 1893, et malgré leur caractère péremptoire n'en porte pas moins la marque d'influences diverses, françaises et étrangères, en particulier de la Méthode suédoise.

A partir de 1902, les progrès scientifiques, d'une façon générale et plus particulièrement dans le domaine de la physiologie et de la mécanique du mouvement humain, ne vont pas laisser insensibles les autorités militaires.

Le général André, alors ministre de la Guerre, crée, à l'Ecole de Joinville, un emploi de professeur de physiologie appliquée, qui sera tout d'abord occupé par Demeny.

Cette ouverture à la science marque une évolution de la triple mission attribuée désormais à l'Ecole de Joinville : « devenir un institut d'éducation physique, un centre de recherches et de formation d'enseignants hautement qualifiés »⁽¹⁾, ce qui montre que Joinville ne se contente pas seulement de la formation des cadres militaires spécialisés mais également de la formation de cadres civils.

(1) Spivak (1981, p.259)

Cela dit, les jeux et les sports modernes⁽¹⁾ n'ont, à cette époque, qu'une présence discrète dans les règlements, de sorte que les pratiques gardent un côté dogmatique qui sera dénoncé par Demeny, puis par Hébert.

Le message de Demeny, Tissié, Coubertin, Grousset et Hébert ne sera entendu et pris en compte que très progressivement par l'Ecole de Joinville. Il faut dire que le souci de ne pas se mêler de trop près à la "guerre des Méthodes" est manifeste de la part de Joinville. Nous sommes ici aux origines de *L'éclectisme* en Education physique.

Cependant, si en matière de formation physique l'impulsion continue à être donnée beaucoup plus par l'Ecole de Joinville et, à travers elle, par le Ministère de la Guerre, que par l'Instruction publique, Joinville subit, en quelque sorte la crise de la gymnastique donc sa dévaluation relative.

(1) Surtout pratiqués par les élèves officiers. Le premier Tour de France cycliste a lieu en 1903.

1.3- La confirmation officielle de l'identité
Education physique

Une autre façon de nommer les exercices physiques : *l'éducation physique*, sera de plus en plus employée, y compris par l'Ecole de Joinville, comme l'atteste le Règlement de 1910 où pour la première fois l'expression, *éducation physique* remplace le terme de *gymnastique*. L'influence de Demeny est ici prépondérante, malgré son éviction récente de l'Ecole de Joinville.

Ceci ne veut pas dire que les pratiques physiques vont radicalement changer du jour au lendemain mais traduit de la part d'un certain nombre d'acteurs individuels ou collectifs, une opposition marquée à des formes de gymnastiques, jugées par eux comme discutables ou dépassées et, une volonté d'affirmer que l'éducation physique fait partie de l'éducation générale, qu'elle en est inséparable.

Le *Règlement d'éducation physique* publié le 21 janvier 1910 par l'Ecole de Joinville, malgré un changement d'appellation et l'influence de Demeny, fait encore la part belle à la gymnastique suédoise, ce qu'Hébert critique vivement car : « il est très important de remarquer que ce règlement est non seulement en usage

dans les corps de troupe pour l'entraînement de la jeunesse militaire, mais qu'il sert en outre à l'éducation de 90% environ de nos futurs professeurs de gymnastique des écoles, lycées ou sociétés, dont l'Ecole de Joinville monopolise presque entièrement la formation, ainsi qu'à la préparation des instituteurs au rôle d'éducateurs physiques dans les écoles primaires »⁽¹⁾.

1.4- Les instituteurs en première ligne

Le souci d'unification des méthodes de gymnastique conduisant, à l'institution de la Commission interministérielle d'éducation physique en 1904, à la publication du *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires* en 1907 et au *Règlement d'éducation physique* en 1910, vont une fois de plus "rapprocher" les instituteurs de l'Armée.

Il s'agit pour l'état-major et la droite, qui réclament le retour au service militaire de trois ans⁽²⁾, qu'ils obtiendront par la loi du 7 août 1913, de :
« favoriser l'instruction prémilitaire de la jeunesse et d'essayer de réduire, certaines attitudes

(1) Hébert, 1912 (1941, p.14)

(2) Instauré par la loi du 15 juillet 1889 et réduit à deux ans par la loi du 21 mars 1905. D'après le *Grand Larousse encyclopédique*, 1970.

antimilitaristes qui tendaient à se développer chez les instituteurs »⁽¹⁾.

Le commandant Coste, alors directeur de l'Ecole de Joinville, propose que les instituteurs fassent un stage à Joinville, ce qui leur permettrait d'acquérir les connaissances nécessaires, pour remplir la fonction de moniteur de gymnastique dans l'enseignement primaire.

Dès 1908, 124 instituteurs suivent un stage à Joinville. En 1913 tous les instituteurs sous les drapeaux accomplissent un stage de trois mois à l'Ecole de Joinville où il sont accueillis dans une division spéciale, la « Division des Instituteurs »⁽²⁾. Ils seront 1600 en 1914 à recevoir cette formation⁽³⁾. Ces stages particuliers pour les instituteurs du contingent seront maintenus jusqu'en 1925⁽⁴⁾.

De ce fait, l'Ecole de Joinville, est une institution militaire qui remplit aussi une fonction civile. Elle est pour les instituteurs, une sorte d'Ecole Normale formant des cadres spécialisés dans le domaine théorique et pratique de l'éducation physique.

(1) Spivak (1981, p.206)

(2) Barnier (1952, p.5)

(3) Nous empruntons les données chiffrées indiquées dans ce paragraphe à Spivak (1981, p.260)

(4) D'après Zoro (1986, p.173)

Le Règlement de 1912, qui restera en vigueur jusqu'en 1939, prend en compte les missions militaires et civiles de l'Ecole de Joinville auxquelles s'ajoute le fonctionnement d'un « centre de recherches de renommée internationale »⁽¹⁾.

1.5- Quand Joinville domine

Ainsi, à la veille de la première guerre mondiale, l'Ecole de Joinville par la multiplicité des missions qu'elle replit et par son image de marque⁽²⁾, est en passe, pour Spivak, d'obtenir « la consécration nationale »⁽³⁾, à un moment où, pour Andrieu « l'éducation physique et les militaires font bon ménage »⁽⁴⁾, et ce d'autant plus que « la pratique des exercices physiques combinés avec une sage et prudente préparation militaire »⁽⁵⁾ participe à l'« oeuvre de rénovation et d'amélioration de la race »⁽⁵⁾.

Mais, la guerre va changer bien des choses, autant au niveau des structures que des mentalités, des conduites des hommes que de leurs idées.

(1) Spivak (1981, p.260)

(2) Sauf aux yeux de Demeny, d'Hébert et de leurs alliés.

(3) Spivak (1981, p.258)

(4) Andrieu (1990, p.41)

(5) Louis Vuillemin, chef de bataillon en retraite dans son ouvrage *Manuel de Préparation Militaire élémentaire*, 40^e éd.1932, p.23.

2) L'EDUCATION PHYSIQUE PENDANT LA GRANDE GUERRE (1914-1918)

Le 2 août 1914, l'Ecole de Joinville ferme ses portes puisque ses cadres doivent rejoindre leur unité, il en est de même pour le Collège d'Athlètes de Reims dont le personnel est mobilisé. L'Education physique va-t-elle pour autant disparaître au cours de cette période ?

2.1- L'Education physique : une découverte pour la jeunesse française

Pour la jeunesse scolarisée rien de nouveau, mais pour la jeunesse mobilisée, c'est au contraire le plus souvent, une découverte de l'éducation physique, ce qui fait dire à Lucien Barnier, en 1986, que : « à partir de 1917 la jeunesse française sut vraiment ce que signifiait Education physique et il faut rendre justice, à l'Armée, d'avoir lancé ce mouvement de masse et, suscité la vocation de nombreux "prof. de gym" »⁽¹⁾.

(1) Barnier (1986, p.166)

Barnier n'oublie pas « les ravages de la Grande Guerre »⁽¹⁾, qui vont conduire le Parlement et le Gouvernement français, à rappeler, non seulement, les hommes mobilisables ou mobilisés, qui du fait d'un manque d'aptitudes physiques avaient été éliminés de l'Armée ou classés dans le service auxiliaire mais également, à appeler, par anticipation, des jeunes gens de 18 et 19 ans, manquant d'entraînement physique.

2.2- Education physique et préparation militaire

Ces mesures vont aboutir à réintégrer dans l'Armée, au cours des années 1915 et 1916 plus de 700.000 combattants⁽²⁾ qu'il faut former physiquement. Ceci entraîne la réouverture de l'Ecole de Joinville, le 8 mai 1916, avec comme nom celui de Centre d'Instruction Physique (C.I.P.) et la création en 1917 de Centres Régionaux d'Instruction Physique (C.R.I.P.).

Etant données les circonstances, la question de la préparation militaire est au centre des débats. Adolphe Chéron⁽³⁾ dépose, le 30 juin 1916, devant le Sénat une

(1) Barnier (1986, p.166)

(2) D'après Vuillemin (1932, p.23)

(3) Ancien ministre. Président de l'Union des Sociétés d'Education physique et de Préparation au Service militaire (1899). D'après De Genst (1949, p.319)

proposition de loi destinée à rendre la préparation militaire obligatoire. Lorsqu'il présente son projet le 18 juillet de la même année, il précise que « la préparation militaire doit avoir pour préliminaire l'éducation physique de la jeunesse⁽¹⁾ ».

L'Ecole de Joinville, alors Centre d'Instruction Physique, publie le 14 octobre 1916 un nouveau guide intitulé *Guide pratique d'Education physique*, largement inspiré de la Méthode naturelle d'Hébert. Il s'agit de préparer des hommes faibles ou jeunes aux dures réalités de la guerre.

Le Guide et les instructions provisoires des 12 et 15 février 1917 relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Education physique et des centres de préparation militaire, en cette période de guerre, « donnent à l'éducation physique en général une impulsion toute nouvelle et créent une véritable évolution vers les sports du plein air »⁽²⁾.

(1) Lors des débats au Sénat. Cité par Andrieu (1990, p.41)

(3) Vuillemin (1932, p.27)

2.3- Jean Cornec stagiaire puis moniteur d'un
C.R.I.P.

Le témoignage de Jean Cornec⁽¹⁾ à propos du C.R.I.P. de Nort-sur-Erdre, en 1917, à une trentaine de kilomètres de Nantes apporte les précisions suivantes :

- le centre compte 42 élèves dont plusieurs membres encadrés par deux officiers et un médecin, le tout supervisé par un commandant en résidence à Nantes;
- lors des stages, les exposés théoriques et médicaux alternent, avec les leçons d'éducation physique et les jeux sportifs : barre, thèque etc;
- les stagiaires disposent d'un vélodrome, d'un gazon avec toutes les installations de gymnastique (portique complet, barres parallèles, barres fixes, sautoirs, murs d'escalade) et d'un terrain de golf;
- Jean Cornec explique qu'il devient lui-même moniteur grâce à sa force en gymnastique, son agilité aux agrès, son allant aux jeux, sa façon de commander, sa gaieté;
- les stages durent quatre semaines.

Ces quelques détails montrent comment à l'arrière (du front) sont préparés les futurs combattants. La méthode de préparation dite Méthode officielle ou Méthode

(1) Dans son ouvrage *Josette et Jean Cornec instituteurs*, publié en 1981, en particulier, pp.104-115.

de Joinville est très *éclectique* puisqu'on y trouve entremêlés : la gymnastique, des éléments de la Méthode naturelle⁽¹⁾, des jeux et des sports ainsi qu'une formation théorique.

En dehors de ses difficiles relations avec les autorités militaires, Jean Cornec affirme : « j'ai la certitude que mon séjour dans ce centre a été très bénéfique pour ma santé. La vie au grand air m'a débarrassé des séquelles de l'anémie cérébrale et l'exercice physique a donné à mes muscles le tonus que ma blessure de guerre leur avait fait perdre »⁽²⁾

2.4- Education physique et rééducation physique

Commence à poindre, en cette période de guerre, des préoccupations qui deviendront premières lors de l'après-guerre. Aux Centres Régionaux d'Instruction physique seront bientôt ajoutés des Centres de Rééducation physique militaires (C.R.E.P.M.), qui allaient devenir autant « d'annexes »⁽³⁾ de l'ex-Ecole de Joinville.

(1) Y compris les exercices plus particulièrement destinés au combat.

(2) Cornec (1981, p.104)

(2) Vuillemin (1932, p.26)

Si l'Education physique pendant la Grande guerre est assez proche d'une préparation militaire, elle deviendra au cours de l'entre-deux-guerres davantage hygiénique, eugénique et médicale en même temps que, l'influence du sport sera grandissante, et la vie au grand air reconnue comme indispensable, pour la croissance des individus.

3) L'EDUCATION PHYSIQUE APRES LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Malgré la victoire, le bilan de la guerre est particulièrement lourd, les pertes en matériels et en vies humaines sont considérables. Ce sont des hommes en pleine force de l'âge qui ont été tués, blessés ou mutilés.

Dans un tel contexte quelle est la place de l'Education physique ?

3.1- L'Education physique : un enjeu de portée nationale

Pour les instances militaires « l'Education physique commencée dès le foyer, poursuivie à l'école et s'épanouissant dans les sports doit beaucoup aider la renaissance de la race française, présentement anémiée par une formidable saignée »⁽¹⁾.

Pour le médecin athlète Bellin du Coteau⁽²⁾, l'Education physique est une *obligation nationale*⁽³⁾.

Pour le "Ling français", le docteur Tissié, l'Education physique présente de multiples facettes. Son « livre testament⁽⁴⁾, paru en 1919, est intitulé : *L'Education physique et la race*.

(1) Dans l'Avant-propos du premier tome «Enfance » du *Règlement général d'Education physique*, 1918 (1919, p.20)

(2) Bellin du Coteau (1883-1938). Champion de France du 400m en 1903-1904. Docteur en médecine. Créateur du coefficient de robusticité V.A.R.F. (Vitesse, Adresse, Résistance, Force). Adepté du contrôle cardiaque par prise de pulsations au repos et à l'effort. Partisan de la Méthode sportive par un programme d'entraînement rationnel conduisant à l'éducation sportive tout en incluant la culture physique (culturisme), la Méthode suédoise et la Méthode Hébert. D'après Zoro (1986, p.48)

(3) Comme l'atteste le titre de son ouvrage publié en 1918 : *L'Education Physique, obligation nationale*.

(4) Thibault (1987, p.166)

Ces trois points de vue suggèrent quelques remarques :

- L'Education physique avant de devenir telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire une discipline d'enseignement qui par bien des aspect est semblable aux autres disciplines, a d'abord été une préoccupation nationale, sociétale, large, puisqu'elle concernait à la fois chaque individu et la nation tout entière. L'Education physique a même été associée, à ce qui commençait à devenir une dérive et ne tardera pas à être prétexte à beaucoup d'atrocités : le racisme.

- L'Education physique a été liée : à l'hygiène dans la sphère domestique, à l'éducation générale dans le système scolaire, au sport dans le domaine des loisirs, à l'eugénisme comme moyen permettant d'améliorer la race française et finalement, à la politique, dont les agents professionnels s'efforcent, à moindres frais, de combiner le tout.

- Dans cette période d'immédiat après-guerre, les soucis de Santé l'emportent sur les soucis militaires, mais en l'absence de structures d'accueil civiles et d'un nombre suffisant de personnels qualifiés, l'ex-Ecole de Joinville va se trouver investie de missions civiles. Dans le même temps, l'influence des médecins et des universitaires est grandissante, si bien que l'Education physique est l'objet d'un enjeu dont les quelques professeurs existants sont exclus, mais dont ils tireront bénéfice.

Examinons ce transfert de pouvoir d'une Education physique contrôlée par les autorités militaires à une Education physique de plus en plus contrôlée par les médecins, sans oublier l'attrait exercée par le sport, et « l'extension de rôle de l'Etat »⁽¹⁾ par le biais de l'Instruction Publique.

La multiplication des fédérations sportives rend difficile la concertation avec l'Etat. La création, en 1918, d'un Comité national d'Education physique et d'hygiène sociale permet à « cet organe consultatif »⁽²⁾ de centraliser toutes les fédérations sportives et sert « d'intermédiaire avec les pouvoirs publics »⁽²⁾.

Dans le domaine de la formation des éducateurs physiques, tant civils que militaires, l'Armée occupe le terrain dès 1916. En 1918, avant la fin des hostilités, sont créés : le Centre d'instruction physique (national) et les Centres d'instruction physique régionaux.

Il est entendu que cette mission de formation, en tout cas pour les enseignants du civil « cesserait dès

(1) Prost (1979, p.22) qui précise : « cette extension du rôle de l'Etat ouvre la voie à de nouveaux débats. La politique peut avoir pour enjeu des questions de natalité, d'assurance, de logement, de reconstruction, etc. Les problèmes deviennent plus techniques, et moins idéologiques ».

(2) De Genst (1949, p.326)

que l'Instruction publique serait capable de remplacer les autorités militaires »⁽¹⁾, néanmoins les autorités militaires vont s'opposer le plus longtemps possible à ce transfert d'attributions.

La loi du 23 avril 1919, réduisant de 10H à 8H la durée du travail remet « à l'ordre du jour l'aménagement des loisirs »⁽²⁾, à un moment où l'Union des Sociétés Française de Sports Athlétiques éclate en fédérations autonomes, responsables chacune, d'un seul sport.

3.2- L'influence des pays anglo-américains

Déjà pendant la guerre, la Grande-Bretagne « nation essentiellement sportive »⁽³⁾, et les Etats-Unis⁽³⁾ « pays sportif par excellence »⁽³⁾, se sont fait remarquer, voire admirer, pour l'efficacité de leurs soldats. Ce qui frappe le plus dans certains discours à propos de cette époque c'est, une fois de plus,

(1) Spivak (1981, p.263)

(2) Bauch (1987, p.230)

(3) Vuillemin (1932, p.24)

l'amalgame entre le sport et la Guerre, le sportif et le combattant⁽¹⁾.

Une fois la paix revenue, l'engouement pour les sports va également être renforcé en juin 1919, par les Jeux Interalliés. Ceux-ci ont lieu à Paris. censés remplacer les Jeux Olympiques qui auraient dû se dérouler à Berlin en 1916, les Jeux Interalliés même si, « ils revêtirent une signification symbolique »⁽²⁾, étant données les circonstances et le fait que ne devaient participer que d'authentiques combattants, n'en rehaussèrent pas moins le prestige des anglo-américains, d'autant que le Stade Pershing, lieu de compétition, fut construit dans le bois de Vincennes, en trois mois, par les troupes américaines. Bref, les Sammies (Américains) et les Tommies (Anglais) ont contribué à modifier, en France, l'image des disciplines sportives à un moment où elles sont « encore souvent considérées comme divertissements sans valeur »⁽³⁾.

(1) « La Grande-Bretagne, (...) a pu, grâce aux qualités sportives de sa race, faire en un temps minimum, de sa méprisable petite armée, une grande armée, résistance et pleine d'audace. (...) Les hommes enrôlés étaient physiquement entraînés; ils avaient déjà l'esprit de solidarité de combat, acquis dans la pratique des jeux collectifs comme le football et qui leur avait valu tant de victoires sportives sur nos équipes; ils n'avaient plus qu'à acquérir les victoires militaires qui leur manquaient (...). Les prouesses de l'aviation britannique montrent combien l'esprit sportif des Anglais les servit au combat.(...). La même constatation a été faite en Amérique.(...). Sur tous les champs de bataille, l'expérience de la guerre a démontré que les sportifs ont été des soldats résistants, des soldats animés de l'esprit offensif, des courageux, méthodiques, des débrouillards » Vuillemin (1932, p.24)

(2) Spivak (1981, p.263)

(2) Thibault (1987, p.158)

Qu'il soit prôné ou décrié le sport devient une réalité qu'il n'est plus possible d'ignorer et qui sera progressivement prise en compte dans les Règlements d'Education physique.

3.3- La difficile construction de l'identité Education physique

Un indice du passage de l'identité gymnastique à l'identité éducation physique peut être pris dans la Revue *Le Gymnaste*⁽¹⁾, du 30 septembre 1919, lorsque Clément de Nantes⁽²⁾ demande que le titre « sociétés de gymnastique soit remplacé par Sociétés d'éducation physique »⁽³⁾ en même temps qu'il se déclare partisan de l'adoption de la « Méthode actuelle d'E.P. de Joinville »⁽³⁾.

Alors que le sport est une affaire privée, les problèmes d'Education physique, liés à l'hygiène, et bientôt à « une politique nataliste globale et rigoureuse »⁽⁴⁾ sont débattus en hauts lieux. C'est ainsi

(1) Organe de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France.

(2) ?

(3) Cité par Bernard, Pociello et Vigarello (1975, p.718)

(4) Thibault (1987, p.157)

qu'Henry-Paté⁽¹⁾, réussi à obtenir des Chambres un crédit supplémentaire, pris sur les dépenses militaires, « en raison de l'importance de l'éducation physique et sportive »⁽²⁾. L'expression éducation physique et sportive n'a pas du tout le sens qui lui est attribué aujourd'hui, et renvoie à des pratiques où éducation physique et sport sont nettement séparés.

De 1921 à 1926, « à côté de l'école, à côté de l'armée, le corps médical prend de l'importance et, par le biais de la surveillance des effets produits par l'exercice et étudiés de façon scientifique »⁽³⁾ va finir par priver les autorités militaires du monopole qu'elles détiennent sur l'Education physique.

La proposition de loi, du 10 juillet 1920, sur l'éducation physique et la préparation militaire tendant à « rendre la méthode de Joinville⁽⁴⁾ obligatoire dans tous les établissements scolaires »⁽⁵⁾ montre à quel point l'éducation physique est considérée par beaucoup comme propédeutique au service militaire.

(1) Député de la Seine

(2) Cité par Bernard, Pociello et Vigarello (1975, p.718)

(3) Andrieu (1990, p.44)

(4) Malgré les changements d'appellation successifs, l'expression Ecole de Joinville, est celle qui sera et, est encore, le plus couramment utilisée.

(5) De Genst (1949, p.326)

Le fait que soit créé, en 1921, au Ministère de la Guerre un Commissariat à l'Education Physique, aux Sports et à la Préparation Militaire, ne peut que renforcer la confusion.

Dans ce contexte où les militaires dominant, l'influence des médecins est grandissante, mais il y a lieu de faire la différence entre les « médecins culturistes »⁽¹⁾, les « médecins suédistes »⁽¹⁾ et les « médecins sportifs »⁽¹⁾, et d'observer que « les médecins les plus influents seront ceux qui proposeront, entre les deux guerres, une approche scientifique de la recherche de la santé par la pratique sportive »⁽¹⁾. Autrement dit, l'hygiène n'est pas la seule voie d'accès au pouvoir, pour les médecins, qui vont également faire valoir leurs compétences, en jouant le rôle de *juge des pratiques*, par le biais du contrôle médical.

L'amalgame entre Education physique et préparation militaire n'est pas du goût de tout le monde. C'est ainsi que le député Hypolyte Ducos déclare, lors de la séance du 22 mars 1921, « qu'il est inadmissible qu'on soumette à l'autorisation et au contrôle de l'autorité militaire toute l'Education physique de la jeunesse française »⁽²⁾.

(1) Andrieu (1990, p.44)

(2) Cité par Thibault (1970, p.17)

Argumentant en rappelant l'erreur des bataillons scolaires, Ducos réitère au Sénat, le 24 novembre 1921, :
 « on mêle deux questions tout à fait différentes, l'Education physique et la préparation militaire »⁽¹⁾.

Tout aussi critique mais plus constructif, le député Tranchand souhaite voir « une époque assez proche où le Ministère de l'Instruction Publique, élargi en Ministère de l'Education Nationale, devra administrer et diriger sur un même pied d'égalité l'éducation de l'esprit et l'Education physique »⁽²⁾. Ce genre d'interventions à la Chambre des députés et au Sénat, contribue à la construction d'une identité sociale, Education physique, associée à des pratiques et une structure, en rupture avec les pratiques prémilitaires et l'Armée.

Ces revendications vont être entendues. A la fin de l'année 1921, au sein du ministère de l'Instruction publique est mis en place, par Gaston Vidal⁽³⁾, un Service de l'Education physique et des sports dans l'enseignement, intégré dans un Secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique chargé de l'Education physique.

(1) Cité par Thibault (1970, p.17)

(2) Thibault (1972, p.164)

(3) Gaston Vidal. Instituteur d'origine. Brillant combattant en 1914-1918. Député de l'Allier. Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique chargé de l'Education physique de 1921 à 1924. D'après Thibault (1987, p.165)

Nous pensons que ce premier ancrage civil de l'Education physique à l'Instruction publique au sein de l'enseignement technique n'est pas dûe au hasard, ainsi que l'opposition entre l'éducation de l'esprit et l'éducation physique utilisée par le Député Tranchand.

3.4- L'homologie entre enseignement technique et Education physique

Lorsque dans son ouvrage *L'ordre des choses*, Claude Grignon étudie les fonctions sociales de l'enseignement technique, il ne manque pas de parler de l'Education physique comme étant l'« une des bases de l'éducation morale »⁽¹⁾.

Cependant, parce que l'Education physique est aussi un ensemble de techniques, apparamment corporelles mais pas seulement corporelles, une bonne partie des fonctions sociales de l'enseignement technique, analysées par Grignon, valent pour les fonctions sociales de l'enseignement de l'Education physique, car les grandes

(1) « L'Education physique est une des bases de l'éducation morale : l'imposition d'un ensemble de règles relatives au bon usage et au bon entretien du corps, et des pratiques qui leur sont liées, permet en effet d'entretenir la vitalité morale et physique ». Grignon (1971, p.178)

oppositions qui structurent ces deux enseignements sont semblables : savoirs pratiques / savoirs savants, culture technique / culture savante, pratique / théorie, nature / culture.

Si l'Education physique scolaire finira par se détacher de l'enseignement primaire, jamais elle ne se départira du technique, y compris au moment de la création, en 1975, du D.E.U.G., *Sciences et Techniques*⁽¹⁾ des Activités physiques et Sportives, dans le cursus des futurs professeurs d'E.P.S.

3.5- La démilitarisation progressive de l'Education physique

Au moment où quelques hommes politiques réclament que l'Education physique ne soit plus confondue avec la préparation militaire, le docteur Richard crée, en 1921, la Société Médicale d'Education Physique. Les médecins sportifs français vont d'abord « surveiller la santé des exécutants »⁽²⁾, puis « contrôler les effets de l'activité scolaire et sportive »⁽²⁾.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Andrieu (1990, p.45)

L'ensemble des revendications en faveur d'une Education physique démilitarisée, médicalement contrôlée et correctement enseignée aboutit à la création, par le décret du 3 avril 1922, au Ministère de L'Instruction Publique, d'un Comité d'Education physique et sportive. C'est un comité consultatif chargé d'étudier les questions relatives dans l'enseignement : à l'éducation physique, à la réglementation du sport à la recherche scientifique et à la formation d'un corps de professeurs d'Education physique. Le docteur Tissié fait partie de ce Comité.

A ce moment, la situation institutionnelle est telle que les responsabilités en matière d'Education physique et de sport sont partagées entre le Ministère de la Guerre et le Ministère de l'Instruction publique, tandis que les médecins accroissent leur autorité grâce à leur savoir et à leur savoir-faire⁽¹⁾.

L'importance grandissante accordée à l'Education physique, dans le domaine civil, est repérable par exemple, dans le décret du 26 septembre 1922, définissant l'orientation professionnelle comme « l'ensemble des

(1) Les médecins ont ceci de particulier, qu'au delà des querelles internes, ils organisent des Congrès, des communications, publient des rapports, créent des Sociétés, des Associations, qui sont autant de moyens, au nom de la science médicale, de faire-savoir que, eux, savent; ce qui irritait déjà profondément quelqu'un comme Hébert par exemple.

opérations incombant au sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, qui précèdent le placement des jeunes gens et jeunes filles dans le commerce et l'industrie, et qui ont pour but de révéler leurs aptitudes morales, *physiques*⁽¹⁾ et intellectuelles »⁽²⁾.

Cependant, l'Ecole de Joinville qui « connaît alors son apogée et reçoit de fréquentes visites de personnalités civiles et militaires »⁽³⁾, reste le lieu où sont élaborées les différentes formes d'Education physique⁽⁴⁾, sans qu'aucune catégorie de la population ne soit oubliée.

Les projets successifs de *Règlement Général d'Education Physique*⁽⁵⁾, publiés par le Ministère de la Guerre, approuvés par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, fondés sur la physiologie⁽⁶⁾ et dont l'exécution est contrôlée par les médecins, donnent une idée de l'état du développement de l'Education physique aux débuts des années 1920.

(1) Souligné par nos soins.

(2) Léon, 1967 (1977, p.96)

(3) Spivak (1981, p.264)

(4) C'est ainsi que, dans le civil, on distingue : l'Education physique élémentaire, secondaire, supérieure, l'Education physique d'âge mûr et les adaptations professionnelle. D'après le *Projet de Règlement Général d'Education Physique* de 1918 (1919, p.15)

(5) 1918 : *Première partie*, destinée à l'enfance (de 4 à 13 ans environ); 1920 : *Deuxième partie*, pour les jeunes gens de 13 à 18 ans; 1922 : *Troisième partie*, pour les hommes de 18 à 35 ans.

(6) « l'Education physique est gouvernée par les principes de la physiologie » *Projet de Règlement Général d'Education Physique*, 1918 (1919, p.20)

3.6- Les débuts de la sportivisation de l'enseignement secondaire

L'Education physique est de moins en moins confondue avec la gymnastique et commence à intégrer pour les plus âgés, le sport, car pense-t-on, « en détournant la jeunesse du cabaret et en l'exerçant au grand air, les compétitions sportives représentent peut-être le moyen le plus efficace que nous ayons contre l'alcoolisme et la tuberculose »⁽¹⁾.

Mais, cette éducation physique supérieure, sportive et athlétique, ne concerne que les plus de dix huit ans, à un moment (1920) où il y a 58 000 inscrits dans l'enseignement supérieur alors qu'ils sont 205 000 dans le second degré et surtout 3 500 000 dans le premier degré, soit environ dix sept fois plus que dans le second degré⁽²⁾.

Le gouvernement, soucieux de l'hygiène, de la santé, de la natalité⁽³⁾, et de l'amélioration de la

(1) *Projet de Règlement Général d'Education Physique*, 1918 (1919, p.20)

(2) Effectifs figurant dans les Données sociales, INSEE (1978, p.254)

(3) La loi du 31 juillet 1920 réprime l'avortement

race⁽¹⁾, va, de connivence avec médecins⁽¹⁾ et députés⁽²⁾, s'intéresser aux différentes catégories de la population, et en particulier les jeunes, en organisant la pratique des sports dans l'enseignement secondaire, et en précisant les buts de l'Education physique dans les écoles primaires.

Les travaux du Comité d'Education et sportive, vont aboutir, le 13 février 1923, à la publication, par le ministre A. Sarraut, d'une circulaire adressée aux recteurs. Cette circulaire, « peut-être considérée comme l'acte de reconnaissance des activités sportives par l'Université »⁽³⁾. Dans le préambule, Sarraut explique qu'il a « recherché les moyens les plus propres à accommoder la pratique des sports avec les exigences légitimes de l'enseignement »⁽³⁾ et qu'il espère, « en acceptant le patronage des sports, en les organisant

(1) Pour le Docteur Chavigny, auteur de *Psychologie de l'Hygiène*, 1921 : « la culture physique fut un utile préambule à la guerre. Elle en est la conclusion plus nécessaire encore. La race appauvrie de ses éléments les plus vigoureux, de ses reproducteurs les mieux sélectionnés doit, pour les adultes restants, et pour la jeune génération en voie de croissance, se soumettre résolument à un entraînement physique judicieux. C'est une obligation formelle de notre époque ». Cité par Thibault (1987, p.157). Lorsqu'il publie en 1922, son *Manuel scientifique d'Education physique*, le Docteur Boigey est médecin major de l'Ecole de Joinville, « il s'adresse à ceux qui enseignent bien plus qu'à ceux qui font, et souhaite que des connaissances plus solides conduisent vers des résultats meilleurs ». Andrieu (1990, p.46)

(2) Député de la Seine, Henry-Paté futur Sous-Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique chargé de l'Education physique de 1928 à 1930 déclare lors d'une interview :

« notre but est d'abord de réunir sous une seule direction les divers services d'hygiène éparpillés dans les départements ministériels. Il est ensuite de faire pénétrer dans toutes les classes les habitudes essentielles d'hygiène qui doivent être prises dès la première jeunesse. Il est enfin de soutenir toutes les oeuvres concourant à l'amélioration physique de la race ». Cité par Thibault (1987, p.158).

(3) Thibault (1970, p.18)

d'accord avec les Fédérations »⁽¹⁾, que l'Université « fera disparaître le double danger qui existe actuellement : l'insuffisance de la pratique des sports ou son exagération »⁽¹⁾.

Un certain nombre de dispositions pratiques sont prises comme la création, pour chaque élève, d'une sorte de carnet d'éducation physique et sportive (le livret scolaire individuel), les associations d'établissements, les Comités sportifs d'Académie ainsi que, un peu plus tard (2 mai 1923), les conditions dans lesquelles les compétitions sportives féminines devront se dérouler.

Complétées par la circulaire du 14 décembre 1923 qui fixe les catégories d'âge⁽²⁾ dans chacune des disciplines⁽³⁾, ainsi que par l'exigence du contreseing du médecin et du chef d'établissement sur le certificat médical d'aptitude, les dispositions prises à cette époque ne sont guère suivies d'effet, sauf pour les épreuves sportives constituant les championnats de France.

(1) Thibault (1970, p.18)

(2) « Minimes de 12 à 15 ans; juniors de 15 à 18 ans; seniors au-dessus de 18 ans ». Ibid, p.20

(3) « Athlétisme, cross-country, football, rugby, aviron, natation, escrime, boxe, hockey, lawn-tennis, longue paume, pelote basque ». Ibid, p.20

En effet, il manque un point essentiel à la réalisation de ces dispositions : elles « n'ont prévu aucun crédit de fonctionnement ou de subventions pour les organismes mis en place ainsi que pour les associations »⁽¹⁾.

Néanmoins, il convient d'observer que l'année 1923 marque le début d'une période qui, allant de 1923 à 1938, « voit la mise en place progressive et officielle des activités sportives dans l'Université »⁽²⁾.

Cela dit, on ne saurait encore parler d'E.P.S. car, « entre les années 1923 et 1940 les activités sportives se juxtaposent, dans l'enseignement secondaire, à l'éducation physique »⁽³⁾. Qu'en est-il dans l'enseignement primaire.?

Alors que l'enseignement secondaire est « sans cesse hésitant entre des doctrines contraires »⁽⁴⁾, la stabilité des effectifs s'accompagne dans le primaire, « d'une continuité sans faille des conceptions

(1) Thibault (1970, p.20)

(2) Ibid., p.15

(3) Thibault (1972, p.189)

(4) Prost (1968, p.277)

pédagogiques »⁽¹⁾. Aussi, sachant que « le primaire modifie rarement ses programmes »⁽²⁾, tout changement de programme mérite attention. Qu'apportent les programmes, horaires et instructions, du 23 février 1923, dans le domaine de l'Education physique.?

3.7- Les Instructions de 1923 pour l'enseignement primaire

En premier lieu, ces instructions ministérielles⁽³⁾, au delà de l'obligation, posent pour la première fois, sous une forme impérative, les règles fondamentales d'une Education physique officiellement incluse, dans les disciplines de l'enseignant public, en même temps que sont rappelées les liaisons entre l'éducation intellectuelle, l'éducation morale et l'éducation physique : « abstraction faite de l'influence qu'elle exerce sur *L'éducation intellectuelle*⁽⁴⁾ en rafraichissant l'attention et sur *L'éducation morale*⁽⁴⁾ en disciplinant la volonté, *L'éducation physique*⁽⁴⁾ se propose à l'école primaire ... »⁽⁵⁾.

(1) Prost (1968, p.276)

(2) Ibid., p.277

(3) Signées par Léon Bérard (1876-1960). Avocat. A l'époque ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Art.

(4) Souligné par nos soins.

(5) *Instructions relatives au nouveau plan d'études des écoles primaires élémentaires*, in Monroziès (1937, p.176)

En second lieu, le « double but »⁽¹⁾ de l'éducation physique à l'école primaire est clairement énoncé : « corriger les attitudes défectueuses qu'impose trop souvent au corps de l'enfant le travail scolaire, développer ses qualités physiques, sa force, son adresse, son agilité »⁽¹⁾. Malgré l'affirmation qu'« aucun rang de préséance n'a été établi entre les diverses matières d'enseignement »⁽²⁾, l'Education physique est dans son premier but conçue comme une compensation au travail intellectuel. Cet aspect est une constante⁽³⁾ qui place l'Education physique, dans la hiérarchie des disciplines, en-dessous de l'Education intellectuelle. L'Education physique est « avant tout hygiénique »⁽⁴⁾, et si les horaires qui lui sont assignés augmentent alors que ceux de la plupart des disciplines intellectuelles diminuent c'est parce que « l'on peut espérer que de cette modeste réforme résultera pour la race⁽⁵⁾ française un regain de vigueur et d'énergie »⁽⁶⁾. Hygiénique, l'Education est aussi eugénique.

En troisième lieu, plus précisément, en ce qui concerne les horaires et leur répartition le principe de la pratique quotidienne est affirmé : « tout enfant

(1) *Instructions relatives au nouveau plan d'études des écoles primaires élémentaires*, in Monrozières (1937, p.176)

(2) *Ibid.*, p.180

(3) Il a été longuement étudié par Pierre Arnaud, en particulier dans son ouvrage *les Savoirs du corps, Education physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, PUL, 1983.

(4) In Monrozières (1937, p.177)

(5) Souligné par nos soins.

(6) In Monrozières (1937, p.180)

reçoit tous les jours une leçon d'éducation physique »⁽¹⁾. Les deux heures hebdomadaires accordées par l'emploi du temps se décomposent, pour les tous petits, soit en deux séances quotidiennes de dix minutes environ, soit en une séance de vingt minutes environ. Pour les autres élèves, les deux heures seront réparties en trois séances de vingt minutes (les lundis, mardis et vendredis), et deux leçons complètes d'une demi-heure (les mercredis et samedis). La leçon d'Education physique qui ne se confond pas avec la récréation, « doit être préparée, comme les autres, par écrit »⁽²⁾.

En quatrième lieu, pour le détail des exercices, « les maîtres feront bien de se reporter au *Projet de Règlement général d'éducation physique, première partie, enfance* »⁽²⁾. Ceci, s'inscrit dans les nécessaires collaborations instituées par la Commission de 1904 entre le ministère de la Guerre et le ministère de l'Instruction publique, car le *Règlement première partie*, publié par le ministère de la Guerre, approuvé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est présenté, sur le couverture, comme « complément du Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires »⁽³⁾. L'Ecole de Joinville remplit ainsi des fonctions civiles

(1) In Monroziès (1937, p.177)

(2) Ibid., p.178

(3) *Projet de Règlement général d'éducation physique, première partie, éducation physique élémentaire, enfance*, couverture et page 3.

d'élaboration des contenus d'enseignement et de formation d'enseignants par le biais des C.R.I.P.. Ces contenus sont éclectiques et largement influencés par les apports récents de Demeny, Hébert et du scoutisme : « il s'agit de faire l'éducation de la vue, de l'ouïe, des autres sens, par les procédés que déjà recommandait Jean-Jacques, et que, de nos jours, le scoutisme⁽¹⁾ a très heureusement renouvelés et perfectionnés »⁽²⁾.

En cinquième lieu, le caractère utilitaire et concret de cette Education physique ainsi que ses liens avec les leçons de travail manuel rappellent que « l'école primaire est toute l'école pour le peuple (...). L'enseignement primaire ne conduit donc à aucun enseignement ultérieur (...). L'autonomie de l'enseignement primaire justifie l'ambition de ses programmes »⁽³⁾. Les Instructions de 1923 articulent le scoutisme, le travail manuel et l'Education physique en ce que les qualités que développe le scoutisme, et que, « à l'intérieur de l'école, la leçon de travail manuel doit faire acquérir à l'enfant », la leçon d'Education physique « les lui fera acquérir également en dehors de l'école, au cours des promenades »⁽²⁾. De plus, comme la

(1) Souligné par nos soins.

(2) In Monroziès (1937, p.179)

(3) Prost (1968, p.277 et 278)

leçon de travail manuel, la leçon d'éducation physique « s'adaptera à la vie de l'écolier »⁽¹⁾, et il conviendra de montrer que les exercices « n'ont rien d'artificiel mais peuvent s'appliquer à la vie courante »⁽¹⁾.

Enfin, qu'ils soient jeunes ou âgés, les institutrices et les instituteurs sont invités à faire preuve de bonne volonté : « nul instituteur, nulle institutrice ne peut arguer de son incompetence pour négliger l'éducation physique »⁽²⁾, car « celle-ci doit faire, dès la rentrée prochaine, de sérieux progrès dans nos écoles »⁽²⁾. De plus le programme imposé et les méthodes préconisées, à savoir la Méthode naturelle et la Méthode française, « sont tels qu'ils peuvent être appliqués par tout instituteur et par toute institutrice »⁽¹⁾. Paul Lapie⁽³⁾, le rédacteur de ces instructions⁽⁴⁾ insiste sur ce point : « il n'est pas nécessaire, pour les suivre, d'être un gymnaste de profession »⁽¹⁾.

(1) In Monroziès (1937, p.179)

(2) Ibid., p.180

(3) Paul Lapie (1869-1927). Philosophe et administrateur français. Agrégé de philosophie. Recteur de l'Académie de Toulouse. Directeur de l'enseignement primaire. Recteur de l'Académie de Paris. D'après le *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970.

(4) D'après Loisel (1935, p.94)

De telles attentes de la part des pouvoirs publics sont-elles déraisonnables, les institutrices et les instituteurs sont-ils capables de faire progresser l'Education physique dans les écoles françaises ?

3.8- Les instituteurs et l'Education physique

Une analyse des conditions d'accès à cette profession devrait pouvoir nous renseigner sur cette question.

Pour entrer à l'Ecole Normale Primaire (E.N.P.), les candidates et les candidats doivent passer une épreuve physique, consistant à exécuter quelques exercices simples de gymnastique. Bien que de courte durée, cette épreuve est obligatoire, et affectée du coefficient 1, sur les 25 au total, que comporte le Brevet élémentaire, qui sert également de concours d'entrée à l'E.N.P..

La concurrence est rude et pour être admis à l'Ecole Normale les candidates et les candidats ne peuvent pas se permettre d'avoir une mauvaise note à l'épreuve physique, de sorte que, « dans l'ensemble les élèves-maîtres(ses) avaient un niveau physique qui leur permettait de passer dans le cours de leurs études le Certificat d'aptitude à

l'enseignement de la gymnastique »⁽¹⁾, (C.A.E.G.) comprenant un degré élémentaire et un degré supérieur.

La détention du C.A.E.G. degré élémentaire⁽²⁾ est nécessaire pour être nommé instituteur-stagiaire. A noter que ce Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique deviendra, par décret, le 12 août 1931, Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique.

Les institutrices et les instituteurs semblent posséder un niveau minimum d'aptitudes et de connaissances dans le domaine de l'Education physique, mais cela est surtout vrai pour ceux qui passent par les Ecoles Normales où ils reçoivent une formation donnée par ceux qui sont appelés, à l'époque, professeurs spéciaux.

Néanmoins, la mise en place, en 1923 de stages départementaux et cantonaux destinés particulièrement aux institutrices et instituteurs, ainsi que les termes d'un texte officiel précisant qu'il ne s'agit pas au cours de

(1) Néaunet (1992, p.23)

(2) « Jusqu'à la session de 1934 du Degré élémentaire aucun diplôme n'était exigé pour s'inscrire. A partir de 1935, pour se présenter les titres exigés furent le Brevet élémentaire ou le Brevet de l'Enseignement primaire supérieur (section générale) ou le diplôme d'études secondaires ou tout autre diplôme d'Etat d'un degré plus élevé » Néaunet (1992, p.23)

ces stages de leur faire acquérir une « compétence certaine »⁽¹⁾ mais beaucoup plus, de les « éclairer sur la tâche trop souvent négligée qui leur incombe »⁽¹⁾, incitent à penser que pour bon nombre de ces personnels la formation est insuffisante.

Qu'en est-il dans le même temps, de la situation des professeurs spéciaux de gymnastique ?

Comparativement aux 120 000 maîtres d'école, de toutes les écoles primaires⁽²⁾, en 1922-1923, les 540⁽³⁾ préparateurs et professeurs spéciaux (dessin et gymnastique) de 1926, ne représentent pas grand-chose. C'est dire que l'effectif des professeurs de gymnastique est inférieur à 500 et ce jusqu'en 1938-1939⁽⁴⁾.

Contrairement à l'enseignement primaire les événements des années 1920 dans le domaine de l'Education physique de l'enseignement secondaire n'ont pas un caractère massif, cependant ils engagent des changements qualitatifs dont on peut mesurer les effets encore aujourd'hui. C'est surtout le cas en matière de formation

(1) Cité par Coche (1940, p.353)

(2) D'après Prost (1968, p.294)

(3) Ibid., p.371

(4) D'après Solal (1989, p.2)

des maîtres où les actions conjuguées de l'Université et des médecins vont mettre fin au monopole détenu par l'Ecole de Joinville.

3.9- La genèse de l'institutionnalisation des I.R.E.P.

L'histoire de cette période a, comme toutes les histoires, sa géographie. Tout ce qui est (déjà) institué est spatialement situé, et l'« instituant »⁽¹⁾ rend compte de l'évolution des rapports entre les hommes, et de l'opposition entre Paris et quelques grandes villes de province. L'Education physique se trouve mêlée au politique, en tant que moyen d'améliorer l'hygiène et la race, ainsi que de préparer aux diverses applications jugées utiles dans cette période d'après-guerre.

Le Congrès national et scientifique d'Education physique qui se tient à Bordeaux en septembre 1923, sous l'égide de la Société médicale d'Education physique, est un exemple de construction sociale d'une institution nouvelle, due à l'action des hommes, et rendue possible grâce à un certain état de développement institutionnel.

(1) Au sens où l'institution « doit désigner aujourd'hui non pas ce qui a été institué mais ce qui est instituant, c'est-à-dire les mécanismes à travers lesquels des orientations culturelles sont transformées en pratiques sociales. En ce sens, toutes les institutions sont politiques » Touraine (1984, p.97)

Parmi les acteurs de la Société médicale d'Education physique figurent le Docteur Tissié, les Professeurs Langlois, Latarjet, Chailley-Bert, qui vont, lors de l'Assemblée générale du 26 septembre 1923 émettre un voeu solennel en faveur d'une formation décentralisée « de professeurs d'éducation physique dignes de ce nom »⁽¹⁾. L'influence du Docteur Tissié est ici prépondérante, car il a su faire partager à ses confrères son souci que soient formés pour enseigner l'Education physique des cadres instruits et compétents.

Ce qui existe⁽²⁾ est jugé insuffisant, aussi le voeu solennel intègre-t-il une demande en faveur de la création d'Instituts Régionaux d'Education Physique qui devraient être à la fois « des centres de recherche, des centres d'enseignement et des centres de pratique de l'éducation physique et sportive »⁽³⁾.

Institutionnellement la chose est possible puisque le décret du 31 juillet 1920 relatif à la constitution des universités avait envisagé cette éventualité, mais qui imposerait que chaque Institut régional d'éducation physique soit obligatoirement rattaché à une faculté de médecine.

(1) Cité par Thibault (1981, p.234)

(2) Le Cours Supérieur d'Education Physique de l'Université dont la direction est confiée d'abord à Demeny puis à partir de 1917 au Professeur Langlois et suite à son décès au Professeur Latarjet.

(3) Rapports du Congrès, Bordeaux, 1923. Cité par Thibault (1987, p.161)

Cependant, pour que le projet devienne réalité il fallait un contexte politique favorable « où jouèrent très certainement les relations entre Edouard Herriot, Maire de Lyon mais également Président du conseil puis Ministre de l'Instruction publique et le Professeur Latarjet, Directeur du Cours Supérieur et également Lyonnais »⁽¹⁾.

L'alliance des Lyonnais entre eux, des Bordelais entre eux est aussi l'expression de ce qui est ressenti en province comme une injustice : l'existence à Paris, et seulement à Paris, d'un Cours Supérieur, reconnu en 1925 par l'Instruction publique, placé sous la responsabilité de professeurs de l'Université et préparant les professeurs chargés d'intervenir en Education physique dans l'enseignement secondaire.

Les voeux émis par les médecins, trouvant un accueil favorable parmi les membres du Cartel des gauches, eux-mêmes sensibles aux propositions⁽²⁾ formulées par le mouvement des Compagnons de l'Université Nouvelle⁽³⁾,

(1) Thibault (1987, p.161)

(2) En faveur d'une éducation physique libérale, accordent une large place aux jeux, aux sports et à l'entraînement libre. D'après Thibault (1972, p.169)

(3) « Composé d'universitaires combattants qui veulent mettre au service de l'éducation les remarques qu'ils ont accumulées durant la guerre sur le fossé existant entre la Nation et l'Université » Thibault (1987, p.160). Partisans de l'école unique, d'un enseignement démocratique et de la sélection par le mérite, ils préfigurent le plan Langevin-Wallon.

aboutissant à la création, par le décret du 10 décembre 1927, du premier Institut régional d'Education physique de Bordeaux. Dix autres I.R.E.P. seront créés dans les années 1928 et 1929.

Les médecins augmentent leur influence sur l'Education physique tandis que celle de l'Ecole de Joinville, qui a pris pourtant, en 1925, le nom d'Ecole Supérieure d'Education physique, diminue.

Ce changement de nom est accompagné de mesures économiques qui réduisent les possibilités de cours, de stages et de compétitions. De plus, les installations très utilisées, commençant à devenir vétustes ne peuvent pas être améliorées, et, « le bruit courut même de la suppression de Joinville comme furent supprimés en 1926 plusieurs C.R.I.P.S. (1) » (2).

3.10- La fin d'une confusion

Sur le plan des institutions il va être mis fin à l'état de confusion qui régnait, à propos de la gestion

(1) Centres Régionaux d'Instruction Physique et Sportive.

(2) Spivak (1981, p.265)

administrative et financière de l'Education physique, entre l'Instruction Publique et le ministère de la Guerre, lorsqu'en 1927, lors d'une proposition conjointe de ces deux ministères, la décision est prise de regrouper dans une direction unique, au sein du Ministère de l'Instruction Publique, le service provisoire de l'E.P. de l'enseignement et les services du ministère de la Guerre s'occupant de l'Education physique et des sports.

"L'Ecole de Joinville", malgré le prestige de ses cadres et de la Méthode française qui lui est attachée, est en train de perdre une bonne partie des fonctions civiles qu'elle exerçait, c'est la fin de sa situation de monopole.

Ce phénomène va être accentué par la multiplication du nombre des I.R.E.P. et bientôt par la création de l'Ecole Normale d'Education physique.

CONCLUSION DU CHAPITRE XXII

Au cours de la période 1903-1927 Demeny apporte la justification scientifique à un ensemble de pratiques qui, bien que dérivant des gymnastiques sont en rupture avec elles. Demeny pose les bases d'une *Education physique scientifique*.

Le Lieutenant de Vaisseau Hébert contraint et forcé de prouver l'efficacité de sa Méthode naturelle, démontre l'utilité d'une *Education physique virile et morale*.

La guerre de 1914-1918, si elle constitue un point de rupture momentané ou définitif pour de nombreux individus, est pour beaucoup de jeunes gens un moment où ils vont découvrir l'Education physique, laquelle en raison des circonstances, se confond avec une préparation militaire.

L'attrait grandissant des sports et la présence des blessés élargissent le champ des pratiques d'une éducation physique qui devient plus *sportive* pour certains, et une *rééducation physique* pour d'autres.

Alors qu'Hébert différencie nettement Gymnastique, Education physique et Sport (1925), l'Ecole de Joinville investie de missions autant civiles que militaires, élabore une Méthode générale d'Education physique applicable à tous les Français sans distinction ni d'âge ni de sexe, et adaptée au tempérament national : c'est la *Méthode française* (éclectique).

L'*hygiénisme* et l'*eugénique* sont deux grands objectifs que se fixent les gouvernements successifs, vis-à-vis de la population, ce qui donne une place à l'Education physique, comme composante d'une éducation qui doit être à la fois intellectuelle, morale, physique et civique. L'Education physique est alors perçue en haut lieu comme une *obligation nationale*.

Les instituteurs, étant donné leur nombre et leurs compétences pédagogiques, seront les agents de l'Etat les plus nombreux, à côté des quelques professeurs spéciaux de gymnastique, à enseigner une éducation physique, dont la forme et le contenu sont très clairement définis par, les *Règlements* successifs de l'Ecole de Joinville.

L'Ecole Militaire de Joinville est un « organe central d'études, d'instruction et de diffusion »⁽¹⁾ qui

(1) Spivak (1981, p.261)

n'ayant pas d'équivalent civil⁽¹⁾, se trouve en situation de monopole, jusqu'au moment où l'alliance objective entre les médecins, l'Instruction publique et certains hommes politique va mettre fin à cette situation, en particulier dans le domaine de la formation des maîtres, en obtenant que soient créés auprès des facultés de médecine, des Instituts Universitaires (régionaux) d'Education physique (I.R.E.P.).

L'existence à Paris, dès 1903, du Cours Supérieur d'Education physique de l'Université, d'une part, ne permet pas de former un nombre suffisant de professeurs spéciaux et d'autre part, suscite bien des jalousies. La création des premiers I.R.E.P., à partir de 1927, s'inscrit dans une perspective de *décentralisation*.

Les nombreux changements institutionnels de rattachement de l'Education physique, en particulier de 1920 à 1927, attestent de la concurrence que se livrent l'Armée et l'Instruction Publique.

Dans cette concurrence, figurent aussi des médecins. Qu'il soient civils ou militaires, sportifs ou suédistes, les médecins vont se tailler une part de pouvoir d'abord,

(2) Sauf le *Collège d'Athlètes de Reims*, mais sa durée de vie (environ une année), fut très courte.

comme contrôleur des effets de l'activité physique puis, comme surveillant de santé, avant de devenir grâce à leur savoir, des formateurs privilégiés dans le domaine de la théorie en Education physique, dont les bases sont l'anatomie et la physiologie.

C'est bien par le biais de la formation des cadres civils pour l'Educationn physique, que va être mis fin au monopole de fait détenu par l'Ecole de Joinville.

Au cours de ces transformations, les professeurs de gymnastique seront plus des agents subissants que des agents, agissants. Très peu nombreux et faiblement dotés en capital culturel, une petite partie d'entre eux recevra une formation, la plupart du temps limitée à un mois, encadrée par des personnels militaires ou civils et contrôlée par des médecins.

Quantitativement les changements réalisés paraissent négligeables mais, qualitativement ils sont considérables, car le passage du monopole militaire au monopole de l'Instruction publique et l'importance prise par les médecins ont abouti à des transformations structurelles, avec un début d'intégration universitaire des formations, et la construction d'une *identité Education physique* politiquement reconnue.

Ces transformations, produits d'une lutte à laquelle, bien que présents, les professeurs de gymnastique participent peu, vont permettre d'autres transformations au cours de la période suivante (1927-1933), qui bien que courte, sera déterminante dans l'évolution de l'Education physique en France. C'est elle que nous allons étudier maintenant.

CHAPITRE XXIII
DES INSTITUTS REGIONAUX
D'EDUCATION PHYSIQUE A
L'ECOLE NORMALE D'EDUCATION
PHYSIQUE

De la création des premiers Instituts Régionaux d'Education Physique (I.R.E.P.) à celle de l'Ecole Normale d'Education Physique (E.N.E.P.), il y a toute la distance qui sépare des établissements d'enseignement qui accueillent surtout des praticiens venant recevoir un complément de formation professionnelle (formal training)⁽¹⁾ à une école professionnelle ouverte aux jeunes (vocational school)⁽¹⁾.

Cinq années seulement, séparent la création du premier I.R.E.P. (Bordeaux) de la création de l'E.N.E.P. (Paris) mais, beaucoup plus qu'un changement brusque nous y voyons une transformation lente, sans la disparition des établissements régionaux au profit d'un établissement central, au contraire, les premiers viennent alimenter le second.

De la même façon, il n'y a pas un changement brusque entre l'apprentissage des savoirs professionnels et l'appropriation de savoirs savants, mais plutôt une évolution, dans les examens et concours, et par conséquent dans les formations, entre la part qui revient

(1) Nous employons les termes utilisés par Hughes(1958, p.314)

à la pratique professionnelle et aux connaissances théoriques, sans oublier la pratique physique.

Cette structure à trois éléments (pratique professionnelle, connaissances théoriques, pratique physique), est constante en Education physique et ce qui change : le poids relatif d'un élément par rapport aux deux autres, est un bon indice de la politique élaborée par un gouvernement, à l'égard des personnels chargés de l'éducation physique.

De même que l'évolution de la leçon-type d'Education physique, est un bon indicateur de l'évolution des pratiques, de même, l'évolution des épreuves du concours de recrutement, est un bon indicateur des conceptions officielles, de ce que doit savoir et doit être capable de faire, et de faire faire, un professeur d'Education physique.

Nous analyserons, dans un premier temps les établissements de formation et leur public, ainsi que : les moyens d'accès, les programmes, les diplômes obtenus et les titres attribués. Puis, dans un second temps nous nous poserons la question de savoir si ce qui s'est passé, au cours des années 1920 et au début des années 1930, en Italie et en Allemagne, a pu avoir une influence sur certaines transformations, en France, dans le domaine de l'Education physique.

A- EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION EN
EDUCATION PHYSIQUE (EN FRANCE)

Tant que les lois de gratuité n'existent pas pour l'enseignement secondaire et que l'obligation scolaire reste inférieure à 14 ans, l'enseignement primaire avec son primaire supérieur, et l'enseignement secondaire avec sa clientèle sélectionnée par l'argent, constituent deux mondes cloisonnés et séparés. Ce clivage se retrouve en Education physique.

1) UNE DIFFERENCE ESSENTIELLE ENTRE LE PRIMAIRE ET
LE SECONDAIRE : ENSEIGNANTS POLYVALENTS ET
ENSEIGNANTS SPECIALISES

Dans l'enseignement primaire, les instituteurs et les institutrices, polyvalents par définition, se suffisent à eux-mêmes. Les stages à l'Ecole de Joinville, dans les C.R.I.P. ou dans les cantons, ainsi que les nombreux manuels apportent les informations minimales.

En revanche, l'enseignement secondaire a ses propres enseignants, "spécialisés", en Education physique.

Dès 1908, le décret du 12 janvier, impose de posséder le Certificat d'Aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré supérieur), pour pouvoir être nommé professeur de gymnastique dans un lycée ou dans un collège à partir de la rentrée scolaire d'octobre 1909.

L'arrêté du 19 janvier 1925 rappelle, une fois de plus, que l'Education physique est obligatoire dans l'enseignement secondaire, tant pour les filles que pour les garçons, sous la forme de deux séances d'une heure de

« culture physique »⁽¹⁾, pour les plus de quinze ans, quatre leçons de trente minutes pour les moins de quinze ans, et une séance de plein-air, le jeudi après-midi, où les élèves seront conduits de préférence « sur un terrain de jeu »⁽¹⁾, et là, « suivant leur âge et leurs aptitudes, ils se livreront aux jeux, à la gymnastique d'application, aux exercices sportifs et aux sports proprement dits »⁽¹⁾.

Cette obligation renouvelée, implique, dans la logique qui est celle de l'enseignement secondaire, que soit recruté un personnel spécialement formé. Le Cours Supérieur ne permettant pas de fournir un nombre suffisant d'enseignants, il est possible de considérer la création des I.R.E.P., comme « un processus de démultiplication régionale d'instituts de formation »⁽²⁾, qui tend à couvrir l'ensemble du territoire national.

2) L'ETAT ET L'E.P. : DECISIONS ET INDECISIONS

Le fait que l'Etat prenne, en 1927, à sa charge, le Cours Supérieur d'Education Physique et la formation des professeurs montre toute l'importance accordée à cette

(1) Bulletin administratif du 1^{er} avril 1925, cité par Thibault (1972, p.166)

(2) Michon (1986, p.98)

nouvelle discipline dans l'enseignement secondaire mais, il faut observer que les mesures qui vont être prises, ou plus exactement celles qui ne vont pas être prises, alors qu'elles auraient pu l'être, marquent une étape importante dans l'institutionnalisation de la *marginalisation* scolaire de l'Education physique et de ses enseignants.

En effet, si l'Education physique avait été considérée, à l'époque, comme une discipline d'enseignement semblable aux autres, les enseignants de gymnastique, bientôt d'Education physique, auraient été formés « comme les autres »⁽¹⁾.

En l'occurrence, une Licence d'Education physique conduisant à un concours d'Agrégation d'Education physique aurait pu être créée pour les professeurs enseignants dans les lycées et collèges. Quant à ceux qui se destinaient à enseigner dans les Ecoles Normales primaires et les Ecoles Normales Supérieures, l'ouverture d'une option Education physique, dans le cadre du Certificat d'Aptitude au Professorat des Ecoles Normales Primaires (C.A.P.E.N.), les aurait rendu semblables à leurs collègues des autres disciplines. Enfin, les I.R.E.P. auraient pu devenir des centres d'études et de

(1) Néaume (1992, p.31)

recherches en Education physique préparant à un Doctorat d'Education physique.

En fait, dans notre pays, il faudra attendre 1977 pour que soit créée la Licence en Sciences et Techniques des Activités physiques et Sportives, (S.T.A.P.S.), 1982 pour que soit instituée une Agrégation d'Education Physique et Sportive, quant au Doctorat d'Education physique il n'existe toujours pas, seul existe un Doctorat en S.T.A.P.S. rendu possible par l'ouverture d'un troisième cycle d'études universitaires avec l'habilitation de la délivrance de D.E.A. en S.T.A.P.S. dans un certain nombre d'U.E.R. d'E.P.S., à partir de 1982.

Ce n'est pas le cas de la Belgique, par exemple, où « contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres pays, l'éducation physique a toujours été intégrée à l'Université »⁽¹⁾, les premiers licenciés en éducation physique sortant « de celle de Liège en 1936 »⁽¹⁾.

A noter que, si la France a eu "son Demeny", la Belgique semble en avoir eu plusieurs, car la situation

(1) Piéron (1989, p.38)

de l'Education physique en Belgique « est le résultat d'une action menée de longue date par d'éminents universitaires, pour obtenir que la formation du professeur d'éducation physique suive le parcours commun à tous les enseignants, et pour faire admettre que cette formation est aussi exigeante que les autres »(1).

Quelles orientations ont-elles été données en France et quelles ont été les décisions prises ?

3) LES I.R.E.P. : DE BORDEAUX A BESANÇON

Ce n'est pas par hasard si le premier I.R.E.P. a été créé à Bordeaux, le 10 décembre 1927, l'action, le renom et la présence du Docteur Tissié au sein du Comité d'Education physique et sportive, dès 1922, y sont sans doute pour quelque chose.

Le Professeur Latarjet sera directeur(2) de l'I.R.E.P. de Lyon créé par le décret du 21 janvier. II

(1) Piéron (1989, p.28)

(2) Avec comme assistant le Docteur Chailley-Bert Paul; ce qui aura son importance par la suite, du fait de la rivalité qui va naître entre les deux hommes.

était déjà, en 1923, suite au décès du Professeur Langlois, directeur du Cours Supérieur d'Education physique de l'Université de (Paris).

Le troisième⁽¹⁾ I.R.E.P. créé par le décret du 27 mars 1928 sera implanté à Lille. Le nom du Docteur Debeyre restera longtemps attaché à cet établissement. Le Docteur Debeyre faisait partie des responsables du Cours Supérieur, il n'était donc pas, lui non plus, un inconnu à Paris.

Le Professeur Chailley-Bert, assistant du Professeur Latarjet sera nommé directeur de l'I.R.E.P. de Paris, lors de sa création par le décret du 9 juin 1928, et « conservera la responsabilité de l'I.R.E.P. de Paris jusqu'à sa retraite en 1963 »⁽²⁾.

Suite à la loi de finances de 1928, Henry-Paté⁽³⁾, il est alors Sous - Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction publique, chargé de l'Education physique,

(1) Il s'agit de l'ordre chronologique mais, il nous semble que cet ordre a aussi à voir avec l'ordre d'importance accordé par le pouvoir central aux médecins leaders provinciaux.

(2) Néaume (1992, p.29)

(3) Henry-Paté restera à ce poste jusqu'en 1930. « Ancien élève de l'Ecole Monge. Député de la Seine de 1910 à 1936 après avoir été officier dans des écoles militaires. Brillant sportif il fut lauréat de divers concours hippiques. S'occupe dès la fin de la guerre des problèmes d'éducation physique. Milite pour un Office national des sports » Thibault (1987, p.167)

le nombres des I.R.E.P. va être multiplié et le montant de leur subvention globale augmenté.

C'est ainsi que seront successivement créés, par décret, les I.R.E.P. suivants : Nancy (8 mars 1929), Strasbourg (27 mars 1929), Toulouse (28 avril 1929), Clermont-Ferrand et Marseille (10 juin 1929), Caen et Rennes (12 septembre 1932), et, Besançon (28 janvier 1932)⁽¹⁾.

Ce sont ces I.R.E.P., qui, intégrant le sport et devenant Instituts Régionaux d'Education physique et sportive, en 1963, seront avec quelques autres « érigés en unités d'enseignement et de recherche »⁽²⁾ (U.E.R. d'E.P.S.) en 1969.

Parmi les villes accueillant un I.R.E.P., Paris constitue un cas à part dans la mesure où la situation y est plus complexe qu'ailleurs, et que les changements réalisés au cours de la période 1927-1933, seront lourds de conséquences pour l'évolution de l'Education physique en France. Pourquoi ?

(1) D'après Michon (1986, p.110)

(2) Décret n°69-35 du 10 avril 1969.

4) PARIS : LA GENESE DE L'ECOLE NORMALE
D'EDUCATION PHYSIQUE

Par rapport au discours spontané qui porte à dire : en 1933, création de l'Ecole Normale d'Education Physique (E.N.E.P.), il nous semble que cette institution mérite davantage d'être perçue comme le produit d'une transformation.

4.1- Rappels

Le Cours Supérieur d'Education physique de l'Université de Paris a lieu chaque année, pendant les grandes vacances⁽¹⁾ et dure environ cinq semaines. Il a notamment pour fonction de préparer les candidats admissibles aux épreuves orales et physiques du degré supérieur du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique (C.A.E.G.).

Candidats admissibles, car si aucun diplôme ni grade universitaire n'est exigé pour suivre la préparation ou s'inscrire au C.A.E.G., degré supérieur, il existe une

(1) Néaunet (1992, p.27)

épreuve écrite *éliminatoire* qui opère une sélection parmi une fraction des participants composant le public du Cours Supérieur.

Le décret du 13 juin 1923 élargit les missions du Cours Supérieur, désormais installé au Lycée Michelet de Vanves, qui en plus de la préparation au C.A.E.G., degré supérieur, va apporter un complément de formation, dans le domaine de l'Education physique, à différents personnels de l'Instruction Publique, tant d'un point de vue théorique que pédagogique.

Pour ce faire, un stage d'une semaine a lieu « pendant la durée du Cours supérieur »⁽¹⁾, sous la direction du Professeur Latarjet. Ce stage accueille différentes catégories de personnel de l'Instruction publique des corps d'inspection aux professeurs de gymnastique en passant par les chefs d'établissement.

Des cours d'enseignement général de l'Education physique, des conférences de sciences appliquées à l'E.P. et des leçons de pédagogie, de sports et de jeux sont dispensés, le plus souvent, par des personnalités du monde médical « tant aux assistants du Cours supérieur qu'à ceux du stage d'information »⁽¹⁾.

(1) Néaume (1992, p.27)

Les I.R.E.P., obligatoirement rattachés aux facultés de médecine sont dirigés par un professeur de médecine « sous l'autorité d'un conseil d'administration comprenant le Recteur et le Doyen de la Faculté de Médecine »⁽¹⁾.

Une instruction officielle du 3 août 1928 précise les missions de ces « Instituts universitaires d'Education physique »⁽²⁾ que sont les I.R.E.P. :

« Assurer un ensemble de leçons d'anatomie et de physiologie, des démonstrations pratiques et généralement, l'étude de toutes les questions dont peut faire l'objet l'éducation physique : en particulier son application dans les divers ordres d'enseignement et dans les oeuvres auxiliaires de l'école; la formation des moniteurs des sociétés gymniques et sportives; éventuellement, la collaboration avec les organismes qui s'occupent d'orientation professionnelle »⁽³⁾.

Les I.R.E.P. sont à la fois des centres « d'enseignement de l'E.P. »⁽¹⁾ et des centres « d'études et de recherches scientifiques relatives à l'E.P. »⁽¹⁾.

(1) Néaume (1992, p.27)

(2) Selon Coche (1940, p.354), alors que Néaume (1992, p.27) parle « d'institut d'université rattachés aux facultés de médecine (I.R.E.P.) ».

(3) Coche (1940, p.355)

Ceci explique que le public ne soit pas exclusivement composé d'enseignants mais également d'étudiants en médecine, de médecins, de moniteurs des sociétés de sports et de gymnastique.

Pour ces derniers, il faut bien reconnaître que « l'initiative⁽¹⁾ de l'Union des Sociétés de Gymnastique se retournera contre elle : les programmes scientifiques ne permettraient plus à ses moniteurs d'accéder aux examens »⁽²⁾.

La mise à l'écart des moniteurs sera d'autant plus accentuée que le Certificat d'études générales d'éducation physique délivré au bout d'un an d'études, par les I.R.E.P., implique que les candidats soient pourvus au moins du baccalauréat.

Toutefois, l'I.R.E.P. de Paris n'en restera pas à ce stade.

(1) Le Cours supérieur d'E.P., a été créé, en 1903, grâce à l'action conjuguée de l'Union des Sociétés de gymnastique de France et de Deney.

(2) De Genst (1949, p.236) T.II.

4.2- L'I.R.E.P. de Paris se distingue

Après Bordeaux, Lyon et Lille, l'I.R.E.P. de Paris est créé par décret le 9 juin 1928. Dès cette date l'Institut ouvre un Cours de perfectionnement⁽¹⁾. Le Cours dure « l'année scolaire entière »⁽²⁾, et il accueille 25 jeunes filles et 25 jeunes gens qui seront logés et nourris aux frais de l'Institut (bourses de 600 F par mois) »⁽²⁾, recrutés après un concours et un contrôle médical.

La sélection préalable sur concours, l'allongement du temps de formation, la parité jeunes gens jeunes filles et surtout le fait qu'il ne s'agisse plus d'adultes, déjà engagés dans la vie professionnelle, mais de jeunes en formation initiale, sont autant d'éléments qui constituent une étape importante vers la constitution d'une « vocational school »⁽³⁾.

Autre indicateur, qui montre que les professeurs de gymnastique sont en train de changer de position dans le système scolaire : l'évolution de leur salaire. En effet, « c'est dans le décret du 17 juillet 1928 que pour la

(1) En accord avec le Sous-Secrétariat d'Etat à l'Education physique.

(2) Néaume (1992, p.28)

(3) Hughes (1958, p.134)

première fois le salaire du professeur titulaire du C.A.E.G. degré supérieur, dépasse celui de l'instituteur. Celui du professeur muni du C.A.E.G. degré élémentaire reste, égal, à l'instituteur en fin de carrière et, inférieur, en début de carrière »⁽¹⁾.

Ceci indique au moins trois choses :

- premièrement, que simultanément à la constitution de la profession de professeur de gymnastique, bientôt d'Education physique, un processus de division interne est enclenché;
- deuxièmement, que le facteur qui divise entre eux les professeurs de gymnastique n'est pas le capital physique, mais le capital scolaire, car le concours d'accès au Cours de perfectionnement comprend deux épreuves écrites, anonymes, éliminatoires, qui ont lieu au chef-lieu de chaque académie, portant l'une sur l'anatomie et la physiologie, l'autre sur l'éducation physique et la pédagogie. La durée de chacune de ces deux épreuves est de deux heures. Les copies sont notées de 0 à 20 et il existe un système de majorations⁽²⁾ lié à la détention d'autres diplômes⁽²⁾;
- troisièmement, qu'une partie des élèves-instituteurs vont être attirés par cette nouvelle filière.

(1) Collot - Laribe (1982, p.26)

(2) 5 points à tout candidat titulaire du Certificat d'Etudes Supérieures d'Education Physique délivré par l'un des I.R.E.P., ou admission à la 1^{ère} partie du baccalauréat ou titulaire du brevet supérieur ou titulaire du diplôme de fin d'études secondaires des lycées ou collèges de jeunes filles (1^{ère} partie). 3 points (non cumulable avec les précédents) à tout candidat titulaire du brevet élémentaire ou du certificat d'études secondaires. D'après Néaunet (1982, p.12)

A cette division , interne à la profession, s'ajoute la division, au sein de l'I.R.E.P. de Paris, entre les trois types d'enseignement dispensés, certains enseignements étant réservés aux médecins et aux étudiants en médecine, d'autres sont destinés aux candidats au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique (degré supérieur), d'autres enfin, concernant les seuls admis, après concours, au Cours de perfectionnement.

Comme son nom l'indique, le Cours de perfectionnement est destiné à faire progresser le niveau des connaissances théoriques et pratiques des professeurs de gymnastique.

Le Cours de perfectionnement de l'Institut d'Education Physique de l'Université de Paris, deviendra, en 1933, l'Ecole Normale d'Education Physique.

Entre temps, le 12 août⁽¹⁾ 1931, le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique est transformé, par décret, en Certificat d'Aptitude à

(1) Pour Coche (1940, p.34) et Néaume (1992, p.23), tandis qu'Andrieu (1990, p.54) indique le 12 septembre.

l'Education Physique (C.A.E.P.)⁽¹⁾, degré élémentaire et degré supérieur.

Cette transformation démarque un peu plus l'Education physique de la Gymnastique mais, alors que la France commence à entrer à son tour dans une crise économique marquée par la chute des productions agricoles et industrielles, le déficit du budget de l'Etat et la progression du chômage, la position institutionnelle de l'E.P. scolaire est partagée puisque, jusqu'en 1930 l'E.P.scolaire qui dépendait directement du Ministère de l'Instruction publique, « est, à cette date, réunie à la section d'éducation physique du *Ministère de la guerre*⁽²⁾ pour constituer un Sous-Secrétariat d'Etat de l'Education physique budgétairement rattaché au *Ministère de la Santé*⁽²⁾ »⁽³⁾.

Il faudra attendre 1932 pour que l'Education physique soit de nouveau « incluse dans les attributions d'un Sous-Secrétariat dépendant de l'Education nationale »⁽⁴⁾.

(1) Pour Coche (1940, p.54) et Michon (1982, p.16) alors que pour Néaumet (1992, p.23), il s'agit du Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'Education physique.

(2) Souligné par nos soins.

(3) Delaubert (1974, p.74)

(4) Thibault (1972, p.194)

La préparation au degré élémentaire du Certificat d'Aptitude à l'Education physique se fait « dans les écoles normales primaires et dans les instituts universitaires »⁽¹⁾.

On pourrait penser qu'un processus d'intégration universitaire de l'Education physique est en marche, en réalité c'est sur le modèle de l'Enseignement *primaire supérieur* que vont être créés, par transformation, l'Ecole Normale d'Education Physique (E.N.E.P.) et le Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique (C.A.P.E.P.).

4.3- L'Ecole Normale d'E.P. et le Certificat d'Aptitude au Professorat d'E.P.

La transformation, par le décret du 22 juin 1933, du Cours de perfectionnement annexé à l'Institut d'Education Physique de l'Université de Paris en Ecole Normale d'Education Physique exprime un choix politique de formation « calquée pour la formation des professeurs d'Education physique sur celle de Saint Cloud pour la formation des professeurs des Ecoles Normales d'Instituteurs »⁽¹⁾.

(1) Néaunet, 1979 (1980, p.67)

Quant au « Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Education Physique »⁽¹⁾, il est le « fidèle reflet »⁽²⁾ du Certificat d'Aptitude au Professorat des Ecoles Normales d'Instituteurs (C.A.P.E.N.).

Il nous semble indispensable de reproduire le décret du 5 octobre 1933, véritable acte de naissance d'une Education physique, intégrée au sein du Ministère de l'Education Nationale⁽³⁾ dans le second degré, donc, démilitarisée.

(VOIR PAGE SUIVANTE)

(1) Décret du 5 octobre 1933, cité par Néaume (1928, p.13)

(2) Néaume (1992, p.28)

(3) En 1932, le Ministère de l'Instruction publique est devenu le Ministère de l'Education Nationale. « Ce changement de dénomination correspond à un changement de ses attributions : les services de l'Education Nationale non seulement pourvoient à l'organisation et à la gestion de tous les ordres d'enseignement public, ainsi qu'au contrôle de l'enseignement libre, mais encore dirigent ou animent les oeuvres parascolaire ou postsecondaires qui complètent la formation physique, morale, professionnelle de la jeunesse; ils encouragent les activités qui développent la culture artistique et littéraire » *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970.

Décret du 5 octobre 1933

Article premier - Le cours de perfectionnement annexé à l'Institut d'Education Physique de l'Université de Paris prend le nom d'Ecole Normale de l'Education Physique. Cette école est placée sous l'autorité directe du Sous-Secrétaire d'Etat chargé de l'Education Physique. L'enseignement y est donné gratuitement.

La gestion financière de l'école est assurée par l'Université de Paris au moyen des ressources mises à sa disposition pour cet objet.

Article 2 - Cette école est destinée à former des professeurs d'Education Physique pour les établissements d'enseignement public du deuxième degré (lycées, collèges, cours secondaires, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, écoles primaires supérieures et écoles techniques).

Article 3 - Les élèves sont recrutés au concours parmi les candidats reçus au Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Education Physique (1^{ère} partie) et dans l'ordre de mérite.

Le nombre des places vacantes est fixé chaque année par arrêté.

Les candidats titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Education Physique (1^{ère}) peuvent être autorisés à subir à nouveau les épreuves de ce certificat, en vue de leur entrée à l'Ecole Normale.

Article 4 - Les candidats doivent être de nationalité française, âgé de 30 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours et souscrire sur papier timbré un engagement de servir pendant 10 ans dans l'enseignement public.

Article 5 - Le régime de l'école est l'externat

L'Ecole peut admettre également des auditeurs libres dans une proportion fixée, chaque année, par le Ministre.

Article 6 - Le Sous-Secrétaire d'Etat fixera, par arrêté, l'organisation de l'enseignement, le règlement intérieur de l'école, les conditions de recrutement du personnel administratif et enseignant et nommera directement ce personnel.

Article 7 - Des décrets contresignés par le Ministre du Budget détermineront les conditions de rétribution du personnel administratif et enseignant.

Article 8 - Le décret du 23 juin est abrogé

Article 9 - Le Ministre de l'Education nationale et le Ministre du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Le texte est signé par le Président de la République
Albert Lebrun, le Ministre de l'Education nationale A. de
Monzie⁽¹⁾ et le Ministre du budget Lucien Lamoureux.

(1) Anatole de Monzie (1876-1947). Homme politique français. Député (1909-1919 et 1929-1940). Sénateur (1920-1929). Ministre des Finances (1925-1926). Ministre des Travaux publics (1925-1926, 1938-1940). Ministre de l'Instruction publique (1925) et de l'Education nationale (1932-1934). D'après le *Grand Larousse Encyclopédique*. C'est lui qui change le titre du Ministère et tente d'y mettre en oeuvre *l'école unique*, i.e. l'unification des diverses filières d'enseignement, car il considère que l'université doit être une et indivisible comme la République. D'après Gisèle et Serge Berstein (1987, p.29)

Le premier Directeur de l'Ecole Normale d'Education Physique (E.N.E.P.) sera le Professeur Chailley-Bert qui cumule ainsi les fonctions de Directeur de l'I.R.E.P. de Paris et de l'E.N.E.P., ce qui n'est pas du goût du Professeur Latarjet, Directeur de l'I.R.E.P. de Lyon « déçu que son ex-assistant ait été nommé à sa place »⁽¹⁾, et ce d'autant plus que, la création de l'E.N.E.P., entraîne la fermeture du Cours Supérieur, dont il était le directeur depuis 1923.

Le Professeur Latarjet fait tout de même partie du Conseil d'Administration de l'E.N.E.P., aux côtés du Docteur Tissié et du Professeur Camille Soula, Directeur de l'I.R.E.P. de Toulouse⁽²⁾.

Au début, l'E.N.E.P. fonctionne dans les locaux de l'I.R.E.P. de Paris, situé 1 rue Lacretelle Paris XV*, mais assez rapidement elle sera déplacée « dans les locaux de l'ancienne Redoute de Gravelle à Joinville »⁽³⁾

Le personnel d'encadrement de l'E.N.E.P., « treize médecins ou professeurs, trois enseignants d'Education Physique, pour 28 élèves et 10 auditeurs libres »⁽³⁾, et

(1) Néaume (1992, p.29)

(2) D'après De Genst (1949, p.329) T. II.

(3) Néaume (1982, p.19)

les crédits attribués « 550 000 F 1933 . l'I.R.E.P. presque autant »⁽¹⁾, sont jugés comme un luxe à une époque où les lycées parisiens sont dépourvus de tout.

Des critiques vont être formulées émanant de personnes plus ou moins proches du Professeur Chailley-Bert.

Le Docteur Bellin du Coteau, pourtant collaborateur du Professeur Chailley-Bert, puisque ayant fondé avec lui et le Docteur Richard, en 1921, la Société Médicale d'Education Physique, trouve que l'orientation sportive qui est donnée à l'E.N.E.P. n'est pas assez conforme aux conceptions qu'il a lui-même exposées dans le tome 2 du *Traité d'Education Physique* (1930), sous la direction de Labbé, professeur à la faculté de Médecine de Paris.

L'ancien Sous-Secrétaire d'Etat à l'E.P. Adolphe Chéron pourtant ardent défenseur de la cause de l'Education physique au Sénat, va critiquer l'E.N.E.P. ainsi que son directeur : « l'E.N.E.P. ne répond pas aux besoins et aux espérances qu'on avait le droit d'attendre d'elle (...). Le Docteur Chailley-Bert n'offre pas de bien grandes garanties »⁽²⁾.

(1) Néaume (1992, p.29)

(2) Ibid., p.30.

Quant à Hébert, il n'aura de cesse de critiquer « l'E.N.E.P. et ses médecins »⁽¹⁾.

Il est vrai que, dans les rapports de pouvoir à l'intérieur du système que constitue l'E.N.E.P., les acteurs professeurs d'E.P. sont largement dominés par les acteurs médecins.

Toutefois, l'E.N.E.P. est avant tout un système de formation de qualité pour les futurs professeurs d'E.P. qui, bien que contraints pour être scolairement reconnus, d'entrer dans le jeu des médecins, n'en tireront pas moins un bénéfice certain, malgré l'ambiguïté de leur situation.

En effet l'E.N.E.P., est un établissement « du type primaire supérieur, rattaché à l'enseignement technique, dirigé par un professeur de l'enseignement supérieur »⁽¹⁾ destiné principalement⁽²⁾ à former des professeurs d'éducation physique pour le secondaire.

(1) Néaumat (1992, p.29)

(2) En ce qui concerne l'E.P. et les sports : « la circulaire du 13 août 1928 a étendu aux écoles primaires supérieures les dispositions prises en faveur de l'enseignement secondaire(...). C'est une décision du 3 décembre 1928 qui applique aux écoles techniques de tout ordre l'obligation de 2 H d'éducation physique ». Coche (1940, p.350)

Cette ambiguïté demeure encore de nos jours. Elle est liée aux programmes de formation et aux épreuves des concours de recrutement qui comprennent en plus des épreuves théoriques, des épreuves physiques et des épreuves directement liées à l'exercice du métier d'enseignant.

En 1993, l'ambiguïté est visible dans les textes officiels qui fixent la durée et le programme du concours en Education physique. L'arrêté du 24 juin relatif à l'Ecole Normale d'Education Physique (enseignement technique stipule⁽¹⁾ :

Article premier - La durée des études à l'Ecole Normale d'Education physique est de 2 ans

Article 2 - L'enseignement à l'Ecole Normale d'Education Physique comprend :

- A) des études théoriques;
- B) des études techniques et pratiques

A - Etudes théoriques

- 1) Education physique et éducation sportive
- 2) Pédagogie générale de l'éducation physique; psychologie physiologique;
- 3) Physiologie et questions de physique et chimie relatives à la physiologie;
- 4) Anatomie;
- 5) Hygiène
- 6) Langue et littérature française, histoire de la civilisation.

B - Etudes techniques et pratiques

- 1) Etude composée des principales méthodes d'éducation physique
- 2) Etudes des principales techniques sportives.

Un arrêté déterminera les programmes d'enseignement des différentes matières, ainsi que le nombre d'heures assigné à chacune d'elles.

Article 3 - Un examen de passage a lieu à la fin de la première année. Tout élève qui n'aura pas satisfait à cet examen devra quitter l'école.

(1) D'après Néaunet (1982, p.14)

L'allongement du temps de formation qui passe à deux ans, un Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique (C.A.P.E.P.) en deux parties la première⁽¹⁾ (un examen) pouvant être préparée dans un I.R.E.P., la seconde soit dans un I.R.E.P. soit à l'E.N.E.P.⁽²⁾, montrent que la forme du concours est « calquée sur celle qui conduit à la formation des professeurs des Ecoles Normales d'Instituteurs »⁽³⁾ qui, après le Brevet supérieur, une quatrième année à l'E.N., un concours d'entrée à "Saint-Cloud" ou à "Fontenay" et deux années au Professorat des Ecoles Normales (C.A.P.E.N.).

La seconde partie du C.A.P.E.N. est un concours de recrutement de fonctionnaire de l'Etat, classés dans le cadre des Profeseurs certifiés.

Certes, en 1933, les professeurs d'Education physique sont loin d'avoir ce grade, il n'empêche que le *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique* (C.A.P.E.P.) est le fidèle reflet du *Certificat d'Aptitude au Professorat des Ecoles Normales* (C.A.P.E.N.).

(1) Elle remplace le degré supérieur du C.A.E.P. d'après Andrieu (1990, p.54)

(2) « La préparation au professorat est assurée, pour la première partie par les instituts, pour la deuxième partie, par les instituts et par les Ecoles normales d'éducation physique ». Coche (1940, p.354)

(3) Néaumet (1982, p.16)

L'ambiguïté de la position institutionnelle de l'Education physique est également repérable dans le profil des épreuves du premier Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education physique (C.A.P.E.P.), défini par l'annexe du décret du 31 juillet 1933 et l'arrêté du 1^{er} août 1933⁽¹⁾.

La première partie du C.A.P.E.P. comporte des épreuves d'anatomie, de physiologie, d'hygiène, de pédagogie et des épreuves techniques (physiques) de gymnastique, d'athlétisme, de grimper et de sports collectifs⁽²⁾.

La deuxième partie du C.A.P.E.P. élargit le programme des épreuves : Anatomie et Physiologie, importance générale des préoccupations relatives à l'Education physique, Psychologique, pédagogique, problèmes généraux de pédagogie envisagés dans leurs rapports avec l'Education physique, *Morale professionnelle*, questions administratives et des épreuves techniques (physiques), identiques à celles de

(1) D'après Néaumat (1982, p.14)

(2) Basket, Volley, Hockey, pour les Jeunes Filles. Idem plus le Foot et le Rugby pour les Jeunes Gens. D'après Néaumat (1982, p.15)

la première partie, complétées par d'autres disciplines⁽¹⁾.

Bref, la trilogie : épreuves théoriques, épreuves physiques, épreuves pédagogiques, demeure.

Ainsi, en 1933, l'ambiguïté en Education physique est à l'endroit où se mêlent le primaire et le secondaire, le primaire supérieur et le supérieur, l'Ecole normale et l'Université, la théorie et la pratique, le pouvoir médical et le pouvoir étatique.

A propos du rôle joué par l'Etat, Thibault (1989)⁽²⁾ suggère, que l'expérience fasciste italienne a influencé certaines transformations du système d'organisation de l'E.N.P. et du Sport en France, à commencer par la création de l'Ecole Normale d'Education physique (E.N.E.P.). Jusqu'où peut-on aller dans cette direction ?

(1) Pour les Jeunes Gens : Escrime, Boxe, Lutte, Jiu-Jitsu, Brasse, Crawl, Plongeon, Sortie du mannequin, Cyclisme. Pour les Jeunes Filles : la gymnastique harmonique. Approfondissement en natation, dans les jeux d'équipe et les jeux enfantins. D'après Néaume (1982, p.15)

(2) Dans un article intitulé « L'éducation physique en France après la première guerre mondiale et les influences étrangères », paru dans les *Journées d'Etude de Nanterre*.

B- L'E.N.E.P. ET L'INFLUENCE DU FASCISME ITALIEN ?

1) LES RAISONS D'UNE QUESTION

C'est bien d'une interrogation qu'il s'agit et non d'une affirmation, interrogation que nous aborderons avec une extrême prudence sous le "contrôle" de deux chercheurs reconnus, l'un Jacques Thibault (Historien), l'autre Jacques Defrance (sociologue).

Si cette question nous intéresse c'est parce qu'elle apporte à l'étude de la genèse de l'Education physique et à celle de la constitution d'un Corps professoral d'enseignants d'E.P. un éclairage socio-politique différent de l'approche technique, pédagogique et plus récemment didactique, utilisée le plus souvent pour réaliser ce genre de travail⁽¹⁾.

(1) L'exemple typique étant celui d'Arnaud (1981, pp. 10 et 11), « Ecrire l'histoire c'est la construire. C'est lui donner un sens, une signification. (...). Bref, nous ne pouvions entreprendre notre travail sans tenter de dépasser la simple étude descriptive. Encore fallait-il trouver un fil directeur, un thème qui stimule nos réflexions : écrire l'histoire c'est aussi l'interroger. Nous avons choisi d'étudier le didactique de l'exercice physique ».

2) EDUCATION PHYSIQUE, ETAT, ET MORALE DEMOCRATIQUE

D'un gouvernement à l'autre, d'un pays à l'autre, l'Education physique dépasse largement la simple transmission de techniques corporelles et vise à fixer « les similitudes essentielles que réclame la vie collective »⁽¹⁾, attendues par « la société politique dans son ensemble »⁽²⁾; le rôle de l'Etat en matière d'éducation (physique, intellectuelle et morale), étant de dégager les « principes essentiels »⁽³⁾ et de « les faire enseigner dans ses écoles »⁽³⁾.

Seulement, lorsque Durkheim en 1911⁽⁴⁾, conçoit le rôle de l'Etat en matière d'éducation, il se place dans une perspective dans laquelle le « respect de la raison, de la science, des idées et des sentiments »⁽³⁾ sont « à la base de la morale démocratique »⁽³⁾.

Or, ce n'est pas du tout le cas de l'Italie fasciste des années 1920 et 1930, qui fait dire à Thibault que l'« on trouve d'étonnantes analogies avec la création de

(1) Durkheim, 1922 (1985, p.50)

(2) Ibid., p.51.

(3) Ibid., p.60.

(4) Qui est pour Claude Dubar (1991, p.33), la date de la conception de l'écrit.

l'E.N.E.P. en 1933 et surtout ce qui se fera en 1936 puis de 1940 à 1944 »⁽¹⁾ lorsque l'on regarde les résultats obtenus à l'époque par ce pays.

3) UN CERTAIN SUCCES ITALIEN

Jusqu'à ce que la seconde guerre mondiale révèle le « caractère factice, quasi verbal, d'un apparent succès, qui masque la grande faiblesse de l'Italie faciste »⁽²⁾, celle-ci va connaître « un grand prestige, en Italie et hors Italie »⁽³⁾ prestige que l'on peut attribuer à un certain succès sur le plan économique et sur le plan sportif.

La bonification de régions marécageuses, l'irrigation de sols jusqu'alors improductifs, la bataille du blé, l'électrification des voies ferrées, l'amélioration du réseau du routier (premières autoroutes en Europe), l'agrandissement des ports de Gênes, Venise et Trieste, la création de nombreuses usines hydro-électriques, l'accroissement de la production de fonte, d'acier, d'aluminium et de soie artificielle et la

(1) Thibault (1989, p.3)

(2) Michel H., 1977 (1979, p.33)

(3) Ibid, p.32

stabilisation de la lire, sont autant d'éléments⁽¹⁾ qui peuvent expliquer que « jusqu'en 1935, le système fasciste a accumulé les succès du prestige »⁽²⁾.

Dans le domaine sportif, l'organisation « unique centrale contrôlée par le pouvoir »⁽²⁾ a pour effet de conduire « l'Italie à son meilleur classement international lors des Jeux Olympiques de 1932 »⁽³⁾. Comment cette organisation a-t-elle été constituée ?

Jusqu'en 1923, l'Education physique, au même titre que les autres matières, dépend du ministère de l'Instruction publique.

Le 15 mars de la même année, par décret royal, est institué un « organisme national pour l'éducation physique (Ente Nazionale per l'educazione fisica : E.N.E.F.) »⁽⁴⁾, chargé de diriger cet enseignement et d'en régler l'activité et l'organisation.

(1) Que nous empruntons à Mallet-Isaac (1953, p.616), Michel H., 1977 (1979, p.31) et à *L'Encyclopédie Larousse méthodique*, t.1, 1955, p.469

(2) DeFrance (1993, p.3)

(3) Ibid., p.8

(4) Gotta (1961, p.236)

Une Ecole Supérieure d'E.P. comprenant deux sections pour l'enseignement primaire et deux sections pour l'enseignement secondaire, est organisée, en 1926, à Bologne⁽¹⁾.

En 1927, est créée l'Académie fasciste d'E.P. de Rome formant en même temps les futurs professeurs d'E.P. et les officiers, de la Milice qui encadre la jeunesse fasciste. La durée des études est de deux années auxquelles s'ajoute un stage professionnel. L'internat est obligatoire, les études sont payantes mais il existe de nombreuses bourses de sorte que la première promotion accueille 150 élèves. Des professeurs d'Université assurent les cours théoriques qui alternent avec les exercices physiques et les sorties éducatives⁽¹⁾.

Le 20 novembre de la même année, est fondée une organisation pour l'éducation physique nationale de la jeunesse dénommée oeuvre nationale Balilla⁽²⁾ (Opera nazionale Balilla), qui « remplace l'E.N.E.F. et centralise toutes les activités de la jeunesse sportive scolaire »⁽³⁾.

(1) D'après Thibault (1989, p.3)

(2) « Du surnom de l'enfant qui avait donné le signal d'une révolte anti-autrichienne à Gênes, en 1746 » Michel, 1977 (1979, p.38)

(3) Gotta (1961, p.236)

Cet encadrement de « style militaire »⁽¹⁾, comprend différentes catégories d'âge : Balilla pour les garçons de 8 à 14 ans, Avanguardista pour ceux de 14 à 18 ans et Giovanne Fascista pour les 18 à 21 ans.

Les loisirs sportifs des travailleurs dépendent d'un organisme national pour le sport corporatif (Opera Nazionale Dopolavoro)⁽²⁾ et l'ensemble des sports de compétition sont répartis en 32 fédérations dirigées par le Comité National Olympique Italien (C.O.N.I.)⁽³⁾.

Si l'on ajoute les étudiants qui militent dans les groupes universitaires fascistes (Gruppi Universitari Fascisti)⁽²⁾ et l'existence d'une milice pour les activités para-militaires, nous sommes en présence de tous les organismes qui seront dépendants, à partir de 1928, d'une charte unificatrice (Carta dello sport)⁽²⁾ concentrant en fait les pouvoirs de contrôle « d'un régime politique violent »⁽²⁾.

Ainsi, la dynamique engendrée par le régime fasciste, relayée par de nombreux organes d'encadrement tous dépendants d'une même charte, aurait-elle permis à

(1) *Grand Larousse Encyclopédique*, 1970, t.8.

(2) D'après DeFrance (1993, p.8)

(3) D'après Thibault (1989, p.3)

l'Italie d'atteindre son meilleur niveau de performance lors des Jeux Olympiques de 1932 (DeFrance) et le système d'organisation centralisé, mis en place en Italie, aurait-il inspiré certains dirigeants français lors de la création de l'Ecole Normale d'Education Physique (Thibault).

Mais, sans nier les facteurs d'influence identifiés par Thibault⁽¹⁾ et DeFrance, n'y a-t-il pas quelques nuances à apporter ?

4) LES LIMITES D'UN SUCCES ORCHESTRE PAR LA PROPAGANDE FASCISTE

Tout d'abord, sur le plan économique industriel et commercial, l'imposition par Mussolini d'une politique autarcique, doublée d'un dirigisme omniprésent est accompagnée d'une propagande fasciste qui vise à faire croire, à l'étranger, à un succès réel par le biais de travaux de modernisation spectaculaires.

(1) « Dans le domaine de l'E.P., certains témoignages sont très significatifs. Un article paru en 1933 dans la revue l'Education Physique (revue Hébertiste n°27 de juillet) décrit de façon élogieuse l'expérience italienne. Il débute ainsi : « le régime fasciste a créé un admirable mouvement en faveur d'une éducation synthétique, physique, virile et morale ». Suivent neuf pages très documentées dont plusieurs consacrées à l'Académie fasciste d'E.P.. En 1933 également le Docteur Pierre Nadal dans une série d'articles intitulés « Ce que devrait être un enseignement supérieur d'E.P. » prend comme élément de comparaison l'académie italienne d'E.P. » Thibault (1989, p.3)

Néanmoins, sur le fond, les problèmes demeurent, comme le déséquilibre entre le Nord et le Sud et les inégalités sociales. De plus, le chômage augmente malgré les grand travaux, les fouilles archéologiques et la politique d'armement à outrance, si bien que « le gouvernement favorisera très activement l'oeuvre de colonisation en Lybie, puis en Ethiopie »⁽¹⁾.

Bref, dans une Italie où « la croissance économique a été plus lente que celle de la police »⁽²⁾, les résultats économiques et sociaux n'ont été qu'apparemment brillants, ce que n'ont certainement pas manqué de voir les observateurs étrangers les plus avisés de l'époque.

Dans le domaine sportif, le fait que l'Italie atteigne, lors des Jeux Olympiques de 1932 « son meilleur classement international »⁽³⁾, ne doit pas faire oublier que « les nageurs japonais apportèrent la révélation du sport asiatique »⁽⁴⁾, et que les Américains obtinrent 44 médailles d'or, 36 d'argent et 30 de bronze.

(1) Malet-Isaac (1953, p.616)

(2) Michel, 1977 (1979, p.40)

(3) Defrance (1993, p.8)

(4) Gillet (1967, p.1209)

Quelles conséquences pouvons-nous tirer de la comparaison entre la situation italienne et la situation française quant à la création, en France, de l'Ecole Normale d'Education Physique (E.N.E.P.).

5) L'E.N.E.P. N'EST PAS L'ACADEMIE DE ROME

Lorsqu'en 1927, l'Académie fasciste de Rome est créée, tandis que l'Oeuvre Nationale Balilla (O.N.B.) « a le droit de créer des écoles normales fascistes d'E.P. »⁽¹⁾, l'organe central pour l'Education physique, en France, est l'Ecole de Joinville devenue, en 1925, Ecole Supérieure d'Education Physique.

Cela signifie qu'au moment où l'Italie *militarise* l'encadrement de sa jeunesse, la France fait à peu près l'inverse.

A la création, en 1927, de l'Académie fasciste de Rome, correspond, la création du premier I.R.E.P. à Bordeaux, qui est une des formes d'objectivisation de la montée du pouvoir des médecins au détriment du pouvoir des militaires.

(1) Thibault (1989, p.3)

Si le gouvernement français de l'époque (1928 marque la fin du Cartel des gauches), avait voulu pratiquer une politique dirigiste à l'égard de la jeunesse il se serait plutôt appuyé sur l'Armée que sur l'Université, or *il ne l'a pas fait* puisque, en créant les I.R.E.P. auprès des facultés de Médecine, d'une part, il contribue au processus de *démilitarisation* de l'E.P., et d'autre part, loin de centraliser les formations il les *décentralise*.

Donc, de notre point de vue, les I.R.E.P. ne sont que l'expression d'un certain rééquilibrage entre Paris et la province, et la création (par transformation) de l'Ecole Normale d'Education Physique, à l'inverse, le résultat d'un effet de distinction de la part de ceux qui enseignent "à la capitale".

Ainsi, comme l'attestent les résultats des élections législatives de 1932, qui voient le retour au pouvoir de la gauche radicale et socialiste unie dans un nouveau cartel, la France politique du début des années trente n'est-elle pas celle de l'Italie fasciste.

Bref, l'Ecole Normale d'Education Physique n'est pas l'Académie fasciste de Rome. Qu'y a-t-il d'essentiel dans l'évolution de l'E.P., en France, au cours de la période 1927-1933 ?

CONCLUSION DU CHAPITRE XXIII

Au cours de la période 1927-1933, la création, à partir de 1927-1928 des premiers I.R.E.P., en 1933, de l'Ecole Normale d'Education physique (E.N.E.P.), ainsi que celle du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique (C.A.P.E.P.) nous semblent être des phénomènes majeurs dans la genèse de l'Education physique. Pourquoi ?

D'abord, parce que, les discours et les pratiques ainsi que les autorités de tutelle changeront en Education physique, de 1933 à nos jours, mais les grandes lignes de force, les principaux enjeux, les différentes catégories d'acteurs, bref tout ce qui structure ce champ naissant, qu'est l'Education physique scolaire, prend forme.

Autrement dit , ce qui actuellement pose encore problème aux enseignants d'E.P.S. à commencer par le rapport à l'Institution scolaire, le rapport au sport et le rapport à la science, à la théorie, est déjà présent en 1933.

L'Ecole, et par conséquent l'Etat, le mouvement sportif et la communauté scientifique sont des institutions à l'intérieur desquelles les hommes entrent dans des rapports sociaux concrets, pratiques⁽¹⁾, des rapports directs de pouvoirs⁽²⁾, ou indirects par le biais des lois, règlements et autres interdits⁽³⁾ de tous ordres.

Le décalage entre le rôle attribué, le rôle hérité et le rôle que les professeurs d'E.P.S. d'aujourd'hui voudraient pouvoir jouer, ainsi que les formes identitaires qui s'y rapportent⁽⁴⁾, n'est que l'expression intériorisée, d'une situation structurelle qui ne cesse, historiquement, d'être déplacée entre l'Ecole, la Santé et la Récréation⁽⁵⁾.

Chaque génération de professeurs d'Education physique intègre sa position, mais intègre aussi l'histoire de ses prédécesseurs. Dans cette histoire, la création en 1933 d'un Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et d'une Ecole Normale d'Education Physique marquent une étape importante qui

(1) « Toute vie sociale est essentiellement *pratique* ». Marx et Engels, 1932 (1982, p.53)

(2) « Le pouvoir constitue un mécanisme quotidien de notre existence sociale que nous utilisons sans cesse dans nos rapports avec nos amis, nos collègues, notre famille, etc... Crozier et Friedberg (1977, p.27)

(3) « Tous les acteurs n'ont qu'une liberté, restreinte » Ibid, p.46.

(4) Tous ses aspects seront analysés dans notre troisième partie.

(5) Des loisirs, à partir du Front Populaire.

inaugure structurellement, dans les institutions mais aussi dans les cerveaux, une série de transformations parfaitement réelles, mais qui n'iront jamais au-delà de certaines limites : l'Education physique pour exister se doit de rester *physique*, il en est de même pour les Professeurs d'Education physique.

Etre ou ne pas être *physique*, telle est la question, pour ne pas mourir socialement.

En 1933, « L'éducation physique vient de naître »⁽¹⁾ certes, mais les conditions de sa naissance portent en elles-mêmes les conditions des limites de sa croissance.

Tout se passe comme si, dans la genèse de l'Education physique, de sa naissance et à chacune des étapes de son développement (limité), alors que les conditions semblent réunies pour pouvoir aller plus loin, plus haut, plus vite dans la croissance, un blocage empêche que cette discipline et ses enseignants ne deviennent adultes.

(1) Andrieu (1990, p.54). Il convient à cet endroit de bien différencier Education physique et Gymnastique.

En effet, en 1933, alors que l'Université de Paris crée un Certificat d'Etudes Supérieures en Education Physique « ouvert aux étudiant(e)s de l'I.R.E.P. pour couronner leur année d'études »⁽¹⁾, les conditions sont réunies pour que, à l'instar de ce qui se fait dans les autres disciplines, une Licence en Education physique soit prochainement mise en place, or, en France, celle-ci ne verra jamais le jour.

De la même façon, la création dès 1927 des Instituts Régionaux d'Education Physique (I.R.E.P.), obligatoirement rattachés à une Faculté de Médecine, permettait d'envisager qu'assez rapidement, soit prolongée cette intégration *universitaire* des formations des futurs professeurs d'Education physique.

En réalité, les I.R.E.P. fonctionneront en vase clos, dominés par les médecins qui imposeront leur pouvoir par le biais des épreuves sacro-saintes d'anatomie et de physiologie. Le régime des études tiendra plus du bachotage et de l'entraînement sportif que d'une formation universitaire digne de ce nom.

(1) Néaume (1992, p.28)

Egalement, l'Ecole Normale d'Education Physique, issue du Cours de perfectionnement de l'Université de Paris⁽¹⁾, aurait pu devenir l'une des composantes de cette Université.

Or, là encore, il n'en sera rien, c'est l'enseignement primaire, qui servira de modèle pour la discipline Education physique, et l'enseignement primaire supérieur, qui servira de modèle pour les établissements de formation des enseignants, puisque l'Ecole Normale d'Education physique quittera les locaux de l'I.R.E.P. et ce faisant, « malheureusement l'Ecole Normale d'Education physique sort du même coup de l'Enseignement Supérieur avant d'y être entrée. Elle n'y sera jamais intégrée »⁽²⁾.

Le péché originel des enseignants d'E.P. à savoir leur détention, à l'époque, d'un capital essentiellement physique et lorsqu'ils sont instruits le fait que leur parcours scolaire passe majoritairement par les Ecoles Normales d'Instituteurs⁽³⁾, ce qui leur interdit

(1) Par le biais de l'I.R.E.P. de Paris et le concours du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Education physique.

(2) Néaumat (1992, p.31)

(3) « En 1933 sur 500 enseignants de gymnastique en fonction, 400 sont titulaires du Degré supérieur. 320 ont été formés par les E.N.I.. Statutairement ils sont Instituteurs-adjoints-délégués chargés de l'enseignement de la gymnastique » Néaumat (1992, p.30).

pratiquement l'accès au secondaire et au supérieur, peuvent expliquer ces phénomènes de blocage, voire de rejet lorsque, à l'effet de "ce n'est pas pour moi" s'ajoute sa forme euphémisée" ça ne m'intéresse pas".

L'espoir que les enseignants d'Education physique vont placer dans les Ecoles Normales d'Education physique⁽¹⁾ et leur attachement à cette institution qui existera jusqu'en 1970, montre à quel point les héritiers de l'Ecole du Peuple ont longtemps préféré, mais avaient-ils vraiment le choix, gagner leur promotion par la filière du primaire supérieur, plutôt que celle qui du secondaire, mène au supérieur.

En résumé pour la période 1927-1933, quatre points :

- 1) L'Education physique obligation nationale, est confirmée comme discipline scolaire (obligatoire) aussi bien dans le secondaire que dans l'enseignement primaire;
- 2) Héritière de la "Guerre des Méthodes" cette discipline est éclectique (Méthode française);
- 3) Le modèle de formation des enseignants d'E.P., un court moment rattaché à l'Université, s'en détachera en fait pour prendre modèle sur le primaire supérieur;

(1) A la libération il y aura deux Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique, l'une pour les Jeunes Gens à Joinville, l'autre pour les Jeunes Filles à Chatenay-Malabry.

4) Les transformations ultérieurement observables ne feront que mettre l'accent sur des aspects déjà existants de l'Education physique scolaire en 1933, sans jamais en exclure aucun, autour du *double dilemme* : pratiques physiques, ou connaissances scientifiques et techniques; savoirs professionnels (pratiques) ou savoirs savants (théoriques).

Ainsi, la mise en *conformité* scolaire (primaire) de l'Education physique est-elle contemporaine de sa *marginalité* universitaire.

TABLE DES MATIERES
(Volume I)

AVANT-PROPOS : l'Education Physique et Sportive, un phénomène complexe	3
INTRODUCTION GENERALE	5
A- Le problème	5
B- La démarche	6
C- Caractères principaux de la recherche et champ de la recherche	6
D- Hypothèses	9
E- Connaissance et méconnaissance : précautions épistémologiques	12
F- Enquête, recherche et conquête de l'extériorité	14
PREMIERE PARTIE :	
Le champ des conceptions et des positions légitimes en EPS	20
INTRODUCTION	21
CHAPITRE XI : Idées, conduites et conceptions	23
A- L'apport passé de Taylor et Durkheim	24
B- L'apport récent de Morin et Dubar	26
C- Conceptions : proposition pour une définition	28
CHAPITRE XII : Le problème de la légitimité en EPS	30
A- La diversité des positions	31
B- La diversité de fondements de la légitimité	34
1) Légitimité et contre-légitimité	34
2) Légitimité, légitimation, positions, conceptions	36
3) Les fondements de la légitimité des praticiens de l'E.P.S.	37

4) Les élèves et leur pouvoir en EPS	39
5) Les étudiants en STAPS-EPS : insertion, reproduction, ascension	41
6) Théoriciens et légitimité de l'EPS	46
7) Le SNEP et la légitimité de l'EPS	50
 CHAPITRE XIII : Les principales caractéristiques du discours officiel en EPS	 54
INTRODUCTION	55
A- Les textes officiels en EPS ou l'ambiguïté légitimée	57
1) L'ambiguïté entre EPS et APS	58
2) L'ambiguïté entre confirmation du changement et incitation au changement	62
3) L'ambiguïté du statut des savoirs et des connaissances en EPS	64
4) L'ambiguïté entre le pédagogique et le politique	68
5) L'ambiguïté entre évaluation sportive et évaluation des apprentissages	74
6) L'ambiguïté entre l'union et la division	76
B- Propositions pour une grille d'analyse des textes officiels	81
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE : de la structure du champ à la genèse du champ	85
 DEUXIEME PARTIE : La genèse historique d'une discipline et d'un corps	 89
INTRODUCTION	90
CHAPITRE XXI : Des conférences cantonales au Cours supérieur (1869-1903)	97
A- La difficile naissance d'une discipline d'enseignement	98
1) Le déclic de Sadowa	98
2) Comparaison internationale : analyse	100
2.1- En Allemagne	100

2.2-	En Autriche	109
2.3-	En Suède	112
2.4-	En Belgique	118
2.5-	Au Danemark	126
2.6-	En Hollande	131
3)	Comparaison internationale : synthèse	136
3.1-	Les influences réciproques	137
3.2-	Gymnastiques et nationalismes	138
3.3-	Gymnastique pour l'enfance et la jeunesse ?	139
3.4-	Imbrication entre gymnastique militaire, gymnastiques civiles et gymnastique scolaire	139
3.5-	Les lenteurs de l'intégration de la gymnastique	142
4)	Le problème de l'origine de l'E.P. en France	144
4.1-	Pratiques et / ou projet ?	144
4.2-	L'influence de Paz	145
4.3-	Mesures prises par Duruy	146
4.4-	L'E.P. comme pratiques et comme projet	147
4.5-	Pratiques souhaitées et pratiques réelles	149
5)	La généralisation de l'obligation	150
5.1-	La marque du primaire	150
5.2-	Première certification nationale : C.A.E.G.	152
5.3-	Les prémices de la première étape de Merton	161
5.4-	Premières tentatives révolutionnaires	163
5.5-	Consensus pour une jeunesse forte	166
5.6-	Exercices physiques, exercices militaires : l'ambiguïté originelle	167

5.7-	Les débuts d'une (in)formation en gymnastique scolaire	168
5.8-	Les obstacles au développement de la gymnastique scolaire	170
5.9-	Les ambitions de l'U.S.G.F.	171
5.10-	Idéals-types d'action chez Weber et actions gymnastiques	172
5.11-	Concret cahotique et concret pensé	174
5.12-	Croissance et crise de la gymnastique	175
5.13-	Enseignement et enseignants	176
5.14-	La question scolaire : un enjeu politique	179
B-	Obligation gymnastique, obligation scolaire et nationalisme français	181
1)	Les raisons d'une obligation renouvelée	182
1.1-	Remarques sur la loi du 27 juin 1880	182
1.2-	Scolarisation et primarisation	184
1.3-	L'affirmation d'une volonté politique	185
1.4-	Grands discours et petits budgets	186
1.5-	Jules Ferry face à l'obligation gymnastique	188
1.6-	Est-il légitime de parler d'un champ de l'E.P. scolaire ?	189
2)	Personnels gymnastique et structures de formation en 1880	191
2.1-	Les Joinvillais	191
2.2-	Les professeurs du privé	191
2.3-	Les instituteurs	192
3)	Les Républicains, les jeunes filles et la gymnastique	195

3.1-	L'enseignement féminin : un enseignement spécial	195
3.2-	Condition féminine et pratiques gymnastiques	197
4)	Les Républicains, les garçons et l'éducation militaire	199
4.1-	La militarisation de la gymnastique	199
4.2-	La Ligue Française de l'Enseignement	201
4.3-	La commission d'éducation militaire de 1882	202
4.4-	La Ligue des Patriotes (1882)	203
4.5-	La création des bataillons scolaires	204
4.6-	L'Etat et le contrôle de la Jeunesse	206
4.7-	Succès et déclin des bataillons scolaires	209
4.8-	Les sociétés conscriptives	213
5)	Les aristocrates, les lycéens et l'éducation sportive	215
5.1-	Les lycéens et leurs goûts	215
5.2-	Les actions des lycéens	217
5.3-	Place du sport dans l'éducation bourgeoise, d'après Bourdieu	221
C-	Premières formes de groupements, premières alliances et premiers conflits durables	224
1)	L'Union des Sociétés de Gymnastique de France (U.S.G.F.), 1873	226
1.1-	Importance du phénomène gymnastique	226
1.2-	Une oeuvre commune	228
1.3-	Les Sociétés de gymnastique et l'U.S.G.F.	230
1.4-	Premier enseignement civil d'E.P.	232

1.5-	La gymnastique : une nouvelle discipline d'enseignement	233
2)	Le Cercle de gymnastique rationnelle (1880-1886) et le rôle joué par Demeny (jusqu'en 1903)	235
2.1-	Gymnastique rationnelle et société industrielle	236
2.2-	Gymnastique, industrialisation et République	237
2.3-	Un Cercle restreint	239
2.4-	Premiers visés : les instituteurs	241
2.5-	Premières actions de Demeny	242
2.6-	Science, avec conscience d'enseignant	244
2.7-	Les origines de l'opposition E.P. / sport	246
2.8-	La collaboration Demeny, Grousset	248
2.9-	Vers la constitution d'un nouveau corps d'enseignants	250
2.10-	Demeny et ses concurrents	254
2.11-	La naissance de l'identité Education physique	259
2.12-	Déjà et pour longtemps, l'opposition entre théoriciens et praticiens	261
2.13-	Le Cours supérieur d'E.P. (1903)	263
2.14-	Conclusion	264
3)	L'Union des Professeurs de Gymnastique de France (U.P.G.F.), 1884	268
3.1-	Gymnastes héritiers et gymnastes besogneux	268
3.2-	Logique scolaire et tentatives de rapprochement du Cercle	273
3.3-	L'U.P.G.F. ancêtre du S.N.E.P.	274
3.4-	La première étape de Merton	276
3.5-	La science du pédagogue	278

3.6-	Les obstacles à l'édification d'un nouveau corps de professeurs	281
3.7-	Désir d'unification et premières divisions	282
3.8-	Une stratégie de rapprochement du ministère de l'Instruction publique difficile à réaliser	288
3.9-	L'U.P.G.F. : opposition, identité, totalité	290
3.10-	Conclusion	294
4)	La Ligue Nationale de l'Education Physique (L.N.E.P.) 1888 et Paschal Grousset (1844-1909)	295
4.1-	Précisions méthodologiques	295
4.2-	La mise à distance des professeurs de gymnastique	296
4.3-	Paschal Grousset	298
4.4-	La Ligue et la politique	300
4.5-	L'U.P.G.F. et la Ligue : inquiétudes	302
4.6-	L'U.P.G.F., la Ligue et Grousset : apports	305
4.7-	Conclusion	313
5)	La Ligue Girondine d'Education Physique (L.G.E.P.), 1888 et le Docteur Philippe Tissié (1852-1935)	315
5.1-	Le Docteur Tissié : un méritant devenu notable	315
5.2-	L'influence durable de la L.G.E.P. et du Docteur Tissié	317
5.3-	Conclusion	328
6)	Le Comité de propagation des exercices physiques dans l'éducation (1888) et le rôle joué par Coubertin	329
6.1-	Précisions méthodologiques	329
6.2-	Les pratiques physiques : des pratiques classées et classantes	331

6.3-	Coubertin : le baron pédagogue de la jeunesse dorée	332
6.4-	L'année 1888 : une année riche d'évènements pour l'E.P.	333
6.5-	Conclusion	337
7)	Etat de la structure et du champ de l'Education physique dans les années 1880-1890	337
7.1-	Structure et champ : précisions théoriques	337
7.2-	De l'application à la conception	338
7.3-	Les origines politiques de l'intégration de la gymnastique à l'école	339
7.4-	Premières critiques, premières alliances et premières divisions	341
7.5-	Ce que les années 1880-1890 préfigurent	343
	CONCLUSION DU CHAPITRE XXI	356
	CHAPITRE XXII : Du Cours supérieur aux I.R.E.P. (1903-1927)	370
A-	Le Cours supérieur et le legs fait par Demeny	372
1)	Le Cours supérieur et son évolution	372
2)	Concepteurs et applicateurs d'hier et d'aujourd'hui	373
3)	Les apports de Demeny	376
3.1-	Apports et legs fait aux praticiens	377
3.1-1.	Une nouvelle identité professionnelle	377
3.1-2.	Une base scientifique	389
3.1-3.	Des finalités	394

3.1-4.	Une formation	407
3.1-5.	Une responsabilité pédagogique	413
3.1-6.	Une forme d'éducation socialement utile donc légitime	417
3.2-	Apports et legs fait aux théoriciens	422
3.2-1.	Le positiviste Demeny	422
3.2-2.	De Demeny à Le Boulch	423
3.2-3.	De l'ingénieur biologique de 1902 à l'ingénierie éducative de 1992	424
3.3-	Le legs de Demeny fait aux hommes politiques	429
3.3-1.	Rôle social et économique de l'E.P.	429
3.3-2.	Demeny, Taylor et Durkheim	431
3.3-3.	Du perfectionnement physique au bien de l'humanité	434
3.3-4.	Une légitimité non contestée	436
3.3-5.	Des retombées intéressantes pour les praticiens et les théoriciens de l'E.P.	437
B-	Un nouveau prétendant : Georges Hebert	440
1)	La Méthode naturelle : mythe, dogme, réalité	441
1.1-	La Méthode naturelle est un mythe	441
1.2-	La Méthode naturelle est une doctrine	443
1.3-	La Méthode naturelle est une réalité ou la genèse d'une E.P. naturalisée	445
2)	Efficacité, succès et insuccès de la Méthode naturelle	455
2.1-	Un congrès prometteur	455
2.2-	Un succès de courte durée	459

2.2-1.	Les réticences de l'Ecole de Joinville	459
2.2-2.	Mars 1913 - juillet 1914 : une période faste pour Hébert	462
2.2-3.	La guerre : blessure et rupture	468
2.3-	Un après-guerre difficile pour Hébert	474
2.3-1.	Loin des soldats, près des femmes et des enfants	474
2.3-2.	Contre le sport et pour l'Education physique	477
3)	Georges Hébert : l'idéologue des éducateurs physiques praticiens	478
3.1-	Tu deviendras fort pour être utile	481
3.2-	Tu t'entraîneras chaque jour	482
3.3-	Tu rechercheras le développement physique intégral	483
3.4-	Tu privilégieras le travail foncier	485
3.5-	Tu préféreras les exercices naturels aux mouvements conventionnels	487
3.6-	Tu adapteras ton enseignement à la nature de tes élèves	490
3.7-	Tu ne confondras pas gymnastique, éducation physique et sport	492
3.8-	Tu mesureras les progrès de tes élèves	497
3.9-	Tu seras un praticien instruit	500
3.10-	Tu réaliseras l'intégration scolaire de l'Education physique	505
C-	De Joinville à l'Université : « d'un monopole à l'autre »	514
1)	L'Education physique pendant la montée des périls	516
1.1-	Le monopole de l'Ecole de Joinville	516

1.2-	La naissance de l'éclectisme en Education physique	516
1.3-	La configuration officielle de l'Education physique	519
1.4-	Les instituteurs en première ligne	520
1.5-	Quand Joinville domine	522
2)	L'Education physique pendant la Grande Guerre	523
2.1-	L'Education physique : une découverte pour la jeunesse	523
2.2-	Education physique et préparation militaire	524
2.3-	Jean Cornec stagiaire et moniteur d'un C.R.I.P.	526
2.4-	Education et rééducation physique	527
3)	L'Education physique après le première guerre mondiale	528
3.1-	L'Education physique un enjeu de portée nationale	529
3.2-	L'influence des pays anglo-américains	532
3.3-	La difficile construction de l'identité Education physique	534
3.4-	L'homologie entre enseignement technique et Education physique	538
3.5-	La démilitarisation progressive de l'Education physique	539
3.6-	Les débuts de la sportivisation de l'enseignement secondaire	542
3.7-	Les Instructions de 1923 pour l'enseignement primaire	546
3.8-	Les instituteurs et l'Education physique	551
3.9-	La genèse de l'institutionnalisation des I.R.E.P.	554
3.10-	La fin d'une confusion	557
	CONCLUSION DU CHAPITRE XXII	559

CHAPITRE XXIII : Des I.R.E.P. à L'E.N.E.P. (1903-1927)	564
A- Evolution des établissements de formation en Education Physique (en France)	567
1) Une différence essentielle entre le primaire et le secondaire : enseignants polyvalents et enseignants spécialisés	568
2) L'Etat et l'E.P. : décisions et indécisions	569
3) Les I.R.E.P. : de Bordeaux à Besançon	572
4) Paris : la genèse de l'Ecole Normale d'Education physique	575
4.1- Rappels	575
4.2- L'I.R.E.P. de Paris se distingue	579
4.3- L'Ecole Normale d'E.P. et le Certificat d'Aptitude au Professorat d'E.P.	583
B- L'E.N.E.P. et l'influence du fascisme italien ?	593
1) Les raisons d'une question	593
2) E.P., Etat et morale démocratique	594
3) Un certain succès italien	595
4) Les limites d'un succès orchestré par la propagande fasciste	599
5) L'E.N.E.P. n'est pas l'Académie fasciste de Rome	601
CONCLUSION DU CHAPITRE XXIII	603
TABLE DES MATIERES	610
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
ET TABLE DES SIGLES	
(Voir Volume II)	

